

ACTES  
DU CHAPITRE GÉNÉRAL ÉLECTIF  
DE L'ORDRE DES PRÊCHES

CÉLÉBRÉ À BIÊN HÒA  
DU 10 JUILLET AU 4 AOÛT 2019

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU  
**FRÈRE GERARD FRANCISCO TIMONER III**  
PROFESSEUR EN SACRÉE THÉOLOGIE  
ET  
MAÎTRE DE TOUT L'ORDRE DES PRÊCHES



*Avertissement.* – L'édition officielle des Actes du chapitre général de 2019 de l'Ordre des Prêcheurs est l'édition polyglotte publiée par la curie généralice et intitulée *Acta capituli generalis electivi Ordinis Praedicatorum Romae a die IX mensis Iulii ad diem IV mensis Augusti anno domini MMIX sub fr. Gerard Francisco Timoner III Sacrae Theologiae ejusdem Ordinis magistro celebrati*. Cette édition comprend des textes en latin, en français, en anglais, en espagnol et en italien.

La présente édition est une traduction française intégrale réalisée par la curie provinciale de la province de France. Bien qu'elle suive le plus fidèlement possible les textes originaux, elle n'est qu'un outil de travail.

## LETTRE DE PROMULGATION

NOS

FR. GERARD FRANCISCO TIMONER III, O.P.  
SACRÆ THEOLOGIÆ PROFESSOR  
AC TOTIUS ORDINIS PRÆDICATORUM  
HUMILIS MAGISTER ET SERVUS

Chers frères en saint Dominique,

Nous rendons grâce à Dieu, *gratiarum omnium largitori*, donateur de tout bien, pour le chapitre général électif que nous avons célébré au couvent Saint-Martin-de-Porrès, à Biên Hòa au Vietnam, du 9 juillet au 4 août 2019.

Nous remercions également le frère Bruno, qui pendant neuf ans a été notre « Dominique » parmi nous : il a guidé l'Ordre tout entier dans ce moment de grâce qu'a été la célébration du 8<sup>e</sup> centenaire, et il nous a donné des orientations claires sur la manière de suivre les intuitions de saint Dominique qui, à la fondation de l'Ordre, avait envoyé les frères pour étudier, prêcher et établir des communautés. Il a mené la réorganisation de l'Ordre et nous a offert deux moyens importants pour sa restructuration interne en promulguant la *Ratio formationis generalis* et la *Ratio studiorum generalis*. La création de divers forums pour la vie apostolique et la mission a fourni des espaces pour la réflexion commune et la collaboration entre les frères qui sont engagés dans ce type de prédication apostolique.

Le chapitre général a cherché à avancer et à s'appuyer sur ces acquis pour réfléchir à la manière de renforcer cette *συνεργία* (synergie) de la vie et de la mission dominicaine et pour trouver de nouvelles voies. Nos constitutions nous le rappellent : l'Ordre est une communion, pas une fédération de provinces. Il est important de nous souvenir que cette communion a deux dimensions inséparables : l'*affectus communionis* c'est-à-dire une communion affective, et l'*effectiva communio*, une communion effective, concrète. Le chapitre général, qui est en soi un moment de *communio effectiva*, a pris une

décision importante en établissant un fonds de solidarité pour la formation initiale : un des moyens importants de garantir que les huit cents frères actuellement en formation initiale bénéficieront d'une formation de qualité comparable. Chaque frère qui a généreusement répondu à la grâce de la vocation dominicaine a le droit de recevoir une authentique formation dominicaine. Nous sommes bien sûr les fils de nos provinces respectives, mais nous sommes tous frères du même Ordre. Assurément cette communion fraternelle se manifeste de bien des manières, y compris dans la « communion des biens » à tous les niveaux : le couvent, la province et l'Ordre tout entier.

À trois sujets a été dévolu le plus de temps durant nos séances plénières : a) les frères coopérateurs ; b) la structure conventuelle ; c) les abus sexuels. Le temps consacré indique clairement le désir des frères de se donner les moyens de s'écouter et d'apprendre les uns des autres sur ces thèmes.

***Les frères coopérateurs.*** Il est clair pour tous que nous voulons valoriser, promouvoir et préserver la vocation de frères coopérateurs. Mais nous nous rendons compte que, même après beaucoup d'études érudites et de déclarations savantes des chapitres généraux, il semble encore y avoir besoin d'une réflexion théologique plus poussée *à la fois* sur les frères coopérateurs et les frères ordonnés. En tant que communion de frères coopérateurs et de frères ordonnés, que pourrait offrir l'Ordre à l'Église qui est une communion ordonnée où les prêtres sont appelés à être « intimement liés entre eux par la fraternité sacramentelle » (*Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis*, 2016, n°51) ? Chez les prêtres, diocésains et religieux, il y a une aspiration profonde à la fraternité. Nous nous rappelons bien sûr l'exemple de notre fondateur qui voulait être appelé « frère Dominique ». En fait, cette désignation évidemment humble est vraiment un « titre théologique », car elle est une « prédication » qui oriente vers le Royaume de Dieu où tous seront « frères » et « sœurs », car il n'y a qu'un seul Père qui est aux cieux.

***La structure conventuelle.*** Notre spiritualité de la prédication et notre gouvernement sont soutenus par une structure conventuelle (un gouvernement communautaire, un sens de l'appartenance fraternelle et une vie commune comme pierres de touche de notre crédibilité en tant que prêcheurs de l'Évangile, qui nous aident à construire la communion ecclésiale, etc.). Nous savons que ce n'est pas le nombre de frères dans un

couvent qui garantit une vie authentiquement dominicaine, mais qu'il est une condition importante pour rendre possible la manière de vivre des prêcheurs. Quand, pour des raisons apostoliques, il est difficile aux provinciaux et aux supérieurs d'obtenir les conditions d'une vie commune, nous devons trouver des moyens concrets pour que les frères aient un réel sens de l'appartenance fraternelle. Après tout, chaque frère que nous avons accepté à la profession a le droit et le devoir de vivre une authentique vie dominicaine.

***La gestion des abus sexuels.*** Nous avons traité de cette délicate question en toute franchise fraternelle et charité. Les dispositions prises sur ce sujet se trouvent à différents endroits des actes mais elles ont été rassemblées en annexe pour une consultation aisée, avec également le texte de la prière qui a conclu cette discussion au chapitre.

Enfin, au nom de l'Ordre, je voudrais exprimer notre gratitude : aux frères de la Province Reine-des-Martyrs du Vietnam, en particulier aux frères Joseph Hoa, prieur provincial, et Joseph Ngo Si Dinh, secrétaire général, pour leur dévouement fraternel et la manière excellente dont a été organisé le chapitre, en répondant aux besoins des capitulaires ; au comité de la curie en charge du chapitre général ; aux membres du groupe de pilotage et aux modérateurs qui, grâce à leur sagesse partagée et leur expérience de chapitres antérieurs, nous ont tous aidés en « guidant » ce chapitre ; et enfin aux frères traducteurs qui ont fait de leur mieux pour faire entendre nos voix en différentes langues.

Par cette lettre, je promulgue donc les actes du chapitre général électif de Biên Hòa au Vietnam, célébré du 9 juillet au 4 août 2019.

Donnée à Rome, en notre couvent de Sainte-Sabine, le 22 août de l'an de grâce 2019, en la mémoire de la bienheureuse Vierge Marie Reine.

fr. Gerard TIMONER III, O.P.  
maître de l'Ordre

fr. Jean-Ariel Bauza-Salinas, o.p.  
secrétaire général

Prot. 50/19/356 Biên Hòa 2019



## **LISTE DES MEMBRES DU CHAPITRE**

### **SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU FRÈRE GERARD FRANCISCO TIMONER III MAÎTRE DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS**

#### **Anciens maîtres de l'Ordre**

- fr. Timothy RADCLIFFE, Province d'Angleterre
- fr. Bruno CADORÉ, Province de France

#### **Prieurs provinciaux**

- fr. Jesús Antonio DÍAZ SARRIEGO, Province d'Hispanie
- fr. Olivier DONJON DE SAINT MARTIN, Province de Toulouse
- fr. Nicolas TIXIER, Province de France
- fr. Fausto ARICI, Province de Saint-Dominique en Italie
- fr. Aldo TARQUINI, Province romaine de Sainte-Catherine-de-Sienne
- fr. Francesco LA VECCHIA, Province de Saint-Thomas d'Aquin en Italie
- fr. Peter KREUTZWALD, Province de Teutonie
- fr. Martin GANERI, Province d'Angleterre
- fr. Pawel KOZACKI, Province de Pologne
- fr. Lukas Jan FOSUM, Province de Bohême
- fr. Slavko SLISKOVIC, Province de Croatie, Annonciation
- fr. José Manuel VALENTE DA SILVA NUNES, Province du Portugal
- fr. René DINKLO, Province des Pays-Bas
- fr. Gregory CARROLL, Province d'Irlande
- fr. Juan Manuel HERNÁNDEZ HERNÁNDEZ, Province de Saint-Jacques au Mexique
- fr. Rómulo VÁSQUEZ GAVIDIA, Province de Saint-Jean-Baptiste au Pérou

*Liste des membres du chapitre*

- fr. Diego Orlando SERNA SALAZAR, Province de Saint-Louis-Bertrand en Colombie
- fr. Bonifacio GARCÍA SOLIS, Province de Notre-Dame-du-Rosaire
- fr. Javier María POSE, Province argentine de Saint-Augustin
- fr. Kenneth LETOILE, Province de Saint-Joseph aux États-Unis d'Amérique
- fr. Frans MICALLEF, Province maltaise de Saint-Pie V
- fr. Jean DOUTRE, Province de Saint-Dominique au Canada
- fr. Christopher FADOK, Province du Très-Saint-Nom-de-Jésus aux États-Unis d'Amérique
- fr. Thomas Gabriel BROGL, Province de Saint-Albert-le-Grand en Germanie supérieure et Autriche
- fr. James MARCHIONDA, Province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis d'Amérique
- fr. Anthony WALSH, Province de l'Assomption en Australie et Nouvelle-Zélande
- fr. José FERNANDES ALVES, Province Barthélémy-de-Las-Casas au Brésil
- fr. Guido VERGAUWEN, Province de l'Annonciation en Suisse
- fr. Joseph NGUYEN DUC HOA, Province de la Reine-des-Martyrs au Vietnam
- fr. Napoleon SIPALAY, Province des Philippines
- fr. Thomas CONDON, Province de Saint-Martin-de-Porres aux États-Unis d'Amérique
- fr. Carlos Antonio CÁCERES PEREIRA, Province de Saint-Vincent-Ferrier en Amérique Centrale
- fr. Richard OGEDENGBE, Province de Saint-Joseph-Travailleur au Nigeria
- fr. Naveen SALDANHA, Province de l'Inde
- fr. Damián MACURA, Province de Slovaquie
- fr. Benjamin Sombel SARR, Province de Saint-Augustin en Afrique Occidentale

### **Prieurs et vice-provinciaux**

- fr. Armando Alonso VILLALTA SALAZAR, Vice-province de Sainte-Catherine-de-Sienne en Équateur
- fr. Philippe COCHINAUX, Vice-province de Saint-Thomas d'Aquin en Belgique
- fr. Younas SHAHZAD, Vice-province Fils-de-Marie au Pakistan
- fr. Bienvenu NSEKOKO BONGO, Vice-province de Saint-Pie V du Congo
- fr. Stanslaus MUYEBE, Vice-province de l'Afrique du Sud
- fr. Angelik KITSULA, Vice-province de la Reine de Chine
- fr. Yinmy CABALLERO SUÁREZ, Vice-Province de Bolivie

### **Définiteurs**

- fr. Francisco Javier CARBALLO FERNÁNDEZ, Province d'Hispanie
- fr. Pavel SYSSOEV, Province de Toulouse
- fr. Saulius RUMŠAS, Province de France
- fr. Marco RAININI, Province de Saint-Dominique en Italie
- fr. Sergio CATALANO, Province de Saint-Thomas d'Aquin en Italie
- fr. Philipp KÖNIG, Province de Teutonie
- fr. Richard OUNSWORTH, Province d'Angleterre
- fr. Wojciech DELIK, Province de Pologne
- fr. Filip BOHÁC, Province de Bohême
- fr. Domagoj POLANCAK, Province de Croatie, Annonciation
- fr. José Filipe DA COSTA RODRIGUES, Province du Portugal
- fr. Paul LAWLOR, Province d'Irlande
- fr. Miguel MENDOZA ROLDÁN, Province de Saint-Jacques au Mexique
- fr. Juan Carlos VILLEGAS ANCAJIMA, Province Saint-Jean-Baptiste au Pérou
- fr. avier Antonio CASTELLANOS, Province de Saint-Louis-Bertrand en Colombie
- fr. Javier GONZÁLEZ IZQUIERDO, Province de Notre-Dame-du-Rosaire

## *Liste des membres du chapitre*

- fr. Juan Pedro GÓMEZ, Province argentine de Saint-Augustin
- fr. Allen MORAN, Province de Saint-Joseph aux États Unis d'Amérique
- fr. Christopher CARUANA, Province maltaise de Saint-Pie V
- fr. Didier CAENEPEEL, Province de Saint-Dominique au Canada
- fr. Peter Hoang DO, Province du Très-Saint-Nom-de-Jésus, aux États-Unis d'Amérique
- fr. Thomas McDERMOTT, Province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis d'Amérique
- fr. Peter HOANG MANH HUNG, Province de l'Assomption en Australie et Nouvelle Zélande
- fr. Joseph NGUYEN HUU CUONG, Province de la Reine-des-Martyrs au Vietnam
- fr. Quirico PEDREGOSA, Province des Philippines
- fr. Scott O'BRIEN, Province de Saint-Martin-de-Porres aux États-Unis d'Amérique
- fr. Augustine EBIDO, Province de Saint-Joseph-Ouvrier au Nigeria
- fr. Joy Mathew VAZHACKAPARA, Province de l'Inde
- fr. Irenej FINTOR, Province de Slovaquie
- fr. Antoine-Augustin MISSODE, Province de Saint-Augustin en Afrique Occidentale

### ***Socii des définiteurs***

- fr. Martín GELABERT BALLESTER, Province d'Hispanie
- fr. Hugues-François ROVARINO, Province de Toulouse
- fr. Gilles BERCEVILLE, Province de France
- fr. François DERMINE, Province de Saint-Dominique en Italie
- fr. Jarosław GLODEK, Province de Pologne
- fr. Peadar Benedict MAC CIONAOITH, Province d'Irlande
- fr. David Alfonso DÍAZ CORRALES, Province de Saint-Jacques au Mexique
- fr. Adrián Mauricio GARCÍA PEÑARANDA, Province de Saint-Louis-Bertrand en Colombie

- fr. John Baptist KU, Province de Saint-Joseph aux États-Unis d'Amérique
- fr. Michael SWEENEY, Province du Très-Saint-Nom-de-Jésus aux États-Unis d'Amérique
- fr. Richard PEDDICORD, Province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis d'Amérique
- fr. Joseph NGUYEN HUU NGHI, Province de la Reine-des-Martyrs au Vietnam
- fr. Herminio DAGOHOY, Province des Philippines
- fr. Raphael OGOKE, Province de Saint-Joseph-Travailleur au Nigeria
- fr. Herald D'SOUZA, Province de l'Inde

### **Delégués**

- fr. Eduardo ROMERO UREÑA, Province d'Hispanie
- fr. Rémi CHENO, Province de France
- fr. Mikołaj LUCHOK, Province de Pologne
- fr. Boaventura Sapalo CORDEIRO, Province du Portugal
- fr. Felicísimo MARTÍNEZ DíEZ, Province de Notre-Dame-du-Rosaire
- fr. Raymond MI, Province de Notre-Dame-du-Rosaire
- fr. José Ángel LÓPEZ LEGIDO, Province de Notre-Dame-du-Rosaire
- fr. Gideón Kizito Murimi MUCHIRA, Province de Saint-Joseph aux États-Unis d'Amérique
- fr. Rafael MANIKIZA UWINEZA, Province de Saint-Dominique au Canada
- fr. Stephen KERRY, Province de l'Assomption en Australie et Nouvelle-Zélande
- fr. Joseph Tran TRUNG LIEM, Province de la Reine-des-Martyrs au Vietnam
- fr. Emilio PLATTI, Vice-province de Saint Thomas d'Aquin en Belgique

### **Délégués des couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre**

- fr. Jean-Jacques PÉRENNÈS
- fr. Thomas Joseph WHITE

Ont également assisté au chapitre :

***Socii* du maître de l'Ordre et Syndic de l'Ordre**

fr. Alain ARNOULD, *socius* pour les provinces de l'Europe du nord-ouest et le Canada

fr. Vivian BOLAND, *socius* pour la vie fraternelle et la formation

fr. Orlando RUEDA ACEVEDO, *socius* pour la vie apostolique

fr. Pablo Carlos SICOULY, *socius* pour la vie intellectuelle

fr. Gerard Francisco TIMONER III, *socius* pour les provinces de l'Asie et du Pacifique

fr. Juan Luis MEDIAVILLA GARCÍA, Syndic de l'Ordre

**Autres frères invités par le maître de l'Ordre**

fr. Hermann de Porres JOHNSON, frère coopérateur

fr. Joseph MAI VAN TUYEN, frère coopérateur

fr. Benjamin EARL, procureur général de l'Ordre, expert en droit canonique

fr. Florentino BOLO, promoteur général des fraternités sacerdotales de Saint-Dominique

fr. Michael DEEB, promoteur général de Justice et Paix, délégué permanent aux Nations Unies

**Membres de la Famille dominicaine invités par le Maître de l'Ordre**

Sœur Teresa BUI THI TAM, de la Commission internationale des moniales

Sœur Mary Constance TRAN THI SAM, de la Congrégation de Sainte-Catherine de Sienne (Vietnam)

Monsieur Gabriel PINTO BARBOSA, président du Conseil international des fraternités laïques dominicaines

Monsieur Joseph DO AN NINH, président des fraternités laïques dominicaines au Vietnam

Madame Anne NGUYEN THI SAI, représentante des Instituts séculiers

Monsieur Elijor Benjamin RODIL, coordinateur du Mouvement de la jeunesse dominicaine internationale

**Secrétaire général du chapitre**

fr. Joseph NGO SI DINH

**Vice-secrétaire**

fr. Peter PHAN NGO XUAN THOAI

**Modérateurs**

fr. Henry DONNEAUD

fr. Pablo José CONDRAC

fr. Darren DIAS

ont collaboré à ce chapitre :

**Interprètes**

fr. Sixto CASTRO RODRÍGUEZ

fr. Alejandro CROSTHWAITE

fr. Juan Martín TORRES QUEVEDO

fr. Cristóbal TORRES IGLESIAS

fr. Mario JABARES CUBILLAS

fr. Thomas-Marie GILLET

fr. Franck DUBOIS

fr. Paul-Dominique MASICLAT

fr. Matthew JARVIS

fr. Fabián RICO VIRGÜEZ

fr. Juan Francisco CORREA HIGUERA

fr. Didier CROONENBERGHS

fr. Emilio GARCÍA ÁLVAREZ

fr. Dominik Krzysztof JARCZEWSKI

**Autres collaborateurs**

- fr. Joseph NGUYEN CAO LUAT
- fr. Vincent PHAM XUAN HUNG
- fr. Dominique DUONG HOANG LOC
- fr. Pierre LAM PHUOC HUNG
- fr. Dominic NGUYEN TUAN THOI
- fr. Paul NGUYEN VAN QUY
- fr. Joseph NGUYEN VAN HIEN
- fr. Joseph PHAM VU HAI SON
- fr. Joseph HO SY HIEN
- fr. Javier ABANTO SILVA
- fr. Joseph NGUYEN HOANG VINH
- fr. Anton VU AN TON
- fr. Francisco NGUYEN MINH NHAT
- fr. Joseph DINH TIEN HUNG
- fr. Paul CAO CHU VU
- fr. John Baptist VO KHAC DUY
- fr. John Baptist VU THACH VINH
- fr. Antonio DO HIEP LAM
- fr. Carolo NGUYEN DINH THIEN
- fr. John B. NGUYEN HUU TAI
- fr. Joseph NGUYEN CONG KHANH
- fr. Joseph Paul NGUYEN VAN CHUNG
- fr. Joseph NGUYEN TRI AN
- fr. Joseph NGUYEN VAN BINH
- fr. Joseph TRAN VAN THIEN
- fr. Laurenso DANG XUAN DOI
- fr. Paul NGUYEN QUOC TAI
- fr. Paul NGUYEN VAN LENH
- fr. Peter PHAM CHUYEN

fr. Peter NGUYEN DUY DAT  
fr. Peter TRINH MINH PHU  
fr. Thomas NGUYEN QUOC MINH TUAN  
fr. Antonio HOANG VAN PHUC  
fr. Dominic NGUYEN DUC HUAN  
fr. Francis X. PHU ANH QUOC  
fr. Ignaxio CHAU THIEN LONG  
fr. Joseph VU CONG DANH  
fr. Joseph PHAM KIM LAN  
fr. Joseph NGUYEN THAI HOC  
fr. Joseph NGUYEN THE LAN  
fr. Martin Therese NGUYEN TRUNG DU  
fr. Peter NGUYEN DINH DAM  
fr. Peter BACH THANH DUY  
fr. Vincent NGUYEN THANH THANG  
fr. Dominic NGUYEN THANH TU  
fr. Francis X. NGUYEN ANH TAN  
fr. Francis X. DO SY TAM  
fr. John Paul NGUYEN MINH TRIET  
fr. Joseph TRUONG CONG KHIEM  
fr. Joseph NGUYEN DANG KHOA  
fr. Joseph NGUYEN HOANG DIEU  
fr. Joseph CAP PHUONG DONG  
fr. Joseph NGUYEN THAI BAO  
fr. Joseph NGUYEN VAN LINH  
fr. Martino NGUYEN QUOC TRU  
fr. Michael TRAN VAN THANH  
fr. Peter NGUYEN CHI NHAN  
fr. Peter VU NGUYEN MINH TIEN  
fr. Peter LE QUANG VIET  
fr. Peter NGUYEN THAI ANH

*Liste des membres du chapitre*

fr. Peter DAO VAN HUNG  
fr. Vincent NGUYEN DAI DUONG  
fr. Anton PHAM DUY TIEN  
fr. Francis X. NGUYEN QUOC VINH  
fr. John NGUYEN LONG QUAN  
fr. Joseph NGUYEN ANH KHOA  
fr. Joseph DUONG BAO HUYEN  
fr. Joseph NGUYEN DUY LUAN  
fr. Joseph TRAN KIM OANH  
fr. Joseph LE MINH HAI  
fr. Joseph DINH TRONG TIEN  
fr. Martin NGUYEN HUY PHUNG  
fr. Peter NGUYEN DUY HUNG  
fr. Peter NGUYEN VAN NANG  
fr. Peter TRAN VAN PHUC  
fr. Dominic NGUYEN ANH VU  
fr. Dominic NGUYEN CONG HAM  
fr. Dominic NGUYEN CONG THUAN  
fr. Francis Xavier PHAN THIEN QUANG  
fr. Joseph NGUYEN BAO HOANG  
fr. Joseph DAO DUY HIEU  
fr. Joseph NGUYEN KHAI HOAN  
fr. Joseph PHAN MINH SON  
fr. Joseph NGUYEN PHU QUY  
fr. Peter Hoang Khanh NGUYEN NGOC THACH  
fr. Thomas TRAN HIEU  
fr. Thomas TRAN MINH THANG  
Sœur Mary NGUYEN DUYEN ANH  
Sœur Elisabeth NGUYEN THI VU LOAN  
Sœur Teresa NGOC LE

Andrew VU QUOC HUNG  
Dominic Martin NGUYEN NGOC HUY  
Francis A. DANG CONG DANH  
John K. PHAM DUC QUYNH  
Joseph DINH QUANG NGHIA  
Joseph VU QUANG NHON  
Martin QUACH DINH QUOC TRONG  
Martin LE MINH THANH  
Peter VU DUC DUY  
Vincent PHUNG TUAN ANH  
Maria NGUYEN THI PHUOC  
Maria TRAN THI LIEN  
Maria NGUYEN THI THU  
Maria DO THI KIM DUNG  
Maria LE THI KIM THU  
Peter MAI VIET HANH  
Maria TRAN NGOC RI  
Maria NGUYEN THI VUI  
Dominic PHAM VAN DUY  
NGUYEN THI BICH KIEU

## **SIGLES EMPLOYÉS**

ACG *Acta Capituli Generalis* (Actes du chapitre général)

AL Exhortation Post-synodale *Amoris laetitia*, Pape François, 19.03.2016

CIC *Codex Iuris Canonici* (Code de droit canonique)

CIDALC Conférence inter-provinciale dominicaine pour l'Amérique latine  
et les Caraïbes

EBAF École biblique et archéologique de Jérusalem

EG Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, pape François, 26.11.2013

GS Constitution pastorale *Gaudium et spes*, Concile Vatican II, 7.12.1965

IAOP Inter-Africaine O.P.

IDF *International Dominican Foundation* (Fondation dominicaine  
internationale)

IDYM *International Dominican Youth Movement* (Mouvement international de  
la jeunesse dominicaine).

IEOP Inter-Europe O.P.

LCM *Liber constitutionum monialium O.P.* (Constitutions des moniales  
dominicaines)

LCO *Liber constitutionum et ordinationum fratrum O.P.*

PUST Université pontificale de Saint-Thomas d'Aquin – Rome

RFG *Ratio formationis generalis*

RSG *Ratio studiorum generalis*

## CHAPITRE I DÉCLARATIONS

1. Par sa lettre circulaire du 7 novembre 2018, le maître de l'Ordre, frère Bruno Cadoré, conformément au LCO 413 § II, a convoqué le chapitre général électif au séminaire Saint-Joseph de Long Khánh (Vietnam), à partir du 9 juillet jusqu'au 4 août 2019. Le Chapitre porte le nom de Biên Hòa ("frontières de paix"), ville où se trouve notre couvent Saint-Martin-de-Porres de la Province Reine-des-Martyrs du Vietnam.

2. Le maître de l'Ordre, conformément à LCO 414, a nommé le frère Joseph NGO SI DINH, de la Province Reine-des-Martyrs du Vietnam, comme secrétaire général du chapitre électif de Biên Hòa le 12 septembre 2017.

3. Le maître de l'Ordre, fr. Bruno CADORÉ, a invité au chapitre général électif de Biên Hòa les fr. Herman de Porres JOHNSON et fr. Joseph MAI VAN TUYEN, frères coopérateurs.

4. Le maître de l'Ordre a invité à assister au chapitre général électif de Biên Hòa : Sœur Teresa BUI THI TAM, de la Commission internationale des moniales du Monastère Our Lady of the Holy Spirit (Dong Nai, Vietnam) ; Sœur Mary Constance TRAN THI SAM de la Congrégation de Sainte-Catherine de Sienna (Vietnam) ; monsieur Gabriel PINTO BARBOSA, président du Conseil international des fraternités laïques dominicaines ; monsieur Joseph DO AN NINH, président des fraternités laïques dominicaines au Vietnam ; madame Anne NGUYEN THI SAI, représentante des instituts séculiers ; monsieur Elijor Benjamin RODIL, coordinateur du mouvement dominicain de la jeunesse internationale.

5. Le maître de l'Ordre a invité les membres suivants de la curie généralice : fr. Orlando RUEDA ACEVEDO, *socius* pour la vie apostolique ; fr. Pablo Carlos SICOULY, *socius* pour la vie intellectuelle ; fr. Vivian BOLAND, *socius* pour la vie fraternelle et la formation ; fr. Gerard Francisco TIMONER III, *socius* pour l'Asie-Pacifique ; fr. Alain ARNOULD, *socius* pour l'Europe de l'Ouest et Canada. Le maître de l'Ordre a invité aussi le fr. Juan Luis MEDIAVILLA GARCÍA, syndic de l'Ordre, le fr. Florentino BOLO,

*Chapitre I*  
*Déclarations*

promoteur général des fraternités sacerdotales de Saint-Dominique et le fr. Michael Christopher DEEB, promoteur général de Justice et Paix et délégué permanent auprès des Nations Unies.

6. Le maître de l'Ordre a invité au chapitre général le fr. Benjamin EARL, procureur général de l'Ordre et expert en droit canonique.

7. Le 6 juin 2019, le maître de l'Ordre, fr. Bruno CADORÉ, a envoyé une lettre au Saint Père François, lui communiquant la célébration du chapitre général à Biên Hòa.

*Rome, le 6 juin 2019*  
*Sa Sainteté le Pape François, Cité du Vatican*  
*Prot 50/19/356 Biên Hòa\_2019*

*Saint Père,*

*À la fin du mandat comme maître de l'Ordre des prêcheurs, que les frères m'ont confié depuis neuf ans, permettez-moi d'exprimer ma gratitude par votre prière et par le soutien que vous avez donné à l'Ordre des prêcheurs pendant ces années. Je me souviens en particulier avec une particulière émotion la bienvenue que vous avez adressée aux participants de notre chapitre général en août 2016, lors de la clôture du Jubilé du 800<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre que vous avez accepté de présider en janvier 2017, sans oublier vos visites à Sainte-Sabine les mercredis des Cendres, sans oublier les rencontres que nous avons pu avoir pendant les Synodes des Évêques ou à d'autres moments. Merci pour votre intérêt pour l'Ordre depuis que vous avez été appelé à assumer la charge de Pasteur suprême de notre sainte mère l'Église.*

*Du 6 juillet au 4 août, l'Ordre célébrera un nouveau chapitre général au Vietnam. Les délégués de toutes les entités de l'Ordre éliront un nouveau maître de l'Ordre des prêcheurs comme 87<sup>e</sup> successeur de saint Dominique. Pour la première fois en son histoire, un chapitre général aura lieu dans un lieu où la culture chrétienne n'est pas majoritaire. Nous voudrions que cela soit un écho du charisme de saint Dominique, qui s'inquiétait du salut des âmes, où qu'elles se trouvaient, et de tous les peuples, spécialement de ceux qui étaient loin.*

*Au nom de toute la Famille dominicaine, je sollicite vos prières pour le bon déroulement de ce chapitre général. Que nos délibérations, guidées par l'Esprit Saint, renouvellent le zèle de la Famille dominicaine à servir l'Évangile et l'Église et pour écouter le monde, cette*

*«terre sainte» dans laquelle vous nous avez invités, pendant le chapitre de 2016, à être les prédicateurs contemplatifs, témoins de la compassion du Christ, évangélisés par la rencontre avec la chair vivante du Christ.*

*En sollicitant votre bénédiction apostolique pour les frères rassemblés en chapitre et pour toute la Famille dominicaine, je vous assure de mes prières personnelles et celles de tout l'Ordre des prêcheurs.*

*fr. Bruno CADORÉ O.P.  
Maître de l'Ordre des prêcheurs*

8. Le 11 juin 2019, Monseigneur Edgar PEÑA PARRA, Substitut envers les Affaires générales du Secrétariat d'État a envoyé le message suivant au Maître de l'Ordre :

*Vatican, le 11 juin 2019  
N. 455.869*

*fr. Bruno CADORÉ O.P.  
Maître de l'Ordre des prêcheurs  
Rome*

*Révérénd Père*

*Avec une lettre attentionnée, vous vous êtes adressé au pape François pour l'informer de la célébration du prochain chapitre général de l'Ordre des prêcheurs, dans lequel sera élu son nouveau maître.*

*Le Saint Père vous remercie pour cette marque de proximité et d'adhésion, en même temps il vous recommande au Seigneur, avec tous les autres membres du chapitre, afin que fidèles à votre charisme fondateur, vous puissiez continuer à remplir avec joie et dévouement votre mission dans l'Église et dans le monde. De la même manière, il vous exhorte à continuer avec persévérance dans un amour croissant et un don généreux au service de la prédication de l'Évangile du salut à tous les hommes. En invoquant sur vous tous la protection de la Vierge du Rosaire et l'intercession de saint Dominique, votre saint fondateur, Sa Sainteté vous donne avec affection sa bénédiction apostolique.*

*Je profite de cette occasion pour vous manifester le témoignage de ma considération et estime dans le Christ.*

*+ Edgar Peña  
Substitut pour les Affaires générales  
Secrétariat d'État*

*Chapitre I*  
*Déclarations*

9. Les fr. Jesús Antonio DÍAZ SARRIEGO, Martin GANERI et Olivier DONJON DE SAINT MARTIN ont examiné les lettres testimoniales des vocaux le soir du 7 et le matin du 8 juillet.

10. Le 8 juillet, le maître de l'Ordre a désigné comme secrétaire du chapitre général le fr. Peter PHAN NGO XUAN THOAI.

11. Le 8 juillet le maître de l'Ordre avec le consentement des capitulaires conformément à LCO 417 § I, 3, a désigné comme réviseurs des Actes du chapitre général les fr. Peadar Benedict MAC CIONAOITH de la province d'Irlande ; Martin GELABERT BALLESTER de la province d'Hispanie et fr. Gilles BERCEVILLE, de la province de France. Ultérieurement, le maître de l'Ordre, avec le consentement des capitulaires, a désigné le fr. Anthony WALSH, de la province d'Australie, à la place du fr. Benedict MAC CIONAOITH.

12. Le maître de l'Ordre, après avoir entendu les capitulaires, conformément à LCO 417 § I, 4, a confirmé la distribution, préparée au préalable, des membres et des présidents des sept commissions :

**COMMISSION 1 : SYNERGIE VIE-MISSION : DÉFIS ET RÉNOVATION DE NOTRE VIE FRATERNELLE**

**Président :** fr. Richard Adalakun OGEDENGBE (45)

fr. Carlos Antonio CÁCERES PEREIRA (44)

fr. Herald D'SOUZA (46)

fr. Peter Hoang DO (32)

fr. Angelik KITSULA (49)

fr. Pawel KOZACKI (10)

fr. Francesco LA VECCHIA (06)

fr. Paul LAWLOR (18)

fr. Kenneth Raymond LETOILE (29)

fr. James Vincent MARCHIONDA (35)

fr. Allen Bernard MORAN (29)

fr. Stanslaus Clement MUYEBE (48)

fr. Joseph NGUYEN HUU CUONG (40)

- fr. Timothy RADCLIFFE (09, *ancien maître de l'Ordre*)  
fr. Marco Giuseppe RAININI (04)  
fr. Eduardo de Jesús ROMERO UREÑA (01)  
fr. Napoleon SIPALAY (41)

## **COMMISSION 2 : SYNERGIE VIE-MISSION : DÉFIS ET RÉNOVATION DE LA PRÉDICATION**

**Président :** fr. Diego Orlando SERNA SALAZAR (21)

- fr. Yinmy CABALLERO SUÁREZ (85)  
fr. Christopher CARUANA (30)  
fr. Sergio CATALANO (06)  
fr. José Filipe DA COSTA RODRIGUES (15)  
fr. Michael DEEB (48, promoteur général Justice et Paix)  
fr. José FERNÁNDEZ ALVES (37)  
fr. Martin GELABERT BALLESTER (01)  
fr. Juan Pedro GÓMEZ (28)  
fr. Philipp Elton KÖNIG (08)  
fr. Felicísimo MARTÍNEZ DÍEZ (25)  
fr. Miguel MENDOZA ROLDÁN (19)  
sr. Sai NGUYEN THI (*invitée*)  
M. Gabriel PINTO BARBOSA D.S. (*invité*)  
fr. Hugues-François ROVARINO (02)  
fr. Orlando RUEDA ACEVEDO (21, *socius* pour la vie apostolique)  
fr. José Manuel VALENTE DA SILVA NUNES (15)  
fr. Rómulo VÁSQUEZ GAVIDIA (20))

## **COMMISSION 3 : VOCATIONS, FRÈRES COOPÉRATEURS ET FORMATION**

**Président :** fr. Raymond MI (25)

- fr. Vivian P. BOLAND (18, *socius* pour la vie fraternelle et la formation)  
sœur Teresa BUI THI TAM (*invitée*)

## *Chapitre I*

### *Déclarations*

- fr. Thomas Michael CONDON (42)
- fr. François DERMINE (04)
- fr. René DINKLO (17)
- fr. Augustine EBIDO (45)
- fr. Herman de Porres JOHNSON (42, *invité*)
- fr. Mikolaj LUCHOK (10)
- fr. Peadar Benedict MAC CIONAOITH (18)
- fr. Joseph MAI VAI TUYEN (40, *invité*)
- fr. Thomas McDERMOTT (35)
- fr. Scott O'BRIEN (42)
- fr. Domagoj POLANCAK (13)
- fr. Naveen SALDANHA (46)
- fr. Gerard Francisco TIMONER III (41, *socius pour l'Asie Pacifique*)
- fr. Nicolas TIXIER (03)
- fr. Joy Mathew VAZHACKAPARA (46)

### **COMMISSION 4 : SOLIDARITÉ ET COLLABORATION**

- Président :** fr. Benjamin Sombel SARR (83)
- fr. Javier Antonio CASTELLANOS (21)
- fr. Philippe COCHINAUX (39)
- fr. Boaventura Sapalo CORDEIRO (15)
- fr. Jean DOUTRE (31)
- fr. Irenej FINTOR (83)
- fr. Peter KREUTZWALD (08)
- fr. José Ángel LÓPEZ LEGIDO (25)
- fr. Rafael MANIKIZA UWINEZA (31)
- fr. Juan Luis MEDIAVILLA GARCÍA (01, *syndic de l'Ordre*)
- fr. Bienvenu NSEKOKO BONGO (47)
- fr. Richard OUNSWORTH (09)
- fr. Slavko SLISKOVIC (13)
- fr. Aldo TARQUINI (05)

fr. Armando Alonso VILLALTA SALAZAR (23)

fr. Juan Carlos VILLEGAS ANCAJIMA (20)

fr. Anthony WALSH (36)

### **COMMISSION 5 : GOUVERNEMENT DE L'ORDRE ET PROMOTION DE LA FAMILLE DOMINICAINE**

**Président :** fr. Damián MACURA (83)

fr. Fausto ARICI (04)

fr. Alain ARNOULD (39, socius pour l'Europe du Nord-Ouest et Canada)

fr. Florentino BOLO (41, promoteur général des fraternités sacerdotales de Saint-Dominique)

fr. Thomas Gabriel BROGL (34)

fr. Francisco Javier CARBALLO FERNÁNDEZ (01)

fr. Wojciech DELIK (10)

fr. David Alfonso DÍAZ CORRALES (19)

fr. Jarosław GLODEK (10)

fr. Stephen KERRY (36)

fr. Frans MICALLEF (30)

fr. Gideon Kizito Murimi MUCHIRA (29)

fr. Joseph NGUYEN DUC HOA (40)

fr. Quirico PEDREGOSA (41)

M. Elijor Benjamin RODIL (*invité*)

fr. Younas SHAHZAD (43)

fr. Pavel SYSSOEV (02)

sœur Mary Constance TRAN THI SAM (*invitée*)

### **COMMISSION 6 : ÉTUDES, CENTRES D'ÉTUDES ET INSTITUTIONS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE DE L'ORDRE**

**Président :** fr. Jesús Antonio DÍAZ SARRIEGO (01)

fr. Gilles BERCEVILLE (03)

fr. Didier CAENEPEEL (31)

## *Chapitre I*

### *Déclarations*

fr. Herminio DAGOHOY (41)

fr. Olivier DONJON DE SAINT MARTIN (02)

fr. Lukas Jan FOSUM (12)

fr. Martin GANERI (09)

fr. Adrián Mauricio GARCÍA PEÑARANDA (21)

fr. Javier GONZÁLEZ IZQUIERDO (25)

fr. Kokou M. Antoine-Augustin MISSODE (83)

fr. Joseph NGUYEN HUU NGHI (40)

fr. Raphael OGOKE (45)

fr. Richard PEDDICORD (35)

fr. Jean-Jacques PÉRENNÈS (03, délégué des couvents sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre)

fr. Emilio PLATTI (39)

fr. Pablo Carlos SICOULY (28, socius pour la vie Intellectuelle)

fr. Michael SWEENEY (32)

fr. Guido VERGAUWEN (38)

fr. Thomas Joseph WHITE (29, délégué des couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre)

### **COMMISSION 7 : CONSTITUTIONS ET ORDINATIONS**

**Président :** fr. Javier María POSE (28)

fr. Filip BOHÁC (12)

fr. Gregory CARROLL (18)

fr. Rémi CHENO (03)

fr. Benjamin EARL (09, procureur général de l'Ordre, expert en droit canonique)

fr. Christopher FADOK (32)

fr. Bonifacio GARCÍA SOLÍS (25)

fr. Juan Manuel HERNÁNDEZ HERNÁNDEZ (19)

fr. Peter HOANG MANH HUNG (36)

fr. John Baptist KU (29)

fr. Joseph Tran Trung LIEM (40)  
fr. Saulius RUMŠAS (03)

13. Le 8 juillet 2019, le chapitre général a approuvé les modérateurs pour les sessions plénières : fr. Henry DONNEAUD de la province de Toulouse, fr. Pablo José CONDRAC de la province d'Argentine, et fr. Darren DIAS de la province du Canada (proposés au préalable par le maître de l'Ordre).

14. Le 8 juillet 2019, le maître de l'Ordre fr. Bruno CADORÉ, en compagnie du prieur provincial du Vietnam fr. Joseph NGUYEN DUC HOA, du secrétaire général du chapitre général, fr. Joseph NGO SI DINH, et de quelques uns des *socii* du maître invités par le chapitre, ont reçu la visite des représentants du Bureau des Affaires religieuses du gouvernement du Vietnam M. VU CHIEN THANG, président ; M. LE MINH KHANH, directeur de la section catholique ; M. TRA QUANG THANH, directeur adjoint du Département du Sud ; M. NGUYEN QUOC VU, président du bureau des Affaires religieuses de la Province de DONG NAI.

15. Le chapitre a approuvé les normes générales de procédure proposées au préalable aux frères capitulaires.

16. Le chapitre général a commencé le mardi 9 juillet 2019 avec la messe solennelle du Saint Esprit, concélébrée par tous les capitulaires et présidée par le fr. Bruno CADORÉ. Dans son homélie, le frère Bruno a fait un appel à l'unité de l'Ordre : seule elle est possible si nous nous laissons guider par l'Esprit qui nous rend « capables de communauté, capables d'unité, capables de réconciliation ». L'Esprit nous rend capables de « dire oui sans cesse à l'autre : d'abord tu ». Une chose qui n'est pas simple, parce que nous sommes convaincus qu'il faut « aussi préparer son propre terrain, ses propres projets, la propre image de l'Église ». Le maître a terminé son homélie par ses paroles : « Nous allons demander à l'Esprit qu'il nous configure avec le Christ prédicateur et qu'il nous enseigne ainsi comment sont les prédicateurs qu'il désire. »

17. Le 9 juillet 2019, le maître de l'Ordre, fr. Bruno CADORÉ, a présenté aux capitulaires sa *Relatio de statu Ordinis*. Le document (cf. Annexe I), daté du 7 mars 2019 à Rome a été auparavant envoyé aux capitulaires. À la suite de la présentation, des groupes linguistiques se sont rassemblés et un échange de questions et de réponses s'en est suivi dans la salle capitulaire avec le maître de l'Ordre.

## *Chapitre I*

### *Déclarations*

18. Les *socii* du maître de l'Ordre, ainsi que le syndic de l'Ordre et d'autres officiers de l'Ordre ont présenté leurs informations respectives, qui ont été mises à la disposition des membres du chapitre.

19. Le maître de l'Ordre, fr. Bruno CADORÉ, après le chapitre général de Bologne de 2016 a procédé aux nominations suivantes :

### **Vicaire du maître de l'Ordre sur tout l'Ordre**

fr. Miguel Ángel DEL RÍO (19.02.2017)

### ***Socii* (Assistants)**

fr. Gerard TIMONER, *socius* pour les provinces d'Asie-Pacifique (19.02.2017)

fr. Vivian BOLAND, *socius* pour la vie fraternelle et la formation (17.04.2017)

fr. Alain ARNOULD, *socius* pour les provinces de l'Europe du Nord-ouest & Canada (11.05.2017)

fr. Christopher EGGLETON, *socius* pour les provinces des États-Unis d'Amérique (27.08.2017)

fr. Charles UKWE, *socius* pour les provinces d'Afrique (30.11.2017)

fr. Pablo Carlos SICOULY, *socius* pour la vie intellectuelle (07.01.2018)

### **Procureur général de l'Ordre**

fr. Benjamin EARL (05.10.2016)

### **Secrétaire général de l'Ordre**

fr. Jean-Ariel BAUZA-SALINAS (06.11.2016)

### **Syndic de l'Ordre**

fr. Juan Luis MEDIAVILLA GARCÍA (09.07.2017)

### **Promoteurs généraux**

fr. Florentino BOLO, Promoteur pour les Fraternités Sacerdotales de l'Ordre (13.10.2016)

fr. Christopher EGGLETON, Promoteur du Rosaire (01.01.2018)

fr. Javier ABANTO SILVA, Promoteur pour les communications sociales (11.02.2018)

### **Autres nominations**

fr. Krzysztof POPLAWSKI, Vicaire du maître de l'Ordre pour les couvents sous sa juridiction immédiate (20.02.2017)

fr. Éric SALOBIR, président du réseau OPTIC – Ordre des Prêcheurs pour la technologie, information et communication (01.01.2018)

fr. André DESCOTEAUX, fr. Judethadeus Aloyce MMASSY, fr. Richard OUNSWORTH, fr. Domingo SÁNCHEZ, fr. Gian Matteo SERRA et fr. Adam SULIKOWSKI, membre du Conseil économique de l'Ordre (21.01.2017)

fr. Paolo VENTURELLI et fr. Rafael CÚNSULO, membres du Conseil économique extraordinaire de l'Ordre (21.01.2017)

fr. Krzysztof POPLAWSKI, président du Conseil de *Spem Miram International* (09.03.2017)

fr. Stanslaus Clement MUYEBE (28.09.2016), fr. Pablo José CONDRAC, Charles LATOUR, fr. Joseph VAN QUOC PHAM, membres du Conseil de *Spem Miram International* (21.01.2017)

sœur Irene DÍAZ (08.08.16 y 24.05.2019), Monsieur Dimitri DÍAZ VIDAL (22.05.17), sœur Maria Teresa TENTI DE VOLTA (22.05.17), Monsieur Duncan MacLAREN (23.01.2019), membres de la Commission internationale Justice et Paix

sœur Lorena BARBA FRANCO, sœur Mary Rose CARLIN, sœur Lioba HILL, sœur Ana Maria MARTOS MORENO, sœur Stanislava PELECHATA, membres de la Commission internationale des moniales de l'Ordre (24.05.2017)

fr. ABOGADO (18.02.17), fr. Anthony AKINWALE (01.07.17), fr. Emmanuel DURAND (01.07.17), fr. Anthony GIAMBRONE (01.07.17), fr. John LANGLOIS (01.07.17), fr. Brice BINI (84) (27.11.17), fr. Luis GALINDO (04.03.19), fr. Anto GAVRIC (17.12.16), membres de la commission pour la promotion des études dans l'Ordre

fr. Vivian BOLAND (en tant que *socius* pour la vie fraternelle et la formation, 22.11.16), Tomasz GAJ (22.11.16), fr. Fabien-Joseph HIGNETTE (22.11.16), fr. Daniel-Mario BEZIM (22.11.16), fr. Miguel

## *Chapitre I*

### *Déclarations*

Angel ESPINOZA SANCHEZ (22.11.16), fr. Mariusz SKOWRONSKI (22.11.16), fr. Joseph MAI VAN TUYEN (22.11.16), fr. Herman de Porres JOHNSON (06.09.17), membres de la commission pour la promotion de la vocation de frères coopérateurs

fr. Gianni FESTA, fr. Viliam Stefan DÓCI, fr. Fausto ARICI, fr. Davide PEDONE, fr. Orlando RUEDA ACEVEDO (16.01.2018) et fr. Alain ARNOULD (13.05.2018), membres de la commission pour le Jubilé “Bologne 2021” / huitième centenaire de la naissance de saint Dominique

fr. Krzysztof POPLAWSKI, délégué du maître de l’Ordre auprès du Mouvement international dominicain – IDF (09.09.2017)

fr. Michał PALUCH, Recteur magnifique de l’Université Saint-Thomas d’Aquin *in Urbe* (PUST) (13.09.2017)

sœur Mary Rose CARLIN, sœur Stanisława PELECHATA et sœur Paola PANETTA, membres du comité “Spem Miram nuns” (06.03.2019).

20. Depuis le chapitre général de Bologne (2016) ont été ordonnés évêques les frères suivants: fr. Roger HOUNGBEDJI, archevêque de Cotonou, Bénin (24.09.2016) ; fr. José Cayetano PARRA NOVO, évêque auxiliaire de Santiago de Guatemala, Guatemala (21.01.2017) ; fr. Richard APPORA, évêque coadjuteur de Bambari, République centrafricaine (25.03.2017) ; fr. Robert CHRISTIAN, évêque auxiliaire de San Francisco, États-Unis (05.06.2018), lequel est décédé le 11.07.2019, et le fr. Najeeb Michael MOUSSA, archevêque chaldéen de Akra-Mossoul, Irak (25.01.2019).

21. Depuis le dernier chapitre général, le maître de l’Ordre a promu comme Maîtres en sacrée théologie les fr. Michael John DODDS (15.09.2016), fils de la province du Saint-Nom de Jésus (États-Unis), fr. Joseph ELLUL (22.05.2017), fr. Joseph AGIUS (29.10.2018) et fr. Charles TABONE (29.10.2018), les trois derniers fils de la province de Malte.

22. Le maître de l’Ordre, par un vote du conseil général, considérant que la vice-province de Saint-Augustin en Afrique Occidentale répondait aux exigences pour être une province, l’a érigée comme province de Saint-Augustin en Afrique occidentale, par un décret du 7 octobre 2017.

23. Le maître de l’Ordre, par un vote du Conseil Général, considérant que la vice-province Saint-Thomas d’Aquin en Belgique répondait aux exigences pour être une province, a érigé la vice-province Saint-Thomas d’Aquin en

Belgique comme province par un décret du décret du 25 mars 2019, pour une entrée en vigueur le 8 août 2019.

24. Le 19 mars 2016 le maître de l'Ordre a envoyé le décret de suppression du vicariat général de Saint-Laurent-Martyr du Chili et attribué la responsabilité de la mission de l'Ordre de ce territoire à la province argentine de Saint-Augustin.

25. Le 4 août 2017, le maître de l'Ordre a promulgué le décret d'attribution de la mission en Amazonie péruvienne à la province de Saint-Jean-Baptiste du Pérou, qui est entré en vigueur le 30 janvier 2017, en la fête de sainte Rose de Lima.

26. Le 2 octobre 2016, le maître de l'Ordre a présidé la messe d'ouverture de la 36<sup>e</sup> Congrégation générale de la Compagnie de Jésus en l'église de Jésus à Rome.

27. Le 25 mai 2017, en la solennité de l'Annonciation, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre : « Envoyés à prêcher l'Évangile ; après le congrès pour la mission de l'Ordre des Prêcheurs ».

28. Le 20 juin 2017, le maître de l'Ordre a adressé aux prieurs provinciaux, aux prieures des monastères dominicains, aux responsables internationaux des fraternités laïques, des fraternités sacerdotales, des instituts séculiers dominicains et du mouvement de la jeunesse dominicaine, comme aussi aux supérieures générales des congrégations apostoliques de toute la Famille dominicaine, la lettre d'invitation pour s'engager dans la dynamique préparatoire du synode que le pape François a convoqué sur le thème « Les jeunes, la foi et l'engagement vocationnel ».

29. Le 25 janvier 2018, en la solennité de la conversion de saint Paul, le maître de l'Ordre a adressé aux laïcs de l'Ordre des prêcheurs une lettre en vue de la préparation du congrès international du laïcat dominicain à Fatima, en octobre 2018.

30. Le 6 août 2018, jour du 797<sup>e</sup> anniversaire de la mort de notre père saint Dominique, le maître de l'Ordre a adressé aux frères, moniales, sœurs et laïcs de l'Ordre des prêcheurs la lettre « La sainteté de Dominique, lumière pour l'Ordre des prêcheurs » en préparation de l'année jubilaire du *Dies natalis* de saint Dominique, qui sera célébré du 6 janvier 2021 au 6 janvier 2022.

*Chapitre I*  
*Déclarations*

31. Le 5 septembre 2018, le maître de l'Ordre a adressé aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires provinciaux de l'Ordre des prêcheurs une lettre sur la « Lettre au Peuple de Dieu » du pape François (du 20 août 2018), sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

32. Le 5 mars 2019, à l'occasion de l'année jubilaire du *Dies natalis* du sixième centenaire du décès de saint Vincent Ferrier, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre intitulée « Prêche comme les Apôtres l'ont fait ».

33. Pendant les dernières trois années, le maître de l'Ordre a réalisé la visite canonique aux communautés des Caraïbes anglaises, (Grenade, Trinidad et Tobago) et au vicariat provincial du Venezuela de la province du Rosaire et aux autres maisons extraterritoriales de la province d'Hispanie (17.09-1.10.2016), à la province de Saint-Martin de Porrès, États-Unis (14-28.10.2016), au vicariat provincial d'Afrique équatoriale de la province de France (27.11-11.12.2016), au vicariat provincial d'Afrique orientale de la province de Saint-Joseph aux États-Unis (11-15.12.2016), à la province du Portugal (7-10.01.2017), au couvent de Sainte-Marie-Majeure de Rome (12-13.01.2017), à la province de France (30.01-08.02.2017), au vicariat Pedro de Córdoba (République dominicaine et Cuba) de la province d'Hispanie et au couvent de Haïti (province de Toulouse) (10-18.02.2017), au vicariat du Rwanda et du Burundi de la province du Canada (06-14.03.2017), à la province du Saint-Rosaire (Hong Kong, Macao, Myanmar, Singapour et Timor Oriental) (25.03-08.04.2017), à la province du Canada (24.04-02.05.2017), à la province d'Amérique centrale (05-20.06.2017), aux communautés d'Irak, province de France, et d'Iran, province d'Irlande (20-29.06.2017), à la province d'Australie (11-25.07.2017), à la province du Saint-Rosaire (communautés en Corée : Séoul et Ansan) (26-31.06.2017), à la province des Philippines (16-30.09.2017), à la province des Pays-Bas (16-19.10.2017), à la province de l'Inde (23.10-03.11.2017), à la province de Saint-Joseph, États-Unis (01-15.12.2017), à la province de Suisse (18-21.12.2017), à la province de Saint-Augustin en Afrique de l'Ouest (28.01-11.02.2018), à la province d'Angleterre (26.02-05.03.2018), à la province d'Irlande (19-26.03.2018), au vicariat provincial de la province du Vietnam au Canada et États-Unis (09-17.04.2018), à la province romaine de Sainte-Catherine-de-Sienne en Italie (19-23.04.2018), à la province de Saint-Thomas d'Aquin en Italie (03-07.05.2018), à la province de Saint-Dominique

en Italie (30.05-02.06.2018), à la province de Saint-Pie V (Malte) et la communauté de ladite province située à Durres (Albanie) (11-16.06.2018), à la vice-province de Bolivie (18-26.07.2018), à la province d'Argentine ensemble avec le vicariat provincial de Saint-Laurent-Martyr au Chili (27.07-05.08.2018), au vicariat Antoine de Montesinos en Uruguay et Paraguay de la province d'Hispanie (06-12.08.2018), à la province de Teutonie, ainsi qu'au vicariat provincial de Hongrie (17-26.09.2018), à la province Saint-Joseph-Travailleur du Nigeria et du Ghana (10-20.12.2018), au vicariat en Espagne de la Province du Rosaire (11-18.01.2019), à la province d'Hispanie (06-22.02.2019), à la province Frère Barthélemy de Las Casas au Brésil (10-19.03.2019), à la province Reine-des-Martyrs au Vietnam (05-14.04.2019), à la province Saint-Jean-Baptiste au Pérou (28.04-06.05.2019), au couvent Saint-Thomas d'Aquin à Quito, siège du studentat de la vice-province Sainte-Catherine-de-Sienne de l'Équateur (19-22.06.2019).

34. Pendant les trois dernières années, le maître de l'Ordre a fait des visites fraternelles et a participé à différentes réunions et événements internationaux de l'Ordre à savoir : visite fraternelle au vicariat de l'Angola de la province du Portugal (10-13.07.2018), congrès sur les Peuples indigènes au Guatemala (25-27.08.2016), rencontre des radios dominicaines à Lima, Pérou (28-31.08.2016), congrès international "Dominicains/dominicaines pour la défense des droits humains", couvent Saint-Étienne, Salamanque, Espagne (01-03.09.2016), célébration du Jubilé des frères en Belgique, Anvers, (10.09.2016), Jubilé du Rosaire dans la basilique Notre-Dame de la Paix, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire (06-09.09.2016), congrès sur la prédication, St. Louis, États-Unis. (10-13.10.2016), célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la province Reine-des-Martyrs au Vietnam (17-21.03.2017), rencontre IEOP à Cracovie, Pologne (20-22.04.2017), rencontre IAOP à Ibadan, Nigeria (29.05-01.06.2017), célébration du premier centenaire de la présence de l'Ordre en Afrique du Sud (04-06.08.2017), congrès du laïcat dominicain d'Europe à Fatima, Portugal (04-05.10.2017), congrès du Rosaire à Fatima, Portugal (12-14.10.2017), rencontre sur la mission de l'Ordre en Chine, Hong Kong (02-04.01.2018), participation à la visite du Saint Père au vicariat apostolique de Puerto Maldonado, Pérou (17-20.01.2018), rencontre IEOP à Séville, Espagne (04-07.04.2018), cours/pèlerinage de formateurs dominicains, Rome (26-28.04.2018), rencontre de provinciaux, vicaires provinciaux et supérieurs de maisons en dehors du territoire, PUST, Rome (24-27.05.2018), fête de la translation de l'icône de la Mère de Dieu (la

*Chapitre I*  
*Déclarations*

Madone Hagiosoritissa ou “de Saint Luc”) au monastère de Saint-Dominique et Saint-Sixte à Sainte-Marie du Rosaire, Monte Mario, Rome (27.06.2018), “Macro rencontre” de la commission internationale des moniales, prieures fédérales représentantes des fédérations et associations, et assistants religieux pour travailler sur la nouvelle législation sur les moniales (Constitution apostolique *Vultum Dei quaerere* et instruction *Cor orans*, LCM), Rome (28.09-02.10.2018), troisième rencontre internationale des fraternités laïques dominicaines, Fatima, Portugal (05-07.10.2018), rencontre d’animateurs de la Famille dominicaine en Asie-Pacifique, Goa, Inde (28.11-01.12.2018), rencontre avec la commission de coordination de l’IDYM, Sainte-Sabine, Rome (03.12.2018), deuxième rencontre sur la mission de l’Ordre en Chine, Hong Kong (07-10.01.2019), Journées moniales de la jeunesse au Panama (20-22.01.2019), plénière de la CIVCSVA et rencontre de celle-ci avec la Congrégation des évêques (01-04.04.2019), rencontre IEOP, Vienne, Autriche, (23-26.04.2019), inauguration de l’édifice “Jean Paul II” de l’hôpital de l’Université Saint-Thomas de Manille, Philippines (04.07.2019).

35. Du 16 au 21 janvier 2017, le maître de l’Ordre a présidé la célébration du congrès international pour la mission de l’Ordre, célébré à Rome, comme événement conclusif du Jubilé des 800 ans de la confirmation de l’Ordre, et dans lequel ont participé plus de 600 membres des différentes branches de la Famille dominicaine, provenant de 81 pays où est représenté l’Ordre.

36. Le 21 janvier 2017, en la basilique Saint-Jean du Latran à Rome, le maître de l’Ordre a concélébré la messe de clôture de l’année jubilaire du 800<sup>e</sup> anniversaire de la confirmation de l’Ordre des prêcheurs, présidée par le pape François.

37. Le maître de l’Ordre, ainsi que la communauté de Sainte-Sabine et de nombreux frères, sœurs et laïcs, a participé à la célébration du mercredi des Cendres présidée par le pape François en la basilique Sainte-Sabine le 01.03.2017, le 14.02.2018 et le 06.03.2019.

38. Du 3 au 28 octobre 2018, le maître de l’Ordre a participé à la XV<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire du synode des évêques, sur le thème « les jeunes, la foi et le discernement vocationnel ».

39. Le 25 février 2019, le maître de l’Ordre a réalisé une intervention pendant le séminaire d’étude en préparation au synode spécial pour l’Amazonie,

intitulée « La mission de l'Église en Amazonie à la lumière d'*Evangelii gaudium* : la vie consacrée ».

40. Le 26 janvier 2018, le Saint Père a autorisé la promulgation du décret sur le martyr de Monseigneur fr. Pierre CLAVERIE, O.P. ainsi que ses 18 compagnons martyrs, martyrisés en Algérie entre 1994 et 1996. Le 8 décembre 2018, le préfet de la Congrégation pour les causes des saints, le cardinal Angelo BECCIU, envoyé du pape, a célébré la béatification de Monseigneur fr. Pierre CLAVERIE, O.P. et de ses 18 compagnons martyrs. La célébration a eu lieu au sanctuaire Notre-Dame de Santa Cruz à Oran, Algérie.

41. Le 6 mars 2018, le Saint Père a autorisé la promulgation du décret sur les vertus héroïques de la servante de Dieu Maria Antonella BORDONI (1916-1978), membre du laïcat dominicain et fondatrice de la fraternité Piccole Figlie della Madre di Dio.

42. Le 19 mai 2018, le Saint Père a autorisé la promulgation du décret sur les vertus héroïques de la Servante de Dieu Leonor de Sancta Maria OCAMPO (1841-1900), moniale de l'Ordre des prêcheurs du monastère Sainte-Catherine, Córdoba, Argentine.

43. Le 5 juin 2018, le Saint Père a autorisé la promulgation du décret sur les vertus héroïques du serviteur de Dieu Giorgio LA PIRA (1904-1977), laïc dominicain italien, membre de l'Assemblée constitutionnelle, membre du parlement italien, secrétaire d'État du ministère du travail et maire de Florence.

44. Le 14 avril 2019, la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements a approuvé la nouvelle édition du Calendrier liturgique de l'Ordre des prêcheurs. Le ledit calendrier a été promulgué par le maître de l'Ordre le 24 juin avec entrée en vigueur le premier dimanche de l'Avent, le 30 novembre 2019.

45. Le 5 juillet 2019, le Saint Père a élargi à l'Église universelle le culte liturgique en l'honneur du bienheureux Barthélémy (FERNANDES) des Martyrs, O.P. archevêque de Braga, né à Lisbonne (Portugal) le 3 mai 1514 et décédé à Viana do Castelo (Portugal) le 16 juillet 1590, en l'inscrivant au catalogue des saints (canonisation équipollente).

46. Le maître de l'Ordre a concélébré la sainte messe avec le pape François dans la chapelle Sainte-Marthe de la Cité du Vatican le 28 mai 2019. À la fin

## *Chapitre I*

### *Déclarations*

de la célébration le fr. Bruno CADORÉ a pu prendre congé du Souverain Pontife, qui l'a remercié pour ses neuf ans de don et de service à l'Église et à la Famille dominicaine comme maître de l'Ordre.

47. Les 10 et 11 juillet 2019 les capitulaires, divisés en groupes linguistiques et aussi par régions, ont dialogué au sujet des frères qui pourraient être élus pour l'office de maître de l'Ordre. Les coordinateurs des groupes linguistiques ont été les frères : fr. Anthony Peter WALSH (anglais 1), fr. Thomas Michael CONDON (anglais 2), fr. Thomas Gabriel BROGL (anglais 3), fr. Herald D'SOUZA (anglais 4), fr. Juan Manuel HERNÁNDEZ HERNÁNDEZ (espagnol 1), fr. Javier GONZÁLEZ IZQUIERDO (espagnol 2), fr. Didier CAENAPEEL (français 1) et fr. Nicolas TIXIER (français 2).

48. Le 12 juillet 2019, sous la présidence du fr. Bruno CADORÉ a eu lieu le « *tractatus* », préalable à l'élection du maître de l'Ordre.

49. Le samedi 13 juillet 2019, fr. Timothy RADCLIFFE, ancien maître de l'Ordre, a présidé la messe du Saint Esprit. Aussitôt les frères votants rassemblés selon les normes du LCO, ont élu canoniquement comme maître de l'Ordre le fr. Gerard Francisco TIMONER III, jusqu'alors *socius* pour les provinces de l'Asie-Pacifique. Fr. Gerard a accepté l'élection et, dans la chapelle siège du chapitre, a fait la profession de foi prévue et le serment de fidélité. Immédiatement a été communiquée au Saint Siège la notification formelle de l'élection :

*Son Éminence Révérendissime*  
*Pietro Card. Parolin*  
*Secrétaire d'État*  
*Cité du Vatican*

*Biên Hòa, Vietnam, 13 juillet 2019*

*Éminence Révérendissime*

*Le chapitre général de l'Ordre des prêcheurs, qui se tient à Biên Hòa, Vietnam, vous transmet nos salutations les plus filiales et respectueuses dans le Seigneur Jésus.*

*Le 9 juillet par la célébration de la sainte messe, présidée par l'ancien maître de l'Ordre sortant, le fr. Bruno Cadoré, O.P., a commencé le chapitre général électif.*

*Aujourd'hui samedi 13 juillet 2019, les frères capitulaires, après la sainte messe de Spiritu Sancto et après avoir invoqué l'aide et l'inspiration de l'Esprit Saint dans leurs décisions, se sont rassemblés dans la salle capitulaire et ont commencé le processus de validation de l'élection du 88<sup>e</sup> maître de l'Ordre des prêcheurs, selon les procédures prévues par nos Constitutions.*

*L'élection accomplie, c'est avec une immense joie et avec des sentiments d'action de grâce au Seigneur que nous sommes honorés de communiquer au Saint Père François, par ce message à Votre Éminence, que les frères capitulaires ont dûment et validement élu Gerard Francisco Timoner III, de la Province des Philippines, lequel a accepté son élection.*

*Avec l'ensemble de tous les participants du chapitre général, frère Gerard Francisco Timoner III implore la bénédiction apostolique sur tout l'Ordre des prêcheurs dans le monde et la bonne poursuite des travaux capitulaires.*

*En vous remerciant de tout cœur, je me confie à Votre Éminence dans la confiance au Seigneur,*

*Frère Joseph Ngo Si Dinh, O.P.  
Secrétaire général du chapitre*

50. Le 13 de juillet 2019, le Souverain Pontife a envoyé le message suivant au nouveau maître de l'Ordre:

*13 juillet 2019*

*R.P. Bruno Cadoré, OP*

*Cher frère,*

*Merci pour le courrier me prévenant de l'élection du nouveau maître général. Je vous prie de lui faire parvenir cette salutation.*

*Et merci pour votre service pendant ces années comme maître général. Que le Seigneur vous rétribue tout le bien que vous avez fait.*

*Que Jésus vous bénisse et que la Vierge Sainte vous prenne sous sa garde. Et je vous prie de ne pas oublier de prier pour moi.*

*Fraternellement*

*Chapitre I*  
*Déclarations*  
*François*

*Rv. Gerard Timoner, OP,*

*En assumant le service comme maître général de l'Ordre je te fais parvenir ma salutation, ma gratitude que tu aies accepté et l'assurance de ma prière.*

*Que Jésus te bénisse et que la Vierge Sainte te prenne sous sa garde. Et s'il vous plaît n'oubliez pas de prier pour moi.*

*Fraternellement*

*François*

51. Le 23 juillet 2019, l'évêque du diocèse de Xuân Lộc, Monseigneur Joseph ĐINH ĐỨC ĐẠO et son auxiliaire, Monseigneur John DO VAN NGAN, ont rendu visite au siège capitulaire et ont présenté une salutation fraternelle de bienvenue du diocèse à tous les membres de ce chapitre général.

52. Le chapitre général électif de Biên Hòa a achevé ses travaux le 4 août, en la solennité de Notre Père Saint Dominique, avec une eucharistie solennelle concélébrée dans le Couvent de Saint-Martin-de-Porrès de Biên Hòa. L'eucharistie a été présidée par le maître de l'Ordre, le fr. Gerard Francisco TIMONER III, qui a aussi donné l'homélie. Pendant la célébration eucharistique, dans laquelle ont participé plus de 15.000 laïcs dominicains, 21 frères de la province ont fait leur profession solennelle.

## CHAPITRE II PRÆMIUM

### SYNERGIE VIE ET MISSION DANS NOTRE VOCATION DE PRÊCHEURS

Frères ensemble en mission,

53. Nous avons célébré le chapitre en Asie, un continent riche de cultures et de traditions religieuses. Nous l'avons célébré pour la première fois au Vietnam, un pays de minorités chrétiennes, avec d'énormes richesses spirituelles et culturelles, une terre aux nombreux martyrs, dont beaucoup d'entre eux de la Famille dominicaine. Ce fait est un rappel de la mission universelle de l'Église. « Allez par toute la terre et prêchez l'Évangile » (Mc 16,15).

54. En écoutant la prière de Jésus : « Que tous soient un afin que le monde croie » (Jn 17, 21), nous découvrons que la crédibilité de notre prédication est basée sur notre communion avec la Trinité et entre nous. C'est cette unité qui nous encourage à chercher la synergie de notre vie et de notre mission.

55. Le thème de la synergie vie et mission a été présent de manière transversale dans toutes les commissions et débats de l'assemblée capitulaire. Il a été présenté comme une marque caractéristique de l'identité dominicaine et comme un défi actuel pour animer la vie et la mission des communautés et de ses membres. Vie et mission sont deux dimensions inséparables de notre unique réalité, qui est notre vocation dominicaine. Ce prologue souhaite montrer les principaux aspects impliqués dans la synergie vie et mission et les défis qui se présentent à l'Ordre pour sa mission dans le monde actuel.

56. Il s'agit d'un monde dans un processus de changements profonds et accélérés : une globalisation croissante, une expansion de l'univers numérique, une sensibilité croissante face à la valeur de la vie et de la dignité humaine et également de profondes fractures dans la justice et dans les droits

*Chapitre II*  
*Premium*

humains qui charrient d'énormes souffrances aux pauvres et aux victimes, une conscience écologique qui augmente et en même temps de grandes agressions envers l'intégrité de la création.

57. Il faut écouter avec attention et compassion les autres, le monde, en même temps que nous écoutons Dieu et que nous accueillons le don de la mission, qui nous a été donnée sous la conduite de l'Esprit.

## **1. IMPORTANCE DE LA SYNERGIE VIE MISSION**

58. Dans la vie dominicaine, il y a une étroite relation entre la vie et la mission, à tel point qu'il y a seulement une frontière entre l'une et l'autre. Vie et mission sont deux côtés d'une même pièce de monnaie. Toutes les deux se conditionnent mutuellement. Quand la mission est vivante, la vie des frères et celle des communautés est aussi stimulée. La mission vivante anime tous les éléments de la vie dominicaine : la prière, la célébration, l'étude, la réflexion communautaire, la conversation informelle, la convivialité... Quand la mission n'existe pas ou bien est fragile, il devient plus difficile d'animer les différents aspects de la vie des communautés et ses membres.

59. De la même manière, si la vie des communautés et de ses membres est fragile et routinière, la mission le sera aussi. En premier lieu, parce que le premier devoir dans la mission des prédicateurs est le témoignage d'une vie évangélique. Si celle-ci manque, il n'y a pas de témoignage évangélique. Deuxièmement, parce que la mission évangélisatrice, quelles que soient ses formes, est efficace seulement quand elle jaillit de la dimension théologique, de l'expérience de la foi, de la dimension contemplative, de la passion pour le Christ et la passion pour l'humanité. Cette double passion constitue la véritable mystique du prêcheur.

60. La synergie vie et mission est le chemin pour fortifier l'identité dominicaine. C'est aussi la forme la plus efficace pour harmoniser la dimension contemplative et la dimension apostolique de l'Ordre. Au cours de l'histoire et dans l'actualité, la confrontation entre partisans de l'une et de l'autre dimension a donné lieu à de sérieux conflits de convivialité. Le *propositum vitae* conçu par saint Dominique a été précisément le service du salut de l'humanité au travers du ministère de la prédication à partir d'une vie de prière, d'étude et de convivialité fraternelle.

## 2. SYNERGIE VIE ET MISSION CHEZ SAINT DOMINIQUE

61. Un trait marquant dans la personne de saint Dominique a été précisément l'étroite relation entre sa vie évangélique et sa mission évangélisatrice. Cette harmonie entre vie et mission en la personne de saint Dominique a été très bien décrite par le bienheureux Jourdain de Saxe en définissant le portrait de notre Père : « De jour personne d'autre n'était aussi proche des hommes, la nuit personne n'était aussi proche de Dieu. »

62. En saint Dominique et chez les premiers frères, la vie évangélique revêtait une projection apostolique essentielle. Apostolique a été sa pauvreté évangélique, dont le propos fondamental était de rendre crédible sa prédication. Pour cette raison, saint Dominique s'est montré aussi strict avec ses frères et couvents en exigeant fidélité à la profession de pauvreté évangélique. Apostolique était aussi sa prière. En lui, on remarque spécialement la prière propre de l'apôtre, l'expression devant Dieu des expériences et inquiétudes de l'apôtre. Dominique criait dans sa prière : « Que deviendront les prêcheurs ! » Apostolique était son étude, destinée à favoriser une prédication doctrinale, prophétique, charismatique, itinérante, de frontières... Apostolique était aussi sa vie fraternelle, qui était la grande prédication au travers du témoignage. Si les couvents dominicains étaient appelés « maisons de prédication » et « sainte prédication », c'était surtout parce que la vie fraternelle était considérée la première et la plus efficace annonce de l'Évangile.

63. De son côté, la mission évangélisatrice de Dominique et celle des premiers frères était accompagnée par une vie intense de prière et de contemplation. Au cours de ses marches sur les chemins, il exhortait fréquemment ses compagnons « parlons de Jésus Christ ». Cette exhortation ne pouvait jaillir que d'une contemplation constante du mystère du salut révélé et accompli dans le Christ. Celui-ci était le centre de sa prière et de sa contemplation. Fréquemment il scandait aussi ses marches apostoliques avec des prières et des chants comme l'*Ave maris Stella*. Et à chaque fois ses expériences apostoliques, son contact avec l'humanité souffrante le renvoyaient à la contemplation. « Passion pour le Christ, passion pour l'humanité. » Celles-ci furent les deux passions qui l'ont passionné, qui l'ont fait jubiler, souffrir et pâtir avec l'humanité infirme.

64. En saint Dominique, la synergie vie et mission était basée sur la compassion, déjà depuis le début de son ministère. Pensons à son dialogue

## Chapitre II

### *Præmium*

avec l'hôte de Toulouse. La compassion fut la vertu de saint Dominique et doit être la vertu essentielle des prêcheurs. Seulement à partir de la compassion il est possible d'annoncer l'Évangile à un monde blessé, sans jugements et sans menaces, mais plutôt comme une bonne nouvelle. Seulement à partir de la compassion, il est possible d'annoncer l'Évangile depuis la place et à partir des pauvres et de toute espèce de victimes, de toutes ces personnes qui ont besoin d'être accompagnées et guéries dans leur fragilité.

65. Saint Dominique et les premiers frères sont une référence obligatoire aujourd'hui pour chercher l'harmonie entre notre vie et notre mission. Leur motivation a suscité les moments les plus féconds de la vie dominicaine. En relation avec la synergie vie et mission, peut-être qu'aucun moment n'a été aussi paradigmatique que celui de la communauté du frère Pedro de Córdoba. Le fameux sermon du frère Antoine Montesino a été le résultat d'une intense vie communautaire. Pendant longtemps la communauté s'est consacrée à écouter les clameurs des victimes, à prier en demandant que l'Esprit les inspire dans une affaire aussi importante, à étudier et discerner de manière communautaire sur ce qu'ils devaient prêcher et comment ils devaient le prêcher. Ils ont écrit le sermon et tous l'ont signé de leur main et de leur écriture, afin qu'ils montrent que c'était la prédication de la communauté. Et ils l'ont commandé au frère Montesino qui avait la grâce de la prédication. Celle-ci est une métaphore excellente de ce qui doit être la prédication dominicaine. C'est un exemple singulier de ce que nous appelons aujourd'hui le « Processus de Salamanque ».

### **3. SYNERGIE VIE ET MISSION DANS LE PROJET DOMINICAIN**

66. Le projet dominicain ou *propositum vite* exposé dans les Constitutions de l'Ordre se caractérise par une relation étroite et harmonieuse entre la vie de nos communautés et son apostolat. La constitution fondamentale place en cette harmonie la véritable réussite, la qualité et l'efficacité de la vie dominicaine. Après avoir énuméré tous les éléments de la vie dominicaine (prière, célébration, eucharistie, office divin, étude, observance régulière, les vœux...), elle avertit : « Ces éléments solidement travaillés entre eux, équilibrés harmonieusement et se fécondant les uns les autres, constituent dans leur synthèse la vie propre de l'Ordre : vie apostolique dans son sens

propre, dans laquelle la prédication et l'enseignement doivent émaner de l'abondance de la contemplation » (LCO 1, IV). Il faut une harmonie spéciale pour réussir cette harmonie dans la vie dominicaine.

67. Dans l'histoire de l'Ordre ont toujours été présentes deux traditions : une plus monastique, plus attentive aux différents éléments de l'observance régulière ; une autre plus apostolique, plus attentive aux engagements apostoliques ; il n'a pas toujours été simple de les harmoniser. La situation se répète aujourd'hui dans le moment actuel de l'Ordre. Il continue d'exister parmi nous deux tendances : la plus monastique et la plus apostolique. Seule l'harmonisation de toutes les deux nous permettra de réussir la synergie vie et mission que nous cherchons.

68. Le frère Vincent de Couesnongle avait l'habitude de parler fréquemment du thème dans les termes suivants : « Qu'elles aient existé et continuent d'exister, ces deux traditions sont une grâce, une richesse pour l'Ordre. » La disgrâce a été que fréquemment les deux traditions se soient éloignées. Aujourd'hui nous sommes mis au défi de cultiver et de nourrir dans nos communautés le dialogue entre les deux tendances et surtout conjuguer personnellement la dimension contemplative et la dimension apostolique.

#### **4. OBSTACLES POUR LA SYNERGIE VIE ET MISSION**

69. La synergie vie et mission n'est possible que si nous vivons dans le monde réel. Saint Dominique nous a laissé une forme pratique de gouvernement, de manière que nous puissions prendre des décisions réalistes sur notre forme de vie et mission. Ce chapitre a pris des décisions concrètes concernant les finances, nos centres d'études et la vie fraternelle, lesquelles permettront de rendre plus réelles notre vie commune et la mission à tous niveaux. Nous avons cherché à toucher terre comme membres d'un Ordre qui prêche le mystère de l'Incarnation.

70. La synergie vie et mission affronte aujourd'hui quelques obstacles. Le plus grand d'entre eux est sans doute le manque de vie ou le manque de mission ou le manque des deux. S'il n'y pas de vie ou s'il n'y pas de mission, la synergie est impossible. Cependant il y a quelques obstacles concrets qui rendent difficile l'harmonie entre la vie communautaire et la mission apostolique.

*Chapitre II*  
*Premium*

71. En premier lieu : l'individualisme croissant. C'est un phénomène général, un trait culturel de notre temps. Il est nourri en partie par les nouvelles technologies qui permettent d'être effectivement loin du lieu institutionnel dans lequel nous nous trouvons physiquement. Cet individualisme se vit aussi d'une certaine manière au niveau des entités avec la tendance à un certain isolement, lequel, sous le prétexte de l'autonomie, les conduit à se centrer sur elles-mêmes et à oublier les besoins de l'Ordre. En la vie dominicaine il faut résoudre cet obstacle qui affaiblit le sens de l'appartenance et éloigne de la vie communautaire, qui est une composante essentielle de notre vie dominicaine et qui rend crédible notre mission évangélistrice. La communauté est un don qui nous appartient et dont tous nous avons à prendre soin de manière responsable. Il faut aussi fortifier le sens d'appartenance à l'Ordre et à la Famille dominicaine chez les frères, dans les communautés, dans toutes les entités.

72. En deuxième lieu : la fragilité de la vie communautaire. Vivre en communion et partager la prédication est la grande réalisation de la vocation dominicaine. C'est notre première prédication. La vie dominicaine inclut essentiellement l'expérience et la pratique de la fraternité, la vie fraternelle en communauté. Pour cette raison le nom le plus réaliste de la communion fraternelle au milieu de nos fragilités est le nom de miséricorde, compassion, réconciliation et soutien mutuel. Il faut chercher l'unité dans la différence. Mais surtout, nous devons chercher la force de la communauté en défendant toujours les plus faibles. La fragilité de notre communauté a une incidence négative sur la vie de ses membres et freine l'efficacité de l'évangélisation. Il ne faut pas oublier que l'on doit vivre pour être ce que nous sommes et pour ne pas laisser ternir ce que nous signifions. La génération la plus jeune sollicite plus de vie communautaire et fréquemment elle ne trouve pas de réponse opportune à cette demande. Nous avons une dette envers les jeunes.

73. En troisième lieu : l'obstacle d'un activisme apostolique excessif et de tout type d'activisme. Ce phénomène a eu lieu et a été dénoncé souvent chez de nombreux membres de la génération postconciliaire. Il faut valoriser ce qui s'est passé et se poursuit en termes de zèle apostolique et de dévouement généreux au service de l'humanité. Mais quand cet activisme conduit à l'individualisme dans l'apostolat, à l'abandon de la vie commune, à l'oubli du bien commun, cela devient un véritable obstacle qui met fin à la synergie vie et mission. Cet activisme apostolique en marge du projet communautaire –

y compris à l'intérieur du projet communautaire – a conduit quelques frères à abandonner l'Ordre et à passer au clergé diocésain. Le zèle apostolique est authentique quand il s'attache en même temps à cultiver la contemplation, la dimension théologale dans la vie du prêcheur. Pour le maintenir nous avons besoin du soutien et du discernement communautaire.

## **5. CONDITIONS POUR LA SYNERGIE VIE ET MISSION**

74. La synergie vie et mission dans l'Ordre doit être construite sur la base ferme de l'identité dominicaine. Cette identité est associée essentiellement au ministère de la prédication dans toutes ses formes multiples. Notre profession de prêcheurs définit notre identité, notre appartenance à l'Ordre des prêcheurs, à la Famille dominicaine. Elle est la base de la vocation commune de tous les frères dans l'Ordre.

75. La première condition pour réussir cette synergie entre vie et mission est celle d'une formation exigeante des prêcheurs. Le zèle envers la prédication, ainsi que le sens d'appartenance et la capacité ou aptitude pour la vie communautaire doivent être des critères non négociables dans le discernement vocationnel. D'un autre côté, dans la formation il faut cultiver la dimension théologale. L'expérience de foi est la base de la spiritualité et de la mystique du prêcheur et de la mission évangélisatrice. C'est la raison d'être de notre vie en communion et de notre être ensemble en mission. La dimension contemplative nous oblige à cultiver un intense silence au milieu de ce monde « bruyant et muet », abondant en rumeurs et pauvre en messages. Cela nous oblige à une écoute attentive de Dieu, des signes des temps et par-dessus tout, à la clameur des pauvres et de toutes les victimes. L'initiation progressive à l'apostolat, déjà lors de la formation initiale, permettra aux frères de réussir l'harmonie entre la dimension contemplative et la dimension apostolique. Cette même initiation permettra en même temps d'acquérir l'habitude de conjuguer les engagements communautaires avec la vie apostolique. La synergie vie et mission embrasse aussi tous les domaines de l'étude et de la recherche qui sont un défi pour la solidarité dans l'étude et dans la réflexion commune, de la même manière que quelques frères, comme saint Thomas, ses secrétaires et ses disciples, ou bien comme frère Marie-Joseph Lagrange et ses collaborateurs nous l'ont montré au cours de l'histoire.

*Chapitre II*  
*Premium*

76. Une deuxième condition est le renforcement de la vie communautaire. Pour favoriser cette synergie il est très important d'élaborer de manière consensuelle le projet communautaire. Celui-ci est un moyen efficace pour harmoniser les différents éléments de la vie communautaire avec les engagements apostoliques des frères. Une application opportune et une évaluation du projet communautaire est une excellente défense contre l'individualisme et une grande sauvegarde de la vie communautaire. Le projet communautaire permet à son tour d'ajuster les engagements apostoliques au nombre de frères habiles et disponibles.

77. Une troisième condition pour favoriser la synergie entre vie et mission est une restructuration opportune. Celle-ci ne doit pas consister dans la fusion d'entités. Elle doit ajuster aussi des œuvres et des présences pour favoriser l'amélioration de la mission dominicaine. La restructuration doit chercher le renforcement des communautés. Son objectif fondamental est de créer les conditions institutionnelles pour favoriser la qualité de vie des frères et l'efficacité de sa mission évangélisatrice. Pour cela il est important de former des communautés dans lesquelles il soit possible de pratiquer avec dignité les éléments essentiels de la vie dominicaine : la prière commune, la célébration communautaire de la foi et de la vie, l'étude communautaire, l'apostolat communautaire... Dans ce contexte il convient de rappeler les principales fonctions que saint Dominique attribuait à la communauté : garantir la permanence de la prédication, soutenir le prêcheur spécialement lors des moments de fragilité, annoncer et rendre crédible l'Évangile à travers la communion fraternelle. La communauté représente le premier niveau de la collaboration et de la solidarité.

## **6. HORIZONS ET DÉFIS DE LA SYNERGIE VIE ET MISSION**

78. La synergie vie et mission pose aujourd'hui des défis urgents à la vie et à la mission de l'Ordre. Fidèles au propos de saint Dominique, il faut poser tous les éléments de la vie dominicaine au service de la maison évangélisatrice. Celui-ci doit être le véritable sens du *propositum vitae* conçu par Notre Père. L'image suggestive d'une « Église en sortie », fréquemment utilisée par le pape François, a cette version spécifique dans la vie dominicaine : tout en fonction de la mission évangélisatrice.

79. Un horizon possible est celui de prendre spécialement soin de la vie évangélique des communautés et de leurs membres. Le moment est venu de faire avancer la restructuration des entités vers les personnes. Le nouveau pas de la restructuration doit toucher les communautés et leurs membres. C'est seulement au prix d'une vie théologale nourrie que la restructuration conduira à une heureuse réussite. C'est seulement en nourrissant la vie théologale que cela conduira à une issue heureuse. Seule une vie vraiment apostolique, une vie selon le style des Apôtres, rend crédible de manière efficace la prédication de l'Évangile. Cela implique surtout une intense vie de la communauté en fonction de la mission. La fraternité et la pauvreté évangélique ont une valeur spéciale de témoignage. Le témoignage de la communion et de la pauvreté est d'autant plus visible et effectif que nos communautés sont ouvertes à l'écoute attentive et compatissante des souffrances, des drames et des questions du peuple. Loin de s'enfermer dans l'auto-référence d'elles-mêmes, nos communautés doivent être toujours en sortie missionnaire. Le pape François invite constamment toute l'Église à aller vers les périphéries. Dans la législation primitive, on pouvait retirer du ministère de la prédication le prédicateur qui ne se comportait pas comme un homme évangélique, qui ne menait pas une vie évangélique en accord avec le message évangélique qu'il prêchait. La conduite évangélique est une responsabilité spéciale des prédicateurs. Personne n'a le droit de discréditer par sa vie la prédication des frères de sa communauté.

80. La pauvreté évangélique qui soutient notre prédication est associée essentiellement à la préférence et à l'option envers les pauvres et les victimes. Ceux-ci sont les destinataires privilégiés de l'Évangile. Là aussi se trouve le lieu théologique (*locus theologicus*) à partir duquel on comprend mieux et on annonce avec plus d'autorité l'Évangile de Jésus-Christ. La solidarité dominicaine doit transcender la frontière de la Famille dominicaine jusqu'à inclure la solidarité envers les plus pauvres. Celle-ci est une importante dimension de notre profession de pauvreté évangélique.

81. La synergie vie et mission doit se traduire aussi en synergie et collaboration entre toutes les entités de la Famille dominicaine. Il faut concrétiser la collaboration dans des projets apostoliques communs et mener la collaboration jusqu'à la solidarité économique, basée sur une absolue transparence. La transparence dans tous les domaines de notre vie est une expression concrète de l'idéal dominicain de la vérité. La collaboration et la solidarité doivent donner toujours la préférence aux entités plus jeunes et

*Chapitre II*  
*Premium*

plus fragiles, pour les accompagner et les aider en particulier dans le domaine de la formation. La collaboration entre tous les membres de la Famille dominicaine exige aujourd'hui une nouvelle culture, la culture de l'interculturalité. L'internationalité et l'interculturalité de l'Ordre doivent être un témoignage pour toute l'Église.

82. Enfin, il faut actualiser de manière créative dans notre prédication les priorités et les frontières proposées par les chapitres généraux de Quezon City et d'Avila. Aujourd'hui, elles présentent un défi spécial pour la prédication dominicaine dans les milieux suivants : l'analphabétisme religieux, le sécularisme croissant et l'indifférence religieuse, l'œcuménisme, le dialogue interreligieux, l'interculturalité, l'engagement pour la justice, la paix et les droits humains à partir des pauvres et des victimes de tout genre, tous les drames humains que porte avec soi le phénomène de la migration, les défis posés à la vérité dans l'univers numérique, la défense de l'intégrité de la création...

83. Étant donnée la gravité de ce sujet et l'énorme répercussion qu'il a pour le crédit de l'Église et de la prédication, et surtout, étant donnée l'énorme charge de souffrance que cela provoque chez les victimes, il est aujourd'hui urgent de porter une attention spéciale avec une totale transparence à la tragédie des abus de tout genre. Ils discréditent notre vie et notre ministère et produisent une immense souffrance. Devant ce phénomène il faut réagir de manière préventive et pro-active à travers une éducation adéquate, sans abandonner les protocoles à suivre dans chaque cas particulier et surtout en accompagnant les victimes.

## **7. CONCLUSION**

84. Nous nous approchons du jubilé de la mort de saint Dominique. *O spem miram quam dedisti...* C'est un moment propice pour nourrir et actualiser en nous l'espérance que Notre Père a promis à ceux qui le pleuraient au moment de sa mort. « Je vous serais plus profitable avec ma prière. »

85. Le jubilé sera une occasion propice pour centrer la célébration dans l'actualisation créative du projet fondateur de saint Dominique. C'est la seule manière d'honorer dûment sa mémoire. Nous avons reçu la grâce du charisme dominicain. Nous avons l'immense don de la Famille dominicaine.

Notre responsabilité est celle d'être des frères et des sœurs ensemble en mission, en mettant toute notre vie au service de l'Évangile dans ce monde merveilleux, mais tant de fois en quête de sens et de guérison. La prédication de l'Évangile est notre identité. C'est le point de rencontre de notre vie et de notre mission. Que celle-ci soit la grande opportunité pour contextualiser notre prière, notre étude, notre vie communautaire et surtout notre prédication de l'Évangile. Que la rencontre avec le Christ soit source et fondement de notre mission, comme elle le fut pour la femme samaritaine (Jn 4, 1-42).

86. Puisse la célébration du jubilé être une expérience de transfiguration pour tout l'Ordre, comme elle le fut pour les disciples sur le mont Thabor (Mt 17,1-13). Puisse survenir l'écoute attentive et la contemplation de la beauté de Dieu sur la montagne. Puisse avoir lieu la joie de vivre fraternellement en communauté et en amitié fraternelle avec toutes les personnes auxquelles nous prêchons. « Qu'il est bon d'être ici. » Pussions-nous aussi retourner à la vallée pour écouter l'humanité, pour lui annoncer l'Évangile et surtout, pour révéler *verbo et exemplo* le visage rayonnant et amoureux de Dieu.

87. Puisse la célébration du jubilé être une nouvelle Pentecôte pour l'Ordre. Puisse tout l'Ordre se sentir envoyé de nouveau en mission et se voir conduire par l'Esprit Saint. La synergie est finalement une participation à l'œuvre de l'Esprit, qui est la source de notre mission dans l'Église universelle au service du salut de toute l'humanité.



## CHAPITRE III

### SYNERGIE VIE ET MISSION, DÉFIS ET RENOUVEAU DE LA VIE FRATERNELLE

#### JOIE ET TÉMOIGNAGE

88. [*Declaratio*] Notre premier témoignage, c'est celui de notre joie en Dieu, dans l'Évangile et les uns avec les autres. Dominique était un frère joyeux et nous le prions de nous unir aux bienheureux : « *Nos iunge beatis !* » Nos paroles manqueront d'autorité si nous ne reflétons pas nous-mêmes la joie de l'Évangile. La joie chrétienne est le reflet du mystère pascal, le rayonnement de la résurrection et un signe du Royaume. Dans notre vie commune, nous partageons la joie de la Trinité, où unité et différence se conjuguent. Nous ne faisons vraiment qu'un dans les relations qui permettent à notre personne de s'épanouir.

89. Parfois aussi notre vie fraternelle est douloureuse et pénible. Mais ce n'est pas une raison pour la fuir. C'est plutôt une façon de partager la passion du Christ qui est mort pour nous libérer. En accueillant librement les joies et les peines de la vie fraternelle, nous trouvons la vraie liberté des enfants de Dieu. Nous ne sommes pas libres les uns envers les autres, mais libres pour la mission et la communauté. Dans la symphonie de la vie communautaire, chacun a son rôle à jouer. Chaque frère doit être encouragé dans ce qu'il est, de par son appartenance à tous.

90. Notre fraternité a été un cadeau pour le monde urbain émergent du XIII<sup>e</sup> siècle et elle l'est aujourd'hui dans le monde nouveau des mégapoles où beaucoup se sentent perdus et méconnus. « Frère » et « sœur » sont les premiers titres, et les plus beaux, de tous les chrétiens. La joie que nous devrions avoir dans la Famille dominicaine devrait être un témoignage éloquent de la manière dont nous sommes appelés à être un signe du Royaume.

91. [*Declaratio*] Nous reconnaissons que notre vie fraternelle peut être minée par les tensions suivantes :

### *Chapitre III*

#### *Synergie vie et mission, défis et renouveau de la vie fraternelle*

a. Les exigences du ministère peuvent affaiblir la participation à la vie fraternelle. Un frère peut recevoir plus de satisfaction et d'encouragement dans son ministère que dans sa communauté.

b. La rivalité, l'élitisme – surtout des frères qui se croient supérieurs à cause de leurs dons intellectuels –, les ressentiments persistants, l'incapacité à pardonner et à être pardonnés, minent la vie communautaire. Notre joie commune peut s'épuiser à cause des commérages et des refus de nous parler, et une communauté de prêcheurs s'affaiblit lorsque des paroles vivifiantes font défaut. Un manque de transparence minerait notre fraternité à tous les niveaux.

c. Le cléricisme – cette conception de l'ordination presbytérale où une caste d'élites estime n'avoir aucun compte à rendre à ceux qui ne sont pas ordonnés – peut fragmenter la fraternité de l'Ordre et l'unité de la Famille dominicaine en tant que communauté de disciples fidèles du Seigneur. Mais le presbytérat vécu comme un ministère fraternel à l'image de la personne du Christ, notre frère et grand prêtre par excellence (Hé 4,14), construit la communauté.

d. Les réseaux sociaux peuvent offrir à un frère une communauté qui prend le pas sur les liens avec sa communauté dominicaine. Il partage davantage ce qu'il est et ce qu'il fait avec des personnes que ses frères ne connaissent pas. Même à l'intérieur de l'Ordre, les réseaux sociaux peuvent nourrir la création de groupes idéologiques qui s'opposent.

92. [*Declaratio*] Une communauté doit veiller au bonheur de chacun de ses frères. Si un frère est triste, nous demandons-nous pourquoi ? Regardons-nous le visage des autres frères et savons-nous y lire les signes de joie et de tristesse ? Presque chaque frère aura à traverser des crises. Les vivrons-nous seuls ou, accompagnés par des frères, comme des moments de maturation et de communion plus profonde ? Nous proposons ce qui suit comme moyens de construire la vie fraternelle, dans l'espoir d'accroître notre joie mutuelle.

93. [*Exhortatio*] Nous exhortons les communautés, lors de leurs réunions, à donner de la place pour que chaque frère puisse partager ce qu'il fait, ce qu'il espère ou redoute, afin qu'il sache que son ministère est aussi le nôtre. À chaque rencontre de communauté, on pourrait demander à un frère différent de partager ce qu'il vit. Les dons particuliers des frères, artistiques et créatifs,

font partie de notre mission commune et doivent être reconnus et soutenus comme tels, plutôt que d'être considérés comme des passe-temps privés.

94. [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères à ce que leur souci du bonheur des autres aille jusqu'à veiller à ce que tous aient des temps de repos réparateur, à ce que les fêtes et anniversaires soient célébrés, que les joies et les souffrances de leurs familles soient partagées. Si nous sommes frères, leurs familles sont aussi, dans une certaine mesure, les nôtres. Nos amitiés avec des personnes extérieures à la communauté ne sont pas des biens privés mais un don que nous devons partager avec nos frères (LCO 15 § 1).

95. [*Commendatio*] Dans l'esprit du Jubilé de 2016, la Famille dominicaine se prépare à célébrer le Jubilé du huitième centenaire du *Dies natalis* de son fondateur, notre Père saint Dominique (6 août 1221). Les célébrations de ce jubilé et les anniversaires de la fondation des différentes entités de l'Ordre doivent toujours être vécus dans un esprit de gratitude, de conversion et de renouvellement selon les critères donnés par le chapitre général de Trogir (ACG 2013 Trogir 57). Nous recommandons qu'à l'occasion de cette célébration, l'Ordre et ses différentes entités organisent d'importantes manifestations provinciales et interprovinciales de toute la Famille dominicaine. Nous recommandons que tous les membres de la Famille dominicaine soient invités à prendre part aux initiatives organisées durant l'année du Jubilé, au niveau de tout l'Ordre et aux niveaux régional et local.

## **DÉPASSER LES TENSIONS**

96. [*Commendatio*] Nous recommandons que chaque province établisse un protocole à appliquer pour aider les communautés à gérer les cas de frères qui détruisent la vie fraternelle, par la colère, un comportement dysfonctionnel, l'alcoolisme, etc. Si le supérieur local n'a pas la possibilité ou la formation pour mener un processus de réconciliation ou de guérison, ce protocole devrait déterminer ce qui doit être fait, si une aide professionnelle devrait être demandée et à quel moment, etc. Nous devons également reconnaître que les frères qui perturbent la vie communautaire doivent être écoutés et ne pas simplement être rejetés comme des cas difficiles. Leurs griefs peuvent révéler un certain échec de la part de la communauté, que nous devrions prendre en compte.

97. [*Commendatio*] Chaque projet communautaire exprime notre engagement commun pour une vie et une mission communes (LCO 311 § II ; « Du

### Chapitre III

#### *Synergie vie et mission, défis et renouveau de la vie fraternelle*

*propositum* de l'Ordre au projet conventuel de vie apostolique », fr. Bruno Cadoré, 21 septembre 2015). Nous recommandons qu'une journée annuelle soit organisée au cours de laquelle la communauté recherche la guérison et la réconciliation mutuelle. « Ne pourrait-on pas imaginer une rencontre fraternelle et pénitentielle où les difficultés de la vie commune fraternelle pourraient s'exprimer dans un climat de calme, sans jugement et sans condamnation ? » (ACG 1995 Caleruega 43,2).

98. [*Admonitio*] Nous rappelons aux frères que c'est le chapitre communautaire qui doit déterminer la régularité et la fréquence avec lesquelles une communauté examine sa fidélité à mener la vie fraternelle, et favorise la réconciliation quand il y a des tensions (LCO 7 § II ; ACG 2013 Trogir 66). « Qui ne veut jamais demander pardon ou le fait de mauvaise grâce n'a rien à faire dans le monastère » (Règle de saint Augustin, chapitre 6).

99. [*Commendatio*] La manière dont nous utilisons les moyens de communication exprime ce que nous sommes et à qui nous appartenons le plus profondément. Nous recommandons que chaque chapitre communautaire détermine les limites de l'utilisation des téléphones portables, de la télévision ou des réseaux sociaux quand celle-ci nuit à la vie fraternelle ; par exemple, les limites de leur utilisation lors de nos repas communs, de nos récréations ou de nos réunions.

100. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre d'établir une commission sous la responsabilité du *socius* pour la vie fraternelle et la formation afin de dresser une liste de moyens pour faciliter la communication au sein des communautés et entre les frères. Ceci afin d'aider les frères à continuer de grandir dans la dimension à la fois humaine et spirituelle de leur vie dominicaine. Ces recommandations doivent ensuite être proposées aux provinces pour qu'elles les mettent en œuvre selon leurs besoins. Ces recommandations pourraient inclure des suggestions pour la mise en œuvre des points 96 et 97.

101. [*Declaratio*] Bien que nous reconnaissons la valeur d'une célébration occasionnelle de la liturgie sous la forme extraordinaire propre à l'Ordre, pour des raisons pastorales ou pour maintenir une continuité dans la spiritualité liturgique vivante de l'Ordre, nous déclarons néanmoins qu'après le concile Vatican II, le rit romain révisé et le propre de l'Ordre constituent

la forme ordinaire pour nos célébrations liturgiques et favorisent l'unité de l'Ordre.

102. [*Gratum actio*] Le chapitre exprime sa reconnaissance au fr. André Gouzes pour son travail liturgique, pour sa manière de prêcher par une musique qui nous aide à prier, et l'assure de ses prières pour lui. Ses compositions font partie de notre patrimoine musical. Nous encourageons à préserver et à promouvoir la *Liturgie chorale du peuple de Dieu*.

## **ESPRIT COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATION**

103. [*Declaratio*] Dès le début de l'Ordre, il y a eu une communion de frères d'origines et de langues variées. Comme pour la fête de la Pentecôte, l'Esprit Saint a appelé les frères de nombreuses régions à prendre un nouveau départ pour la diffusion de l'Évangile dans le monde. Ces différences ont servi la mission. Aujourd'hui, nous avons de nombreuses différences de cultures, de langues et de générations, avec beaucoup d'expériences de vie différentes. Celles-ci doivent continuer à servir la mission d'évangélisation. Les différences exigent toujours une conversion pour promouvoir l'harmonie et l'unité. Par conséquent, nous recommandons ce qui suit.

104. [*Commendatio*] Dans la planification des assemblées provinciales ou des réunions régionales, les organisateurs devraient s'efforcer d'inclure des membres de tous les vicariats, de toutes les générations, des cultures locales variées, etc, afin de renforcer l'appartenance commune de chaque groupe, et de proposer des activités qui favorisent la découverte des richesses et des dons des autres.

105. [*Commendatio*] Nous recommandons que dans les publications provinciales, il y ait souvent des récits d'événements survenus dans une autre province, ailleurs dans le monde, afin d'aider à promouvoir une meilleure connaissance de l'identité internationale de l'Ordre.

106. [*Exhortatio*] Nous exhortons les responsables de la mise à jour du site internet de l'Ordre et des moyens de communication à tenir à jour les textes et les liens afin que les membres de l'Ordre puissent mieux savoir ce qui arrive à nos frères et sœurs vivant dans d'autres lieux.

107. [*Commendatio*] Nous recommandons que chaque province ait au moins une maison qui permette aux frères âgés ayant des problèmes de santé de vivre en communauté le plus longtemps possible.

### Chapitre III

#### *Synergie vie et mission, défis et renouveau de la vie fraternelle*

108. [*Admonitio*] Nous invitons tous les frères dans leurs activités ministérielles et apostoliques, dans leurs publications et dans leur utilisation des réseaux sociaux (par exemple les sites internet, Facebook, Twitter) à favoriser la communion dans l'Église, dans l'Ordre et dans la communauté locale, en évitant tout langage qui générerait la consternation, l'exclusion et la division (LCO 139, 139 bis).

109. [*Commendatio*] Nous recommandons que les communautés où la dimension inter-générationnelle est présente, aient des discussions régulières pour découvrir d'une part la culture, les préoccupations, les talents, la créativité et les manières de voir de la jeune génération, mais aussi les souvenirs de la prédication des anciens, ainsi que leurs expériences du monde et de l'Église (*Relatio* 78 ; 133).

### **ITINÉRANCE ET OBÉISSANCE**

110. [*Declaratio*] Nous sommes fils de notre province et frères dans l'Ordre. Nos provinces mères nous font grandir, nous forment et nous rendent solides pour que nous puissions appartenir à toute la fraternité de l'Ordre. Notre amour pour notre province mère ne doit pas miner notre appartenance sans réserve à l'Ordre tout entier.

111. [*Declaratio*] En élaborant nos projets provinciaux, nous planifions ensemble l'avenir. La mise en œuvre et la réussite de ces projets nécessitent une liberté et une volonté des personnes de répondre à ces projets provinciaux et communautaires. Aujourd'hui, l'attachement des frères à un ministère ou à un lieu particulier nous empêche souvent de planifier l'avenir. Notre modèle d'obéissance est une obéissance d'amour et de vérité, qui vise le bien commun. L'obéissance est une vertu de l'esprit et de l'intelligence. Le gouvernement dominicain se caractérise par la participation des frères au processus décisionnel et à l'exercice du service de l'autorité qui vient finalement du Christ. Dans la mesure du possible, les supérieurs et les chapitres, lorsqu'ils prennent des décisions importantes, entendront volontiers les frères concernés, engageront un dialogue approprié, tiendront compte de leurs points de vue et indiqueront les raisons de leur décision (CIC 50, 51). Néanmoins, il appartient au supérieur, ou au chapitre compétent selon le cas, de décider de ce qui doit être fait (CIC 618 ; LCO 20 § I), et l'obéissance n'est pas matière à négociation.

112. [*Exhortatio*] Nous encourageons une culture de la mobilité. Nous exhortons les frères qui reçoivent une nouvelle assignation à comprendre qu'elle sera réévaluée périodiquement. Il peut arriver que, convaincus d'être irremplaçables, ils ignorent leur prier, leur provincial et les principes de la vie commune. Ils peuvent détruire l'atmosphère de la communauté ou de la province et contribuer à miner la fraternité. Nous exhortons les provinciaux et les prieurs à ne pas laisser ces situations se développer et, en pareils cas, à chercher par un dialogue sincère à changer l'attitude du frère. S'il persiste dans cette attitude, il ne devrait y avoir aucune hésitation à retirer le frère de la communauté en vue d'une assignation plus appropriée. Au besoin, une consultation psychologique peut être demandée. Nous demandons aux frères de toujours se rappeler que, par leur vœu d'obéissance, ils sont appelés à une vie de disponibilité et de mobilité. Nous rappelons aux frères leur propre obligation de s'intégrer pleinement dans toute communauté dans laquelle ils sont assignés.

113. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que, pour soutenir la culture de la mobilité et la vitalité des ministères d'une province, les provinciaux et leurs conseils préparent et révisent tous les quatre ans un planning de succession dans les différents apostolats de la province.

114. [*Admonitio*] S'il est parfois opportun de consulter le prier et la communauté d'une maison au sujet d'une nouvelle assignation, nous rappelons qu'aucun prier ne peut refuser d'accepter un frère lorsque le provincial a pris sa décision. Quand le frère est assigné dans une maison, tous doivent l'accepter comme frère et l'intégrer dans la communauté.

115. [*Exhortatio*] Les supérieurs et les frères essaient de prendre des décisions concernant l'assignation d'un frère en discutant de la façon la meilleure d'utiliser ses capacités et ses dons. Cette collaboration aboutit souvent à un résultat heureux et porte en effet des fruits bénis. Il se peut toutefois qu'en dépit des meilleures intentions des deux parties et malgré leur désir d'accord et leur discussion sincère, ils restent divisés par des opinions opposées. Dans une telle situation, le supérieur peut avoir à prendre une décision qui ne plaise pas au frère en question. Nous les exhortons à ne pas oublier la dimension surnaturelle de l'obéissance dans les situations d'accord ou de désaccord entre le supérieur et un frère.

116. [*Exhortatio*] Le ministère dans lequel les frères sont engagés s'inscrit dans les activités de leur communauté et nous exhortons donc à ce que, dans la

### *Chapitre III*

#### *Synergie vie et mission, défis et renouveau de la vie fraternelle*

mesure du possible, leur travail soit partagé par au moins un autre frère, afin qu'il ne soit pas considéré comme l'œuvre privée et exclusive d'un frère en particulier.

117. [*Admonitio*] Les réunions de chapitre sont importantes pour aider les frères engagés dans des ministères particuliers à participer à la vie de la communauté où ils vivent. Comme ces réunions de chapitre constituent une partie essentielle du projet communautaire, nous rappelons aux prieurs et aux provinciaux qu'ils doivent veiller à ce que ces réunions aient lieu régulièrement (LCO 312 § I).

### **DOMAINES DE VULNÉRABILITÉ**

118. [*Declaratio*] Nous condamnons avec la plus grande fermeté tous les types d'abus sexuels qui ont eu lieu dans l'Église, en particulier lorsque des enfants ou des mineurs ont été abusés sexuellement. Nous sommes conscients des immenses dommages et traumatismes causés aux victimes et à leurs familles. Nous reconnaissons que cela a provoqué un scandale dans la société en général et une crise de confiance dans l'Église et parmi les catholiques. Nous reconnaissons également les dommages et les traumatismes causés aux communautés par des frères qui ont été accusés ou reconnus coupables d'abus.

119. [*Ordinatio*] Aux prieurs provinciaux nous ordonnons de s'assurer que les frères, les employés et les bénévoles qui collaborent avec les frères dans les œuvres stables propres à l'Ordre ont reçu une formation sur les différents types d'abus, sur l'importance de promouvoir un environnement sécurisé, d'éviter tous risques d'abus et de répondre immédiatement et correctement aux témoignages qui leur sont rapportés (ACG Bologne 348.1). En outre, les frères, les employés et les bénévoles devraient assister à des séminaires et à des ateliers sur les différents aspects de l'abus. Les supérieurs doivent veiller à ce que tous les frères aient accès à ces ressources.

120. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les prieurs provinciaux et leurs conseils veillent à ce que leur province ait des règles et des procédures claires et détaillées pour garantir des environnements sécurisés, pour offrir un accompagnement pastoral et pour réagir lorsque s'expriment des inquiétudes ou des interrogations sur de possibles abus, ainsi que des stratégies de

communication claires tant en interne qu'en externe. Il faut tenir compte des normes du droit canonique et du droit civil, et respecter les normes de protection sur le(s) territoire(s) ecclésiastique(s) où la province est située. Ces règles et procédures doivent être revues régulièrement, renouvelées avant le prochain chapitre général et mises en œuvre. Lorsqu'elles sont mises à jour, une copie doit être envoyée au maître de l'Ordre (ACG Bologne 348.2 & 3 & *Relatio* 90-91).

121. [*Exhortatio*] Nous exhortons les provinciaux, ou leur délégué pour ces questions, à aider les victimes d'abus, pour qu'elles reçoivent, dans la mesure du possible, l'aide professionnelle dont elles ont besoin pour faire face au traumatisme qu'elles ont subi et être guéries de celui-ci. Nous exhortons également les prieurs provinciaux à accompagner les frères accusés ou condamnés pour abus dans leur itinéraire de justice, d'acceptation de la vérité et de réhabilitation, en tenant compte des CIC 1395 § 2 et CIC 696.

122. [*Commendatio*] Dans plusieurs de nos provinces, nous bénéficions de l'expertise d'un conseil consultatif sur les questions de protection des mineurs, qu'il soit propre à l'Ordre ou commun à l'Église locale. Lorsqu'un tel conseil n'est pas encore en place, nous recommandons que les provinces établissent une telle structure, qui pourrait être composée de membres de l'Ordre (p. ex. des frères, des sœurs, des laïcs), de professionnels (p. ex. des psychologues, des agents des services sociaux, des avocats et des juristes), ainsi que de parents d'enfants et d'une personne qui ont été victimes d'abus.



## **CHAPITRE IV**

### **SYNERGIE VIE MISSION, DÉFIS ET RÉNOVATION DE LA PRÉDICATION**

123. *[Declaratio]* En l'an 1206, Dominique fait sa première fondation, celle des moniales dominicaines à Prouille. Huit ans plus tard, il fonde la première maison de l'Ordre des Prêcheurs à Toulouse. Dominique non seulement voulait que ses frères prêchent, mais aussi qu'ils soient prêcheurs. D'où l'importance de la synergie entre vie et mission pour actualiser et contextualiser notre vocation. Cette synergie est le fondement de la vocation de chacun comme prêcheur, de la vitalité apostolique d'une communauté et de la construction de l'identité d'une province, qui est une communion de communautés. (cf. Relatio MO 2019, 73-74).

124. *[Declaratio]* La prédication de l'Évangile est le premier ministère de toute l'Église. Nous les baptisés, nous avons le droit et la responsabilité de prêcher l'Évangile. Nous avons été envoyés pour cette raison. (cf. Mt 28,19-20 ; EG, 19). La Famille dominicaine a ce droit et responsabilité par charisme. La prédication est notre identité.

#### **I – QUE PRÊCHONS-NOUS ?**

##### **Le kérygme de la foi**

125. *[Declaratio]* Nous déclarons que le centre de notre foi chrétienne est la personne de Jésus-Christ ressuscité qui apporte la bonne nouvelle du salut. Les apôtres ont prêché cette merveilleuse nouvelle et tout le ministère apostolique jaillit de cette vérité. La prédication doit aider à mieux faire connaître la personne et le message du Christ vivant et à cultiver une relation personnelle avec lui.

##### **La nécessité du salut**

126. *[Declaratio]* Bien que « l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal » (GS, 22, §5), l'Église

## *Chapitre IV*

### *Synergie vie mission, défis et rénovation de la prédication*

doit annoncer que Jésus-Christ est le chemin qui conduit au salut : « Il n'y a pas d'autre nom donné aux hommes par lequel nous devons être sauvés ! » (Ac 4,12) Notre prédication est une nouvelle joyeuse et pleine d'espérance, qui doit se présenter comme une proposition, qui fait connaître « le Dieu aimant qui nous sauve » (EG, 39), révélé en Jésus-Christ, qui nous appelle à la conversion personnelle.

### **Le précieux de la vie humaine**

127. *[Declaratio]* La vie humaine est un don de Dieu, père et créateur. Pour cette raison, elle est précieuse. Et cependant, fréquemment elle est méprisée dans de nombreuses occasions, par la guerre, la destruction de l'environnement, l'économie qui tue (cf. EG, 53), la déshumanisation des minorités et des laissés en marge, le manque de respect envers les nouveaux-nés et le traitement inhumain envers les anciens, les plus jeunes, les personnes avec des nécessités spéciales et les infirmes chroniques, dont les vies semblent ne pas avoir de valeur pour beaucoup. Nos frères doivent promouvoir dans leur prédication les droits humains, la justice et la paix, de même que la raison et la foi nous aident à les découvrir et à les protéger.

## **II – D'OÙ PRÊCHONS-NOUS ?**

### **Les contextes de la prédication**

128. *[Declaratio]* Notre monde est dans un processus de transformation vertigineuse. De plus, nous nous trouvons immergés dans une crise de crédibilité fondamentale de l'Église. Cette situation nous appelle à une profonde conversion personnelle et institutionnelle. Notre monde attend de nous une écoute attentive et humble. Notre prédication jaillit d'une « spiritualité de l'écoute » (ACG Bologne 2016, 85-90), qui est précieuse et part indispensable de la prédication. Comme Dominique, nous cherchons des lieux de silence pour écouter Dieu et sa parole, ainsi que les personnes de notre monde y compris celles apparemment éloignées. Pour cette raison, nous scrutons les contextes divers de notre temps là où l'Esprit Saint nous précède.

## **Univers multiculturel, analphabétisme et fondamentalisme religieux**

129. [*Commendatio*] Face au phénomène croissant de l'analphabétisme religieux, nous recommandons aux frères un effort pour offrir une prédication simple, claire et créative.

130. [*Declaratio*] Le fondamentalisme religieux et le relativisme prolifèrent dans le monde et aussi parmi certains catholiques. Les nouveaux mouvements religieux et les groupes syncrétistes séduisent spécialement à cause de leur vie communautaire forte et exigeante. Tout cela doit nous interpeller comme prédicateurs d'une vérité, qui doit non seulement être prêchée, mais également vécue. Le prédicateur dominicain approfondit l'étude de la Parole de Dieu et de la tradition chrétienne, et vit de telle manière que sa vie est cohérente avec ce qu'il prêche.

131. [*Exhortatio*] Fréquemment, on nous demande une écoute personnelle ou bien une aide dans des groupes de prière, ainsi qu'au sein des familles et des mouvements. Ces espaces sont fréquentés particulièrement par des personnes qui se posent des questions sur la foi et la vie. Nous exhortons les frères à transmettre l'expérience de la foi avec une prédication de caractère prophétique, doctrinal et fraternel.

132. [*Declaratio*] Dans la vie quotidienne, nous rencontrons des personnes qui appartiennent à d'autres religions ou à d'autres courants de pensée, y compris des partisans d'une spiritualité séculière. L'expérience de saint Dominique avec son hôte de Toulouse nous enseigne à avoir une attitude de dialogue bienveillant et de recherche de la vérité, ce qui demandera habituellement du temps et de la persévérance, étant ouverts à ce que nous pouvons recevoir d'eux.

## **Univers agnostique, athée ou indifférent**

133. [*Exhortatio*] Notre prédication, entendue aussi comme mode de vie, se déploie actuellement dans un monde où sont présents la sécularisation, le relativisme et la tendance à la déchristianisation, mais aussi dans un monde où la parole de l'Église n'est pas indifférente. Nous exhortons les frères à ce que dans leur prédication, ils soient attentifs à la réalité dans laquelle ils agissent.

### **Périphéries sociales et existentielles**

134. [*Exhortatio*] *La charité créative et efficace de saint Dominique*, mise en évidence à Palencia en vendant ses livres pour aider ceux qui n'avaient pas de quoi manger, nous fait prendre conscience que nous ne pouvons pas être indifférents devant la souffrance de tous ceux qui se trouvent dans les « périphéries géographiques, sociales et existentielles » (cardinal Jorge Bergoglio, *Discours aux cardinaux*, pré-conclave, 9 mars 2013). Nous exhortons les frères à connaître la doctrine sociale de l'Église, afin que notre présence parmi ces personnes soit un signe visible du Royaume de Dieu et de sa justice.

### **Communications, réseaux sociaux et monde numérique**

135. [*Declaratio*] La prédication dominicaine au sein de la culture numérique est un grand défi. Les instruments numériques de notre temps ne sont pas de simples outils. Ils constituent une nouvelle culture, une nouvelle conception de l'être humain, des relations humaines, de la communication, du temps et de l'espace. Il y a une diversité d'opinions, y compris beaucoup de choses fausses qui sont prises pour des vérités, bien qu'elles ne le soient pas. Le profil construit par chaque usager conditionne l'identité personnelle. Son langage est radicalement nouveau, iconique, virtuel, concis. Il faut apprendre le nouveau langage, comprendre la nouvelle culture avec ses opportunités pour un nouveau style de prédication. Nous avons le droit et la responsabilité de maintenir présent l'Évangile dans le continent numérique (cf. Benoît XVI, *Message pour la Journée mondiale des communications sociales*, 24 janvier 2009). C'est une nouvelle forme de prédication : dans un environnement profane, de dialogue, dans un contexte pluriel, avec une prédominance de l'image et ouvert à toute sorte de personnes et de situations.

136. [*Exhortatio*] L'usage des réseaux sociaux et des moyens de communication a des répercussions dans notre vie et mission. Par ailleurs, le continent numérique nous offre de nouvelles opportunités de prédication que nous devons découvrir et savoir en profiter. Nous avons un bon exemple dans le programme « La Bible en ses Traditions », développé par l'École biblique de Jérusalem (BEST). Nous exhortons tous les frères à utiliser de manière créative et responsable ces moyens ; et exhortons les responsables

de la formation initiale à former les frères qui leur sont confiés à l'usage correct de ces moyens.

137. [*Exhortatio*] Les moyens de communication sociale et les réseaux offrent une opportunité de rapprochement entre les différentes entités. Nous demandons au promoteur général des moyens de communication sociale de l'Ordre, qu'il poursuive en développant cette communication institutionnelle et la renforce au travers des différentes plateformes informatiques, de manière à ce qu'elles aident à partager des travaux, la formation académique et les expériences apostoliques.

138. [*Ordinatio*] Nous devons assumer les exigences actuelles de la prédication dans les moyens de communication sociale. Nous demandons aux prieurs provinciaux et vice-provinciaux qu'ils nomment et soutiennent le promoteur des moyens de communication sociale de leurs entités respectives.

### III – À QUI PRÊCHONS-NOUS ?

#### Les forums de la vie apostolique

139. [*Declaratio*] “Envoyés à prêcher dans les lieux de l'intranquillité dans le monde” (Bruno Cadoré, *Envoyés à prêcher l'Évangile*, mars 2017), notre témoignage de vie apostolique devra être un message éloquent pour une société dans un processus vertigineux de sécularisation et d'indifférence. Nous sommes envoyés dans un monde qui nous offre un nombre infini d'opportunités mais qui, à son tour, fait l'expérience d'un phénomène accéléré de « déchristianisation » qui, en plus de la distance entre le civil et le religieux, manifeste une crise de confiance dans la parole et dans les institutions, de profonds changements de communication entre les êtres, du désintérêt et de l'analphabétisme religieux.

140. [*Declaratio*] L'Ordre doit connaître les changements actuels dans l'Église et dans la société, et y réfléchir, afin de répondre à l'urgence de transmettre la foi aux nouvelles générations et accompagner les communautés ecclésiales dans l'évangélisation, avec la participation des laïcs comme sujets actifs de leur dynamisme évangéliste (Relatio MO 2019, 121).

#### Forums de la vie apostolique

141. [*Declaratio*] Depuis plusieurs chapitres, les forums de la vie apostolique rassemblent des frères et sœurs qui, engagés dans un même champ

## *Chapitre IV*

### *Synergie vie mission, défis et rénovation de la prédication*

apostolique, souhaitent partager leur expérience, réfléchir sur ce que la tradition apostolique de l'Ordre peut apporter à la mission évangélisatrice de l'Église, et penser comment serait possible de greffer dans ces champs et modes de prédication, la préoccupation envers la rénovation de l'évangélisation, à partir d'un dialogue entre théologiens et frères consacrés au ministère, afin qu'ensemble ils puissent prêcher et assumer le défi d'une théologie pastorale solide.

142. [*Commendatio*] Étant donné que notre mission requiert des compétences pour une prédication qualifiée, nous recommandons aux prieurs provinciaux et vice-provinciaux qu'ils garantissent une formation permanente des frères, qui permette de compter sur les compétences nécessaires et l'actualisation constante, afin d'assurer l'importance de la prédication.

### **Forums de l'apostolat avec des migrants**

143. [*Declaratio*] Le phénomène de plus en plus croissant de la migration affecte non seulement les migrants, mais aussi d'autres personnes, dans des conditions de fragilité sociale, culturelle, économique, religieuse, politique et personnelle. Le déplacement de populations forcées de quitter leur foyer, leur pays, leur communauté, afin de chercher un futur meilleur dans des pays riches ou plus développés (migration Sud-Nord), entraîne un haut risque de violation de leurs droits humains fondamentaux, la perte de leurs terres et la désintégration de leurs familles.

144. [*Exhortatio*] Nous exhortons tous les prieurs provinciaux et vice-provinciaux, prieurs conventuels et supérieurs des communautés à promouvoir et soutenir le travail de nos frères lesquels, en exerçant aujourd'hui le même ministère miséricordieux de saint Dominique, accompagnent des populations et des groupes de migrants dans différentes régions, de telle manière qu'ils puissent les aider dans leur processus d'inclusion et de réintégration, dans une non-discrimination pour un quelconque motif et dans la défense de leurs droits de santé, d'identité, d'attention psycho-émotionnelle, d'éducation et de travail digne.

### **Forums de dialogue inter-religieux**

145. [*Declaratio*] Le dialogue inter-religieux est une question fondamentale dans notre monde. Nous recommandons que notre Ordre renforce sa

présence dans des lieux et dans des pays où le christianisme vit face à différentes traditions religieuses. Cela devrait nous animer à développer une théologie chrétienne des religions, pour créer des fondements solides pour le dialogue inter-religieux.

146. [*Exhortatio*] Nous rendons grâce à Dieu pour la béatification de notre frère Pierre Claverie et ses compagnons de martyre en Algérie. À la lumière de cet exemple, nous exhortons les prieurs provinciaux et vice-provinciaux à considérer la possibilité de destiner des frères disposés à contribuer au dialogue avec l'humanité plurielle.

### **Forums de prédication avec les jeunes**

47. [*Declaratio*] Les générations les plus jeunes et les jeunes adultes expérimentent un éloignement de la foi, qui sans être un phénomène universel, requiert notre écoute attentive. Les jeunes ont beaucoup à nous dire. Il est donc important de les accompagner comme des protagonistes de l'évangélisation. Le récent synode propose la valorisation des expériences de la mission juvénile, en institutionnalisant des centres de formation pour l'évangélisation destinés aux jeunes et aux jeunes couples, moyennant un processus intégral qui s'achève en les envoyant en mission (Cf. Synode des évêques, *document final*, octobre 2018, n. 54).

148. [*Exhortatio*] Nous exhortons tous les frères, particulièrement ceux qui exercent leur apostolat dans des écoles, collèges et auprès de groupes de jeunes, à ce qu'ils mettent en pratique une réception pro-active des conclusions du récent synode consacré aux jeunes. Il s'agit de promouvoir la collaboration entre nos nombreuses institutions éducatives, en consonance avec cette priorité que l'Église veut donner à la pédagogie auprès des jeunes, en leur donnant la parole et en leur confiant des responsabilités dans l'évangélisation (Cf. *Relatio* MO 160).

### **Forum des peuples originaires**

149. [*Commissio*] La présence et l'accompagnement missionnaire des peuples originaires, a dans l'Ordre une longue histoire, avec de riches témoignages, mais aussi des difficultés et des ombres. Le moment actuel que traversent ces peuples, se présente comme un défi à la mission dominicaine en lui demandant des réponses intégrales. Nous confions au maître de l'Ordre et au prieurs provinciaux et vice-provinciaux le soin de renforcer et de

## Chapitre IV

### *Synergie vie mission, défis et rénovation de la prédication*

promouvoir les centres de réflexion et de recherche sur les peuples originaires, afin qu'à partir de la pratique pastorale soit promue une réflexion théologique qui dévoile la révélation de Dieu dans la nature, dans l'histoire et en conséquence, dans les différentes cultures originaires. Nous encourageons nos frères à participer aux espaces de défense de la terre et de la dignité de la vie.

150. [*Commissio*] Nous demandons aux *socii* du maître, aux responsables de justice et paix au niveau international et aux provinciaux que, dans chaque région où il y a des peuples originaires, ils constituent une instance d'animation et de coordination, qui favorise les relations de coopération avec des entités de la Famille dominicaine, l'Église, les institutions académiques et les différents secteurs de la société civile, pour organiser et mettre en marche un meilleur accompagnement et service envers ces peuples.

151. [*Commissio*] Une partie des missions dans l'Amazonie péruvienne a été confiée par l'Église à l'Ordre. Nous faisons référence ici au vicariat apostolique de Puerto Maldonado. Pour mener à bien cette mission, il faut compter sur des ressources humaines et économiques qui dépassent les possibilités de la Province Saint-Jean-Baptiste du Pérou. En prenant en compte le prochain synode des évêques pour l'Amazonie, nous demandons que « Selvas Amazónicas. Misioneros Dominicanos », et d'autres organismes de solidarité de l'Ordre, continuent leur collaboration économique en soutenant cette mission. De même, nous demandons à l'Ordre que, comme marque de restructuration et collaboration, il développe la dimension missionnaire de la vocation dominicaine pour qu'il y ait des frères qui se proposent de collaborer dans ce projet missionnaire.

### **Forum de l'éducation et évangélisation**

152. [*Exhortatio*] Nous exhortons tous nos frères qui exercent un apostolat au sein d'institutions éducatives à promouvoir une formation intégrale de qualité, moyennant l'étude et l'innovation qui apportent de nouvelles méthodologies de l'éducation, avec des maîtres éthiquement cohérents avec la vérité qu'ils enseignent et qui aident leurs étudiants à la chercher, éclairés par la sagesse qui se trouve dans les valeurs de l'Évangile et dans la tradition pédagogique dominicaine (Cf. "Educar", *Actas del Congreso Educativo de Familia Dominicana, Madrid 2016, Conclusiones*).

153. [*Commendatio*] Nous confions aux prieurs provinciaux et vice-provinciaux que, en coordination avec les *socii* de leurs régions respectives, ils stimulent des réunions des responsables des collèges et recteurs d'universités, dans le but de promouvoir des rencontres qui permettent de partager des expériences éducatives, des projets pédagogiques et de formation, et des échanges d'enseignants et d'étudiants.

### **Forum de la pastorale universitaire**

154. [*Exhortatio*] La dimension humaniste de l'université est en lien avec le destin de l'homme et le sens de l'existence et de la société, ce qui constitue une caractéristique du labeur universitaire. Nous exhortons donc les frères et les membres des équipes de pastorale universitaire à promouvoir et renforcer la formation intégrale humaniste et chrétienne comme un moyen pour découvrir et comprendre la réalité dans leur propre perspective anthropologique, historique et théologique, comme l'authentique sens de la catholicité de l'université.

155. [*Commendatio*] La pastorale universitaire, comme action évangélisatrice de l'Église dans le cadre de la formation supérieure, se constitue dans une frontière et dans un cadre privilégié du dialogue de l'Église avec la culture, avec le monde académique et avec les questions existentielles de la communauté universitaire, par l'intermédiaire de la promotion du dialogue entre la foi et la culture (Rencontre internationale de pastorale universitaire, Bogotá 2016). Nous recommandons donc aux recteurs des universités de l'Ordre qu'ils confient et stimulent la création et le travail d'une équipe permanente de pastorale universitaire dans chacun de nos centres d'éducation supérieure, de telle manière que l'on garantisse la programmation et la mise en marche de projets de formation humaine intégrale pour les futurs professionnels.

### **Forum du Rosaire, des sanctuaires et des pèlerinages**

156. [*Exhortatio*] Le Rosaire est un moyen extrêmement important pour favoriser chez les fidèles la contemplation du mystère chrétien comme une véritable « pédagogie de la sainteté », c'est un instrument puissant qui apporte la paix à nos cœurs, à l'Église et au monde. Dans la tradition de l'Ordre, la méditation personnelle et communautaire du Rosaire est un moyen insigne de fortification spirituelle et communautaire, en même temps qu'un instrument de prédication de grande valeur. Nous exhortons tous les frères

## Chapitre IV

### *Synergie vie mission, défis et rénovation de la prédication*

à consolider encore plus notre conviction de la valeur de ce moyen apostolique, comme « chemin d'évangélisation » (Cf. *Relatio* MO 2019, 148).

157. [*Commissio*] Étant donnée l'importance que le Rosaire a dans la spiritualité et dans la prédication dominicaines, ainsi que dans la religiosité populaire, nous demandons au promoteur général du Rosaire qu'il élabore une nouvelle méthodologie en vue de la promotion de cette dévotion, en collaboration avec les promoteurs provinciaux du Rosaire.

158. [*Commendatio*] Le sanctuaire comme lieu d'accueil, de prière et de silence du cœur est une maison pour les pèlerins et un lieu de miséricorde (Cf. pape François, message au 1<sup>er</sup> Congrès international des recteurs de sanctuaires, Rome, 2018). Nous recommandons aux prieurs provinciaux et vice-provinciaux qu'ils veillent à ce que les sanctuaires et les pèlerinages soient des espaces propulseurs de la nouvelle évangélisation, des opportunités pour évangéliser la religiosité populaire, nourrir la participation dynamique des laïcs comme des prédicateurs actifs dans leurs différents projets et activités, sans négliger l'attention généreuse et caritative envers les malades, les pauvres, les nécessiteux et tous ceux qui viennent dans nos sanctuaires et pèlerinages assoiffés de miséricorde.

159. [*Gratiarum actio*] Nous remercions pour le travail apostolique que développent tous les frères dans nos sanctuaires. En particulier nous reconnaissons le labeur des frères qui ont établi comme sanctuaire le couvent de Notre-Dame du Rosaire et de Saint-Dominique, à Londres, en 2017.

### **Forum écoles de prédication**

160. [*Exhortatio*] Les Écoles de prédication revêtent des formes variées dans diverses provinces et dans la Famille dominicaine. Ces espaces, où l'on apprend à prêcher, sont un moyen excellent pour que l'Ordre accomplisse sa responsabilité d'offrir à l'Église sa tradition doctrinale et son expérience évangélisatrice moyennant la formation pour la prédication de l'Évangile (Cf. *Relatio* MO 2016, 62). Nous exhortons les frères à promouvoir et nourrir, autant que possible, ces espaces de formation pour la prédication, ainsi que l'information correspondante aux Écoles de prédication déjà existantes dans l'Ordre (Cf. ACG Roma 2010, 170).

## **Ministère paroissial**

161. *[Declaratio]* Nous reconnaissons le travail évangélisteur qu'accomplissent nos frères dans le ministère paroissial. Cependant, l'importance de la synergie entre vie et mission d'une communauté de frères implique de maintenir l'identité dominicaine et le sens d'appartenance dans n'importe lequel de leurs ministères apostoliques.

162. *[Exhortatio]* Nous exhortons tous les frères et toutes les communautés qui exercent leur apostolat dans des paroisses, à veiller au maintien d'un harmonieux équilibre apostolique entre la participation dans la vie communautaire, l'intégration dans le projet apostolique communautaire et le service de l'Église locale.

## **Forum de l'apostolat dans les prisons et dans le monde de la santé**

163. *[Declaratio]* Nous reconnaissons et remercions le travail apostolique d'un nombre considérable de frères qui exercent leur apostolat dans des lieux où l'on touche de près les limites entre la vie et la mort : les prisons, les hôpitaux, les centres de santé, d'accueil des personnes âgées, moyennant le témoignage fraternel de la miséricorde, de la compassion, de l'écoute et d'un regard d'espérance qui éclaire les situations et les personnes qui souffrent de ces difficultés.

164. *[Exhortatio]* Nous exhortons les prieurs provinciaux, vice-provinciaux et supérieurs de communautés, à soutenir et accompagner les frères qui remplissent ces ministères de miséricorde et de compassion.

## **Forum art et prédication**

165. *[Commendatio]* Nous regardons de manière particulière l'ample monde des arts. À une époque qui s'exprime principalement au travers de l'image et de la médiation symbolique, le monde des arts est un lieu privilégié de prédication. Nous recommandons à tous les frères de promouvoir ce moyen approprié de prédication. Nos artistes dominicains continuent la longue et riche tradition de l'Ordre, qui offre des opportunités pour collaborer aussi avec toutes les branches de la Famille dominicaine.

166. *[Commendatio]* Nous recommandons aux prieurs provinciaux et vice-provinciaux, aux prieurs conventuels, supérieurs de communauté et responsables de la formation de soutenir ce moyen de prédication.

## Chapitre IV

### *Synergie vie mission, défis et rénovation de la prédication*

167. [Commendatio] Nous confions au *socius* pour la vie apostolique qu'il coordonne et organise des expositions d'artistes dominicains à la curie généralice, comme xpression de l'universalité et fécondité de la prédication dominicaine au travers de l'art.

### **Famille et évangélisation**

168. [Declaratio] Un élément crucial de notre témoignage comme des prédicateurs prophétiques est de proclamer « l'Évangile de la famille » (AL, 60). Dans le cœur du bien être social et personnel, ainsi que dans la bonne création de Dieu, se trouve le don du mariage et de la famille. « Pour que les familles puissent être de plus en plus des sujets actifs de la pastorale familiale, il faut un effort évangélisateur et catéchétique dirigé vers la famille, qui l'oriente dans ce sens » (AL, 200). Nous reconnaissons aussi le grand bienfait que, nous comme prédicateurs, avons reçu du témoignage et du soutien des familles.

169. [Exhortatio] Nous exhortons nos frères à prêcher avec compétence la bonne nouvelle de la sainteté de l'amour conjugal et de la famille chrétienne, et à continuer à travailler avec sagesse, sollicitude et compassion avec des personnes dans des situations familiales difficiles et complexes, dans le but qu'elles fassent aussi l'expérience de la présence de Dieu comme amour.

### **Justice et Paix**

170. [Exhortatio] Le travail pour la Justice et la Paix est « une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile » (cf. Synode 1971 « Justice dans le monde », 6). Nous exhortons nos frères à : promouvoir l'étude et développer les enseignements de *Laudato Si* ; collaborer avec le réseau dominicain international contre la traite des personnes conduit par *Dominicans Sisters International* ; et promouvoir la méthodologie du Processus de Salamanque.

171. [Exhortatio] Nous exhortons les promoteurs provinciaux de Justice et Paix à offrir les moyens pour une analyse adéquate de la réalité et le développement d'actions concrètes ; et exhortons les provinciaux et les vice-provinciaux à renforcer les structures et les rôles provinciaux de Justice et Paix, avec la collaboration de la Famille dominicaine, afin de proclamer la Bonne Nouvelle de manière plus effective.

172. [*Exhortatio*] Nous exhortons tous nos frères à prendre conscience des pratiques des grandes puissances économiques et de leurs entreprises transnationales en accaparant les terres, en exploitant les ressources et les personnes des pays en développement, et la prolifération de conflits dans des lieux problématiques où, nous dominicains, sommes présents dans le but d'arrêter ces situations inacceptables qui sont contraires au soin de la nature et à l'écologie positive.

173. [*Exhortatio*] Nous exhortons tous les frères à être solidaires avec les dominicaines et dominicains dont l'expérience de mission est difficile et dangereuse à cause de facteurs politiques, religieux ou économiques.

174. [*Declaratio*] L'abus ou mauvais usage de la création produit des désastres écologiques et humains. La relation entre l'être humain et la nature est réciproque. Ce que nous achetons, la manière dont nous voyageons, ce que nous mangeons et buvons, l'énergie et l'eau que nous dépensons, le genre d'énergie que nous utilisons et les compagnies auprès desquelles nous investissons notre argent... tout cela détermine notre conduite écologique.

175. [*Commendatio*] Nous confions au maître de l'Ordre la promulgation des directives pour les promoteurs de Justice et Paix au niveau provincial, régional et général, soumises à révision de par le conseil généralice.

#### **IV – COMMENT PRÊCHONS-NOUS ?**

##### **Le défi de la prédication**

176. [*Exhortatio*] Nous pouvons seulement prêcher de façon crédible avec un témoignage de vie qui procède de la fraternité vécue dans nos communautés. En effet, « la vie fraternelle est constitutive de l'identité du prédicateur. L'unanimité du cœur et de l'esprit est une forme éloquente de la prédication, qui offre de la crédibilité à la mission » (ACG Bolonia 2016, 67). Nous exhortons les frères à prendre soin de la vie commune fraternelle comme première forme de prédication.

177. [*Exhortatio*] Une bonne prédication exige de la préparation. Avant tout, parce que la prédication jaillit d'une écoute préalable : « la prédication consiste dans cette activité si intense et féconde qui est de communiquer aux autres ce que nous avons contemplé » (EG, 150 ; Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II-II, 188, 6). Nous exhortons les frères à nourrir leur prédication par la prière, l'étude et la formation permanente.

## *Chapitre IV*

### *Synergie vie mission, défis et rénovation de la prédication*

178. *[Exhortatio]* Si l'Évangile est une Bonne Nouvelle, la prédication doit être stimulante et ses contenus doivent être très positifs. Nous reconnaissons saint Dominique comme « prédicateur de la grâce ». Le positif, ou ce que nous pourrions appeler la « culture de la grâce », façonne la prédication dominicaine. S'il est vrai que nous ne pouvons pas ignorer le péché de notre monde, nous exhortons les frères à prêcher toujours à partir de la bonté et de la miséricorde.

179. *[Declaratio]* La grâce du Christ vainc tous les obstacles qui nous enferment en nous-mêmes, éveille notre espérance et nous encourage à vivre notre charisme et le zèle envers la prédication.

## **V – COMMENT FORME-T-ON UN PRÊCHEUR ?**

180. *[Declaratio]* Étant donné que la prédication est un élément identitaire de notre vie et mission, pour fortifier cette identité et nourrir la spiritualité et la mystique du prédicateur, toutes les entités de l'Ordre devraient prendre soin des éléments de la vie dominicaine :

- a) *[Declaratio]* Discernement vocationnel : le zèle pour la prédication chez les candidats est un critère indispensable pour le discernement vocationnel.
- b) *[Declaratio]* Formation : l'objectif principal de la formation dominicaine est de former des prêcheurs (Cf. RFG 1). Dans leurs programmes de formation, toutes les entités doivent inclure des cours sur la nature de la prédication dominicaine et sur les pratiques de la prédication, afin qu'elles soient évaluées par la communauté elle-même. Il faut renforcer la spiritualité et la mystique du prêcheur afin que la prédication soit soutenue par sa propre autorité charismatique.
- c) *[Declaratio]* Communauté : La prédication dominicaine doit être faite à partir de la communauté et soutenue par la vie évangélique de la communauté. En lien avec le processus de restructuration, les prieurs provinciaux et vice-provinciaux assurent la conformité des communautés dans lesquelles on peut pratiquer régulièrement les éléments essentiels de la vie dominicaine : prière commune, célébration liturgique, étude communautaire, accompagnement dans la vulnérabilité, capacité de prêcher en équipe.

- d) [*Declaratio*] Étude : L'étude dominicaine est ordonnée principalement à la prédication. Depuis les origines, la mission de l'Ordre a été une prédication doctrinale, c'est-à-dire le témoignage des mystères centraux du credo chrétien et une prédication prophétique comme annonce de la grâce aux hommes et femmes de toutes les époques au cœur de leurs inquiétudes et de leurs souffrances. Dans nos communautés, l'étude se nourrit du message chrétien et de la problématique de notre monde, ainsi que du mystère de Dieu et des mystères de l'existence humaine.
- e) [*Declaratio*] Collaboration et solidarité : Il y a une clameur généralisée dans l'Ordre demandant la collaboration de toutes les entités et de tous les membres de la Famille dominicaine pour intensifier la mission évangélisatrice. Dans cet esprit, nous devons développer la collaboration entre les frères, avec les moniales, les sœurs de vie apostolique, les laïcs et laïques, les jeunes, les hommes et les femmes proches de la Famille dominicaine dans le ministère de la prédication et quand cela est possible, dans des projets apostoliques communs.

181. [*Commissio*] Un modèle de prêcheur : dans l'histoire de l'Ordre, nous avons des frères qui sont une référence et des modèles de prédication. Frère Barthélemy de Las Casas, par sa conversion radicale, a conjugué la prédication de l'Évangile à un engagement pour la justice en faveur des peuples originaires, des plus pauvres. L'importance décisive de sa prédication était son regard de plus en plus lucide sur la valeur inestimable de la dignité de chaque personne humaine. À la suite d'études historiques, ce regard est parvenu à sa maturité avant sa mort. En raison de sa contribution envers la prédication de l'Église, nous demandons au postulateur de l'Ordre et au provincial de la province d'Hispanie qu'ils prennent les moyens nécessaires pour réactiver et soutenir sa cause de béatification.



## **CHAPITRE V**

### **VOCATIONS, FRÈRES COOPÉRATEURS, FORMATION**

#### **VOCATIONS**

182. [*Commendatio*] Nous recommandons aux promoteurs des vocations :

- a) de comprendre les jeunes et leur culture, et d'avoir la patience de les écouter et d'écouter leurs désirs (ACG 2016 Bologne 236 ; 241) ;
- b) d'être conscients des problèmes sociaux, psychologiques et familiaux qui peuvent affecter le discernement des candidats ;
- c) de collaborer avec d'autres membres de la Famille dominicaine dans la promotion des vocations (RFG 103 ; ACG 2016 Bologne 235).

183. [*Commendatio*] Les week-ends « Venez et voyez » organisés par des frères, où les candidats viennent dans nos communautés pour des activités et des présentations de notre vie se sont avérés très efficaces pour encourager les vocations. Nous recommandons que les communautés organisent de tels événements sous la direction du promoteur des vocations.

184. [*Commendatio*] Nous recommandons que les promoteurs des vocations, en lien avec leur conseil provincial de formation, soient prêts à accompagner des candidats plus âgés, et à reconnaître les dons qu'ils apportent. En même temps, les promoteurs doivent discerner soigneusement si ces candidats ont la capacité de s'adapter à notre mode de vie de frères prêcheurs (*Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* 2016, 24).

185. [*Exhortatio*] Nous exhortons les communautés, en lien avec le promoteur des vocations, à accueillir les candidats intéressés par notre mode de vie. Cela inclut le partage de notre vie liturgique, les repas et la récréation (RFG 97 ; ACG 2016 Bologne 239).

## *Chapitre V*

### *Vocations, frères coopérateurs, formation*

186. [*Exhortatio*] « Le but de notre formation est de préparer un prêcheur dominicain qui soit un prêcheur de la grâce et un vrai témoin du Christ » (RFG 1). Nous exhortons les promoteurs des vocations à aider les candidats à « discerner leur vocation » et à travailler avec eux « pour comprendre et approfondir leur motivation » (RFG 100).

187. [*Declaratio*] Nous rappelons que chaque frère doit prendre soin de sa vocation religieuse (ACG 2016 Bologne 236). Pour nourrir cette vocation, l'aide la plus appropriée est la qualité de la vie communautaire que nous partageons. Notre fraternité dans la prière liturgique et personnelle et la vitalité apostolique sont le meilleur témoignage de notre vocation. Plus nous serons authentiques dans notre vocation dominicaine, plus nous pourrons attirer de nouvelles vocations.

188. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les promoteurs des vocations veillent à ce que tous les candidats soient ordinairement soumis à une sélection adéquate, y compris par des évaluations psychologiques et médicales, des lettres de recommandation et la vérification des antécédents criminels et financiers. En particulier on refusera automatiquement l'admission de tout candidat qui a abusé d'un mineur ou qui s'est trouvé en possession de matériel pédopornographique.

## **FRÈRES COOPÉRATEURS**

189. [*Declaratio*] Le frère coopérateur est un témoin prophétique des aspects essentiels de notre vocation commune de frères prêcheurs. Le caractère fraternel de notre vocation est représenté par le frère coopérateur. Il nous rappelle que notre vie apostolique, enracinée dans notre baptême et dans notre profession religieuse, commence par notre manière de vivre ensemble. Il nous rappelle que nous devons créer des communautés dans lesquelles la Parole est contemplée et la miséricorde partagée. Le frère apporte une contribution essentielle au caractère particulier de notre vie communautaire, en la renforçant dans la fraternité, le service mutuel et la tendresse.

190. [*Declaratio*] « Prêcher à tous, partout et par tous les moyens » : la pratique de saint Dominique est un modèle permanent pour l'identité et la mission du frère coopérateur. Ce dernier est appelé à faire preuve de créativité en apportant la miséricorde de Dieu à ceux qui sont loin de la foi et en rappelant

à tous ceux qui ont perdu espoir que le chemin de la conversion est toujours ouvert.

191. [*Gratiarum actio*] Nous exprimons à Dieu notre reconnaissance pour le grand don que les frères coopérateurs ont été pour l'Ordre, et qu'ils continuent à être dans de nombreuses provinces.

192. [*Declaratio*] Nous reconnaissons que beaucoup de frères trouvent le terme « coopérateur » insatisfaisant lorsqu'il est utilisé pour désigner ceux de nos frères qui font profession solennelle et ne sont pas ordonnés. Le chapitre a essayé, sans succès, de trouver une alternative acceptable, qui rendrait justice à notre fraternité commune, au caractère spécifique de la vocation du frère coopérateur, à son égalité avec tous les autres comme frère profès solennel de l'Ordre, et qui serait également acceptable dans toutes les langues. Bien que le terme « coopérateur » demeure dans le LCO, nous encourageons les provinces des différentes régions linguistiques à utiliser le terme qui convient le mieux à leur région.

193. [*Declaratio*] Nous utilisons l'adjectif « coopérateur » pour signifier en premier lieu la participation du frère coopérateur à la mission de prédication de l'Ordre, que nous recevons du Christ par saint Dominique et dans laquelle tous les frères coopèrent de diverses manières. Dans un second sens, nous l'utilisons en référence à la contribution des frères coopérateurs aux communautés par leurs ministères internes ainsi qu'à leur collaboration avec les frères ordonnés dans les activités apostoliques.

194. [*Commendatio*] Nous recommandons que le maître de l'Ordre établisse une commission permanente pour la vocation de frère coopérateur dominicain. Les principales tâches de cette commission pour les trois prochaines années devraient être les suivantes :

- a. fournir aux promoteurs provinciaux des vocations le matériel approprié pour la promotion de la vocation du frère coopérateur dominicain ;
- b. engager un dialogue avec les provinces pour renouveler la compréhension dans l'Ordre de la vocation du frère coopérateur, de sa contribution essentielle à notre vie fraternelle et de sa contribution spécifique à notre mission d'évangélisation ;
- c. poursuivre les tâches de la commission précédente pour les frères coopérateurs ;

## Chapitre V

### Vocations, frères coopérateurs, formation

- d. promouvoir et faciliter la collaboration interprovinciale dans la promotion de la vocation du frère coopérateur ;
- e. assister le maître de l'Ordre dans son engagement auprès des frères coopérateurs et dans leur accompagnement.

195. [*Commendatio*] Nous recommandons que les provinciaux fassent une révision des documents de leur province pour la promotion des vocations afin de s'assurer qu'ils contiennent des informations équilibrées concernant à la fois les vocations des frères clercs et des frères coopérateurs.

196. [*Commendatio*] Si une province a une équipe pour la promotion des vocations, celle-ci doit promouvoir la vocation du frère coopérateur et si possible comprendre un frère coopérateur pour qu'il puisse donner son avis.

197. [*Commendatio*] Nous recommandons qu'au cours des trois prochaines années, il y ait une réunion, dans chaque région de l'Ordre, pour tous les frères coopérateurs. Cette rencontre doit être organisée par le *socius* régional en lien avec le frère de cette région qui est membre de la commission permanente pour la vocation de frère coopérateur dominicain. Ces rencontres devront examiner, le cas échéant, la spécificité de la vocation du frère coopérateur et remettre leurs conclusions au maître de l'Ordre.

198. [*Gratiarum actio*] Nous remercions le frère Augustine Thompson pour son travail dans la préparation du livre *Dominican Brothers: Conversi, Lay and Cooperator Friars* et nous encourageons tous les frères de l'Ordre à en prendre connaissance. Nous encourageons les provinces à faire traduire ce livre.

199. [*Commendatio*] Nous recommandons que le maître de l'Ordre nomme des frères de l'Ordre dûment qualifiés à la commission permanente pour la vocation de frère coopérateur, afin d'entreprendre des recherches théologiques sur la vocation du frère coopérateur. La publication de cette recherche aidera à approfondir notre compréhension de la spécificité de la vocation de frère coopérateur dans l'Ordre et dans l'Église.

## FORMATION

200. [*Adprobatio*] Nous approuvons l'institution d'un *socius* pour la vie fraternelle et la formation (LCO 425 § II, 427 bis et 429 § II).

201. [*Admonitio*] Le promoteur provincial de la formation permanente est membre de droit du conseil provincial de formation (RFG 93) et on traite maintenant de la formation permanente principalement dans la *Ratio formationis generalis* (Partie IV). Ces changements reflètent la reconnaissance croissante dans l'Église et dans l'Ordre du caractère global de toute formation, initiale ou permanente.

202. [*Commendatio*] Nous recommandons que le conseil provincial de formation propose chaque année un cursus de formation humaine pour les frères. Le promoteur provincial de la formation permanente, en collaboration avec les communautés et avec l'aide de professionnels, si nécessaire, veillera à la mise en œuvre de ce cursus afin de favoriser la formation et le développement humain de chaque frère.

203. [*Commendatio*] Nous recommandons que le maître de l'Ordre nomme deux ou trois frères pour collaborer avec le *socius* pour la vie fraternelle et la formation, et avec l'Angelicum, pour organiser des cursus de formation permanente à Rome. Ce programme sera ouvert à tous les membres de la Famille dominicaine ainsi qu'à d'autres personnes.

## FORMATION INITIALE

204. [*Declaratio*] Nous reconnaissons qu'un certain nombre de frères nous quittent pendant la formation initiale, ou peu de temps après, et que leurs raisons pour le faire sont variées. Nous reconnaissons que certaines des questions soulevées impliquent un désenchantement par rapport à leur expérience de notre vie commune. Il est de notre responsabilité, en particulier celle des formateurs et des supérieurs, de faire en sorte que nos communautés de formation soient des lieux où la Parole de Dieu est partagée généreusement et où la miséricorde est accordée à tous en abondance. Nous reconnaissons dès lors que ces communautés ont besoin, elles aussi, d'être en formation permanente (ACG 2013 Trogir 146 ; ACG 2016 Bologne 246).

205. [*Declaratio*] Le processus de maturation propre à notre vocation dominicaine, à n'importe quel stade de la formation, peut être douloureux et implique souvent une lutte, mais toujours en réponse à la grâce. Notre sœur sainte Catherine de Sienne nous invite « à entrer dans la cellule de la connaissance de soi ». Le désir et l'ouverture à la connaissance de soi, qu'elle soit psychologique, morale ou spirituelle, est une composante nécessaire à toutes les étapes de la formation.

## Chapitre V

### *Vocations, frères coopérateurs, formation*

206. [*Declaratio*] Nous déclarons que, lorsque la profession est renouvelée conformément à LCO 195 § II, le chapitre provincial peut décider que ce renouvellement s'étende de manière habituelle au-delà de la fin de la période triennale. Nous déclarons en outre que lorsqu'un chapitre provincial, conformément à LCO 201 § I, détermine que la profession doit normalement être prolongée au-delà des trois premières années, le chapitre provincial peut également déterminer la durée ordinaire de chaque renouvellement, pour une ou pour plusieurs années.

207. [*Declaratio*] Bien que nous reconnaissons que des circonstances particulières marquent les décisions concernant le renouvellement de la profession simple, LCO 265 nous rappelle que les frères sont incorporés dans l'Ordre par la profession et reçoivent leur première assignation. Ils ont des droits et des responsabilités en tant que frères dans l'Ordre et les décisions concernant le renouvellement de la profession doivent être guidées en premier lieu par le souci de leur bonne formation. Il est important de ne pas perdre le sens spirituel et théologique de la profession.

208. [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères, surtout les formateurs, à respecter le talent, l'énergie, les intuitions et la créativité que les frères plus jeunes en religion apportent avec eux.

209. [*Exhortatio*] Nous exhortons les formateurs et les promoteurs de vocation à prendre soin de leur propre formation permanente. Ils doivent profiter des conférences, des ateliers et des retraites, y compris de programmes inter-provinciaux, ainsi que de leur propre prière, étude et participation à la fraternité dominicaine (RFG 74, 75, 80, 81, 83). Ils aident leurs frères plus jeunes en religion en incarnant ce que signifie être des frères prêcheurs courageux dans le partage du fruit de leur propre contemplation.

210. [*Exhortatio*] Nous exhortons les supérieurs, les lecteurs conventuels et les formateurs à susciter des occasions pour étudier et discuter la législation contenue dans la *Ratio formationis generalis* et la *Ratio studiorum generalis* promulguées récemment. Ceci est surtout important pour les communautés de formation initiale. Ces deux textes, ainsi que les *rationes particulares*, sont de riches sources d'intuition théologique et de sagesse pratique lorsqu'il s'agit d'examiner des questions relatives à la formation initiale et permanente.

211. [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux provinces qui ne l'ont pas encore fait de mettre à jour leur *Ratio formationis particularis* à la lumière de la *Ratio formationis generalis* de 2016, et de terminer ce travail avant le prochain chapitre général.

212. [*Declaratio*] Le succès du processus de formation implique une confiance entre le formateur et ceux qui sont en formation. Nous déclarons que la responsabilité de créer un environnement dans lequel la confiance est favorisée incombe en premier lieu au formateur lui-même (*Relatio* 103-104).

213. [*Admonitio*] Nous insistons pour que des cursus concernant la chasteté du célibat et les questions connexes soient inclus à toutes les étapes de la formation, y compris la formation permanente (RFG 18).

214. [*Commendatio*] Nous recommandons que les provinces collaborent à la formation initiale, si elles ne l'ont pas encore fait, afin de faire découvrir aux frères en formation des expériences d'autres réalités de l'Ordre. Cela stimulera l'esprit d'évangélisation (RFG Annexe D ; ACG 2016 Bologne 247).



## CHAPITRE VI SOLIDARITÉ ET COLLABORATION

### CULTURE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COLLABORATION

215. [*Declaratio*] Nous déclarons que nous sommes préparés pour assumer le défi d'une culture de la solidarité dans l'Ordre.

216. [*Declaratio*] Nous déclarons que nous devons passer d'une générosité et charité individuelle à une solidarité générale et collective des ressources humaines et économiques de tout l'Ordre. Nous déclarons également que la transparence est une condition indispensable pour réussir une culture de la solidarité.

217. [*Declaratio*] La transparence doit se manifester à tous les niveaux de notre vie dominicaine : elle commence quand chaque frère remet à sa communauté tout l'argent reçu et dépend volontairement et de bon plaisir de la communauté pour régler ses dépenses. Elle continue au niveau provincial et global de l'Ordre quand on remet à temps et dans les formes indiquées, toutes les informations économiques respectivement à la Province et à la curie généralice de l'Ordre et se complète quand la curie généralice de l'Ordre informe les provinces de ses entrées et de ses dépenses, en indiquant leur provenance et leur destination, et celles-ci à leurs vicariats et communautés.

218. [*Commissio*] Nous demandons au *socius* pour la vie intellectuelle de l'Ordre qu'il organise, dans un délai d'un an, une réunion des recteurs des universités et des doyens-présidents des facultés *sui juris* appartenant à l'Ordre, dans le but d'étudier de possibles champs de collaboration inter-institutionnelle, tant au niveau académique qu'au niveau administratif et financier et qu'il informe le conseil général des résultats de cette réunion.

219. [*Exhortatio*] Nous exhortons les universités et facultés de l'Ordre, en collaboration avec le *socius* de la vie intellectuelle, à établir des bourses, là où elles n'existent pas pour des études complémentaires en faveur des frères de provinces vulnérables.

*Chapitre VI*  
*Solidarité et collaboration*

220. [*Commissio*] Nous demandons au *socius* pour la vie intellectuelle en collaboration avec *Spem Miram Internationalis* qu'il établisse des critères communs pour la gestion de bourses dans les universités et facultés de l'Ordre.

## **CULTURE DE LA TRANSPARENCE**

Tout en reconnaissant que l'administration économique est une partie essentielle de notre vie religieuse dans laquelle tous les membres de la communauté sont impliqués :

221. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que tous les frères en formation initiale ou dans leurs premières années de ministère reçoivent un enseignement sur la gestion financière, les principes comptables et la collecte de fonds, et que cela soit prévu dans la *Ratio formationis particularis* de chaque province.

222. [*Commendatio*] Nous recommandons que dans les communautés où le conseil et le chapitre sont distincts, un rapport financier soit remis au moins deux fois par an par le syndic à toute la communauté.

223. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que lorsque les provinces et les institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre soumettent leurs états financiers conformément à LCO 567.1, elles utilisent un modèle commun conçu par le syndic de l'Ordre en collaboration avec le conseil économique de l'Ordre.

224. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les institutions relevant de la juridiction immédiate du maître de l'Ordre fassent contrôler à l'externe leurs comptes annuels, d'une manière appropriée à leur situation, telle qu'approuvée par le conseil généralice, sur avis du syndic de l'Ordre et du conseil économique de l'Ordre.

225. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la curie généralice et toute institution qui, relevant de la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, est propriétaire d'un bâtiment, soient tenues de prévoir dans leur budget annuel un montant approprié pour constituer une réserve financière servant à de futures rénovations.

226. [*Ordinatio*] Nous ordonnons qu'aucune subvention ne soit versée aux institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre jusqu'à ce que

leurs comptes pour l'année précédente aient été approuvés par le conseil généralice, accompagnés d'un rapport satisfaisant sur les activités de ces institutions.

227. [*Ordinatio*] Nous rappelons que toute œuvre apostolique propre à l'Ordre, même initiée par un seul frère, est une œuvre de l'Ordre. En cas de mauvaise gestion économique de cette œuvre, nous ordonnons au prieur provincial de mettre en garde le frère responsable. S'il n'y a pas d'amélioration substantielle dans un délai d'un an, nous ordonnons que l'administration de cette œuvre soit retirée à ce frère.

## **SOLIDARITÉ ET COLLABORATION DANS LA FORMATION INITIALE**

228. [*Ordinatio*] Il est légitime d'attendre que tous les frères de l'Ordre puissent bénéficier d'une formation initiale qui soit en accord avec la *Ratio studiorum generalis*. Nous ordonnons la création d'un fonds de solidarité de soutien à la formation initiale. Ce fonds sera géré par le bureau de *Spem Miram Internationalis*.

229. [*Exhortatio*] Nous encourageons les provinces à accepter soit de faire un don annuel pour abonder ce fonds, soit de mettre à disposition pour dix années un capital et de donner les intérêts de celui-ci pour soutenir la formation initiale de l'Ordre, soit d'investir dans des biens immobiliers dont les fruits abonderaient ce fonds, soit encore de proposer d'autres moyens qui puissent enrichir celui-ci.

230. [*Commendatio*] Nous demandons au bureau de *Spem Miram Internationalis* de dédier prioritairement les fonds de solidarité de l'Ordre à des projets liés à la formation initiale.

231. [*Admonitio*] Nous rappelons aux provinces bénéficiant des fonds de solidarité qu'elles doivent s'engager à une formation initiale dominicaine authentique en accord avec la *Ratio formationis generalis*.

232. [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux provinces bénéficiaires de ces fonds de mettre en place un plan économique leur permettant d'arriver dans la mesure du possible à l'autonomie financière au terme d'une période de dix années de soutien. Ces provinces chercheront à être aidées par des experts de leur région et pourront bénéficier des compétences du conseil économique de l'Ordre. Une évaluation annuelle sera faite par le conseil économique de

*Chapitre VI*  
*Solidarité et collaboration*

l'Ordre. En cas de défaillance de ses engagements sans motif raisonnable, la province bénéficiaire sera privée du soutien de ces fonds jusqu'à l'année suivante.

### **SPEM MIRAM INTERNATIONALIS**

233. *[Commissio]* Ce nouveau fonds pour la formation initiale étant créé, nous demandons au bureau de *Spem Miram Internationalis* d'en établir les statuts et de les soumettre à l'approbation du Maître de l'Ordre. Nous demandons que le critère suivant soit intégré dans ces statuts : toute entité n'arrivant pas à subvenir par elle-même aux besoins de la formation initiale peut être bénéficiaire de ce fonds.

234. *[Commendatio]* Pour des projets immobiliers conséquents, nous recommandons qu'un membre du bureau de *Spem Miram Internationalis* visite les lieux concernés et présente un rapport aux autres membres lors d'une de leurs rencontres annuelles.

235. *[Commissio]* Afin d'augmenter de manière substantielle le capital des différents fonds de solidarité, nous demandons que le Syndic de l'Ordre prenne contact avec une société de *fundraising* indépendante pour voir de quelles manières cela pourrait se faire.

236. *[Ordinatio]* Dans l'esprit de ce qui a été décidé au chapitre général de Bologne (ACG 2016 Bologne 373), nous ordonnons l'augmentation des contributions annuelles de 10 %, à diviser de manière égale entre les trois fonds de solidarité de *Spem Miram Internationalis* suivants : Saint Dominique, Solidarité et Formation initiale.

### **L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE**

237. *[Declaratio]* Le Syndic de l'Ordre, fr. Juan Luis Mediavilla García OP, conformément au LCO 569, a présenté un rapport de son administration à la curie générale pour les années fiscales 2016-2018. Ce rapport a été approuvé par le chapitre.

238. *[Declaratio]* Le syndic de l'Ordre, fr. Juan Luis Mediavilla García OP, conformément au LCO 569, a présenté les bilans comptables de la curie

généralice pour les années fiscales 2016-2018. Ces bilans ont été approuvés par le chapitre.

239. *[Declaratio]* Nous déclarons que les comptes suivants, fonds de solidarité, fonds Saint Dominique, fonds Dominique Renouard, fonds du maître de l'Ordre, fonds de l'édition léonine, fonds administratifs pour les entités qui sont sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, ont été examinés par le conseil économique de l'Ordre et approuvés par le maître de l'Ordre et le conseil généralice.

240. *[Declaratio]* Nous déclarons que, conformément au LCO 571, les rapports financiers des couvents et institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre ont été étudiés par le conseil économique de l'Ordre et approuvés par le maître de l'Ordre et le conseil généralice, avec des exceptions qui ont donné lieu à des mesures correctives.

241. *[Gratulatio]* Nous remercions le syndic de l'Ordre, fr. Juan Luis Mediavilla García OP, le conseil économique, les bureaux de *Spem Miram Internationalis* et de la Fondation dominicaine internationale pour leur contribution à l'administration économique et solidaire de l'Ordre.

## **CONTRIBUTIONS À L'ORDRE**

242. *[Ordinatio]* Conformément aux chapitres généraux précédents (ACG 2010 Rome 249 ; ACG 2013 Trogir 201 ; ACG 2016 Bologne 364), nous ordonnons que la contribution annuelle de chaque province et vice-province au budget de la curie généralice soit déterminée conformément aux normes du chapitre général de Bogotá (ACG 2007 Bogotá 261), en déduisant les frais de soins et de santé ainsi que les frais de formation et les dons aux autres entités de l'Ordre, à l'exclusion de la contribution annuelle à la curie généralice. Ces normes comprennent les clarifications contenues dans divers documents fournis aux syndicats provinciaux par le syndic de l'Ordre.

243. *[Ordinatio]* Pour parvenir à une compréhension commune de ces normes et à une culture de la transparence, nous ordonnons que le syndic de l'Ordre organise, dans un délai d'un an après la promulgation de ces actes, des réunions régionales avec tous les syndicats provinciaux. Nous ordonnons également l'organisation chaque année d'une rencontre entre le syndic de l'Ordre et les syndicats provinciaux nouvellement nommés.

## Chapitre VI

### *Solidarité et collaboration*

244. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le syndic de l'Ordre, lorsqu'un exercice financier s'est terminé par un déficit, budgétise un surplus d'un montant équivalent pour la deuxième année qui suit.

245. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le syndic de l'Ordre inclue dans le budget de la curie généralice une subvention annuelle aux institutions suivantes sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre :

- a) Université Saint-Thomas (*Angelicum*) : jusqu'à 200 000 € destinés aux dépenses ordinaires de fonctionnement et au paiement de l'enseignement dispensé par les frères assignés *simpliciter* au couvent Saint-Dominique-et-Saint-Sixte ;
- b) École biblique et archéologique : jusqu'à 45 000 € pour soutenir les activités de recherche des frères enseignant à l'École biblique ;
- c) Commission léonine : jusqu'à 180 000 € ;
- d) Institut historique : jusqu'à 150 000 €.

Chaque institution qui reçoit une subvention de la curie généralice doit rendre compte de la manière dont l'argent a été dépensé, et ce rapport doit être mis à la disposition de tous les capitulaires au prochain chapitre général.

246. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le syndic de l'Ordre inclue dans le budget de la curie généralice une subvention annuelle aux entités suivantes :

- a) Fondation dominicaine internationale : 50 000 € ;
- b) Justice et Paix - ONU Genève : 150 000 € ;
- c) Inter-Afrique (IAOP) : 150 000 € ;
- d) Asie-Pacifique : 50 000 € ;
- e) Amérique latine et Caraïbes (CIDALC) : 25 000 €.

Chaque institution qui reçoit une subvention de la curie généralice doit rendre compte de la manière dont l'argent a été dépensé, et ce rapport doit être mis à la disposition de tous les capitulaires au prochain chapitre général.

247. [*Exhortatio*] Nous exhortons le syndic de l'Ordre, en coopération avec le conseil économique de l'Ordre et le conseil généralice, à chercher à

minimiser toute augmentation des dépenses dans le budget de la curie généralice.

248. [*Exhortatio*] Estimant que les montants budgétisés pour les différentes lignes de dépenses dans le budget de la curie généralice sont des *maxima* et non des *minima*, nous exhortons également tous les frères responsables de ces dépenses à coopérer pleinement avec le syndic de l'Ordre afin de s'assurer que les montants budgétisés ne soient pas dépassés.

249. [*Gratiarum actio*] Nous remercions toutes les provinces qui ont accepté et qui maintiennent des missions en dehors de leur territoire et nous reconnaissons cette générosité comme une expression importante de la solidarité dominicaine. Nous reconnaissons également la générosité des provinces qui soutiennent certaines entités autonomes de l'Ordre.

250. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la contribution ordinaire de chaque province et vice-province à la curie généralice ne soit pas inférieure à 3 000 € et pas supérieure à 10 % du budget (ACG 2007 Bogota 261 ; ACG 2013 Trogir 206 ; AGC 2016 Bologne 362).

251. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le montant des dépenses que le maître de l'Ordre peut autoriser sans l'approbation de son conseil s'élève à 75 000 € (ACG 2013 Trogir 202 ; ACG 2016 Bologne 366).

252. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la contribution des couvents et autres institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre soit de 6 % de leurs recettes brutes (ACG 2013 Trogir 207 ; ACG 2016 Bologne 363).

## **FONDS DES MONIALES**

253. [*Commendatio*] Nous recommandons que le Fonds des moniales (LCM 269 § 2) apporte une contribution annuelle déterminée par le maître de l'Ordre en concertation avec la commission internationale des moniales pour les services demandés à la curie généralice dans l'accompagnement des monastères dans le besoin.

254. [*Commendatio*] Nous demandons au bureau des moniales de *Spem Miram Internationalis* de trouver la manière la plus adéquate de soutenir le fonds pour la formation initiale des frères.

## **FAMILLE DOMINICAINE**

255. *[Commendatio]* À l'occasion du Jubilé de 2021, nous demandons à toutes les branches de la Famille dominicaine leur collaboration économique et leur soutien pour le financement des travaux de restauration des bâtiments de la curie généralice.

## **COÛTS DU CHAPITRE GÉNÉRAL**

256. *[Ordinatio]* Nous demandons que les coûts du chapitre général soient partagés équitablement et proportionnellement.

Tous les coûts administratifs doivent être payés par les provinces, proportionnellement à la contribution de chaque entité au budget régulier de la curie généralice pour 2019. Les coûts de transport doivent être divisés de manière équitable entre tous les capitulaires, à l'exclusion des capitulaires de la province qui reçoit (LCO 575 §2). Chaque délégué doit payer le coût journalier. (Cf. ACG 2007 Bogotá 286 ; ACG 2010 Rome 260 ; ACG 2013 Trogir 208 ; ACG 2016 Bologna 369).

## **CHAPITRE VII**

### **GOVERNEMENT ET FAMILLE DOMINICAINE**

#### **A. FAMILLE DOMINICAINE**

##### **La communion dans la mission commune**

257. [*Declaratio*] La Divine Providence nous a rassemblés au Vietnam pour y tenir le chapitre général, où nous sommes témoins de la riche unité et de la diversité de toutes les branches de la Famille dominicaine. Notre mission commune nous est rappelée par notre baptême et notre charisme commun comme prêcheurs, chaque branche avec sa contribution spécifique, dans une complémentarité mutuelle. « Le grand défi pour la conversion pastorale [...] est d'intensifier la collaboration mutuelle de tous dans le témoignage évangéliste à partir des dons et des rôles de chacun, sans clériciser les laïcs ni séculariser les clercs » (Commission théologique internationale, *La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Église*, 2018, n° 104).

258. [*Commendatio*] Nous recommandons donc que les responsables des différentes branches de la Famille dominicaine dans chaque localité :

- a) organisent régulièrement des rencontres de fraternité et de prière, afin de manifester la joie d'être frères et sœurs ;
- b) manifestent une culture de solidarité par le témoignage de l'amitié, de la compassion et de la communion ;
- c) veillent à ce que toutes les branches reçoivent une formation de bonne qualité, qui leur permette d'exprimer et de vivre leur vocation unique ;
- d) favorisent des structures qui incluent l'implication de toutes les branches dans le discernement commun et la prise de décision ;
- e) renforcent les projets de collaboration existants ;

## Chapitre VII

### Gouvernement et Famille dominicaine

- f) créent des espaces où nous pourrions prêcher ensemble en coresponsabilité.

### Exemples de bonnes pratiques de collaboration

259. [*Commendatio*] Nous recommandons que la Commission internationale de la Famille dominicaine (CIFD) coordonne le recueil des bonnes pratiques concernant les structures organisationnelles qui facilitent la collaboration entre les membres de la Famille dominicaine, et leur partage dans les provinces.

### Collaboration CIFD - MIJD

260. [*Commendatio*] Nous recommandons que la Commission internationale de la Famille dominicaine (CIFD) trouve les moyens de permettre l'engagement collaboratif en assurant une aide financière au Mouvement international de la jeunesse dominicaine (MIJD).

### La formation dans la Famille dominicaine

261. [*Commendatio*] Nous recommandons que la Commission internationale de la Famille dominicaine (CIFD) facilite le recueil et le partage des outils utilisés pour la formation des membres de la Famille dominicaine.

### La promotion des vocations de la Famille dominicaine

262. [*Commendatio*] Nous recommandons aux frères de promouvoir toutes les branches de la Famille dominicaine dans leur pastorale des vocations. Nous recommandons en outre que cette tâche soit incluse dans l'utilisation des moyens actuels de communication sociale faite par les frères, et dans l'apostolat auprès des jeunes.

### Moniales

263. [*Declaratio*] Nous exprimons notre unité avec les moniales qui doivent actuellement répondre aux défis de la constitution apostolique *Vultum Dei quaerere* et de son instruction *Cor orans*, en reconnaissant les pas qu'elles ont déjà faits et la place essentielle qu'elles occupent dans l'Ordre.

264. [*Commendatio*] Nous recommandons que le maître de l'Ordre, le procureur général et le promoteur général des moniales continuent d'accompagner les moniales dans leurs conseils de fédération, leurs associations et la commission internationale, alors qu'elles renouvellent leurs constitutions, afin de renforcer notre vocation commune à la suite de saint Dominique.

### **Le laïc cat dominicain**

265. [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères qui remplissent leur rôle d'assistant religieux d'une fraternité laïque à être attentifs au profil décrit dans les actes du troisième congrès international des Fraternités laïques dominicaines en 2018 à Fatima, au Portugal, à savoir :

- a) assister aux réunions de la fraternité et du conseil lorsque cela est possible, afin d'encourager et de promouvoir les œuvres évangéliques et apostoliques des membres et de la fraternité ;
- b) recommander au besoin des sujets d'étude et fournir des commentaires spirituels et théologiques pour aider à la formation et à l'étude d'une fraternité, tout en donnant des conseils aux membres qui présentent les documents ;
- c) . assister, en tant que membre non-votant, le conseil de la fraternité dans le processus de discernement de l'avancement d'un membre dans l'Ordre, et aider le responsable de la fraternité dans les rites de l'accueil et de la profession ;
- d) . recommander au besoin des conférenciers laïcs ou des prêtres pour des journées de recollection, des retraites, pour la direction spirituelle, etc ;
- e) prier pour une augmentation du nombre de vocations laïques dominicaines et pour la croissance spirituelle des membres de la fraternité, sa mission, ses activités apostoliques et l'attention aux objectifs de l'Église ; et
- f) être en contact régulier avec le promoteur provincial.

266. [*Commendatio*] Nous recommandons d'ajouter à cette liste le maintien des contacts avec les autres branches de la Famille dominicaine, comme tâche que l'assistant religieux doit accomplir.

## *Chapitre VII*

### *Gouvernement et Famille dominicaine*

267. [*Commissio*] L'utilisation des initiales « O.P. » après le nom des laïcs dominicains fait l'objet de règles variables selon les provinces (par exemple « OPL », « OPs », « O.P. », avec ou sans « M. / Mme ») et génère des confusions à différents niveaux. Nous chargeons le promoteur général des laïcs, le promoteur général des fraternités sacerdotales et le président du Conseil international des fraternités laïques dominicaines d'élaborer une solution à cette question et de la soumettre au maître de l'Ordre et à son conseil pour une prise de décision.

### **Les fraternités sacerdotales**

268. [*Commendatio*] Nous recommandons que les prieurs provinciaux désignent un frère pour accompagner une fraternité sacerdotale existante et, s'il n'y en a pas encore, pour susciter la création d'une fraternité (ACG 2013 Trogir 120).

### **Les sœurs apostoliques**

269. [*Exhortatio*] Nous reconnaissons avec gratitude les nombreux exemples de ministère apostolique de nos sœurs apostoliques et la collaboration fructueuse de frères et de sœurs en de nombreux endroits. Dans certaines régions, cependant, après de nombreuses années d'apostolat fructueux, le ministère de certaines communautés de sœurs prend fin par manque de vocations. Lorsque de telles situations se présentent, nous exhortons les prieurs provinciaux à accompagner fraternellement, si elles le demandent, les communautés qui ont l'intention de tenir jusqu'au bout.

### **MIJD**

270. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que dans les provinces où le Mouvement international de la jeunesse dominicaine est présent, suivant les statuts approuvés par le maître de l'Ordre, le prieur provincial nomme un frère pour œuvrer comme assistant et que ce frère, en lien avec les entités locales du mouvement et avec les autres membres de la Famille dominicaine, veille à leur formation et à leurs besoins spirituels, et aide le mouvement à accomplir sa mission (ACG 2016 Bologne 201).

271. [*Commendatio*] Nous recommandons que le MIJD encourage ses membres, une fois leur engagement terminé, à envisager la possibilité de

continuer leur participation à la Famille dominicaine à travers l'une de ses branches, en particulier les fraternités laïques.

272. [*Commendatio*] Nous recommandons que les frères, lorsqu'ils vont à la rencontre des jeunes, écoutent leurs aspirations et reconnaissent plus clairement le rôle des jeunes comme partenaires dans la prédication, ainsi que l'ont affirmé le récent synode des évêques sur la jeunesse et la *Relatio* du maître de l'Ordre.

273. [*Commendatio*] Nous recommandons que, là où le mouvement est présent, un représentant du MIJD soit nommé membre à part entière de tout conseil local ou régional de la Famille dominicaine (ACG 2016 Bologne 202).

274. [*Commendatio*] Nous recommandons que, dans les provinces où le MIJD n'existe pas encore, les prieurs provinciaux promeuvent et facilitent son établissement.

## **B. GOUVERNEMENT**

### **Ce qui est requis pour être une province**

275. [*Commendatio*] Le nombre de frères avec voix active et le nombre de couvents ne suffisent pas à définir pleinement une province. Dans le processus de création d'une province, nous recommandons donc que le maître de l'Ordre prenne en compte la qualité de la vie régulière, la capacité nécessaire pour se gouverner, la viabilité économique, la responsabilité apostolique commune, la cohérence du projet de formation et le discernement d'un service spécifiquement dominicain en lien avec les Églises locales.

276. [*Commendatio*] L'entité qui veut devenir une province doit s'évaluer elle-même, en chapitre, conseil et/ou assemblée, sur ces critères, avant que l'autorité compétente ne soumette sa demande au maître de l'Ordre.

### **Évaluation et accompagnement des entités fragiles**

277. [*Declaratio*] Certaines de nos entités se trouvent dans une situation de fragilité et font face à une diminution de leur taille. Ces situations fragiles ne peuvent être abordées uniquement d'un point de vue juridique et formel (LCO 258). Nous devons accompagner et aider ces entités, en tenant compte à la fois de la situation des frères et de questions apostoliques, fraternelles,

## *Chapitre VII*

### *Gouvernement et Famille dominicaine*

économiques et culturelles. Cela exigera un processus à long terme pour trouver une nouvelle structure pour notre mission, avec laquelle nous devons nous engager sans tarder avec clarté, courage et détermination.

278. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les provinces qui ne remplissent pas les conditions de LCO 253 § I ou 257 1<sup>o</sup> évaluent leur situation et, dans un délai d'un an après la promulgation de ces actes, soumettent un rapport au maître de l'Ordre avec des propositions concrètes pour leur développement futur ou leur restructuration. Les entités qui, au cours des cinq prochaines années, risquent d'être confrontées au même type de non-respect de ces conditions doivent suivre la même procédure.

279. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que, lorsqu'un vicariat provincial ne remplit pas les conditions de LCO 384 § 1, le prier provincial, avec son conseil et après consultation des frères du vicariat, évalue sa situation et rédige un rapport avec des propositions concrètes pour son développement futur ou sa restructuration, qui sera soumis au prochain chapitre provincial. Les provinces ayant un vicariat provincial qui, au cours des cinq prochaines années, risque d'être confronté à des tels manquements à ces conditions, doivent suivre la même procédure. Une déclaration claire sera incluse dans les actes du chapitre provincial.

280. [*Ordinatio*] Les expériences réussies des récentes unifications d'entités nous invitent à prendre en compte les éléments suivants :

- a) L'union doit être motivée non seulement par la prise en considération de la faiblesse des entités, mais avant tout par une vision dynamique et apostolique de l'avenir ainsi que par la qualité de la vie communautaire.
- b) L'union exige une grande mobilisation des forces. Elle doit donc être entreprise tant que nos entités sont encore assez fortes pour la façonner de manière proactive.
- c) L'union est préparée par un processus progressif de collaboration dans différents domaines (par exemple la formation, la mission intellectuelle et le gouvernement).
- d) Il est de la plus haute importance d'élaborer une vision commune pour l'avenir et une feuille de route en vue de sa mise en œuvre. Toutes les

décisions nécessaires, même douloureuses, pour chaque entité concernée, doivent être prises avant l'union.

- e) L'union a plus de chances de réussir lorsqu'elle s'appuie sur l'engagement de la province qui veut repenser son propre avenir.

### **Vicariat provincial de Santa Cruz de Porto Rico**

281. *[Declaratio]* En réponse au processus de restructuration de l'Ordre initié lors du chapitre général de Rome en 2010, le vicariat général de Porto Rico a entamé un processus de recherche d'une nouvelle structure pour poursuivre et revitaliser la présence de l'Ordre dans cette île des Caraïbes. La décision a été prise de transformer le vicariat général en vicariat provincial de la province de Colombie.

Nous reconnaissons, avant tout, l'importance de la mission de prédication de l'Ordre à Porto Rico et le désir de l'Ordre d'assurer une continuité à cette mission. Malgré les difficultés, la province de Colombie et les frères assignés à Porto Rico ont fait des efforts louables pour assurer les projets apostoliques dominicains et la vie communautaire. De même, nous reconnaissons les difficultés objectives de relier le vicariat de Porto Rico à la province de Colombie.

Nous proposons donc ce qui suit :

- a) *[Gratiarum actio]* Nous reconnaissons et remercions la province de Colombie et les frères assignés à Porto Rico pour leurs efforts et exprimons notre vif espoir qu'une nouvelle structure organisationnelle capable de surmonter les limites actuelles sera mise en place afin de résoudre le problème de l'instabilité de la présence de l'Ordre à Porto Rico.
- b) *[Exhortatio]* Nous exhortons la province de Colombie, et spécialement les frères assignés à Porto Rico, à collaborer et à faciliter la recherche d'une nouvelle structure pour le vicariat qui assurera la continuité et la croissance de la mission de prédication de l'Ordre.
- c) *[Commissio]* Nous chargeons le maître de l'Ordre, le *socius* pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le *socius* pour les États-Unis d'Amérique de mener le processus de recherche d'une nouvelle structure organisationnelle pour le vicariat.

## Chapitre VII

### Gouvernement et Famille dominicaine

- d) *[Commissio]* Compte tenu des conditions juridiques civiles de Porto Rico, nous pensons qu'une option plus viable et durable est l'intégration de cette entité dans l'une des provinces des États-Unis. Nous recommandons donc que le maître de l'Ordre envisage cette option dans le dialogue avec ces provinces.
- e) *[Commendatio]* Nous recommandons que le maître de l'Ordre établisse un comité des supérieurs majeurs, entre autres, des entités concernées, afin de préparer d'ici un an une feuille de route pour une nouvelle structure organisationnelle de la présence et de la mission de l'Ordre à Porto Rico.
- f) *[Exhortatio]* Nous exhortons la province de Colombie à continuer de soutenir la présence et la mission de l'Ordre à Porto Rico dans ce processus, même après la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle.

### Dimension conventuelle

282. *[Commendatio]* Nous recommandons que « chaque chapitre provincial fasse l'estimation de la proportion de frères vivant en couvents et maisons dans le but de préserver l'unité des frères, l'ethos démocratique de l'Ordre et l'importance de la mission commune » (ACG 2016 Bologne 167).

283. *[Exhortatio]* Nous exhortons le maître de l'Ordre à en tenir compte dans l'approbation des pétitions pour l'érection de nouvelles maisons.

284. *[Commendatio]* Lorsqu'ils font des changements d'assignation, nous recommandons aux prieurs provinciaux de tenir compte des droits et devoirs de chaque frère de vivre une vie dominicaine pleine et entière, en particulier des frères qui, en raison de leurs occupations apostoliques, ont plus souvent vécu de manière isolée.

### Visites canoniques

285. *[Admonitio]* Nous rappelons que chaque visite canonique d'une communauté doit se conclure par l'envoi d'une lettre du visiteur à tous les frères de la communauté visitée (LCO 341 1°).

286. *[Exhortatio]* Pour les visites canoniques du prieur provincial, nous recommandons :

- a) qu'avant la visite, le prieur de la communauté envoie au provincial un rapport sur la façon dont les conclusions de la visite précédente ont été mises en œuvre ;
- b) que la lettre du visiteur canonique soit discutée lors du premier chapitre conventuel qui se tiendra après la réception de la lettre, *servatis observandis* LCO 288.

287. [*Exhortatio*] Lorsque c'est le maître de l'Ordre qui fait une visite canonique, nous recommandons :

- a) qu'il reçoive, avant la visite, un rapport du prieur provincial sur la façon dont la lettre précédente a été mise en œuvre ;
- b) qu'à la suite de la visite, le prieur provincial envoie la lettre à tous les frères de la province et à ceux qui vivent dans cette province ;
- c) que chaque communauté réfléchisse sur la lettre du maître de l'Ordre lors du premier chapitre conventuel après la réception de la lettre, *servatis observandis* LCO 288 ;
- d) que chaque communauté de la province envoie au prieur provincial un rapport contenant des suggestions sur la façon de mettre en œuvre la lettre du maître de l'Ordre, que le prieur provincial et son conseil pourront prendre en considération.

### **Assemblées provinciales**

288. [*Commendatio*] De nombreuses provinces ont des expériences positives dans l'organisation d'assemblées provinciales qui facilitent les échanges fraternels entre frères, offrent une occasion de formation permanente et permettent un débat général sur les orientations de l'entité. Nous recommandons aux provinces d'envisager d'utiliser cet outil. Néanmoins, la convocation de telles assemblées ne doit pas prendre la place des instances spécifiques de notre gouvernement, que sont le chapitre provincial et le conseil provincial.

### **Communication entre les provinces et la curie généralice**

289. [*Commendatio*] Pour favoriser une communication fraternelle dans un esprit de communion entre les provinces et la curie généralice de l'Ordre, nous encourageons les prieurs provinciaux à envoyer régulièrement au

## *Chapitre VII*

### *Gouvernement et Famille dominicaine*

secrétariat du maître de l'Ordre toutes informations importantes, pertinentes ou utiles concernant leurs entités, telles que les bulletins provinciaux et les rapports sur les visites et sur les assemblées provinciales.

#### **Sur la dimension interculturelle de nos entités et communautés**

290. [*Exhortatio*] Afin de refléter la société de plus en plus multiculturelle dans laquelle vivent nos communautés, nous encourageons les frères à intégrer cette dimension multiculturelle dans nos provinces et communautés. Par conséquent, nous exhortons :

- a) les prieurs provinciaux à promouvoir l'utilisation de LCO 271 § III pour faciliter l'intégration des frères étrangers dans la province ;
- b) les provinces à prendre des dispositions pour accueillir des vocations de tous les milieux culturels présents sur leur territoire ;
- c) les communautés à intégrer dans leur vie fraternelle des éléments provenant des différentes cultures des frères dans leur communauté (projets pastoraux, liturgie, vie quotidienne, etc) ;
- d) les communautés à s'ouvrir au contexte multiculturel local avec des projets pastoraux spécifiques, tout en assurant l'unité de la communauté ;
- e) les prieurs provinciaux à donner aux frères en formation initiale l'occasion de passer une partie de leur formation dans une autre culture ;
- f) les entités de l'Ordre à offrir des bourses aux frères afin de prendre en compte ce critère de l'interculturalité ;
- g) les communautés et les studentats à établir des relations avec le(s) pays du(des) frère(s) étranger(s) au milieu d'eux, au moyen de visites, de projets apostoliques, etc. ;
- h) les entités à inclure dans la formation initiale et permanente une réflexion philosophique et théologique sur l'interculturalité qui existe en leur sein ;
- i) les frères à apprendre au moins une des langues officielles de l'Ordre autre que leur langue maternelle.

## Les agressions sexuelles dans l'Ordre

291. [*Declaratio*] Nous condamnons avec la plus grande fermeté possible les avances sexuelles, le harcèlement ou les agressions de frères sur d'autres frères, en particulier les jeunes frères. Cela cause souvent des blessures durables et, pour beaucoup, une perte de confiance dans l'Ordre. La situation s'aggrave si les supérieurs ne gèrent pas l'incident de manière appropriée. Particulièrement sensibles sont les cas où, par exemple, il y a une différence de pouvoir dans un contexte de formation ou lorsque l'auteur est un ami personnel du supérieur.

292. [*Commendatio*] Dans les contextes religieux, le réseau de relations dans lequel de tels événements se produisent rend difficile, pour les victimes, d'entrer en contact avec les responsables. Nous encourageons les prieurs provinciaux et leurs conseils à nommer une *personne de confiance* appropriée pour de tels incidents et à faire connaître son nom aux frères. S'il leur est difficile de contacter quelqu'un au niveau provincial, les frères restent libres de faire part de leurs préoccupations au maître de l'Ordre.

293. [*Exhortatio*] Nous encourageons les frères qui ont été victimes d'un tel comportement à se tourner vers des frères de confiance, *la personne de confiance* ou les supérieurs, pour aborder la situation. Nous encourageons également les frères à s'adresser si nécessaire aux autorités civiles, en particulier lorsqu'il s'agit de comportements criminels.

294. [*Exhortatio*] Nous exhortons les supérieurs :

- a) à se tenir fraternellement du côté des victimes et à leur apporter l'assistance appropriée (en interne et, si nécessaire, en externe) ;
- b) à enquêter sur la dénonciation, avec soin et de manière appropriée ;
- f) à chercher à entrer en contact avec les contrevenants, à discuter et à examiner les faits avec eux ou à solliciter un soutien professionnel externe ;
- c) dans le cas où d'autres frères ou le couvent ont eu connaissance des faits, à en discuter avec eux, si nécessaire ; si les faits sont également connus en dehors de l'Ordre, une stratégie spéciale de communication est nécessaire, tout cela dans le respect des droits individuels des intéressés et du bien commun ;

## *Chapitre VII*

### *Gouvernement et Famille dominicaine*

- d) à documenter les faits et à en faire part aux responsables qui doivent en être informés ;
- e) à envisager des mesures de prévention appropriées pour l'avenir.

Tout incident doit toujours être traité avec la discrétion et la sensibilité appropriées, en tenant compte des lois civiles et ecclésiastiques locales.

295. [*Admonitio*] Dans les cas où il semble qu'il y ait eu agression sexuelle ou un autre délit canonique (CIC 1389 §§ 1 & 2 et CIC 1395 §§ 1 & 2), nous rappelons que le prier provincial, personnellement ou par l'intermédiaire d'un délégué, doit mener une enquête approfondie conformément au CIC 1717. Il doit veiller à ne pas porter atteinte à la bonne réputation des frères. Le droit de présenter une défense doit être garanti. Si le cas le justifie, des mesures de précaution peuvent être adoptées au cours de l'enquête (CIC 1722). Au terme de l'enquête, le prier provincial doit déterminer comment procéder conformément au CIC 1718 § 1 et au CIC 695.

296. [*Commendatio*] Nous reconnaissons également le traumatisme subi par les frères qui ont été faussement accusés. Au prier provincial nous recommandons que, lorsqu'une accusation contre un frère s'avère fautive ou non fondée, celui-ci reçoive un accompagnement pastoral adéquat et une assistance psychologique et que son honneur soit restauré à l'intérieur et, si nécessaire, à l'extérieur de l'Ordre.

## CHAPITRE VIII

### ÉTUDES, CENTRES D'ÉTUDES ET INSTITUTIONS SOUS LA DIRECTION DU MAÎTRE DE L'ORDRE

#### **RÉCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE *RATIO STUDIORUM GENERALIS***

297. [*Declaratio*] Après le chapitre général de Bologne, la nouvelle *Ratio studiorum generalis* (RFG) a été approuvée et promulguée. Cette nouvelle *Ratio studiorum generalis* (2017) offre aux frères l'occasion de renouveler leur compréhension de la place de l'étude dans la vie et la mission de l'Ordre et des principes clés de la formation intellectuelle dominicaine. Ces principes sont pertinents pour toutes les dimensions de notre vie dominicaine et nous rendent capables d'offrir une réponse fructueuse dans notre dialogue avec les défis de notre temps.

298. [*Gratiarum actio*] Nous remercions tous les responsables de sa rédaction et de sa publication.

299. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le prieur provincial et le régent des études de chaque province qui n'ont pas encore soumis leur *Ratio studiorum particularis* le fassent pour le prochain chapitre général.

300. [*Exhortatio*] Nous exhortons le régent des études de chaque province, ou quelqu'un désigné par lui, à encourager les étudiants, au début de leurs études institutionnelles, à lire la RSG, en particulier les n° 1-23 & 77-79, concernant les caractéristiques de l'étude dominicaine.

301. [*Exhortatio*] Nous exhortons le promoteur de la formation permanente de chaque province, en lien avec les lecteurs conventuels, à faire de même, de manière régulière, avec tous les frères de la province.

## **LE CARACTÈRE INTÉGRATIF, COMMUNAUTAIRE ET CONTINU DE L'ÉTUDE DOMINICAINE**

302. [*Declaratio*] Parmi les accents de la RSG, nous soulignons l'importance des dimensions intégrative, communautaire et continue de l'étude dominicaine.

303. [*Admonitio*] Nous rappelons à chaque frère qu'il y a une profonde unité entre l'étude et tous les autres éléments de la vie dominicaine (RSG 7). L'étude, lorsqu'elle est fondée sur la contemplation, nous conduit à nous approprier un *habitus* intellectuel qui touche toute notre personne. Cela a un impact non seulement sur ce que nous faisons, mais aussi sur ce que nous sommes. L'étude a un caractère intégratif, elle est encouragée dans un contexte communautaire et elle est un élément essentiel de notre vie et de notre mission de prêcheurs.

304. [*Exhortatio*] À la lumière de ce qui précède, nous encourageons chaque frère à faire une synthèse personnelle en relation avec son identité et sa vocation de prêcheur, en intégrant les perspectives théologiques et philosophiques aux expériences apostoliques et humaines acquises tout au long de sa vie (cf. RSG 14.10). Nous encourageons aussi chaque frère à partager sa synthèse personnelle avec ses frères.

## **ACCÈS À UNE FORMATION ANCRÉE DANS LA TRADITION INTELLECTUELLE DOMINICAINE**

305. [*Declaratio*] Chaque frère accepté dans l'Ordre a le droit de recevoir une formation intellectuelle dominicaine selon la RSG. Cela n'est peut-être pas possible dans certaines entités de l'Ordre en raison des circonstances et du manque d'institutions ou de ressources nécessaires. Cela représente une grave inégalité qui doit être résolue (*Relatio* 100).

306. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et le *socius* pour la vie intellectuelle de traiter cette question et d'aider les provinces à atteindre l'objectif de donner accès à une formation intellectuelle dominicaine à chaque frère étudiant.

## **L'APPORT INTELLECTUEL DOMINICAIN À NOTRE ÉPOQUE**

307. [*Declaratio*] La tradition intellectuelle dominicaine cherche à susciter une contribution toujours plus qualifiée et pertinente pour les questions et problèmes critiques de notre temps en aidant nos contemporains à rendre toujours plus profondément intelligibles cette réalité et le plan du salut de Dieu :

- a) en surmontant, par le dialogue, la tentation de la polarisation ;
- b) en encourageant une approche interdisciplinaire qui met les arts et les sciences en contact avec les études philosophiques et théologiques ;
- c) en cultivant la connaissance et la familiarité avec l'Écriture sainte et les monuments et grands textes de la Tradition, en particulier les principes, les méthodes et la pédagogie de saint Thomas d'Aquin recommandés dans la RSG, à une époque où l'apprentissage théologique est négligé dans la culture en général ;
- d) en mettant en dialogue la foi chrétienne, et plus particulièrement la tradition intellectuelle et le charisme dominicains, avec la richesse des diverses cultures et traditions religieuses du monde.

308. [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères engagés dans des ministères universitaires et pastoraux à réfléchir avec créativité à la sécularisation et aux questions du laïcisme, du relativisme et du fondamentalisme, de l'ignorance religieuse et de l'indifférence. Par cet engagement, l'Ordre sera en mesure de mettre ses ressources intellectuelles au service de l'évangélisation.

309. [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères présents dans les milieux universitaires à « avoir sans cesse le souci de déployer l'acte théologique en dialogue interdisciplinaire avec d'autres, dans les espaces de transition entre divers types de savoir, au service d'un discernement théologique des signes des temps » (*Relatio* 129).

310. [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères des milieux universitaires à développer des liens avec des centres d'études et des chercheurs non dominicains et non ecclésiastiques.

311. [*Commissio*] Nous demandons aux régents des études et aux modérateurs des centres d'études de s'assurer que les études philosophiques demandées

## Chapitre VIII

### Études, centres d'études et institutions sous la direction du maître de l'Ordre

par la RSG sont effectivement mises en œuvre pour chaque frère en formation institutionnelle (RSG 6 ; 13.4 ; 15 ; 18).

312. [*Commissio*] La *Ratio studiorum generalis* parle de « l'importance fondamentale de la philosophie [...] dans notre tradition dominicaine » (RSG 13.4 ; 18 ; ACG 2001 Providence 118-119). Nous recommandons que les provinces préparent un nombre suffisant de frères spécialisés en philosophie pour enseigner, en vue du dialogue entre la foi et la raison, les cultures et les diverses traditions religieuses. Les centres qui offrent des diplômes de recherche en philosophie (Angelicum, Berkeley, Bogota, Buenos Aires, Manille, Ottawa, etc.) devraient être considérés comme des ressources pour tout l'Ordre et peuvent également être invités à coordonner leurs efforts.

### THÉOLOGIE ET EXPÉRIENCE PASTORALE

313. [*Declaratio*] La *Relatio* du maître de l'Ordre a rappelé que « le propos de l'Ordre et son service spécifique de l'Église l'obligeaient à se donner les moyens d'établir toujours un dialogue entre les expériences de l'évangélisation et l'intelligibilité théologique des réalités » (*Relatio* 150).

314. [*Commendatio*] Nous encourageons les frères en ministère pastoral et les frères en ministère universitaire à exercer leur activité avec pour objectif de développer une théologie de l'évangélisation pour leur temps et leur contexte.

### LE PROCESSUS DE SALAMANQUE

315. [*Declaratio*] L'expression *Processus de Salamanque*, « par analogie avec la rencontre des prêcheurs d'Hispaniola et des théologiens de Salamanque, désigne la recherche qui, basée sur l'expérience des situations où sont mis en danger le respect de l'égalité de tous, l'organisation de la cité humaine au service des droits des gens, la vie et la culture de peuples oubliés et exploités, le droit des peuples spoliés, la mise à disposition de la terre et de ses ressources pour le bien de tous, vise à mettre la théologie au service du droit et du respect de la dignité humaine, individuelle et sociale (*Relatio* 54).

316. [*Exhortatio*] Nous exhortons les frères responsables des universités, facultés et centres d'études de l'Ordre à organiser, en accord avec le *Processus de Salamanque*, des activités régulières qui favorisent le dialogue entre le travail

universitaire et l'expérience pastorale des frères, surtout de ceux qui travaillent dans des lieux où les droits des individus et des peuples et l'intégrité de la création ne sont pas respectés ou sont menacés. Ce dialogue devrait également être étendu aux questions de bioéthique, en particulier celles liées au respect de la vie.

## **JUSTICE ET PAIX ET PRÉSENCE DOMINICAINE À L'ONU**

317. [*Commissio*] Nous chargeons le *socius* pour la vie intellectuelle et le *socius* pour la vie apostolique, en collaboration avec le promoteur pour Justice et Paix, de créer un groupe de travail afin de promouvoir le *Processus de Salamanque* sur les questions de justice et de paix et de mettre son travail au service du représentant de l'Ordre aux Nations Unies.

318. [*Commendatio*] Nous recommandons au maître de l'Ordre de nommer un frère comme directeur adjoint afin de renforcer le travail de la délégation permanente auprès de l'ONU à Genève. Ce directeur adjoint devra avoir une qualification théologique relative aux droits de l'homme et à la doctrine sociale afin de promouvoir, sur la base du recueil des expériences et en s'appuyant notamment sur l'expertise des laïcs dominicains, l'orientation donnée à la recherche par le « Processus de Salamanque » (Cf. *Relatio* du maître de l'Ordre 54).

319. [*Exhortatio*] Nous exhortons chaque province de l'Ordre à relayer l'attention à la justice et à la paix par exemple en continuant la célébration d'un « mois dominicain pour la paix » pendant l'Avent (*Relatio* du MO, 152).

## **FAVORISER UN ENVIRONNEMENT UNIVERSEL POUR LA VIE INTELLECTUELLE DOMINICAINE**

320. [*Declaratio*] Chaque frère, dès sa formation initiale, doit être en contact avec la dimension universelle de l'Ordre dans toutes ses expressions multiculturelles. Cette même perspective devrait être encouragée pour tous ceux qui interviennent dans le domaine de l'enseignement et de la recherche (RSG 80).

321. [*Exhortatio*] Nous exhortons les régents des études et les modérateurs ou responsables des centres d'études dominicains à mettre en œuvre des projets concrets de coopération interprovinciale conformément aux propositions de RSG 82.

## Chapitre VIII

### Études, centres d'études et institutions sous la direction du maître de l'Ordre

322. [*Commissio*] Nous chargeons le *socius* pour la vie intellectuelle, les coordinateurs régionaux des régents et les régents des études des provinces de mettre à jour et d'enrichir la base de données des frères impliqués dans la vie intellectuelle des différentes provinces.

323. [*Commendatio*] Nous recommandons au maître de l'Ordre de constituer, parmi les responsables des bibliothèques les plus importantes de l'Ordre, et en lien avec la commission des Archives, une commission des bibliothécaires chargée de faire un état du potentiel intrinsèque de nos bibliothèques et de proposer des développements possibles. Dans un second temps, cette commission se tiendra à la disposition des bibliothèques de l'Ordre pour des conseils et des évaluations concernant la professionnalisation de leur organisation, en tenant compte de l'évolution des sciences liées à la bibliothéconomie, et pour en développer le rayonnement apostolique.

### **COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES ET LES CENTRES AU SEIN DE L'ORDRE**

324. [*Commissio*] Nous chargeons le *socius* pour la vie intellectuelle et les responsables des institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre de s'adresser aux régents des études et aux responsables des autres institutions universitaires dominicaines à travers le monde afin de mettre en œuvre des projets concrets de collaboration. Il peut s'agir, entre autres, de l'échange de professeurs et d'étudiants, de l'organisation de colloques et d'événements organisés conjointement, de cursus conjoints d'études supérieures et de codirection de thèses, de la publication de recherches communes, de la collaboration pour des ressources en ligne et de la collaboration dans l'évangélisation intellectuelle.

325. [*Commendatio*] Nous recommandons au maître de l'Ordre, au *socius* pour la vie intellectuelle et aux responsables des universités, facultés et centres d'études universitaires de l'Ordre de créer un réseau universitaire OP, dans le but de promouvoir la collaboration, les échanges et certaines activités communes, en mettant le charisme dominicain et la tradition intellectuelle en dialogue avec les défis du présent, dans une perspective interdisciplinaire et interculturelle.

326. [*Commendatio*] Nous recommandons que le responsable de chacune des institutions susmentionnées soit invité à désigner un représentant chargé de promouvoir concrètement cette collaboration dans les années à venir, afin que chaque institution organise au moins un événement de collaboration internationale ou un engagement d'inter-collaboration. L'idée devrait être d'explorer des formes potentielles de collaboration systématique ou occasionnelle.

327. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, les prieurs provinciaux, le *socius* pour la vie intellectuelle et les régents coordinateurs des études de chaque région, en dialogue avec les régents de chaque entité, d'initier un processus de planification et d'évaluation pour mettre en œuvre une collaboration régionale en matière d'études institutionnelles. L'objectif est que dans chaque région les frères puissent réaliser au moins une partie de leurs études institutionnelles dans un centre d'études de l'Ordre, en ayant accès à une formation intellectuelle dominicaine adéquate, en contact avec d'autres frères de la région et avec une perspective plus universelle de l'Ordre. Les centres d'études possibles à cette fin devraient être identifiés parmi ceux qui existent déjà dans chaque région. Les entités qui envoient des frères étudiants doivent être associées, dans une certaine coresponsabilité, à cette tâche de formation.

## **ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES**

328. [*Commissio*] Nous demandons aux provinciaux, assistés par les régents des études, d'élaborer dans chaque entité un plan d'études complémentaires des frères. Il sera soumis au maître de l'Ordre et sera mis à jour dans les trois mois suivant chaque chapitre provincial. Il estimera le nombre et la proportion concrète de frères qui réaliseront des études complémentaires, ainsi que les disciplines auxquelles ils se consacreront. La mise en œuvre de cette planification sera incluse dans le rapport annuel des régents des études et évaluée lors des visites canoniques des provinces. Le maître de l'Ordre et les provinciaux sont coresponsables de cet objectif pour le bien commun de chaque province et des institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre (RSG 44.7).

329. [*Commissio*] Nous chargeons les provinciaux, les régents des études et les frères responsables des centres d'études, en utilisant leurs compétences respectives, de veiller à ce que les frères qui entreprennent des études

## Chapitre VIII

### *Études, centres d'études et institutions sous la direction du maître de l'Ordre*

complémentaires soient accompagnés de manière adéquate, surtout hors de leur propre province, et qu'ils les terminent dans le délai convenu (RSG 25, 45.4). Afin de soutenir ces frères, leurs progrès doivent être régulièrement évalués et on doit confirmer la viabilité et la continuité de leur travail. Un financement suffisant devrait être fourni pour qu'ils puissent se concentrer sur leurs études.

330. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, le *socius* pour la vie intellectuelle et la commission permanente pour la promotion des études, en dialogue avec les régents de chaque région, d'engager un processus d'évaluation et de planification, afin que la collaboration au niveau de l'Ordre tout entier dans le domaine des études complémentaires soit reprise. C'est ainsi que des frères de différentes régions, surtout ceux qui ont un bon nombre de jeunes frères, peuvent entreprendre des études complémentaires dans des centres d'études de l'Ordre avec des frères d'autres régions, donnant ainsi une perspective plus universelle de l'Ordre. En plus des centres d'études sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, d'autres centres d'études qui pourraient offrir des cursus spécifiques d'études complémentaires dans l'une des trois langues officielles de l'Ordre devraient être identifiés pour soutenir la mission de l'Ordre.

331. [*Commissio*] Nous chargeons le *socius* pour la vie intellectuelle de clarifier le sens des « études supplémentaires » dans la RSG 24 pour les provinciaux et les régents des études.

332. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, la Fondation *Spem Miram* et les frères responsables des universités et facultés de l'Ordre, en collaboration avec le *socius* pour la vie intellectuelle et les *socii* régionaux, le soin d'offrir des bourses d'études complémentaires aux frères des provinces qui en ont besoin. Compte tenu du nombre de jeunes frères et des exigences actuelles dans le domaine académique et universitaire, jusqu'au prochain Chapitre général, une priorité particulière sera accordée aux frères des régions Afrique, Amérique latine – Les Caraïbes et Asie-Pacifique.

### **Projets particuliers de collaboration intellectuelle**

333. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et le *socius* pour la vie intellectuelle d'encourager les efforts de la province Saint-Joseph-Artisan au Nigeria et au Ghana et de la province Saint-Augustin en Afrique de l'Ouest

pour développer, respectivement, l'université d'Ibadan et l'université Saint-Dominique de Doulougou, en favorisant la collaboration avec les autres universités de l'Ordre.

334. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, avec l'aide du *socius* pour la vie intellectuelle et d'un coordinateur désigné par le maître de l'Ordre, de constituer une nouvelle commission pour le dialogue interreligieux, en nommant ses membres et quelques experts invités. Cette commission coordonnera et favorisera la collaboration entre les centres et instituts de l'Ordre dans le domaine du dialogue interreligieux. Elle cherchera à intégrer la doctrine, la réflexion philosophique, l'expérience partagée, la responsabilité commune pour la paix et le souci du bien commun.

335. [*Commendatio*] Nous encourageons les supérieurs majeurs et les régents des études de la région Asie-Pacifique à mettre en œuvre les objectifs de formation et d'études dominicaines convenus lors de la réunion régionale de 2019. Ces objectifs doivent être mis à jour avec les décisions du présent chapitre qui les concernent.

336. [*Commendatio*] Nous recommandons que les mêmes supérieurs majeurs et régents, avec l'aide du *socius* pour la vie intellectuelle si nécessaire, établissent un groupe de travail pour coordonner et développer les activités des frères des diverses provinces visant à une présence intellectuelle dominicaine dans la région, afin d'entamer un dialogue entre la tradition et le charisme spirituel et intellectuel dominicain et les riches traditions culturelles et religieuses d'Asie.

## **INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES SOUS LA JURIDICTION IMMÉDIATE DU MAÎTRE DE L'ORDRE**

337. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, en lien avec le *socius* pour la vie intellectuelle et les responsables des institutions concernées, de renforcer et de renouveler dans les neuf années à venir les facultés de Fribourg, de la PUST [*Pontificia Università S. Tommaso*], et l'ÉBAF [École biblique et archéologique française], avec des frères ayant les qualifications universitaires requises, pour le service du bien commun de l'Ordre et de l'Église.

338. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre, le *socius* pour la vie intellectuelle et les responsables des institutions universitaires sous la

## Chapitre VIII

### *Études, centres d'études et institutions sous la direction du maître de l'Ordre*

juridiction immédiate du maître de l'Ordre d'appliquer les procédures suivantes pour l'identification et la nomination des professeurs ou des membres de ces institutions :

- a) Les recteurs ou chefs d'établissement enverront chaque année au maître de l'Ordre une liste des postes à pourvoir dans les cinq années suivantes, y compris les noms des candidats possibles pour être professeurs dans les différentes disciplines, ou pour accomplir d'autres tâches ;
- b) Le *socius* pour la vie intellectuelle enverra la liste des postes à pourvoir à tous les régents des études et prendra les contacts nécessaires avec tous les intéressés, en ajoutant si possible d'autres candidats ;
- c) Le maître de l'Ordre, après dialogue avec le prieur provincial et le frère lui-même, mettra en œuvre la nomination ou confiera au frère le soin de se porter candidat pour l'attribution d'une chaire ou d'un poste.

339. [*Commissio*] Nous chargeons les responsables des institutions universitaires sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre de faire connaître à toutes les provinces leurs activités ainsi que la possibilité pour les frères de toutes les régions d'être partie prenante de ces institutions. Dans la mesure du possible, ces activités devraient être diffusées sur le site internet de l'Ordre.

340. [*Commissio*] Dans la mise à jour de leurs statuts conformément à la constitution apostolique *Veritatis gaudium*, et à ses normes, nous chargeons les frères responsables des facultés ecclésiastiques et des universités de l'Ordre de tenir compte des critères de la RSG pour les centres d'études sous la responsabilité de l'Ordre.

## **PUST-ANGELICUM**

341. [*Declaratio*] Nous apprécions et soutenons le processus d'amélioration de la qualité universitaire et de la recherche à la PUST, en particulier par la mise en place de l'Institut thomiste et de l'Institut d'études œcuméniques, l'intégration de professeurs nouvellement qualifiés et la réalisation d'autres objectifs établis par le dernier chapitre général (ACG 2016 Bologne 176-184).

342. [*Gratiarum actio*] Nous remercions le Grand Chancelier, le recteur et l'ensemble de la communauté universitaire pour les efforts qu'ils ont

déployés ces dernières années et nous les encourageons à poursuivre ce processus de renouvellement et de renforcement de l'université.

343. [*Commissio*] Dans la révision des statuts de la PUST, nous chargeons le maître de l'Ordre de veiller aux prérogatives de l'Ordre pour l'exercice de sa responsabilité envers l'université, ainsi que de revoir les normes propres à l'université dans cette optique. Il faut noter dans les statuts que les frères dominicains qui participent à l'enseignement ou à la gestion de la PUST le font en vertu de l'autorisation et du mandat reçus de l'Ordre.

344. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et son conseil, de mettre le Convitto S. Tommaso au service de la PUST pour les activités de formation de l'Ordre, sans exclure ses usages actuels. Les frères qui y résident doivent être incorporés à la communauté du couvent des Saints-Dominique-et-Sixte. Une commission devrait être formée avec les parties concernées pour planifier et mettre en œuvre cette décision au cours de l'année universitaire 2019-2020.

345. [*Commendatio*] Reconnaisant l'importance de la formation permanente pour la prédication, nous recommandons que la PUST offre chaque année un cursus dominicain de formation permanente [*Dominican Renewal Programme*]. Celui-ci serait disponible non seulement pour les dominicains mais aussi pour d'autres religieux, pour le clergé diocésain et les laïcs. Il comprendrait l'inscription à l'université pour un semestre ou pour toute l'année universitaire. Les participants choisiraient leurs cours et décideraient de s'inscrire en auditeurs libres ou de chercher à valider leurs cours. Les participants peuvent être hébergés au Convitto, selon le nombre de places disponibles dans cet établissement.

346. [*Commendatio*] Nous recommandons que l'administration de la PUST, en collaboration avec les prieurs provinciaux et le maître de l'Ordre, cherche à trouver les fonds nécessaires à la rénovation de la bibliothèque.

347. [*Gratiarum actio*] Nous remercions et exprimons notre gratitude au frère Bruno Cadoré et à tous les frères qui ont rendu possible la rénovation des trois ailes de l'université et du couvent de la PUST.

348. [*Gratiarum actio*] Nous remercions avec reconnaissance les frères de l'université Saint-Thomas de Manille pour leur généreux don à la PUST pour la rénovation de la quatrième aile du couvent.

## Chapitre VIII

### Études, centres d'études et institutions sous la direction du maître de l'Ordre

349. [*Gratiarum actio*] Nous remercions la Fondation dominicaine internationale (FID) pour la création de la chaire Val-McInnes à la PUST et pour l'administration du fonds de bourses de la PUST aux États-Unis. Nous encourageons le maître de l'Ordre à maintenir et à développer la FID en tant que soutien important aux institutions sous la juridiction du maître de l'Ordre dans leurs efforts de collecte de fonds.

350. [*Commissio*] Nous chargeons le grand chancelier et le recteur de la PUST de mettre en œuvre le projet de renouvellement prévu pour la faculté de droit canonique, compte tenu de sa situation actuelle de faiblesse, et d'intégrer de nouveaux professeurs.

## FRIBOURG

351. [*Gratiarum actio*] Nous remercions les frères qui enseignent à la faculté de théologie de l'université de Fribourg pour leur engagement, leur générosité envers les frères en formation et pour leur contribution au développement de la vie intellectuelle dominicaine.

352. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et son conseil, le *socius* pour la vie intellectuelle et les frères qui travaillent à la faculté de théologie de Fribourg, en Suisse :

- g) d'évaluer avant le prochain chapitre général la faisabilité d'un renouvellement de la convention avec le canton de Fribourg et la conférence épiscopale suisse dans les conditions présentes ou d'autres ;
- h) d'envisager, dans le cadre de cette évaluation, la possibilité d'obtenir quelques chaires pertinentes pour la présence théologique dominicaine, en nombre approprié et adéquat ;
- i) d'avancer dans le dialogue interdisciplinaire, en rappelant l'opportunité qu'offre cette présence spécifique dans une université d'État qui est bilingue.

353. [*Commissio*] Avant le prochain chapitre général, nous chargeons le maître de l'Ordre, les prieurs provinciaux et les régents des études des provinces francophones et germanophones d'explorer la possibilité de soutenir la présence théologique dominicaine à la faculté de théologie de Fribourg, d'y

envoyer des frères étudier et surtout de préparer des frères qui peuvent y servir comme professeurs.

354. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et son conseil généralice d'étudier comment faire avancer la mission commune de l'Ordre à Fribourg, en enseignant et en favorisant une maison internationale de formation (Saint-Hyacinthe), à laquelle la Province de Suisse contribuerait, en synergie avec l'Albertinum comme maison relevant du maître de l'Ordre, et conformément à la convention avec le canton de Fribourg et la Conférence épiscopale suisse.

### **ÉCOLE BIBLIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE DE JÉRUSALEM**

355. [*Declaratio*] Nous apprécions et soutenons le processus de renouvellement et de renforcement qui s'est développé à l'ÉBAF ces dernières années, en favorisant la qualité scientifique et la recherche, en particulier la mise en œuvre du nouveau cursus doctoral et d'autres initiatives de dialogue avec d'autres institutions et la communauté des chercheurs.

356. [*Gratiarum actio*] Nous remercions le maître de l'Ordre, le directeur et l'ensemble de la communauté scientifique pour les efforts qu'ils ont déployés au fil des ans pour promouvoir ce processus, et nous les encourageons à poursuivre ce processus de renouvellement et de renforcement de l'ÉBAF.

### **AUTRES INSTITUTIONS SOUS LA JURIDICTION IMMÉDIATE DU MAÎTRE DE L'ORDRE**

357. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de renouveler le poste d'archiviste à Sainte-Sabine en vue d'une collaboration mutuelle avec l'Institut historique de l'Ordre.

358. [*Gratiarum actio*] Nous remercions le directeur et les membres de l'Institut historique de l'Ordre pour le travail accompli et les mesures prises en matière de publications et nous les encourageons à poursuivre ce processus de renouvellement et de développement.

359. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de nommer de nouveaux membres, couvrant les postes vacants existants, afin que l'Institut

## Chapitre VIII

### *Études, centres d'études et institutions sous la direction du maître de l'Ordre*

historique puisse développer adéquatement ses objectifs au service de l'Ordre.

360. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de renouveler, dans les neuf années à venir, le personnel affecté au collège des confesseurs de Sainte-Marie-Majeure. Pour maintenir cet important service de l'Ordre au nom de l'Église, il faut désigner des frères ayant une préparation théologique, pastorale et linguistique adéquate.

361. [*Declaratio*] Nous déclarons que la mise en perspective des écrits de saint Thomas est importante pour que leur lecture continue à nourrir le débat philosophique et théologique contemporain. Au cœur de l'Ordre, et en coopération avec les institutions académiques de haut niveau et les chercheurs les plus qualifiés, la Commission Léonine travaille à l'édition critique des écrits de saint Thomas. Elle développe ainsi la connaissance du contexte culturel et historique de son enseignement.

362. [*Gratiarum actio*] Nous remercions le directeur et les membres de la Commission léonine pour le travail accompli et les démarches entreprises pour la mettre en contact avec les provinces et les centres d'études de l'Ordre et nous les encourageons à poursuivre ce processus de communication et de collaboration.

363. [*Commendatio*] Nous recommandons aux régents, en vue du renforcement de l'équipe par des frères convenablement formés en latin, d'adresser à la commission, pour un stage de formation ou pour les sessions régulièrement organisées par la commission, les frères intéressés par la dimension philologique de l'étude de saint Thomas.

### **ACTIVITÉS SOUS LA VIGILANCE DU MAÎTRE DE L'ORDRE**

364. [*Declaratio*] Certains défis et opportunités de recherche théologique, académique ou apostolique, répondant à un besoin clairement identifié, demandent la collaboration de plusieurs entités. Des réponses, déjà existantes ou encore à l'état de projet, réclament, pour un temps donné, le soutien institutionnel, collaboratif et économique du maître de l'Ordre. Ce soutien fait pleinement confiance à la créativité des frères à l'origine de l'activité et respecte son autonomie. Souple et réactif, il implique aussi une

évaluation annuelle et triennale de chaque activité ainsi soutenue. Ces activités seront appelées « Activités sous la vigilance du maître de l'Ordre ».

365. [*Declaratio*] Nous déclarons que les « Activités sous la vigilance du maître de l'Ordre » devront répondre aux critères suivants :

- a) Le besoin identifié et le but poursuivi par l'activité (théologique, académique, caractère international etc.).
- b) Les acteurs engagés dans l'activité et son caractère dominicain.
- c) La recherche d'autonomie financière.
- d) Le but visé par le soutien (naissance de l'activité, accompagnement jusqu'à sa maturité, soutien ponctuel etc.).
- e) Les moyens à mettre en œuvre.
- f) La durée du soutien envisagée.
- g) Les critères d'évaluation propre à l'activité soutenue (publications, rapport d'activité et financier etc.).

366. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et le Conseil général, lorsque cela est opportun pour certaines activités apostoliques ou académiques communes à deux ou plusieurs entités ou projets au service de l'Ordre tout entier, de les déclarer « Activités sous la vigilance du maître de l'Ordre » pour une période déterminée de deux triennats, prorogeable. Ces activités, en lien avec les provinciaux concernés, bénéficieront d'un soutien apostolique, académique et financier pour l'accomplissement de leur tâche, en préservant les institutions dont elles ont la charge, leur propre nature et leur responsabilité. Chaque activité ainsi reconnue devra, en lien avec le maître de l'Ordre et son Conseil, déterminer des critères précis d'évaluation.

## **DOMUNI UNIVERSITAS**

367. [*Gratulatio*] Nous félicitons les responsables de DOMUNI Universitas pour le développement considérable de ses formations en ligne, dispensées en cinq langues, ainsi que pour son autonomie financière. Cette réponse novatrice à un besoin apostolique, académique, théologique et pastoral mérite d'être développée.

## Chapitre VIII

### *Études, centres d'études et institutions sous la direction du maître de l'Ordre*

368. [*Commendatio*] Nous recommandons à DOMUNI Universitas de mettre en place plusieurs cours (environ 15 à 30 heures) de formation permanente dans les langues de l'Ordre. La version anglaise devrait être préparée en étroite collaboration avec l'Angelicum. Ce matériel en ligne pourrait également faire partie chaque année du Programme de renouveau dominicain.

369. [*Commendatio*] Nous recommandons à DOMUNI Universitas de communiquer régulièrement ses programmes de formation aux différentes entités de l'Ordre afin que celles-ci puissent les diffuser à l'extérieur et les utiliser à leurs propres fins.

370. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et le Conseil généralice d'accompagner DOMUNI Universitas en déclarant cette activité «Activité sous la vigilance du maître de l'Ordre» pour six ans. Ce soutien prendra la forme d'un comité de perfectionnement formé par des experts. Le comité, en dialogue avec les responsables de DOMUNI Universitas, aidera par ses propositions DOMUNI Universitas à mettre en place les critères universitaires mis en lumière par le processus de certification entrepris en Suisse : conseil scientifique, professeurs stables, activités de recherche, cohérence entre les cours, gouvernance.

## **OPTIC**

371. [*Gratulatio*] Optic est un réseau de recherche et d'action qui affirme et défend la priorité des dimensions éthiques dans le développement des nouvelles technologies. Nous félicitons les membres d'Optic pour le travail de recherche mené ces dernières années (ACG Bologne, 154) sur les enjeux théologiques, anthropologiques et éthiques des technologies de rupture ainsi que pour les activités et publications réalisées.

372. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et le Conseil généralice d'accompagner Optic en déclarant cette activité sous sa vigilance pour une période de six ans. Il s'agit de renforcer les liens et collaborations entre Optic et l'Ordre, par exemple en impliquant un plus grand nombre de membres de la Famille dominicaine aussi bien à l'intérieur d'un comité scientifique que dans l'organisation et la participation effective aux événements mis en place

par Optic. Il s'agit aussi de consolider l'autonomie financière en intégrant les indemnités versées aux frères.

### **CENTRE COLLABORATIF D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN ASIE**

373. [*Gratulatio*] Nous félicitons les supérieurs et les régents de la région Asie-Pacifique de la création d'un centre de collaboration pour les études spécialisées en Asie. Son but est de promouvoir le dialogue interreligieux entre le christianisme et les grandes religions d'Asie, en particulier l'hindouisme, le bouddhisme, le confucianisme et l'islam (ACG Bologne 2016 174). Il doit fonctionner comme un réseau d'experts avec sa base institutionnelle au Centre d'études des religions de l'Université de Saint-Thomas à Manille (Philippines) avec des activités dans d'autres endroits de la région.

374. [*Commissio*] Nous chargeons le Directeur de ce centre, avec le régent coordonnateur et le *socius* du maître de l'Ordre de la région, en dialogue avec les supérieurs concernés :

a) de mettre en

b) .

375. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et son Conseil de déclarer le programme dudit centre comme «Activité sous la vigilance du maître de l'Ordre» pour une période de six ans, et d'établir ainsi une collaboration apostolique et financière pour la réalisation de ses objectifs.

### **INSTITUT POUR LE DIALOGUE ENTRE LA THÉOLOGIE, LES DIFFÉRENTES CULTURES ET LES DIVERSES TRADITIONS RELIGIEUSES DE L'AFRIQUE**

376. [*Gratulatio*] Nous félicitons les supérieurs et les régents de la région Afrique de leur consensus pour la constitution d'un institut destiné à promouvoir le dialogue entre la théologie, les différentes cultures de l'Afrique et ses diverses traditions religieuses (ACG 2016 Bologne 186). Cet institut aura sa base institutionnelle dans la Dominican University d'Ibadan (Nigeria), avec une chaire à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), et des activités en réseau dans d'autres lieux de présence dominicaine en Afrique.

## *Chapitre VIII*

### *Études, centres d'études et institutions sous la direction du maître de l'Ordre*

377. [*Commissio*] Nous chargeons le Directeur de cet institut, avec le régent coordonnateur et le *socius* du maître de l'Ordre de la région, en dialogue avec les supérieurs concernés :

- a) de mettre en œuvre ce réseau de collaboration ;
- b) d'établir une brève réglementation ;
- c) d'identifier des frères et des lieux pour développer cette activité sur le continent africain.

378. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et son Conseil, de déclarer le programme dudit institut comme « Activité sous la vigilance du maître de l'Ordre » pour une période de six ans, et d'établir ainsi une collaboration apostolique et financière pour la réalisation de ses objectifs.

## CHAPITRE IX DE CONSTITUTIONIBUS ET ORDINATIONIBUS

### NOTÆ PRÆVIÆ

379. Ad clariorem mutationum in LCO in Capitulo factarum præsentationem, simili modo procedemus, prout iam in Actis Capitulorum Generalium præcedentium factum est<sup>1</sup>:

380. Servatur ordo numericus LCO. Ad omnem numerum signa propria indicant an textus prima, secunda vel tertia vice adprobatus fuerit:

★★★ constitutio confirmata (habet tria capitula)

★★ constitutio adprobata (habet duo capitula)

★ constitutio inchoata (habet unum capitulum)

(nota: cum indicatione ☼ vel ☼☼ notatur si inchoatio vel adprobatio constitutionis “cum ordinatione” facta est.)

◆◆◆ ordinatio definitive inserta in LCO

◆◆ ordinatio secunda vice votata, abrogans ordinationem præviam

◆ ordinatio prima vice acceptata

[A] textus abrogatus

Typis “italicis” textus novi imprimuntur.

---

<sup>1</sup> Cfr. ACG Romæ [1983], n. 307 ; Abulæ [1986], n. 188 ; Oakland [1989], n. 208 ; Mexici [1992], n. 248 ; Calarogæ [1995], caput IX, pag. 90 ; Bononiæ [1998], n. 240 ; Providentiæ [2001], caput X, pag. 149 ; Cracoviæ [2004], n. 352 ; Bogotæ [2007], n. 288 ; denuo Romæ [2010], n. 262 ; Traugurii [2013], n. 211 ; denuo Bononiæ [2016], caput VII, p. 45.

*Chapitre IX*

*De constitutionibus et ordinationibus*

381. Attamen cum pro bona interpretatione mutationum factarum necesse sit cognoscere textum præcedentem eiusque historiam, referentiæ ad capitula præcedentia dantur cum sequentibus siglis:

R = Romæ, 2010

T = Traugurii, 2013

B = Bononiæ, 2016

382. Hoc capitulum aliquot textus “technice” mutavit quin substantia legis mutaretur. Verbum abbreviatum “Techn.” signabit mutationes factas sive ad leges nostras CIC accomodandas, sive ad harmonizandos textus cum aliis numeris LCO, sive pro mera mutatione in redactione.

383. In legislatione nostra quae dicuntur de conventibus valent etiam pro domibus nisi aliud expresse caveatur (LCO 260 § II).

384. In legislatione nostra ad mentem LCO 252-256 quod nomine “provinciae” proportionaliter comprehenditur et vice-provinciae.

385. LCO 67 § II

**[Techn.]** 67. Const. — § II. – Fratribus cordi sit traditionalis in Ordine devotio erga Deiparam Virginem, Apostolorum Reginam atque exemplum meditationis verborum Christi et docilitatis in propria missione.

Quotidie recitent ~~tertiam partem~~ *quinque decades* rosarii in communi vel privatim, iuxta determinationem capituli provincialis et servata congrua ordinatione ad liturgiam. Hæc precandi forma in contemplationem nos ducit mysterii salutis, in quo Virgo Maria cum Filii sui opere intime coniungitur.

386. LCO 71 § III

**[Techn.]** 71. Ord. — § III. – Semel in hebdomada pro eisdem defunctis ~~tertia pars~~ *quinque decades* rosarii ab omnibus fratribus ~~recitetur~~ *recitentur*.

387. LCO 97 § I, 3° (T 214 B 266)

**[Techn.]** 97. Ord. — § I. – Ut quis ad magisterium in sacra theologia promoveri possit requiritur:[...]

3° ut a commissione de vita intellectuali provinciae capitulo provinciali *provinciae sive affiliationis sive assignationis fratris*, praesentetur et a duabus ex

tribus partibus vocalium eiusdem capituli, proponatur, vel a ~~capitulo~~ provinciae affiliationis iuxta eundem modum procedendi, aut a magistro Ordinis si agatur de fratre in conventibus vel institutis eidem immediate subiectis degente ;

388. LCO 100 § II

★ 100. Const. — § II - Fratres ~~cooperatores omnes~~ partem habent in apostolatu totius communitatis ~~non solum~~ sive labore suo quo necessitatibus conventus provident, ~~sed etiam~~ sive ministerio proprie dicto, ~~tam cum fratribus presbyteris cooperando quam~~ secundum indolem ~~sua~~ *uniuscuiusque* activitatem apostolicam exercendo.

389. LCO 115

◆ 115. Ord. — Ad opus missionale destinentur qui prius signa vocationis missionariae dederint et bene parati sint ad illud exsequendum. Formatio specialis missionariis, ~~tam clericis quam cooperantibus~~, detur in aliquo conventu missionum vel aliquo instituto specializzato, in quibus linguam vernaculam, mores, historiam, culturam et pastorem missionariam populi addiscant.

390. LCO 165

◆ 165. Ord. — § II. - Quaelibet provincia vocationum promotorem nominet quod, si fieri potest, eiusdem munus primum sit.

§ III. - Meminerint tamen omnes... [ut in textu]

391. LCO 207 § I

◆ 207. Ord. — § I. — Quando frater per hunc annum, qui ~~pro clerico~~ potest ut talis computari annus scholasticus... [ut in textu]

392. LCO 222

[Techn.] 222. Ord. — Presbyteri professi votorum temporariorum, ut in spiritu dominicano et regularis disciplinae observantia confirmantur, saltem per triennium debent remanere in studentatu sub cura magistri, vel in alio loco sub cura alicuius ~~patris~~ *fratris presbyteri* secundum determinationem prioris provincialis cum suo consilio.

393. LCO 249

*Chapitre IX*

*De constitutionibus et ordinationibus*

[**Techn.**] 249. Ord. — § I. — Presbyteri studentes extra studentatum manentes, a priore vel ab aliquo ~~patri~~ fratre presbytero a priore provinciali designato, opportunis colloquiis et exercitationibus in vitam et apostolatam sacerdotalem gradatim introducantur.

394. LCO 253 § I (B 270)

★★ 253. Const. § I. Provincia constat ex tribus saltem conventibus quorum duo ad minus habeant ~~octo decem~~ vocales. Insuper, omnes vocales provinciae saltem sint quadraginta.

395. LCO 256-bis (T 220 B 271)

◆◆◆ 256-bis. Ord. — § I. — Pro unione vel fusione plurium provinciarum vel vice-provinciarum requiruntur:

1° vota consultiva consiliorum provinciarum quoad negotia de unione vel fusione tractanda ;

[**Techn.**] 2° quatenus adiuncta id ~~suadeant~~ **permittant**, consultationes fratrum provinciarum quarum interest modo a magistro Ordinis elaborato vel adprobato ;

3° decisio magistri Ordinis cum suo consilio ; primus superior novae provinciae vel vice-provinciae a magistro Ordinis instituitur.

§ II. — Si videatur necessarium, statutum speciale provisorium a magistro Ordinis promulgari potest.

§ III. — In casu divisionis provinciae modus procedendi a consilio provinciae elaboretur et a magistro Ordinis cum suo consilio adprobetur.

396. LCO 258 (T 222 B 273)

★★★ [A] 258. Const. — § I. — Si aliqua provincia per triennium non habuerit tres conventus aut triginta quinque vocales, in ipsa provincia assignatos et ibi habitualiter degentes, magister Ordinis audito suo consilio illam declaret haud amplius gaudere iure participandi capitulis generalibus ut provincia et illam reducat ad vice-provinciam vel ad vicariatam generalem, ad normam n. 257, § I nisi capitulum generale iam convocatum fuerit.

§ II. – Quando provincia ad conditionem vice-provinciae reducta, prout in § I, per triennium iterum habuerit condiciones requisitas, magister Ordinis debet illam declarare omnibus suis iuribus gaudere.

★★★ 258. Const. — § I. – Si aliqua provincia aut vice-provincia per triennium condiciones ad normam n. 253 aut n. 257 requisitas non adimpleat, capitulum generale vel magister Ordinis consentiente suo consilio illam declaret haud amplius gaudere iuribus provinciae aut vice-provinciae, salvo semper iure participandi capitulo generali iam convocato.

§ II. – Hac Declaratione publicata, si provincia condiciones ad normam n. 257 requisitas adimpleat, vice-provinciae iuribus gaudeat et obligationibus teneatur. Aliter magister Ordinis in et super hanc provinciam aut vice-provinciam vicarium (cf. n. 400) ad quadriennium instituat, qui omnes habeat condiciones pro priore provinciali requisitas, et hanc entitatem regit iuxta normas a magistro Ordinis statutas.

§ III. – Si postea provincia vel vice-provincia de qua in § I condiciones ad normam n. 257 requisitas adimpleat, capitulum generale vel magister Ordinis de consensu sui consilii declaret illam vice-provinciae iuribus gaudere et obligationibus tenere.

~~§ III.~~ § IV. – In regionibus... [ut in textu]

397. LCO 270

[**Techn.**] 270. Const. — § V. - Quilibet frater iam inde a prima professione indiget assignatione directa determinato conventui, quæ est per se sine limitatione temporis. Assignatio indirecta durat solo tempore officii. Durationem assignationis indirectæ ratione studiorum determinat prior provincialis provinciae assignationis de consensu prioris provincialis provinciae affiliationis. *Vigente assignatione indirecta, prævia assignatio directa inactiva manet*; ~~¶~~transacto tempore assignationis indirectæ reviviscit assignatio directa seu simpliciter facta.

398. LCO 271 § IV (T 223 B 274)

[**Techn.**] 271. Ord. — § IV. – Frater qui ad normam § I vel § III ad provinciam simpliciter assignatus fuerit, indiget præterea *quam primum* assignatione conventui determinato.

399. LCO 352 § I (B 286)

*Chapitre IX*

*De constitutionibus et ordinationibus*

◆◆ 352. Ord. — Vocales capituli provincialis sunt:

§ I. — 1° priores regionales ;

2° 1° vicarii provinciales electi ad normam n. 389, quatenus vocem habeant ad normam n. 384-bis et statuti vicariatus ;

3° 2° priores conventuales ; supprior vero, si ob ægritudinem aliamve gravem causam a priore provinciali acceptam, prior adesse nequit ;

4° 3° socii priorum euntium ad capitulum, ad normam n. 490 ;

5° 4° delegatus fratrum, ad normam nn. 497—501 ;

6° 5° delegatus domus non prioralis cum saltem quattuor fratribus voce activa gaudentibus in territorio uniuscuiusque nationis ubi non sit alius conventus eiusdem provinciæ ;

7° 6° prior provincialis qui immediate ante capitulum officium in ipsa provincia explevit.

400. LCO 382

◆ 382. Ord. — Prior provincialis habeat archivum secretum in quo servantur documenta secreta, de quorum merito successorem suum certiozem reddere tenetur. *Elapsis septuaginta annis* Ppost mortem fratrum de quibus in documentis agitur, ista comburantur, dummodo hoc fieri queat sine præiudicio erga eos qui adhuc vivunt, *salvo iure civili*.

401. LCO 384 § I (T 232 B 293)

★★★ 384. Const. — § I. — Quando provincia habet extra suum territorium in aliqua natione vel regione saltem duas domus quarum unum conventum proprie dictum, et saltem quindecim vocales, capitulum provinciale eos coadunare potest in vicariatum provinciale, ut activitas apostolica et vita regularis fratrum ibi melius coordinari possint.

402. LCO 384-bis (T 233 B 294)

◆◆◆ 384-bis. Ord. — Vicariatus statutum normas determinare debet:

1° de celebratione capituli vicariatus ;

2° de officio vicarii provinciali qui præest vicariatus ut vicarius prioris provincialis ;

3° de officialibus vicariatus ;

4° de institutione ac promotione vocationum ;

5° de iure participandi ex officio consilio provinciæ et capitulo provinciali (cf. 352, § I, 1°), cum voce activa vel non ;

6° de facultatibus quas vicario prior provincialis, audito consilio, concedere potest, de admissione candidatum ad novitium et ad professionem simplicem, de assignatione fratrum in domum et conventum vicariatus, de confirmatione priorum conventualium et institutione superiorum domorum.

403. LCO 385 (B 295)

◆◆ [A] 385. Ord. — § I. — Prior regionalis præest vicariatus ut vicarius prioris provincialis et, præter facultates a capitulo provinciali statutas, ius habet:

1° assignandi fratres qui sunt in vicariatu, salvo iuribus prioris provincialis ;

2° confirmandi priorem conventualem ad normam n. 467, et instituendi superiores domorum ad normam n. 332, nisi statutum vicariatus aliter provideat ;

3° participandi ex officio consilio provinciæ, nisi aliud in statuto provinciæ determinatum sit ;

4° participandi ex officio capitulo provinciali (cf. 352, § I, 1°).

§ II. — 1° Prior regionalis ad quadriennium eligitur a vocalibus in conventibus vicariatus assignatis et a priore provinciali de consensu sui consilii confirmatur ;

2° expleto tempore pro quo prior regionalis electus fuit aut eo quocumque modo cessante, officium eiusdem exercetur a priore antiquiori in Ordine in eodem vicariatu usque ad confirmationem successoris ;

3° pro priore regionali, mutatis mutandis, valent quæ præscribuntur de priore conventuali in n. 302, § I.

404. LCO 386 § III (B 297)

## Chapitre IX

### De constitutionibus et ordinationibus

◆◆ 386. Ord. — § III. — ~~Quando~~ *Cum* autem prior provincialis, secundum normas in Libro Constitutionum et Ordinationum vel in statuto provinciæ et vicariatus stabilitas, tractare debet *cum consilio provinciæ* de rebus quæ vicariatum respiciunt, ~~tunc primum~~ *etiam* consilium vicariatus consulat ~~priusquam ad consilium provinciæ requirat~~; casus vero confirmandi, instituendi vel amovendi ~~priorem regionalem~~ *vicarium provincialem* prior provincialis *tantummodo* in consilio provinciæ tractet (cf. n. 373, 1°).

405. LCO 388 (B 298)

◆◆ [A] 388. Ord. — Officiales vicariatus regionalis instituantur ad normam statuti.

406. LCO 408, 5°

[Techn.] 408. Const. 5° delegati ~~aliorum~~ vicariatuum *provincialium*, selecti ad normam n. 409-bis, exclusis vero ~~prioribus regionalibus~~ et vicariis provincialibus;

407. LCO 409, 5°

[Techn.] 409. Const. 5° delegati vicariatuum *provincialium*, selecti ex ~~prioribus regionalibus~~ et vicariis provincialibus ad normam n. 409-bis;

408. LCO 425 § II (B 306)

✱✱ 425. Const. § II. — Socii magistri Ordinis sunt non minus quam octo et non plus quam decem. Ex eis ~~duo~~ *tres* præponuntur negotiis quæ respective apostolatum, ~~et~~ *vitam intellectualem et vitam fraternam ac formationem* in Ordine respiciunt, aliis cura confertur de relatione provinciarum cum Ordine et de aliis materiis forte a magistro Ordinis ipsis commissis (cf. n. 428).

409. LCO 427-bis (B 307)

◆◆ 427-bis. Ord. Ad socium pro vita fraterna ac formatione in Ordine præcipue hæc pertinent:

1° adiuvere magistrum Ordinis in omnibus quæ pertinent ad vitam fraternam et ad formationem religiosam fratrum, sive permanentem sive initialem;

2° omnes provincias adiuvere ut provideant formationi religiosæ fratrum et florescentiæ vitæ fraternæ;

3° quando oporteat, congregare simul magistros fratrum formationis initialis curam habentes sicut et promotores formationis permanentis unius vel plurium regionum ;

4° faciliores reddere provinciis innovationem et formationem formatorum, sicut et augmentum et executionem planificationum provincialium ad formationem permanentem spectantium

410. LCO 429 § II (B 308)

✠✠ 429. Const. — § II. – Institutio sociorum pro apostolatu, et pro vita intellectuali *et pro vita fraterna ac formatione* fiat auditis omnibus prioribus provincialibus.

411. LCO 434 (T 252 B 309)

◆◆◆ 434. Ord. Postulator generalis causarum beatificationis et canonizationis:

1° munere suo fungitur secundum normas a Sancta Sede stabilitas et statutum a magistro Ordinis adprobatum ;

2° semel saltem quolibet anno magistro Ordinis rationem in scriptis reddat de statu œconomico, in qua pecunia accepta, expensæ, crediti et debiti compensatio, describantur ;

2° 3° de statu singularum causarum relationes transmittat cuilibet capitulo generali.

12. LCO 455-bis (B 311)

◆◆ 455-bis. Ord. — § I. – Si leges nostræ sic provideant, electio per litteras haberi potest iuxta normas sequentes:

1° infra tempus a præside statutum, quilibet vocalis suffragium suum in aliqua schedula scribat ad normam n. 452, 6° ;

2° deinde, schedula in involucro intromissa, super ipsum involucrum bene clausum scribat manu propria suum nomen et locum residentię. Postea illud in alio involucro includat et mittat ad præsidem cum alia inscriptione, tali modo quod possit de facili discerni.

## *Chapitre IX*

### *De constitutionibus et ordinationibus*

§ II. – Elapso tempore præfixo pro receptione schedularum, præses cum consilio provinciali vel cum duobus scrutatoribus a consilio approbatis scrutinium faciat:

1° omnibus involucris externis coram consilio vel scrutatoribus apertis, examinentur nomina electorum super interiora involucra scripta ad videndum utrum unusquisque eorum condiciones pro voce activa requisitas habeat ; si non habeat, pro nullo habeatur suffragium ;

2° comparentur numeri vocalium et involucrorum ;

3° involucra aperiantur et, antequam schedulæ explicentur, ipsa deleantur ;

4° examinentur suffragia ad normam n. 452, 9°, 10°, 11° ;

5° si maioritas pro electione vel postulatione requisita obtinetur, tunc formetur a præside decretum electionis et instrumentum authenticum electionis conficiatur. De exitu electionis omnes vocales certiores fiant ;

6° si vero maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, præses determinet tempus pro novo et ultimo scrutinio faciendo, et de omnibus peractis vocales certiores faciat ;

7° capitulum tamen provinciale potest determinare, ut procedatur ad tertium vel etiam quartum scrutinium, si in secundo vel tertio adhuc maioritas absoluta non obtinetur.

413. LCO 455-ter (B 312)

◆ 455-ter. Ord. § I. – Si leges nostræ provideant electionem per litteras (cf. n. 455-bis), permittitur etiam electio per instrumenta electronica.

§ II. – Pertinet ad priorem provincialem cum consensu sui consilii decernere utrum electio facienda sit per litteras vel per instrumenta electronica, et eligere instrumentum electronicum aptum et bonæ famæ.

§ III. – Electio per instrumenta electronica procedit iuxta normas sequentes:

1° præses mittat omnibus vocalibus instructiones ad accedendum ad instrumentum electronicum electum ;

2° infra tempus a præside statutum, quilibet vocalis suffragium suum præbet iuxta instructiones receptas ;

3° elapso tempore præfixo pro suffragio, præses verificet exitum in conspectu consilii provincialis vel duorum scrutatorum a consilio adprobatorum ;

4° procedatur ad normam n. 455-bis, § II, 5°, 6° et 7°.

§ IV. – Ad validitatem electionis per instrumenta electronica requiritur ut:

1° nullus vocalis excludatur ab electione propter instrumentum electum ;

2° nullus frater vocem passivam habens excludatur ab electione vocalium propter instrumentum electum ;

**[Techn.]** 3° verificetur ut soli vocales suffragium tulerint, et nullus vocalis plura suffragia tulerit ; constet solos vocales suffragium tulisse, et quidem unumquemque semel tantum ;

4° suffragia singulorum vocalium secreta maneant.

**[Techn.]** § V. – Pertinet ~~capitulo provinciali~~ **ad capitulum provinciale** alias normas perficere pro electionibus per instrumenta electronica.

414. LCO 467 § II

**[Techn.]** 467. Const. — § II. – Si postulatio rite facta priori provinciali ~~confirmanda~~ *admittenda* esse videatur, ipse ad magistrum Ordinis recurrat pro dispensatione, qua obtenta, postulatum confirmare potest ad normam § I.

415. LCO 477 (B 315)

◆◆ 477. Ord. — § I. – *Si statutum vicariatus determinaverit ut vicarius per electionem designatus sit designetur*, præses electionis est ille frater qui actu regit vicariatam ad normam n. 385, § II, 2°, ~~vel eo deficiente antiquior in Ordine e superioribus huius regionis statuti vicariatus vel alius frater forte a priore provinciali institutus.~~

§ II. – Ei competit, audito consilio ~~regionali~~ *vicariatus*, determinare et omnibus vocalibus notificare tempus electionis, infra tamen mensem a cognita vacatione officii.

416. LCO 479 (B 316)

## Chapitre IX

### De constitutionibus et ordinationibus

◆◆ 479. Ord. — § I. — Ut quis valide eligi possit in ~~priorem regionalem vicarium provincialem~~, salvo n. 443, requiritur ut:

1° triginta compleverit annos a sua nativitate, decem vero a prima professione ;

2° non fuerit ~~prior regionalis vicarius provincialis in eadem regione eodem vicariatu per duo quadriennia mandata~~ immediate præcedentia.

§ II. — Si quis frater eligi nequeat ex defectu unius vel plurium condicionum de quibus in § I, 1° et 2°, fratres eum postulare possunt a priore provinciali, qui ~~dispensare potest ab interstitiis et providere~~ *provideat* ad normam n.467.

417. LCO 480 (B 317)

◆◆ 480. Ord. § I. — *Ad statutum vicariatus provincialis* ~~consilium provinciale vel ad consilium regionale~~ pertinet determinare utrum vocales debeant specialiter in unum convenire pro electione facienda vel suffragium suum per litteras mittere.

§ II. — Si electio facienda est in congregatione speciali:

1° præses et locus electionis sint ut in n. 477 ;

2° in ipso actu electionis servetur n. 464 (cf. appendicem n. 18).

§ III. — Si vero vocales non possunt de facili in unum convenire, fiat iuxta normas ~~sequentes~~ *n. 455-bis*.

1° infra tempus a præside statutum (n. 477, § II), quilibet vocalis suffragium suum in aliqua schedula scribat ad normam n. 452, 6° ;

2° deinde, schedula in involucro intromissa, super ipsum involucrum bene clausum scribat manu propria suum nomen et locum residentix. Postea illud in alio involucro includat et mittat ad præsidem cum alia inscriptione, tali modo quod possit de facili discerni.

§ IV. — Elapso tempore præfixo pro receptione schedularum, præses cum ~~consilio regionali~~ *scrutatoribus* scrutinium faciat *ad normam n. 455-bis § II et iuxta normas sequentes*:

1° omnibus involucris externis coram consilio apertis, examinentur nomina electorum super interiora involucra scripta ad videndum utrum unusquisque eorum condiciones pro voce activa requisitas habeat ; si non habeat, pro nullo habeatur suffragium ;

2° comparentur numeri vocalium et involucrorum ;

3° involucra aperiantur et, antequam schedulæ explicentur, ipsa deleantur ;

4° examinentur suffragia ad normam n. 452, 9°, 10°, 11° ;

5° 1° si maioritas pro electione vel postulatione requisita obtinetur, tunc formetur a præside decretum electionis, instrumentum authenticum electionis conficiatur et ad priorem provincialem mittatur iuxta n. 453, § I (cf. appendicem n. 24). De exitu electionis omnes vocales per litteras certiores fiant ;

6° si vero maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, præses cum consilio determinet tempus pro novo et ultimo scrutinio faciendo, et de omnibus peractis tum priorem provincialem, tum vocales per litteras certiores faciat ;

7° capitulum tamen provinciale potest determinare, ut procedatur ad tertium vel etiam quartum scrutinium, si in secundo vel tertio adhuc maioritas absoluta non obtinetur ;

8° 2° si in ultimo vero scrutinio, sive sit secundum (n. 455-bis, § II, 6°), sive tertium vel quartum (n. 455-bis, § II, 7°), maioritas absoluta non obtinetur, provisio officii ad priorem provincialem devolvitur (cf. n. 464).

418. LCO 481 (B 319)

◆◆ 481. Ord. — § I. — Quoad confirmationem aut cassationem electionis vicarii provincialis eiusque acceptationem, serventur nn. 465–473.

§ II. — Ius instituendi vicarium provincialem devolvitur ad priorem provincialem, salvo n. 373, 1°:

1° quando vicariatus tempore vacationis vicarii provincialis non habet condiciones de quibus in n. 384, § I ; tunc tamen in institutione vicarii vocales conventuum vicariatus audiantur ad normam statuti vicariatus ;

*Chapitre IX*

*De constitutionibus et ordinationibus*

2° quando omnes vocales suæ voci renuntiaverint nec a priore provinciali restituti fuerint ;

3° quando quacumque ex causa intra sex menses a cognita vacatione, vicarius provincialis non electus aut postulatus fuerit ;

4° quando in processu electionis in congregatione speciali facta fuerint septem scrutinia inutilia (cf. n. 480, § II, 2°) ;

5° quando in processu electionis per litteras facta fuerint duo scrutinia inutilia (cf. n. 480, § IV, 2°), vel tres vel quattuor si capitulum provinciale sic determinaverit (cf. n. 455-bis, § II, 7°).

6° quando fratres, cassata prima electione, eundem fratrem denuo eligunt, nisi illa electio fuerit cassata propter formam tantum et non propter personam electi ;

7° quando iam factæ sunt duæ vel ad summum tres electiones a priore provinciali confirmatæ et ab electis non acceptatæ ; tunc enim, post secundam electionem prior provincialis potest, et post tertiam debet vicarium provincialem instituere.

419. LCO 484 (B 323)

◆◆ [A] 484. Ord. — § I. — Consultatio vocalium fiat per litteras ad priorem provincialem mittendas, in quibus unusquisque vocalis indicet tria nomina secundum ordinem præferentiæ.

§ II. — Prior provincialis vicarium provincialem instituat unum ex tribus qui maiorem numerum suffragiorum retulerit, nisi propter bonum Ordinis alium instituere expedire iudicaverit.

420. LCO 497 § I

[**Techn.**] 497. Const. — § I. — Salvo n. 491, § II, et exceptis iis qui ad normam n. 352, § I ~~et § III~~ iam repræsentantur, delegatum euntem ad capitulum provinciale eligunt, dummodo voce activa gaudeant (cf. nn. 440 et 441): [ut in textu]

421. LCO 497 § I (T 260 B 325)

★★★ 497. Const. — § I. — Salvo n. 491, § II, et exceptis iis qui ad normam n. 352, § I iam repræsentantur, delegatum euntem ad capitulum provinciale eligent, dummodo voce activa gaudeant (cf. nn. 440 et 441):

1° [ut in textu]

2° ~~nisi in statuto provinciæ aliter disponatur~~, fratres directe assignati in domibus vel conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, iis semper exceptis qui ad consilium generalitium pertinent ;

3°–4° [ut in textu]

422. LCO 499 § I

[**Techn.**] 499. Ord. — § I. Ad consilium ~~provinciale~~ *provinciae* pertinet determinare... [ut in textu]

423. LCO 499 § II

[**Techn.**] 499. Ord. — § II. Si electio facienda est in congregatione speciali:

1° præses et locus electionis determinentur a consilio ~~provinciali~~ *provinciae* ;

2° ... [ut in textu]

424. LCO 499 § III (B 327)

◆◆ 499. Ord. — § III. — Si vero vocales non possunt de facili in unum convenire, ~~fiat~~ *proceditur per litteras, priore provinciali præside, ad normam n. 455-bis et iuxta normas sequentes:*

1° quilibet vocalis in schedula suffragium suum scribat et sub duplici involucro ad priorem provincialem vel priorem regionalem mittat, ad normam n. 480, § III ;

## Chapitre IX

### De constitutionibus et ordinationibus

2° elapso tempore præfixo pro receptione schedularum, prior provincialis vel regionalis cum suo consilio vel cum duobus scrutatoribus a consilio approbatis scrutinium faciat ad normam n. 480, § IV, 1°–4° ;

3° si maioritas pro electione obtinetur, de exitu electionis omnes vocales per litteras certiores fiant ;

**[Techn.]** 4° 1° si ~~vero~~ maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, prior provincialis ~~cum suo consilio~~ procedat secundum normas n. 480, § IV, 455-bis, § II, 6° et 7° ; in ultimo vero scrutinio, sive sit secundum (n. 6°), sive tertium vel quartum (n. 7°), illi duo tantum præsentari possunt qui in præcedenti scrutinio maiorem numerum suffragiorum retulerint, firmo n. 450, § III.

5° 2° in casu deficientiæ delegati, tamquam substitutus ille habeatur qui in ultimo scrutinio quoad numerum suffragiorum secundum locum obtinuit, salvo n. 450, § III.

425. LCO 545

**[Techn.]** 545. Const. — § I. — Si conventus vel provincia vel Ordo per suos superiores vel administratores sive ordinarios sive delegatos intra fines sui muneris debita et obligationes contraxerint, ipsa persona ~~moralis~~ *iuridica* de his respondere tenetur.

§ II. — Eodem modo si contraxerit administrator deputatus, respondere debet illa persona ~~moralis~~ *iuridica* cuius nomine actus positus est.

§ III. — [ut in textu]

426. LCO 560 § III

**[Techn.]** 560. Ord. — § III. — Pecuniæ in mensis solummodo publicis (vulgo: bank) de quarum securitate certo constat deponantur et quidem ad mentem n. 555 sub nomine respectivæ personæ ~~moralis~~ *iuridica* vel instituti ad quæ pertinent.

427. LCO 570 § II (ACG 2010, 243 ; B 340)

◆◆◆ 570. Ord. — § I - Syndicus Ordinis... [ut in textu]

§ II. - Annis in quibus capitulum generale celebratur, relatio syndici Ordinis, a consilio œconomico Ordinis examinata et analyzata atque a magistro Ordinis cum consilio eius approbata, sessioni plenariæ capituli præsentetur.

428. LCO 595

**[Techn.]** 595. Ord. — Missæ quæ debito tempore a ~~patribus~~ *presbyteris* conventus celebrari non possunt, ad priorem provincialem mittantur, quæ vero in provincia supersunt, ad magistrum Ordinis.

429. LCO 596 § I

**[Techn.]** 596. Ord. — § I. – Haud fratribus singulis sed solis personis ~~moralibus~~ *iridicis* in Ordine, cum consensu respectivi consilii, pias fundationes vel alia dona cum obligationibus duraturis vel onerosis acceptare liceat.

430. LCO 601

◆ 601. Ord. — Cum fratres permanenter apud instituta, opera vel alia huiusmodi quæ ad conventus vel provincias Ordinis non pertinent officium aliquod exercent vel laborem præstant, curet prior provincialis contractum inire in quo omnes condiciones accurate stabiliantur. *Quando officium exercetur in territorio alia provinciae, contractus indiget insuper approbatione prioris provincialis loci.*

431. LCO 603

**[Techn.]** 603. Ord. — Omnes contractus, quando fieri potest, nomine personæ ~~moralis~~ *iridica* a lege agnitæ fiant et unum exemplar insuper in tabulario respectivi syndici provinciæ vel Ordinis conservari debet.

432. LCO 617 § I

**[Techn.]** 617. Const. — § I. – Nullus frater ullam acceptet partem in administratione bonorum personarum extranearum Ordini, sive sint personæ physicae sive ~~moralis~~ *iridica*, nisi in casu exceptionalis et tunc de licentia prioris provincialis.

433. Appendix 15. Documenta principalia in archivo provinciæ servanda (383)

– Acta Sanctæ Sedis et magistri Ordinis a priore provinciali recepta ;

## *Chapitre IX*

### *De constitutionibus et ordinationibus*

- acta authentica, processus verbales et documenta capitulorum provincialium ;
- registrum deliberationum consilii provinciæ ;
- acta principaliora et registrum actorum prioris provincialis ;
- relationes post visitationes canonicas ;
- conventiones cum Ordinariis locorum ;
- documenta authentica de electionibus sive in vicariatibus provincialibus sive in conventibus ;
- relationes priorum conventualium *et vicariorum provincialium* tum annuales tum in fine sui regiminis ;
- contractus et documenta de administratione œconomica ;
- alter exemplar diversarum relationum ad magistrum Ordinis missarum, a) sive ipsius prioris provincialis ~~post visitationem canonicam~~ aut in fine sui quadriennii, aut pro capitulo generali, b) sive de studiis, de missionibus, de administratione œconomica, etc.

434. LCO (ACG 2004, 241 ; B 339)

[*Ordinatio*] Nous ordonnons que les modifications apportées au LCO par ce chapitre apparaissent sur le site internet de l'Ordre avant la fin de l'année civile 2019.

### **Langues officielles (ACG 1998, 200 ; B 337)**

435. [*Ordinatio*] Les langues officielles dans l'Ordre sont l'anglais, l'espagnol et le français en raison de leur caractère international. Ces langues seront utilisées dans tous les documents de l'Ordre et du maître de l'Ordre. Elles seront parlées dans les chapitres généraux. Pour les textes juridiques, la langue reste le latin.

### **Spem Miram Annual Report (T 203 ; B 378)**

436. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le président de *Spem Miram Internationalis* soumette un rapport annuel aux prieurs provinciaux et vice-

provinciaux et présente les comptes financiers au chapitre général pour approbation (cf. ACG 2013 Trogir 203 et ACG 2016 Bologne 378).

### **Assignations selon Providence (B 168)**

437. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les assignations selon LCO 391, 6° ne soient faites que pour des raisons spécifiques en vue d'aider notre mission de prédication et pour une durée déterminée n'excédant pas cinq ans, sous réserve de révision ou de renouvellement éventuel.

### **Planification de la collaboration interprovinciale (B 194)**

438. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que, lorsqu'une collaboration interprovinciale est proposée, un plan clair soit élaboré qui établit comment la collaboration sera soutenue et quel sera son calendrier. L'acte de collaboration proposé doit être consigné par écrit et doit indiquer les raisons du projet, les responsabilités des personnes impliquées, la façon dont le projet doit être soutenu financièrement et sa durée. Ce plan doit être approuvé par les conseils provinciaux respectifs et les autres organismes appropriés, avant d'être exécuté. Une entente écrite doit être signée et conservée dans les dossiers des provinces et des autres organismes concernés.

### **Commission permanente pour la promotion des études (ACG 2010, 97-100 ; B 347)**

439. [*Commissio*] Nous chargeons la commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre d'élaborer un statut pour elle-même, en tenant compte d'ACG 2016 Bologne 347 et de l'art. 38 de la *Ratio studiorum generalis*. Le statut doit être approuvé par le maître de l'Ordre avec son conseil.

## **ADMONITIONS ET INTERPRÉTATIONS**

440. [*Admonitio*] Nous rappelons à tous les frères, en particulier aux supérieurs majeurs, qu'en vertu de LCO 137, un frère ne peut exercer un ministère sur le territoire d'une autre province sans le consentement préalable du prier provincial de ce lieu. Pour travailler de façon stable sur le territoire d'une province dans laquelle il n'est pas assigné, un frère a besoin du consentement écrit et explicite de son prier provincial et du prier provincial du lieu, conformément à LCO 600 et 601.

## Chapitre IX

### De constitutionibus et ordinationibus

441. [Declaratio] En référence à LCO 270 § V, nous déclarons que chaque frère profès ne peut avoir qu'une seule assignation à un couvent à un moment donné. Pendant la période d'assignation indirecte (*ratione officii* ou *ratione studiorum*), l'assignation directe antérieure à un couvent est complètement mise en veilleuse et le frère n'y a aucun droit ni obligation. Par conséquent, selon le canon 103, un frère affecté *ratione officii* ou *ratione studiorum* a son domicile canonique au couvent dans lequel il est assigné indirectement jusqu'à ce que son assignation directe prévale à nouveau. Le domicile civil est déterminé selon la loi de chaque lieu.

442. [Declaratio] Nous déclarons que si le diplôme de Maître en sacrée théologie est principalement destiné aux candidats reconnus comme exceptionnels dans les sciences sacrées (cf. LCO 96), il peut également être décerné à des candidats dont l'expertise principale est dans d'autres disciplines universitaires, à condition qu'ils aient apporté une contribution significative à l'enseignement ou la recherche en sciences sacrées.

443. [Declaratio] Nous déclarons que les membres du conseil généralice, directement assignés sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, ont une voix active et passive dans l'élection des délégués mentionnés dans LCO 407 § I, 8°, LCO 408, 6° et LCO 409, 6°.

### PROCÉDURE À SUIVRE DANS LES SITUATIONS IRRÉGULIÈRES

444. [Commendatio] Comme nous le rappellent l'Évangile et la Règle de Saint-Augustin (n° 4), la correction fraternelle est un devoir fondamental de charité pour tous les frères, et plus particulièrement pour les supérieurs. Dans les chapitres généraux précédents, il a été demandé aux provinciaux d'établir des procédures pour répondre aux situations irrégulières dans certaines communautés, en particulier en ce qui concerne les frères qui ne remettent pas leurs revenus à la communauté (cf. Cracovie (2004), 238 ; Trogir (2013) 75 ; Bologne (2016), 341). En gardant à l'esprit qu'il y a aussi d'autres types de comportement et de désobéissance qui doivent être corrigés, nous proposons la procédure ci-dessous qui peut être appliquée à tous ces cas, avec l'attention nécessaire à chaque situation particulière (gravité, persistance et incorrigibilité du comportement, âge des frères, etc.). De plus, il faut comprendre que la désobéissance d'un frère peut être un simple symptôme

de problèmes plus profonds concernant le frère ou la communauté à laquelle il est assigné. Néanmoins, l'inaction de la part des supérieurs à l'égard de la désobéissance obstinée décourage les frères dans leur observance du vœu d'obéissance, invite aux abus et mine l'autorité.

1. Le supérieur de la communauté doit enquêter sur la question. Il doit essayer d'identifier soigneusement les causes possibles de la désobéissance du frère, en tenant compte de l'individu et de la communauté concernée. Les premiers efforts du supérieur devraient être de corriger le frère dans un dialogue bienveillant, sans menace de sanction. Si ces premiers efforts s'avèrent inefficaces, le supérieur donne une correction fraternelle au frère qui inclut un avertissement des sanctions possibles.
2. Si le frère refuse d'obéir, le supérieur, avec l'appui de son conseil si possible, donne une correction formelle. Selon les circonstances, une privation appropriée peut être appliquée, comme la suppression des allocations et des traitements.
3. Si le frère refuse toujours d'obéir, son supérieur porte le problème à l'attention du prier provincial qui, après avoir recueilli les informations nécessaires sur l'affaire et engagé le dialogue avec le frère, émet un avertissement ou une correction formelle (cf. canon 1339 §§ 1-2) s'il le juge nécessaire.
4. Si le frère refuse toujours d'obéir, le prier provincial, avec l'appui de son conseil si possible, émet un précepte formel (selon LCO 294). Selon les circonstances, certaines mesures concrètes (par exemple, l'exclusion de la voix active et passive conformément à LCO 373, 6<sup>o</sup>) peuvent être appropriées.
5. Enfin, si le frère refuse toujours d'obéir, compte tenu de la gravité des faits, le prier provincial peut engager une procédure de révocation du frère de l'Ordre conformément au canon 696 § 1 et 697-701.

Étant donné qu'on pourrait aboutir à un renvoi de l'Ordre, chaque étape de la procédure doit être documentée par écrit par les supérieurs concernés.

## **DÉCLARATION FINALE**

445. [*Declaratio*] Afin d'éviter toute ambiguïté, nous déclarons que les ordinations des chapitres généraux précédents qui n'ont pas été renouvelées à ce chapitre ni insérées dans le LCO sont considérées comme abrogées, soit parce qu'elles ont été réalisées, soit parce qu'elles ne sont plus nécessaires.

## **SEDES PROXIMI CAPITULI GENERALIS**

446. [*Declaratio*] Nous déclarons que le prochain chapitre général, qui sera un chapitre de définites, sera célébré dans la province de Mexico, en juillet - août 2022, la date exacte étant fixée ultérieurement.

## **SUFFRAGES POUR LES VIVANTS**

447. [*Ordinatio*] Pour le pape François, pasteur suprême de l'Église et bienfaiteur très bienveillant de notre Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour le pape émérite Benoît XVI, chaque province célébrera une messe.

Pour le frère Gérard Francisco Timoner III, maître de l'Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour le frère Timothy Radcliffe, le frère Carlos A. Azpiroz Costa et le frère Bruno Cadoré, anciens maîtres de l'Ordre, chaque province célébrera une messe.

Pour l'Ordre épiscopal tout entier, pour les *socii* du maître de l'Ordre, pour le procureur général de l'Ordre, pour nos bienfaiteurs et pour le bien de l'Ordre des prêcheurs tout entier, chaque province célébrera une messe.

448. [*Commendatio*] Nous recommandons que chaque jour, les membres de la famille incluent dans l'une des prières de l'Office du jour une intention pour les entités de l'Ordre et pour la Famille dominicaine. Cela pourra être mise en œuvre selon un plan approuvé par le maître de l'Ordre et son Conseil.

449. [*Commendatio*] Nous recommandons que dans les lieux de culte dominicains, le président de la prière quotidienne invite ceux qui sont présents à prier pour le maître de l'Ordre au cours de la prière universelle de l'office du jour. Lorsqu'il propose une prière pour le pape et les évêques, il

ajoute ensuite le prénom du maître de l'Ordre et celui du prieur provincial local.

## **SUFFRAGES POUR LES DÉFUNTS**

450. [*Ordinatio*] Pour l'âme du frère Damian Byrne, dernier maître de l'Ordre décédé, chaque province célébrera une messe.

Pour les frères et sœurs de l'Ordre qui sont morts depuis le dernier chapitre général, chaque province célébrera une messe solennelle pour eux tous.

Lorsque l'on accomplira ces suffrages prescrits pour les vivants ou pour les morts, on en fera l'annonce publique suffisamment à l'avance pour que les frères du couvent où seront accomplis ces suffrages puissent participer aux messes célébrées à ces intentions.

Tels sont les actes du chapitre général électif, célébré à Biên Hòa au Vietnam, au couvent de Saint Martin de Porrès, du 10 juillet au 4 août 2019, dont les exemplaires imprimés et revêtus du sceau du maître de l'Ordre doivent être reçus comme le texte original.

Nous prescrivons à tous et chacun des supérieurs des provinces, couvents et maisons de faire lire et publier, le plus rapidement possible, intégralement ces actes dans tous les couvents et maisons sous leur juridiction et de veiller ensuite soigneusement à ce qu'ils soient par tous appliqués.

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Donné en la ville de Bèn Hòa, en notre couvent de Saint Martin de Porrès, le 4 août de l'an du Seigneur 2019.

L.†S.

fr. Gerard Francisco TIMONER III, OP  
Magister Ordinis

fr. Anthony WALSH, OP  
Prior provincialis provinciae Assumptionis Beatae  
Virginis Mariae  
in Australia et Nova Zelandia

fr. Gilles BERCEVILLE, OP  
socius diffinitoris provinciae Franciae

fr. Martin GELABERT BALLESTER, OP  
socius diffinitoris provinciae Hispaniae

fr. Joseph Ngo SI DINH, OP  
Secretarius generalis capituli

fr. Peter PHAN NGO XUAN THOAI, OP  
ab actis



**ANNEXE I**  
**RELATIO DU FR. BRUNO CADORÉ, MAÎTRE DE**  
**L'ORDRE, AU CHAPITRE GÉNÉRAL DE BIÊN HÒA**

Prot. 50/18/445 Relatio MO

**INTRODUCTION**

[1] Cette *Relatio* (LCO 417 § II, 3<sup>o</sup>) est la troisième et dernière de mon mandat et je me propose de rendre compte de l'état de l'Ordre en quatre domaines qui ont été particulièrement soulignés par le Chapitre général de Bologne et peuvent être considérés comme fruits de la célébration récente du Jubilé de l'Ordre. En effet, ils désignent une contribution spécifique de l'Ordre à un renouvellement de l'évangélisation : la réorganisation des structures pour la prédication, la synergie entre la vie et la mission, la promotion de la spécificité de la mission de l'Ordre dans l'Église, la nécessité et l'urgence des collaborations au sein de l'Ordre. Chemin faisant, je me permettrai de formuler certaines questions qui pourraient être discutées lors du chapitre.

[2] Cette *Relatio* doit bien entendu être lue dans l'ensemble des Rapports des prieurs provinciaux, *socii*, promoteurs généraux et commissions qui seront donnés au chapitre de Biên Hòa. Permettez-moi d'exprimer ici ma profonde gratitude pour l'accueil et le soutien dans ma charge que j'ai reçu de tous et toutes au cours de ces neuf ans. J'exprime mes remerciements tout particuliers aux frères qui ont été mes vicaires, aux *socii* et promoteurs qui m'ont assisté pendant ces neuf ans, ainsi qu'à tous les frères, sœurs et collaborateurs de Sainte Sabine. Leur confiance, leur soutien, leur compétence et leur générosité ont été un soutien précieux. Ma gratitude s'enracine dans une action de grâce plus globale pour avoir eu l'honneur et la joie de découvrir dans sa diversité notre Ordre magnifique. J'ai sans doute fait beaucoup d'erreurs, et je vous en présente mes excuses. J'ai sans doute aussi parfois agi ou parlé avec maladresse, blessant l'un ou l'autre, et je vous

prie d'accepter que je vous en demande pardon, m'en remettant une fois encore à la miséricorde de mes frères et de Dieu.

## **1. RENOUEAU DES STRUCTURES POUR LA PRÉDICATION : VIVRE ET PRÊCHER LA COMMUNION**

### **1.1 Questions pour un Ordre itinérant et mendiant**

[3] Cette restructuration engagée par le chapitre de Rome en 2010 visait les entités, les communautés et les institutions. Elle a conduit à nous confronter tous à certaines questions :

- a) L'itinérance est le moyen que la tradition de l'Ordre nous a transmis pour être créatifs et adapter notre évangélisation aux réalités contextuelles. Comment déployer une fidélité créative et contextualisée à partir de l'héritage reçu, dans ces contextes de transformation profonde du monde et de l'Église ? Quelles sont les ressources théologiques et spirituelles qui peuvent nous y aider, nous apprenant à nous «dé-prendre» de certaines certitudes et assurances que nous avons pu acquérir ?
- b) Quelles sont les joies, mais aussi quel est le sens des difficultés et les résistances qui se manifestent lorsqu'on envisage des changements, des ruptures, des déplacements vers d'autres communautés ?
- c) Face à cet «appel à mobilité», ont pu apparaître, ici ou là, des tensions qui, au-delà des questions personnelles, invitent à réfléchir à l'articulation harmonieuse et féconde entre la juste requête d'autonomie légitime des entités, la nécessité de définir de nouveau le bien commun apostolique de tous, mais aussi les tentations de repli sur les activités individuelles, d'auto-référentialité «provincialiste», d'une conception «fédéraliste» de l'Ordre.
- d) Peut-on analyser les réalités économiques qui, assez souvent, sont sous-jacentes aux décisions de restructuration, et au discernement des priorités apostoliques ?

### **1.2 Au-delà des chiffres, une dynamique de renouvellement**

[4.]. Au-delà des chiffres présentés au chapitre, la démographie de l'Ordre ne manifeste pas une croissance, mais peut laisser espérer un nouvel équilibre

entre les générations et entre les différentes régions. Il s'agit donc d'accompagner cette dynamique de renouvellement.

- a) Comment anticiper le nouvel équilibre entre les cultures présentes dans l'Ordre, qui n'est désormais plus centré sur l'Europe et l'Occident, et promouvoir une vraie et exigeante interculturalité qui fait partie de son identité ?
- b) Dans la ligne ouverte par le Synode des jeunes, comment accueillons-nous les frères de la nouvelle génération (avec leurs cultures de référence, les nouvelles représentations du monde, de l'homme et de l'Église qu'ils portent avec eux, leur propre soif d'évangélisation) comme réellement adultes, protagonistes dès maintenant de la vocation de l'Ordre dans l'Église ?
- c) Comment développer une solidarité concrète de tous au bénéfice de la formation initiale de tous les nouveaux frères dans le monde, et en soutien de l'établissement de nouvelles entités qui, contrairement aux plus «historiques», n'ont pas de patrimoine et très peu de ressources financières ?
- d) Comment anticiper l'avenir des quelques provinces qui, autrefois riches en vocation, sont aujourd'hui à la peine ? Comment leur être solidaires ?
- e) Quelle pastorale vocationnelle l'Ordre désire-t-il déployer, y compris en considérant l'ensemble et la diversité des branches de l'Ordre ?
- f) Comment prendre vraiment les moyens de comprendre les raisons qui conduisent certains frères à quitter l'Ordre (en particulier ceux qui quittent pour être incardinés dans un diocèse, ou les plus jeunes qui quittent peu après avoir fait profession simple ou solennelle) ? Quelles conséquences en tirer pour le discernement des vocations ?

### 1.3 Dynamique des entités

[5] Il y a actuellement 36 provinces dans l'Ordre, dont 6 ne peuvent jouir de leur plein droit au chapitre (pour avoir trop peu de frères, ou n'avoir pas trois couvents) et seront représentées par leur seul prieur provincial. Comment le chapitre peut-il aider à donner aujourd'hui toute sa force à la dimension « conventuelle » de l'Ordre qui fait partie du *propositum* initial de Dominique, et est si essentielle à notre « démocratie » ?

## *Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadore, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòa*

[6] Certaines provinces sont très fragiles en nombre, et pourtant assument la vocation de l'Ordre dans des contextes culturel, social, historique et ecclésial très spécifiques. Quel type d'accompagnement peut-il être mis en place pour discerner et assumer cette spécificité, et assurer à ces provinces une certaine stabilité ?

[7] Il y a désormais 7 vice-provinces qu'avec le conseil généralice nous avons eu à cœur d'accompagner au cours de ce triennat, afin de soutenir la spécificité et la pertinence de leur mission dominicaine dans leur propre contexte culturel et ecclésial. Les questions les plus exigeantes portent sur la consolidation de l'unité entre les frères, le discernement de leur capacité à assurer la formation initiale, la clarté du projet commun de vie et mission, la stabilité économique.

[8] Il faut noter que désormais le statut de vice-province devrait être réservé à l'étape de maturation d'un vicariat provincial vers le statut de province (cf. LCO 253, 257), la distinction structurante de l'Ordre étant celle entre provinces et vicariats provinciaux. La prochaine entité concernée devrait être le vicariat provincial d'Afrique équatoriale (F).

[9] Il y a actuellement 19 vicariats provinciaux, appartenant à 12 provinces différentes. Le rapport de synthèse de la session organisée en mai 2018 réunissant prieurs provinciaux et vicaires provinciaux permet de rappeler les points suivants :

[10] Un vicariat provincial n'est pas une entité agrégée à une province, mais un ensemble de frères d'une province envoyés prêcher hors du territoire de cette dernière. De ce fait, il y a une diversité entre les vicariats, certains ayant comme horizon de fonder une nouvelle province autonome, d'autres de réaliser la vocation dominicaine dans un lieu pour des raisons historiques, culturelles, apostoliques ou ecclésiales spécifiques. Tous sont une force et une chance pour la province et pour tout l'Ordre.

[11] Parmi les actuels vicariats provinciaux, certains avaient un statut d'autonomie avant la restructuration. Je tiens à exprimer mon admiration et ma gratitude aux frères concernés et aux provinces pour la générosité et les efforts déployés, qui ont permis de dépasser difficultés, confrontations d'histoires différentes, résistances ou malentendus, afin d'assumer ensemble la mission de l'Ordre. C'est maintenant le temps de la persévérance.

[12] Concernant l'évolution vers le statut de province, il serait important que le chapitre général précise les critères, les étapes et les échéances de ce passage à l'autonomie. Les critères sont : conscience commune d'une même identité et sentiment d'une responsabilité apostolique commune ; communion fraternelle ; vie régulière et liturgique communautaire ; structures et pratiques de l'administration et du gouvernement selon la tradition de l'Ordre établie ; équilibre des présences apostoliques ; discernement précis du service spécifique dominicain au sein des Églises locales ; processus de formation initiale précis et visant la plus haute qualité possible, économiquement assuré, avec les collaborations nécessaires si besoin, de sorte que la formation initiale ne monopolise pas toutes les énergies au détriment de la créativité apostolique nécessaire en temps de fondation. Le chapitre pourrait préciser encore les critères, exprimant ainsi les attentes de l'Ordre à l'égard d'une province.

[13] À l'occasion des restructurations des entités, certains couvents ou maisons ont désormais le statut d'être « hors du territoire de la province », sans que puisse être constitué un vicariat provincial. Il faudrait évaluer les conséquences positives et négatives d'un tel statut et, en particulier, s'assurer que cela ne produit pas un trop grand isolement, ni ne met les enjeux humains, culturels, religieux et apostoliques trop à l'écart de la conscience d'une responsabilité apostolique commune de l'Ordre.

#### **1.4. « Pour » la prédication : questions à débattre**

[14] Nous parlerons plus loin (cf. 3) de la mission apostolique de l'Ordre aujourd'hui. Le processus de restructuration a mis en évidence comment les « structures » étaient liées à la prédication et, ce faisant, invitent à approfondir certaines questions.

[15] La première est celle de *l'intégration du témoignage de la vie fraternelle communautaire à la mission d'évangélisation de l'Ordre des Prêcheurs*. La « force » d'une province ne dépend pas seulement de son histoire glorieuse, ni de ses effectifs, ni du nombre de ses communautés, ni de l'extension de sa présence sur un territoire, ni même de la pertinence de ses présences apostoliques. Elle dépend certes de tout cela, mais en synergie avec le témoignage d'une communauté fraternelle évangélique, souvent intergénérationnelle. Le signe de la fraternité appartient pleinement à la prédication de l'Ordre, et peut-être est-il aujourd'hui plus pertinent que jamais. C'est dire qu'il faut résister à l'aveuglement par l'efficacité du « fonctionnalisme » pastoral ou apostolique,

## *Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa*

le « carriérisme », ou encore le réconfort de la gratification immédiate que peut apporter à chacun un ministère très individuel. Comment redécouvrir la force d'évangélisation de la « sainte prédication » de l'origine ? Comment offrir à l'Église des communautés de prêcheurs qui l'encourage à être encore davantage une communauté de foi qui devient qui elle est en proclamant l'Évangile ?

[16] La question de *l'inculturation mais aussi celles de l'interculturalité et de l'intergénérationnel* sont évidemment importantes dans beaucoup de provinces ou vice-provinces qui ont été fondées par des provinces nord-occidentales. Elle concerne plusieurs dimensions de la vie de l'Ordre: inculturation de l'Évangile dans un contexte culturel donné ; inculturation des principaux éléments de l'équilibre de la vie dominicaine (tels que rapport à l'autorité, recherche démocratique de l'unanimité, rapports de fraternité sans autre hiérarchie que les fonctions de prieur élu ou supérieur nommé après consultation, rapports de fraternité entre les générations, rapport à la parole entre les générations, transmission de la tradition et formation) ; mais, aussi, interculturalité dans les communautés où vivent ensemble frères « missionnaires » et frères originaires des pays eux-mêmes, les uns et les autres ayant un rapport différent à la culture originaire. Ainsi, dans plusieurs lieux, se conjuguent les enjeux de la transmission d'une génération à une autre, ceux de l'inculturation et ceux de l'interculturalité : c'est un nouveau mode de « mission » qui est en train de naître. Notons qu'il ne s'agit probablement pas seulement des contextes de « cultures originaires », puisqu'on parle aussi des générations « digital native », « technoscientifique », ou encore des « métissages » suite aux migrations ou à la globalisation.

[17] Dans ce contexte d'une *internationalisation plus marquée de l'Ordre, et d'un nouvel équilibre entre les cultures d'origine des frères*, il est important de prendre les moyens de consolider l'unité entre nous, et donc une réelle parité, la réciprocité et une commune conscience de la responsabilité apostolique au sein de l'Église universelle. Cela passera sans doute par des efforts de tous pour une plus grande équité dans l'accès à la formation, par des modalités de collaborations qui ne soient pas seulement des aides ponctuelles et mesurées en fonction des intérêts de chaque entité mais en vue du projet apostolique de tous, l'attention apportée à ce que les prédications les plus jeunes, parfois les plus fragiles, soient vraiment présentes et partie prenante dans les chapitres de l'Ordre.

[18] Enfin, les efforts de restructuration ne doivent pas faire oublier que *l'Ordre tient sa vitalité de son « élan missionnaire »*. Encore trop peu de provinces manifestent cet élan hors de leur territoire d'origine et prennent des initiatives de fondations nouvelles. Pourtant l'Ordre est sollicité dans de nouveaux lieux (Éthiopie, Madagascar, Grèce, Iran, Républiques post-soviétiques...). Le chapitre général pourrait-il être l'instance de l'Ordre qui « envoie » une province, ou un groupe de frères confié à une province, fonder en ces lieux, et selon quelles modalités d'accompagnement, d'évaluation et de structuration (telle était la définition première des « vicariats généraux » !) ?

## **1.5. Le processus de restructuration ouvre de nouveaux chantiers**

### *Les critères de définition des entités*

[19] La restructuration des provinces et vicariats est désormais inscrite dans la nouvelle édition du *Livre des Constitutions et Ordinations de l'Ordre* (disponible sur <http://www.op.org/fr/official-documents>). Il serait utile maintenant d'évaluer si la manière de définir une province, un vicariat, leur mode de participation au chapitre général correspond à la réalité des entités de l'Ordre, à leur dynamique de développement et aux défis actuels de l'évangélisation.

### *Une responsabilité commune de la formation*

[20] La promulgation d'une nouvelle *Ratio formationis generalis* (ACG 2016, Bologne, 244), et d'une nouvelle *Ratio studiorum generalis*, a été l'aboutissement d'un exigeant processus de dialogue entre la curie généralice et les provinces. Ce dialogue doit se poursuivre pour accompagner l'élaboration des *Rationes* particulières de sorte que se consolide encore plus l'esprit d'unité entre les entités dans le respect et la promotion des spécificités particulières. La formulation des objectifs de la formation dans ces deux *Rationes* conduit à mesurer davantage la nécessité de collaboration entre les provinces.

### *Pour une culture de la solidarité*

[21] Le Bureau de solidarité *Spem Miram Internationalis* a poursuivi son travail, après son renouvellement. Le bilan détaillé des trois dernières années qui sera présenté au chapitre montrera la répartition des aides entre le soutien à la construction de lieux conventuels ou d'œuvres des frères (850 000 € en trois ans), et le soutien à la formation, tout spécialement en termes de Bourses d'études complémentaires (400 000 € en trois ans). *International Dominican*

## *Annexe I*

*Relatio* du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòa

*Foundation* (IDF) a, pour sa part, poursuivi son très précieux soutien aux institutions recommandées par le maître de l'Ordre, et j'en remercie le Président et le conseil. Les demandes adressées à *Spem Miram* montrent que les besoins de soutien pour la formation initiale dans certaines entités vont croître : quelle solution structurelle commune pouvons-nous imaginer pour répondre à ce besoin ? De même, on constate que la fondation de nouvelles implantations demande un financement qui dépasse les capacités de certaines provinces (par exemple en Zambie) qui, pourtant, pourraient être sollicitées du fait de leur bon nombre de frères : comment faire face à ce paradoxe ? La dernière partie de la *Relatio* reviendra sur ce sujet que je crois essentiel pour l'avenir.

*Frères coopérateurs : une vocation spécifique au cœur de l'Ordre*

[22] La commission *ad hoc* (ACG 2016, Bologne, 230) soumettra au chapitre un texte sur la *promotion de la vocation spécifique des frères coopérateurs dans l'Ordre* destiné à être intégré au LCO, ainsi que des pétitions. Sur la base de son travail, je pense qu'il serait utile maintenant d'instituer une commission permanente qui poursuivrait la promotion de cette vocation, par une réflexion en dialogue avec les provinces, afin de renouveler assez radicalement nos conceptions du frère coopérateur (« frère laïc » ou « religieux »), de sa vocation spécifique dans la tâche d'évangélisation, et de l'articulation entre la vocation de frère clerc et celle de frère laïc, dans la perspective du renouveau de l'évangélisation. Cela suppose de se dégager de préjugés trop souvent liés à une vision limitée à certains modèles récents du frère coopérateur qui sont loin d'avoir été uniformes au fil de l'histoire. Cela appelle aussi la réflexion théologique (théologie de la vie religieuse, des ministères, de l'Église, du lien entre fraternité et prédication, des laïcs et de leur rôle dans l'évangélisation...). *Comment mieux promouvoir et intégrer dans l'Ordre cette vocation spécifique ?*

*Promotion de Justice et Paix*

[23] Dans le domaine de Justice et Paix, l'Ordre est toujours et encore appelé à décliner selon son charisme propre l'affirmation de *Iusticia in mundo*, 7, n 1971 (à la suite de *Catholica Christi Ecclesia* de 1967) : « le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaît pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile qui est la mission de l'Église ». Une proposition sera présentée au

chapitre concernant les statuts de la *Commission Internationale de l'Ordre pour Justice et Paix*, explicitant en particulier la fonction de Promoteur provincial. Elle souligne aussi l'importance d'une coordination de nos efforts en ce domaine, sans pour autant introduire de nouvelles structures qui seraient détachées de la réalité des provinces, et en respectant la culture respective de chacune de ces dernières en ce domaine de la justice et de la paix. *Comment développer la synergie de nos engagements pour la justice et la paix avec la Délégation de l'Ordre à l'ONU et, ainsi, servir le développement humain intégral ?*

[24] La *Commission internationale de liturgie de l'Ordre* (CLIOP), au terme d'un long dialogue avec le dicastère concerné, a pu soumettre à l'approbation de ce dernier une nouvelle présentation du calendrier liturgique propre de l'Ordre. Son approbation est nécessaire pour que puissent être ensuite présentées pour approbation des traductions du Propre de l'Ordre. Parmi les tâches à venir de cette Commission : formation permanente, promotion de l'inculturation dans et par la Liturgie des heures, promotion d'une célébration de qualité et de la création hymnique et musicale, réflexion sur la prédication à travers les dévotions populaires, l'inculturation de la prière du Rosaire... En ce domaine de la liturgie, *faudrait-il distinguer deux besoins distincts de l'Ordre : celui d'un groupe ad hoc d'experts en science et théologie de la liturgie qui étudierait les sources, et assurerait le suivi des éditions ; et celui de la promotion de notre « religion chorale » au service de la prédication et de l'unité de l'Ordre dans sa réalité pluriculturelle ?*

### 1.6 Curie généralice

[25] Le *socius* du maître de l'Ordre pour la formation et la vie des frères a été particulièrement engagé dans : suivi du processus d'approbation des *Rationes* provinciales, élaboration de propositions de formation permanente, session de formation des formateurs, accompagnement de la Commission des frères coopérateurs, suivi de la Commission internationale de liturgie de l'Ordre, collaborations entre les provinces. L'expérience me semble montrer l'intérêt de ce troisième *socius* « transversal » pour promouvoir, avec les deux autres, la synergie entre les provinces et l'unité de l'Ordre à partir des dimensions essentielles de sa vocation : « étudier, prêcher et fonder des couvents ». Le chapitre évaluera et prendra une décision.

[26]. Les *socii* régionaux du maître de l'Ordre, procureur général et syndic de l'Ordre voient leur mandat renouvelés tous les six ans, assurant ainsi un renouvellement régulier du conseil généralice. Il conviendra d'évaluer régulièrement leur répartition et leur représentativité de la réalité de la vie de

## Annexe I

*Relatio* du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa

l'Ordre (par exemple en Europe), les attentes des provinces à leur égard, la synergie entre leur fonction et celle des *socii* transversaux et des promoteurs.

[27] La *Postulation* a aussi bénéficié d'une restructuration assez profonde, en particulier pour s'ajuster aux nouvelles requêtes du Dicastère concerné, en termes économiques et d'élaboration d'une *Positio*. De nouveaux modes de suivi économique de la promotion des causes ont ainsi été instaurés. Se met aussi en place une politique plus « intentionnelle » de la promotion des causes de béatification, cherchant à promouvoir les témoignages de « sainteté dominicaine » pour notre temps (laïcs, engagements dans la vie de la cité, étude et théologie, engagements pour la transformation du monde inspirés par la doctrine sociale de l'Église...). L'anniversaire du *Dies natalis* de saint Dominique 2021 pourrait être l'occasion d'une telle promotion et de la collaboration de tous à l'identification et la promotion des figures de l'Ordre dont le témoignage de sainteté serait particulièrement pertinent aujourd'hui pour orienter, guider et soutenir notre service spécifique à l'Église. Cela pourrait être une des tâches importantes du postulateur général, à condition que le fonctionnement de la postulation soit réorganisé en ce sens, pour le décharger de certaines tâches administratives.

[28] Les statuts des *Archives* ont eux aussi été actualisés. Après la réorganisation importante de ce service de l'histoire de l'Ordre, les chantiers ne manquent pas pour le futur, pour lesquels il faudra trouver les ressources humaines, professionnelles et économiques : embauche d'un(e) archiviste, protection des documents, digitalisation, collection du patrimoine des publications des frères, et surtout liens étroits avec le monde de la recherche historique. Je pense qu'un lien plus structurel avec l'Institut historique devrait être mis en place.

[29] Concernant la *Promotion des médias*, le site institutionnel de l'Ordre vient d'être réactualisé, sur la base d'un réseau collaboratif avec les entités locales, en lien avec un comité éditorial. L'objectif est que l'Ordre soit réellement informé par les acteurs du terrain de la richesse et de la diversité des formes d'évangélisation dominicaine, et de renforcer ainsi le sentiment d'une responsabilité apostolique commune. On peut cependant déplorer encore trop peu d'interaction entre les niveaux locaux et celui de la curie généralice. Ce site est en interaction avec les réseaux sociaux d'information.

[30] L'équipe de promotion des médias a été renforcée par une professionnelle spécialement chargée du « *community management* » et des réseaux sociaux, de sorte que la plate-forme *Atrium*, intranet propre à l'Ordre, puisse au mieux servir la communication, la réflexion commune en théologie pastorale et la synergie apostolique entre les frères et les sœurs dans un champ apostolique donné. L'adjonction à l'équipe d'un professionnel « technique » est en cours.

[31] Déjà de très nombreux frères et sœurs de l'Ordre déploient, et de belle manière, notre *tradition d'évangélisation dans ce nouveau continent des réseaux sociaux*. On pourrait améliorer les liens entre ces réalisations, donnant ainsi une meilleure et plus claire visibilité à la présence de l'Ordre sur la toile. C'est sans doute l'une des prochaines tâches du promoteur général des médias.

[32] L'importance de la réflexion sur les enjeux du développement sans cesse plus intense des nouvelles technologies, dans le champ de la communication mais aussi dans bien d'autres domaines scientifiques et techniques, nous a conduits à distinguer le *réseau Optic* comme un réseau de recherche interdisciplinaire à partir de l'expérience des professionnels dans le champ de la digitalisation et technologies « disruptives » – ayant son propre statut, son programme de développement et de projets, et les modalités de son support et de son évaluation (voir plus loin, 1.9.). Le chapitre devrait fixer les critères pour une évaluation des activités d'*Optic* après trois ans.

[33] Il me semble devoir souligner ici qu'un *renforcement est nécessaire en matière d'administration* générale et de personnel de la curie : aide au secrétariat général, secrétariat et assistance pour les membres de la curie, archives, rédacteur à la postulation, traduction, communication, suivi des travaux sur les bâtiments, recherche de fonds. Un audit professionnel pourrait objectiver ces besoins, proposer une organisation et chiffrer le coût. Il me semble que, malgré ce coût, une telle restructuration serait juste et au bénéfice de tous.

## **1.7 Couvents, maisons et institutions sous l'immédiate juridiction du maître de l'Ordre : questions pour un chapitre**

### *1.7.1 Couvents et maisons*

[34]. Les couvents et maisons placés sous l'immédiate juridiction du maître de l'Ordre ont bénéficié de la nomination d'un *Vicaire du maître de l'Ordre pour ces communautés* (ACG 2016, Bologne, 188). Le chapitre devra évaluer la pertinence ou non de maintenir cette fonction (cf. le rapport du vicaire).

## *Annexe I*

### *Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòa*

[35] Le *couvent de Sainte Sabine* est en travaux de restauration depuis maintenant plus de dix ans. Je remercie les provinces qui ont consenti des prêtres pour mener à bien certains travaux. Si nous voulons maintenir notre présence en ce couvent, quels moyens économiques et structurels faut-il nous donner ? Je remercie aussi les provinces qui acceptent que de leurs frères y soient assignés et contribuent à la vie de la communauté.

[36] Le *Convitto Saint-Thomas d'Aquin* : le dialogue est en cours avec le Saint-Siège à propos d'un nouveau Statut qui permettrait d'accueillir, en complément des prêtres étudiants venant souvent d'Églises particulières jeunes, d'autres étudiants religieux et des personnes laïques étudiant la théologie à l'*Angelicum* (ACG 2016, Bologne, 179). *Il s'agit donc de discerner comment peut évoluer cette institution dans l'avenir, au-delà de sa réalité actuelle, en synergie avec la responsabilité apostolique commune, en particulier avec l'Angelicum.*

[37] Le *couvent de Sainte-Marie Majeure* à Rome a reçu deux nouvelles assignations. La participation des provinces à la constitution de ce « collège » de confesseurs me semble une manifestation importante de la place du service de la miséricorde dans la vocation de l'Ordre, et du lien entre ce ministère et la théologie pastorale. Pour en assurer le rayonnement et la pérennité, quels moyens faut-il prendre ? Comment préparer le renouvellement de la communauté et du collège ?

[38] Pour *les communautés liées à une institution académique*, la définition du rôle du vicaire est plus difficile parce que ces communautés sont très liées au *socius* pour la vie intellectuelle. Mais il reste essentiel de les aider à assurer la qualité de leur vie fraternelle et conventuelle. En effet, dans toutes ces communautés, sur la base du projet commun qui leur est confié, deux points peuvent retenir l'attention : la réalité multinationale et multiculturelle est un défi quotidien pour les communautés ; éviter que la particularité de ces communautés (constitution, stabilité, objectif) produise un certain « isolationnisme ».

#### *1.7.2 Des institutions d'étude et de recherche au service de tout l'Ordre : orientations et responsabilité commune*

[39] Les statuts de chacune des institutions placées sous l'immédiate juridiction du maître de l'Ordre ont été révisés au cours de ce mandat et le travail se poursuit, comme pour toutes les institutions dont le maître de

l'Ordre est grand chancelier, afin de les mettre en conformité avec la récente Instruction du Saint-Siège *Veritatis gaudium*.

[40] Ce processus, ainsi qu'une rencontre annuelle des responsables de ces institutions, ont été l'occasion de formuler la mission de chacune d'elles au service de l'ensemble de l'Ordre, et en synergie avec les institutions d'étude et de recherche des provinces. En cela, elles participent à la promotion de l'unité de l'Ordre tout entier par l'étude. Je suggère que le chapitre donne des orientations pour le futur de leur mission propre, y compris en précisant le plan financier qui permettra leur maintien et leur développement (ce qui inclut le statut et le soutien de *IDF* et le développement d'autres moyens de recherche de fonds). Faudrait-il constituer un fonds spécifique pour cela ? Comment ?

[41] *L'École biblique et archéologique française de Jérusalem* manifeste que l'étude des textes bibliques dans leur contexte historique et archéologique, et la recherche en ces domaines, sont une base essentielle de l'étude théologique dans la tradition dominicaine. Elle a été renforcée par l'assignation de nouveaux frères, et s'attache à renouveler son programme de recherche et d'enseignement, y compris avec un nouveau programme de doctorat. Cet effort de renouvellement reste à poursuivre régulièrement et de manière anticipée. Comment ?

[42] *La Commission léonine* assure au cœur de l'Ordre l'édition critique des textes de Thomas d'Aquin et l'étude du contexte de la production de cette œuvre, rendant compte de la dimension historique de cette pensée et indiquant ainsi des méthodes pour une contextualisation de la réflexion théologique aujourd'hui. Elle contribue ainsi à situer la tradition philosophique et théologique initiée par Thomas comme un interlocuteur habituel des recherches en ces domaines. Il faut en préparer le renforcement et le renouvellement.

[43] *L'Institut historique*, outre les programmes de recherche et de publication sur l'histoire de l'Ordre qu'il anime, promeut la constitution d'un réseau de jeunes historiens dans l'Ordre, et la synergie entre les projets de recherche des différentes régions. Cet Institut doit être renforcé de manière urgente par un ou deux chercheurs stables supplémentaires et la promotion d'un solide réseau de recherche entre les historiens dans l'Ordre. Le lien avec les Archives de l'Ordre pourrait aussi être plus structurel.

## Annexe I

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòa*

[44] L'Université pontificale de Saint-Thomas-d'Aquin à Rome (PUST, ou *Angelicum*) assure la présence de l'étude philosophique et théologique selon la tradition dominicaine dans l'ensemble des universités et instituts qui, à Rome, assurent la formation de nombreux étudiants, clercs et laïcs, venus du monde entier. Je tiens ici à remercier tous les frères et sœurs qui en assurent le rayonnement par leur enseignement et la générosité de leur engagement et contribuer à son renouvellement académique. En effet, pour assurer encore davantage ce service de l'Église universelle, et y accueillir des frères de l'Ordre pour leurs études, en particulier complémentaires, le renforcement de cette université se fait dans trois domaines.

- a) Académique, par le recrutement d'enseignants supplémentaires pour les quatre facultés et le renforcement de centres de recherche : en théologie mettant la tradition dominicaine en dialogue avec les autres courants de pensée et les nouveaux savoirs, et dans les études œcuméniques dans le contexte d'un pluralisme culturel et religieux ; proposition d'un programme de formation permanente au service de l'Ordre.
- b) Administratif, par la mise en place de nouveaux Statuts, de nouveaux modes de gouvernance, et d'un plan de financement à moyen et long terme.
- c) Immobilier, par la restauration des bâtiments, conventuels et universitaires. La poursuite est indispensable et demande encore un effort financier et une recherche de fonds pour terminer les travaux.

[45] L'*Albertinum* a un statut différent. C'est une communauté d'étude réunissant un collège d'enseignants de l'Ordre et des frères en études de deuxième et troisième cycle. Elle est placée sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, afin de pouvoir assurer sa participation à la faculté de théologie de l'Université publique de Fribourg, faculté dont le maître de l'Ordre est le Grand Chancelier. Il s'agit ici encore, dans la continuité de l'histoire de l'Ordre en ce lieu (*studium*), de contribuer à la Faculté par l'enseignement et la recherche en théologie selon la tradition dominicaine, au cœur de laquelle est transmise la connaissance de la pensée de Thomas dans sa nouveauté permanente (*Fides et ratio*, n° 43 sv.), à travers une approche à la fois historique et systématique. C'est un lieu de formation exceptionnel pour un bon nombre de frères de l'Ordre, et je remercie la communauté pour sa générosité dans l'attribution de bourses d'étude. C'est aussi un lieu où les

théologiens peuvent participer à des recherches interdisciplinaires. Le renouvellement de ce collège est exigeant en termes de qualification académique et d'expérience professionnelle et cela a été difficile ces dernières années. Je suis convaincu que l'avenir doit désormais se préparer avec la province de Suisse, selon les orientations que le chapitre donnera. D'ici 2025, il conviendra de définir les critères de discernement qui permettront d'évaluer et de décider ou non de renouveler le contrat et, le cas échéant, de déterminer la responsabilité que cela engage de la part de tous. Le chapitre pourra donner des orientations en ce domaine.

*1.7.3 Des points d'attention communs entre ces institutions peuvent être relevés :*

[46] Le renouvellement engagé dans ces institutions appelle la continuité d'un effort dans la durée, et des processus d'anticipation et de préparation, comme des collaborations entre les différentes branches de la Famille dominicaine.

[47]. Leur visage international et interculturel, à l'image de celui de l'Ordre, appelle la contribution de toutes les provinces.

[48]. Pour assumer sereinement cette responsabilité, la préparation de leur renouvellement doit s'envisager dans une perspective globale mettant en synergie ces institutions et les centres d'études et de recherche dans les provinces. Réciprocité, coresponsabilité, échanges, collaboration, doivent orienter cette synergie, de sorte qu'elle favorise le renforcement mutuel de ces institutions générales et provinciales. Un processus de promotion de cette synergie est en cours : comment le poursuivre ?

[49] Des liens plus étroits entre ces institutions et celles dont le maître de l'Ordre est aussi le grand chancelier pourraient être promus.

[50]. De telles institutions seraient-elles utiles dans d'autres régions de l'Ordre ? Si oui, sous quelle forme ?

## **1.8 D'autres projets internationaux confiés à la vigilance du maître de l'Ordre ?**

[51] De nouveaux défis pour la recherche théologique doivent retenir l'attention de l'Ordre et appellent des projets collaboratifs entre les entités. Afin d'assurer au mieux leur développement, je suggère que, au discernement du chapitre, ils soient identifiés comme « projets internationaux » confiés, pour une période de deux triennats renouvelables, à la vigilance particulière

## Annexe I

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa*

du maître de l'Ordre du point de vue de la constitution des équipes, de la promotion des collaborations indispensables et de l'animation, *sans alourdir les charges administratives ou financières de la curie*. Il conviendrait d'en définir les critères.

[52] C'est le cas des *Centres d'études spécialisées sur le thème « Pluralisme religieux et culturels »* en Afrique et si nécessaire en Asie (ACG 2016, Bologne, 174. 186). Dédiés aux questions cruciales pour le ministère de l'évangélisation de l'Ordre en lien avec les défis de l'inculturation et du pluralisme religieux, ils doivent être intégrés le plus possible à la dynamique globale de l'étude dans l'Ordre. Comment faire aboutir sans trop tarder ces deux projets ?

[53] *Optic* est un réseau de recherche international pluridisciplinaire sur les technologies de rupture (ACG 2016, Bologne, 154) dédié à l'élucidation des enjeux de ces technologies en termes de transformation des représentations du monde, de l'homme et des relations sociales et de leur impact dans des domaines divers (santé, justice, économie, travail, guerre...). Ses interlocuteurs sont des académiques et des professionnels de ces nouvelles technologies (dans leur double impact technoscientifique et économique). L'intérêt d'une telle recherche pour une réflexion sur la mission d'évangélisation justifie d'assurer un lien organique avec l'Ordre. C'est pourquoi, si les projets développés par *Optic* sont portés par une fondation civilement indépendante de l'Ordre, son lien avec l'Ordre est marqué par le Président qui est un frère nommé par le maître de l'Ordre et pris en charge, à l'instar d'un promoteur général, par la curie, la participation du maître de l'Ordre au bureau de l'association *Optic* ainsi qu'à celui de la Fondation, et une Charte de fonctionnement précisant les rapports du Président d'*Optic* avec la curie.

[54] Le renforcement de la *Délégation permanente de l'Ordre à Genève* est en cours. Je l'ai voulu en lien étroit avec la promotion générale de Justice et Paix, afin de mettre en synergie les engagements en ce domaine des provinces et la priorité donnée tout au long de l'histoire de l'Ordre à la promotion du droit des gens et des peuples. Cette délégation comprend actuellement le Directeur (à la fois Délégué permanent et Promoteur général pour Justice et Paix), et une coordinatrice des programmes, dont la qualification juridique lui permet d'être particulièrement engagée dans la préparation et la promotion des plaidoyers. Devrait s'ajouter un directeur adjoint ayant une qualification

théologique orientée vers la doctrine sociale afin de promouvoir, sur la base du recueil des expériences, la recherche selon l'orientation donnée au « *Processus Salamanca* ». Cette expression, par analogie avec la rencontre des prêcheurs d'Hispaniola et des théologiens de Salamanque, désigne la recherche qui, basée sur l'expérience des situations où sont mis en danger le respect de l'égalité de tous, l'organisation de la cité humaine au service des droits des gens, la vie et la culture de peuples oubliés et exploités, le droit des peuples spoliés, la mise à disposition de la terre et de ses ressources pour le bien de tous, vise à mettre la théologie au service du droit et du respect de la dignité humaine, individuelle et sociale.

[55] On pourrait faire aussi mention ici de « *l'université en ligne Domuni* », portée par les provinces en France. Le rayonnement et la reconnaissance de la qualité de *Domuni*, son caractère innovant et prometteur, les collaborations internationales et interprovinciales qui y sont promues, en font un sujet d'attention pour le maître de l'Ordre, récemment sollicité par les provinces fondatrices pour qu'il s'y implique davantage, dans le but de promouvoir cette innovation académique et la mettre au service de la mission globale d'évangélisation (cf. *Veritatis gaudium*). De quelle manière, et à quelles conditions, répondre à cette demande ?

## 1.9 L'Ordre et la Famille dominicaine

### 1.9.1 Les moniales et la Commission internationale des moniales

[56] En novembre 2018, l'Ordre comptait 2.556 moniales, dont 256 en formation initiale (soit une sur 10), dans 197 monastères.

[57] La promulgation par le pape François de la Constitution apostolique *Vultum Dei quaerere*, puis celle de l'Instruction applicative *Cor orans* appellent les moniales de l'Ordre à un travail de réception et de discernement pour la mise en œuvre des orientations données dans la branche monastique féminine de l'Ordre. Pour soutenir ce travail, et le promouvoir au service de l'identité et de l'unité des moniales dans l'Ordre, un processus a été mis en place à partir de la Commission internationale des moniales, élargie aux présidentes, déléguées et assistants des fédérations. Sur cette base, un dialogue a été engagé avec le dicastère concerné et doit être poursuivi régulièrement. Cela devra aboutir à des adaptations dans le *Livre des Constitutions des moniales (LCM)*, éclairées le cas échéant par des Déclarations

*Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòà*

générales du maître de l'Ordre, et un ajustement des Directoires et Statuts des fédérations.

[58] J'espère que ce processus donnera l'occasion aux moniales, en dialogue entre elles et avec le maître de l'Ordre, de renforcer la réciprocité et la confiance et d'aborder des questions essentielles : expliciter l'identité propre des moniales de l'Ordre et leur spécificité au sein de la vie monastique dans l'Église ; affirmer leur participation essentielle à la vocation de l'Ordre des prêcheurs ; élucider des confusions ou malentendus récurrents, et d'en clarifier les enjeux. Les orientations prises par les nouveaux textes du Saint-Siège s'adressent en effet à toutes les moniales de l'Église, mais elles me paraissent donner à l'Ordre l'opportunité de réaffirmer dans l'Église la spécificité unique des moniales de l'Ordre à partir de leur pleine appartenance à ce dernier avant même sa fondation. Pour ce faire, les moniales doivent se déterminer sur les points suivants : la nature essentielle de la vie monastique au cœur de l'Ordre tout entier ; la formulation du lien juridique dans l'Ordre ; le sens et la portée de la profession au maître de l'Ordre, dans le cadre de leur autonomie monastique ; l'articulation de l'autonomie de chaque monastère et de l'unité de toutes les moniales dans l'appartenance à un même Ordre ; le rôle des fédérations au service de l'unité dans l'Ordre, selon la spiritualité dominicaine du gouvernement ; l'accompagnement des monastères fragiles ; les questions posées par la formation initiale et permanente et la promotion des vocations ; la solidarité entre tous les monastères de l'Ordre ; l'articulation des références des moniales de l'Ordre à leur prieure, à la présidente de la fédération, au maître de l'Ordre, à l'ordinaire du lieu et au Saint-Siège.

[59] Au terme de ce processus, il conviendra d'étudier les conséquences quant aux rapports entre le maître de l'Ordre et les instances propres aux moniales, entre les frères et les moniales, et entre les moniales et le chapitre général des frères.

[60] L'attention aux monastères historiques de l'Ordre en Espagne demandée par le chapitre de Bologne a fait l'objet d'un processus de réflexion des fédérations concernées et de la commission internationale, sans avoir encore réellement abouti. La difficulté principale est d'articuler le juste et légitime respect de l'autonomie de chaque monastère, et la définition entre les monastères de projets qui seraient assumés en commun. C'est cette même

difficulté qui est rencontrée aussi lorsqu'il s'agit d'anticiper les évolutions démographiques, sans peur mais avec la volonté d'assurer la vitalité de la présence monastique dominicaine dans l'avenir.

[61] Par ailleurs, a été institué, au sein de la commission internationale, un groupe *ad hoc* chargé de l'examen des *demandes de solidarité* présentées par les moniales, et assurées par le *Fonds des moniales* (alimenté en grande partie par le produit des ventes des monastères après leur suppression). Un statut de ce Fonds est en cours d'élaboration, afin d'assurer une certaine pérennité du capital. Évidemment, cela peut être amené à changer si les moniales, dans certaines régions, préfèrent gérer leur solidarité en Fédérations (ce qui conduirait à mesurer les conséquences sur l'unité, la solidarité et la commune responsabilité entre les moniales).

### *1.9.2 Fraternités laïques dominicaines*

[62] Après l'assemblée internationale des *Fraternités laïques dominicaines* de Fatima en octobre 2018, se dégagent trois points d'attention pour les années qui viennent : modifications de la Règle des fraternités et Déclaration du maître de l'Ordre afin de préciser certains aspects de la vie des fraternités (les processus d'élection, la fonction d'assistant religieux et l'approbation des Directoires) ; souligner la responsabilité du prieur provincial dans l'accompagnement et la promotion des fraternités, et préciser le rôle des assistants religieux ; préciser les fonctions et synergies des diverses instances provinciales, régionales et internationales. L'objectif est de donner à l'Ordre les moyens les plus adaptés pour reconnaître et promouvoir au maximum les laïcs dominicains comme véritables protagonistes de la mission d'évangélisation de l'Église, en synergie avec les autres membres de l'Ordre. Le conseil international est l'instance qui peut veiller à cela.

[63] Par ailleurs, les autres réalités laïques liées aux frères (habituellement autour des couvents), aux moniales ou aux sœurs apostoliques sont assez nombreuses et diversifiées. Quelle forme pourrait prendre une « communion laïque dominicaine » à travers laquelle l'Ordre apporterait sa contribution spécifique à la promotion des laïcs dans l'évangélisation ? Selon quels liens avec les Fraternités et/ou la Famille dominicaine ?

### *1.9.3 Mouvement international de la jeunesse dominicaine*

[64] Le *Mouvement international de la jeunesse dominicaine* (MJD, IDYM) a confirmé ses nouveaux statuts lors de son assemblée de juillet 2016

## *Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa*

(approuvés le 25 mars 2017). Il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour que ce Mouvement soit accueilli et accompagné par les frères dans les provinces, dans le respect de ce qu'il est appelé à être dans l'Ordre : un mouvement de jeunes qui trouvent dans l'inspiration de saint Dominique et de son Ordre un appui pour leur vie de baptisés, à laquelle ils désirent donner, pour un temps de leur jeunesse, la forme d'un engagement personnel pour contribuer à l'évangélisation. Comme à propos des laïcs, cela souligne la responsabilité du prieur provincial et du frère qu'il délèguera comme assistant religieux à l'égard du mouvement dans sa province.

[65] La diversité des formes que prend ce mouvement selon les régions géographiques et les cultures peut ainsi mieux s'y retrouver dans une dynamique d'unité (actuellement, environ 3 200 membres dans 35 pays). La coordination est assurée par un groupe de jeunes laïcs et cette formule semble bien adaptée. L'articulation entre cette coordination internationale et les regroupements régionaux, là où ils existent, doit promouvoir l'unité du mouvement, dans le respect des spécificités culturelles régionales, mais sans repli identitaire, culturel ou national. Leur témoignage de l'universalité et de la solidarité dans la foi, leurs soutiens mutuels, et la promotion d'un renouvellement permanent de l'Église à partir des jeunes, sont et seront sans doute essentiel pour l'Ordre et sa mission.

[66] Après la dynamique ouverte par la préparation et la célébration du *Synode des évêques en octobre 2018 sur le thème des jeunes*, ce Mouvement de la jeunesse dans l'Ordre est plus que jamais appelé à trouver et recevoir toute sa place au sein de l'Ordre. Ce dernier doit savoir apporter sa contribution spécifique à plusieurs orientations suggérées par les conclusions de ce Synode (option préférentielle pour les jeunes ; formation, y compris des consacrés ; protagonisme (participation active) des jeunes dans la mission ; écoles et universités ; penser la foi au cœur des mutations culturelles ; s'engager de manière décisive pour la transformation du monde selon la doctrine sociale de l'Église). Le chapitre général, comme tous les Instituts de vie consacrée, est invité par le document final du synode à donner suite à la dynamique engagée selon notre propre charisme dans l'Église.

### *1.9.4 Fraternités sacerdotales dominicaines*

[67] Les *fraternités sacerdotales dominicaines*, accompagnées par leur promoteur général, se sont très significativement développées au cours de ces dernières

années. Au cours de leur assemblée en 2016, puis des diverses rencontres régionales, elles ont élaboré un certain nombre de propositions d'aménagement de la Règle des fraternités sacerdotales dominicaines qui font l'objet d'une Déclaration du maître de l'Ordre. Au cours des années prochaines, il faudra préciser le mode de représentation des Fraternités selon lequel convoquer une assemblée internationale représentative à même de proposer d'éventuels changements substantiels dans la Règle, soumise alors à l'approbation du Saint-Siège. Cette vocation particulière est appelée à se développer comme une manière spécifique de l'Ordre d'être «coopérateurs» de la mission des Églises diocésaines.

#### *1.9.5 Sœurs dominicaines apostoliques*

[68] En vue de l'acquisition par *Dominican Sisters International (DSI)* d'une personnalité juridique canonique, les Décrets d'agrégation à l'Ordre des congrégations apostoliques dominicaines qui en sont membres ont dû être revus dans leur ensemble. Ainsi peut-on compter à ce jour 147 congrégations dominicaines apostoliques agrégées, réunissant 21 324 sœurs, présentes dans 110 pays.

[69] En de très nombreux lieux de l'Ordre, je me suis réjoui des belles relations entre les frères et les sœurs, et de plusieurs collaborations dans la mission. À chaque visite, j'ai été impressionné par l'importance de la dimension féminine pour la pleine réalisation de la vocation apostolique de l'Ordre, ce qui encourage à renforcer toujours la connaissance et l'estime mutuelle, et la synergie apostolique et la réciprocité entre nous.

#### *1.9.6 Instituts séculiers dominicains*

[70] En 2017, nous avons tenu une rencontre des responsables des Instituts séculiers dominicains. Cela a été l'occasion d'une réflexion commune sur la spécificité de cette vocation, son inscription dans la tradition de l'Ordre, les modalités de promotion et de formation des nouvelles vocations à cet état de vie, et la consolidation de la synergie entre les divers instituts. Ce sont ces derniers qui auront sans doute à décider des restructurations adaptées.

#### *1.9.7 Volontariat dominicain*

[71] Le *Mouvement des volontaires dominicains internationaux* a été suspendu, faute de pouvoir identifier et financer un frère ou une sœur pouvant en assumer l'animation. Néanmoins, cette suspension a conduit à une réflexion au sein

## *Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa*

de la Curie et avec DSI, dans l'idée de privilégier plutôt une plus étroite collaboration entre diverses instances de promotion du volontariat dominicain, dans les provinces des frères ou les congrégations des sœurs apostoliques. J'espère que ces efforts aboutiront, tant je suis convaincu qu'un tel volontariat peut constituer à la fois une invitation pour que des volontaires partagent le charisme de Dominique, et une occasion de renforcer le tissu des collaborations et de l'unité au sein de l'Ordre en son entier.

### *1.9.8 Bureau international de la Famille dominicaine*

[72] Le *Bureau international de la Famille dominicaine* (cf. Statuts approuvés en février 2019) se réunit un week-end chaque année. Sous la présidence du maître de l'Ordre, ce bureau réunit une représentante de la commission internationale des moniales, le président du conseil international des fraternités laïques dominicaines, la coordinatrice de DSI, le coordinateur international de IDYM, une représentante des Instituts séculiers, le promoteur général des moniales de l'Ordre, le promoteur général des laïcs dominicains, le *socius* du maître de l'Ordre pour la vie apostolique. Son objectif est de promouvoir la communion entre les membres des différents branches qui composent la Famille dominicaine en collaboration avec le maître de l'Ordre, d'assurer une information mutuelle et de coordonner les efforts dans certains domaines dont les différents branches portent le même souci, comme : promotion de la connaissance mutuelle des branches de la Famille dominicaine, formation, communication, information mutuelle, promotion des vocations, discernement de nouveaux lieux d'implantation, identification des priorités pour l'évangélisation. Cet objectif souligne l'importance de promouvoir la conscience de la richesse que représente cet ensemble de la Famille dominicaine pour l'accomplissement de la vocation de l'Ordre aujourd'hui.

## **2. RENOUEAU DE LA SYNERGIE ENTRE VIE ET MISSION**

[73] Dominique ne voulait pas seulement que ses frères prêchent, mais il voulait qu'ils *soient* *prêcheurs*. L'un des fruits du jubilé, souligné par le chapitre de Bologne, est d'avoir mis en lumière l'importance de *la synergie entre vie et mission pour actualiser et contextualiser notre vocation*. Les visites dans les provinces m'ont conduit à identifier certains défis qu'affronte aujourd'hui cette synergie entre vie et mission.

## 2.1 La dynamique de l'élaboration des projets apostoliques communautaires et l'exigence de contextualisation

[74] Les projets apostoliques communautaires (cf. LCO 311, § II ; « Du *propositum* de l'Ordre au projet conventuel de vie apostolique », Lettre du 21 sept. 2015), ne visent pas à dresser un organigramme fonctionnaliste (quelle que soit la valeur des engagements et des activités des uns et des autres, au plan pastoral ou académique), mais à rendre compte de la synergie qui unit les frères en une communion fraternelle assumant ensemble une même responsabilité apostolique face aux défis actuels de l'évangélisation. Cette synergie est fondatrice à la fois de la vocation de prêcheur de chacun, de la vitalité apostolique d'une communauté, et de la construction de l'identité d'une province, communion de communautés. En abordant ce thème avec les communautés lors des visites, il apparaît qu'il se confronte à trois enjeux : *renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté, soutenir la participation de chacun à une responsabilité apostolique commune de la communauté et de la province, fortifier le sentiment de reconnaissance de chacun.*

[75] Le processus d'élaboration d'un projet communautaire ne se réalise pourtant pas encore dans toutes les communautés. L'absence de sa mise en œuvre est souvent en lien avec une difficulté à parler ensemble de ce qui constitue vraiment l'essentiel de la vie des frères. Comment développer le goût des frères à partager leurs passion, zèle et inquiétudes apostoliques ? Comment éviter le risque que chacun mène ses activités comme on cultive et protège un « jardin privé », constitue ses groupes, cherche sa propre reconnaissance, et ne découvre jamais la véritable joie de voir parfois ses projets personnels « dérangés » pour mieux puiser la force de sa prédication à la source de la communion fraternelle ?

[76] La vitalité de ce projet exige l'évaluation régulière en fonction du contexte de nos engagements apostoliques (dans le milieu d'insertion, dans les cultures, dans la synergie internationale de l'Ordre, dans l'Église locale...), des exigences de l'inculturation de l'Évangile, et du plan de vie et mission de la province que dessine le chapitre provincial. Parfois cela confirmera ce qui est déjà en cours, mais parfois cela pourrait amener à prendre le risque de remettre en cause des engagements, institutions ou projets de toujours, et de devoir envisager des changements... Si nous évaluons trop rarement, comment éviter d'être trop « autoréférentiels » dans nos choix apostoliques ?

[77] Au cœur du projet communautaire, les communautés sont invitées à donner une place de choix à la célébration de la foi. Comment revitaliser l'audace d'être des communautés humaines de foi partagée ? Cela appelle, au-delà de la seule observance régulière, à prendre soin de la qualité, de la beauté dans la simplicité, et de la régularité de leur *prière liturgique commune des Heures* qui non seulement « nourrit » notre foi et notre vocation mais aussi en atteste. Cela invite aussi à placer l'expression de la foi au cœur de la vie religieuse partagée, de la vie commune contemplative, du souci mutuel de la croissance de chacun en humanité, de l'observance régulière qui donne son caractère à notre manière de vivre dans l'Ordre, « religion chorale ».

[78] Dans l'élaboration de ces projets communautaires, une attention particulière doit être accordée aux moyens concrets pris pour fortifier la vie fraternelle communautaire, en portant une attention particulière à la promotion de l'interculturalité et d'une vraie réciprocité entre les générations. Comment donner toute leur place aux plus jeunes, à leurs cultures, à leurs talents propres, à leur créativité ? Comment recueillir la mémoire de la prédication des plus anciens, comme de leur expérience du monde et de l'Église ? Comment porter attention aux frères que l'âge fragilise, ou qui doivent préparer cette étape de leur vie, et à qui il faut apporter tout le soutien souhaitable ? Comment apporter le meilleur soutien possible aux frères qui, transitoirement, ne se sentent pas très bien dans leur vocation ? Enfin, le cas échéant, le projet doit intégrer les frères qui sont hors communauté afin de partager des conditions de vie précaire et en affronter les risques (pauvreté, violence, mort, persécutions...).

## 2.2 Quelques défis de la vie des frères et des communautés

[79] La plupart des *communautés* sont heureuses, mais certaines affrontent de réelles difficultés: réduction de la communauté à une juxtaposition de frères ; formalisme des rapports fraternels qui semble recouvrir la joie partagée ; absence de vraies conversations entre les frères, ce qui empêche d'élucider sereinement les difficultés et de dépasser les conflits ; dureté des paroles ou des attitudes de vie quotidienne de certains, rancunes, jugements et jalousie qui ruinent la vie commune ; installation d'une cohabitation dans l'indifférence. Tout cela provoque amertume, blessures et souffrances qu'on ose à peine imaginer. Une fois encore, je veux donc insister sur l'importance du soin apporté à la qualité humaine, fraternelle et spirituelle de nos

communautés. Qualité de la parole échangée, estime et confiance mutuelles, pratiques de réconciliation, promotion du sentiment partagé de reconnaissance et d'appartenance, encouragement au soutien mutuel dans la foi, sont autant d'éléments essentiels pour établir en vérité la vie fraternelle. Comment ne pas évoquer ici l'importance des frères coopérateurs dans les communautés, traditionnellement reconnus comme des prophètes de la fraternité ?

[80] Il y a trop de communautés où la *mise en commun des biens* n'est pas pratiquée, est parfois l'objet de litiges ou de négociations, ou encore semble opaque, optionnelle, partielle et réservée à l'appréciation de chacun. Or, un rapport à la mise en commun des biens juste et conforme à notre règle, transparente et sans réserve, sans privilège et sans dissimulation, sans stratégies d'économie personnelle parallèle, me paraît de plus en plus être une condition de bonne santé d'une communauté, et donc de vitalité de sa prédication.

[81] Ici ou là, nous devons avoir le courage d'évaluer notre niveau de vie et d'apprendre à vivre aussi modestement que possible et avec une certaine frugalité.

[82] Comment *lutter contre les inégalités et les « catégorisations »* qui peuvent s'installer au sein de nos communautés, au titre des qualifications (cléricales ou académiques par exemple), des antécédents (culturels, sociaux, ecclésiastiques, intellectuels...), des options ecclésiastiques, théologiques ou politiques, des offices antérieurement tenus, du rayonnement des engagements apostoliques ou académiques, de la « rentabilité » économique, des réseaux de liens... ? Tout cela fragilise sérieusement la qualité de l'alliance entre les frères, support de leur témoignage de la communion promise du Royaume, et donc de l'évangélisation.

[83] Dans l'accompagnement personnel des frères, quel est le juste équilibre entre miséricorde et justice, entre le spirituel et le psychologique, entre l'accompagnement fraternel et la nécessité d'une aide psychologique qui permet de donner aux communautés les conditions nécessaires à leur sérénité et vitalité évangéliques et apostoliques ? N'est-ce pas aussi respecter les personnes que de les aider à ne pas imposer à tous le poids de leurs difficultés personnelles ? Comment ne pas laisser certains frères seuls face à leurs difficultés personnelles ? Comment protéger les communautés des soubresauts ou dysfonctionnements des caractères personnels qui, parfois,

semblent pouvoir s'imposer à tous impunément ? Comment éviter l'écueil de prendre des décisions à portée institutionnelle pour des raisons principalement motivées par des situations personnelles ? Comment savoir, en certaines circonstances, rappeler l'objectivité de la loi qui est condition de liberté ?

### **2.3 Quelques défis pour le gouvernement et l'administration des communautés**

[84] À l'heure où, ici et là, on souligne une certaine crise du politique, une perte de confiance dans les institutions, un repli sur des réseaux plus identitaires, le mode de gouvernement dans l'Ordre, sa « spiritualité » et, en quelque sorte, sa « prédication » nous confrontent à certains défis.

[85] *C'est un défi d'assumer notre tradition du gouvernement comme un témoignage dans le monde et dans l'Église.* Comment, dans ce contexte d'évolution culturelle, mettre au mieux en œuvre notre tradition de gouvernement participatif ? Comment promouvoir ce dernier, non simplement comme un fonctionnement démocratique selon lequel s'identifient majorité et minorité, mais bien comme une véritable et exigeante recherche démocratique de l'unanimité ? Comment apporter aux frères à qui nous demandons de servir notre unité le soutien de notre propre engagement personnel ? Comment dépasser un certain manque de disponibilité des frères pour assumer des charges (prieur, syndic, lecteur...) dans les communautés ? Il me semble que nous affrontons dans l'Ordre ce que vivent les sociétés contemporaines, à savoir une certaine disjonction entre la promotion des logiques individuelles et la promotion du bien commun, et que se traduit parfois en méfiance à l'égard des institutions. Dans ce contexte, quel est le message de notre tradition qui affirme que nos institutions et nos lois garantissent et promeuvent la liberté de chacun dans son engagement au service du bien commun ?

[86] Dans cette perspective, je pense qu'il faut donner (parfois « re-donner ») toute la valeur à certains aspects de la « *tradition démocratique* » de l'Ordre : assigner les frères à des communautés et pas d'abord à des fonctions ; avoir davantage de communautés conventuelles qui élisent leur prieur que maisons dont les supérieurs sont nommés ; constituer des communautés qui peuvent réellement vivre comme telles ; s'appuyer sur l'objectivité du LCO pour ce

qui relève de la vie personnelle, des chapitres et conseils, des droits et devoirs d'une assignation (même indirecte), ou de la vie économique et de la mise en commun des biens.

[87] *Pour être adulte, notre rapport à l'autorité doit sans cesse être ajusté.* Un supérieur est avant tout au service de la communion fraternelle orientée vers la prédication et ne doit pas être considéré comme un simple délégué à la gestion des affaires de la communauté ou de la province, ce dont les autres frères pourraient se désintéresser. Au cours des visites, j'ai pu constater que les supérieurs, administrateurs ou officiers étaient facilement l'objet de critiques (ce qui est légitime, tant qu'on évite de les confondre avec des attaques *ad hominem* !) comme si on pouvait observer et juger de l'extérieur sans s'engager soi-même pour le bien commun. Parfois, ces critiques servent aussi à disqualifier un appel légitime au vœu d'obéissance. Dans ce contexte, assignations, missions individuelles ou communautaires, services de nos institutions, demande de transparence dans la gestion, sont de plus en plus difficiles. Certains en appellent à une notion d'obéissance dialoguée, où le dialogue est considéré comme véritablement accompli lorsque le frère a pu convaincre le supérieur du bien-fondé de son refus d'obéir. Comment apprendre à ne pas « utiliser » l'autorité pour justifier nos décisions ? Comment faire face à une certaine crise du vœu d'obéissance, sans forcément recourir au concept de précepte formel ? Comment redécouvrir la manière dont l'obéissance apostolique est service de la créativité de chacun au milieu de tous ?

[88] Le *ministère de gouvernement*, lui-même, exige beaucoup d'effort de lucidité personnelle de la part des supérieurs, qui ne doivent pas hésiter à *se faire accompagner et conseiller*, afin d'éviter à leur tour d'imposer aux autres des traits de leur propre personnalité. Parmi les plaintes les plus souvent entendues de la part des frères, je retiens les suivants : un autoritarisme qui absolutiserait un appel à l'obéissance en dehors de tout dialogue, concertation et examen sérieux des critiques ; le refuge au sein d'un groupe de « plus proches », ou « plus amis », ou « plus conformes idéologiquement, culturellement ou affectivement » aboutissant alors à établir divisions et tensions dans la communauté ou la province ; l'exercice d'une autorité sous la modalité du « tout sous le contrôle d'un seul », dans lequel les personnes finissent par étouffer, et par lequel est empêché un sain fonctionnement de la subsidiarité ; une pratique imprécise de la miséricorde qui risque de conduire à abandonner les situations collectives au risque de devenir injustes pour les personnes.

[89] Un autre défi est celui de l'« *autonomie* » des entités et des communautés, de ses enjeux et de ses limites, se pose parfois. Notre tradition cherche à la respecter et à la promouvoir au maximum, dans une pratique exigeante de la subsidiarité. Il reste que, parfois, en particulier dans les cas où une entité se trouve particulièrement fragile, ou affaiblie transitoirement par tel ou tel événement, il est difficile de trouver le juste milieu. Comment les *socii* régionaux peuvent-ils aider ? L'intervention du maître de l'Ordre et de la curie peuvent alors être à la fois réclamée (« que fait Sainte Sabine ? ») et rejetée (« ils ne comprennent rien à notre contexte, et cela vient d'en-haut »). Comment pensons-nous, finalement, l'articulation entre le niveau provincial et le niveau de l'Ordre universel ; y aurait-il, en certains cas, à discerner les limites à poser à la requête de subsidiarité ? Une réflexion sur ces questions me semble aujourd'hui essentielle, afin d'incarner vraiment l'articulation originale entre autonomie et communion qui caractérise notre « manière de vivre ».

#### **2.4. Protection des personnes mineures ou vulnérables, et prévention**

[90] La protection des personnes mineures ou vulnérables doit être considérée comme une priorité par tous. Chaque province a déjà établi un protocole à suivre en cas de comportement inapproprié d'un frère, concernant l'accueil et le respect des victimes et les mesures à prendre à l'égard du frère, qu'il ne faut pour autant pas cesser d'accompagner. Ces protocoles doivent être aussi précis que possible, conformes aux lois civiles et à celles de l'Église, et régulièrement actualisés : c'est un devoir pour tous.

[91] Chaque entité doit, de plus, intégrer ce thème aux programmes de formation initiale et permanente, et développer une véritable formation des frères en matière de prévention. Elle doit aussi veiller à assurer précisément la transmission des informations sur les situations en cours d'un mandat à un autre. Autant que c'est possible, et en lien avec ce qui est déjà mis en place dans l'Église locale, chaque entité devrait avoir recours aux services d'experts extérieurs afin d'objectiver au maximum l'information concernant la survenue de tels faits au cours des dernières décennies de l'histoire de la province et d'en tirer, le cas échéant, les conséquences à l'égard des victimes d'abord, de la pratique de la justice et de la prévention.

## **2.5 Formation permanente**

[92] Après avoir été peut-être un peu négligée, la formation permanente fait désormais partie des préoccupations fortes de la plupart des provinces, avec une insistance sur son caractère intégral (RFG 174-175). Elle ne se réduit pas à la dimension de l'étude, mais doit avoir comme vision plus globale celle de la responsabilité commune du soutien mutuel des frères dans leur vocation. Il s'agit de se donner les moyens en communauté pour consolider le « terreau » naturel dans lequel s'enracine l'appel et l'envoi à la prédication : établir les conditions du meilleur équilibre possible entre étude, prière et vie fraternelle communautaire, duquel jaillit la prédication. En ayant ainsi le souci de « nourrir la vie de prêcheur aux sources de la tradition originaire, de l'histoire apostolique et théologique de l'Ordre et des témoignages de sainteté, elle cherchera aussi à renforcer la qualité de « prêcheurs contemplatifs » et la spécificité de ce charisme au service de l'Église.

[93] On ne doit cependant pas retirer l'étude du propos de la formation permanente. Dans plusieurs provinces, les frères portent le souci de redécouvrir et valoriser davantage la fonction de lecteur conventuel – traditionnellement élu par les communautés et confirmé par le prier provincial, comme le prier, de sorte que l'étude en commun est reconnue comme l'un des moyens pour promouvoir et établir la communion fraternelle. Les sujets d'intérêt ne manquent pas, auxquels s'ajoute la demande du chapitre de Bologne d'entreprendre une étude rigoureuse des contextes de la prédication (ACG 2016, Bologne, 209), ou de comprendre le phénomène de l'indifférence religieuse (ACG 2016, Bologne, 145-150). Ces sujets sont essentiels pour nous préparer à l'avenir, comme le sont aussi les thèmes de l'inculturation de l'Évangile, des enjeux ecclésiologiques d'un renouveau de l'évangélisation, et de la place spécifique de la vie consacrée dans un tel renouveau.

[94] Afin de contribuer à la formation permanente, les Institutions placées sous l'immédiate juridiction du maître de l'Ordre ont été sollicitées pour offrir, selon leur spécificité propre, l'un ou l'autre programme aux frères de l'Ordre. En réponse au chapitre de Bologne, le recteur de l'*Angelicum* a engagé, en lien étroit avec le *socius* du maître de l'Ordre pour la formation et la vie des frères, une réflexion avec des responsables de la formation permanente des provinces, afin d'établir les propositions que pourrait faire l'Université (ACG 2016, Bologne, 176). Dans les deux cas, le fait de donner la possibilité à des frères de suivre un cursus de formation permanente avec

## *Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòà*

d'autres frères, venant d'autres horizons, constituerait certainement là encore un bon aspect de formation.

[95] Cette attention à la formation permanente doit être explicitée dans les *Ratio formationis particularis*. Elle est aussi une opportunité à saisir pour renforcer les liens de collaboration entre les provinces d'une même région, comme au sein de la Famille dominicaine.

### **2.6 Une étude contemplative**

[96] L'écoute des frères, étudiants ou non, au fil de ces années m'a fait très souvent rencontrer des hommes habités par un souci permanent et vif de la lecture, de l'étude et de la recherche, certains y étant totalement dédiés. Plus que jamais aujourd'hui, alors que l'évangélisation est confrontée à tant de défis, les communautés doivent être des lieux où les frères se soutiennent mutuellement dans la tradition d'une étude rigoureuse et contemplative qui fonde leur vie de prêcheurs : « l'étude ordonnée au ministère du Salut » (*LCO* 76). C'est dans cette perspective que nous devons déployer nos efforts de sorte que cette tradition de l'étude contemplative soit vraiment partie intégrante de la vie de chacun et dimension essentielle du renouveau de notre communion de vie et de mission.

[97] Après la célébration du Jubilé de saint Vincent Ferrier, le si grand prédicateur, en 2018, et celle du 800<sup>e</sup> anniversaire du *Dies natalis* de saint Dominique en 2021, les années qui viennent donneront aussi de *célébrer la sainteté de saint Thomas d'Aquin, et sa place éminente pour la théologie* (750 ans de sa mort en 2024). Ce devrait être l'occasion pour l'ensemble de l'Ordre, d'une part, d'assurer la transmission aux nouvelles générations d'une connaissance experte de la pensée de Thomas et, d'autre part, de chercher tous ensemble comment cette pensée peut être aujourd'hui particulièrement féconde en dialogue avec d'autres pensées théologiques et d'autres cultures. Dans l'Ordre, la pensée de Thomas d'Aquin ne constitue pas une forteresse de repli, mais veut être déployée comme un des points d'appui majeurs pour la recherche théologique, enracinée dans l'écoute et l'étude de la Parole comme dans la tradition doctrinale de l'Église, et déterminée au dialogue bienveillant avec les diverses formes ou styles de pensée théologique.

[98] En s'appuyant sur la richesse et la diversité de la tradition théologique dominicaine, l'Ordre a aujourd'hui encore la tâche spécifique d'apporter une

contribution qualifiée à la recherche théologique contemporaine. Il nous faut prendre les moyens de nous y préparer ensemble. Au moment où le rapport de l'humain à lui-même et au monde vit de telles mutations, comment contribuer à l'intelligibilité théologique de la réalité et à l'intelligence de la foi ? Comment à cette tradition, à la fois rigoureusement fidèle à la tradition dans son histoire *et* animée d'une curiosité bienveillante et critique pour la créativité humaine, enracinée dans l'Écriture *et* en dialogue avec les pensées philosophiques marquantes du temps présent, finalisé par la prédication, contemplative *et* finalisée par la prédication, contribuer à ce que soient dépassées les tentations de polarisation qui traversent parfois l'Église ? Dépassement pour que, au-delà des arguments d'autorité fallacieux, et dans un contexte que certains se plaisent à caractériser comme le temps de la « post vérité », la recherche théologique soutienne les croyants à être et demeurer d'humbles et insatiables « chercheurs de vérité », désirant être saisis par elle et non prétendre la posséder ? Au-delà du seul enseignement, cette recherche en commun est essentielle pour la vie de nos communautés, parce qu'il y va de notre manière propre de vivre et d'être prêcheurs.

## **2.7 Formation initiale pour « former des prêcheurs »**

### *2.7.1 Accueillir les nouvelles vocations comme un appel à la vocation de l'Ordre*

[99] À l'école de Dominique, *former des prêcheurs* - des « disciples missionnaires » (cf. V<sup>e</sup> Conférence de l'épiscopat d'Amérique latine et Caraïbes, 2007, n<sup>o</sup> 20 et *passim* ; Pape François, *Evangelii gaudium*, n<sup>o</sup> 24, 119-120, 173) - signifie aussi *leur donner les moyens d'être acteurs du renouveau de l'évangélisation dans l'Église, dans des cultures et des contextes spécifiques*. C'est une priorité, et elle doit se traduire par de vrais efforts de pédagogie adaptée. Cela demande la proposition d'un parcours cohérent de formation initiale intégrale qui articule vraiment le développement des personnes, la transmission de la « manière de vivre dominicaine », la croissance dans l'étude et la préparation concrète et progressive à la vie apostolique. Cela exige aussi le choix de frères formateurs compétents, l'attention à la constitution et au soutien des communautés de formation, le souci d'intégrer la formation initiale dans la vie globale de la province et de la développer au maximum dans la perspective de l'universalité de l'Ordre.

[100]. Si nous pouvons regarder l'avenir avec une certaine confiance, nous devons accueillir cette chance comme appel exigeant à une double responsabilité. *Responsabilité d'assurer une formation de qualité égale à tous les frères*

## *Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadore, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòa*

*de l'Ordre*, en dépit de l'inégalité des ressources humaines ou économiques des provinces. *Responsabilité, aussi, d'entendre le message que ces nouveaux frères portent à l'Ordre.* Les recevoir ne signifie pas seulement maintenir, et le cas échéant déployer davantage, les projets d'évangélisation que déjà nous portons. Il s'agit de beaucoup plus : d'une part, déployer un processus d'initiation à la « manière de vivre » proprement dominicaine (pourrait-on parler d'une « culture dominicaine » ?) conjugée dans la diversité des cultures ; d'autre part, apprendre à entendre avec eux, dans ces nouveaux contextes, l'appel à un nouvel élan de l'évangélisation. On l'aura compris, grâce à cette chance de recevoir de nouveaux frères, l'Ordre est en quelque sorte engagé, sans peut-être en avoir suffisamment conscience, dans un processus analogue à celui visé par le Pape François pour l'Église universelle en convoquant un synode consacré au thème des jeunes ! Que disent les jeunes à l'Église ? *Que disent les plus jeunes frères de l'Ordre à l'Ordre tout entier quant à sa mission dans l'Église ?* Quelle conversation intergénérationnelle engageons-nous dans le but de mieux discerner ensemble les signes des temps et les appels des mondes contemporains et de l'Église dans sa diversité à la vocation de prêcheur ? Je pense que nous devons prendre davantage le temps et les moyens pour répondre à ces questions, et réfléchir tous ensemble à ce que cela appelle de mutation pour le ministère de l'évangélisation. C'est à la lumière de ces questions, qui en appellent à notre identité de frères prêcheurs et à son déploiement futur, qu'il convient d'évaluer et de déployer nos processus de formation initiale.

[101]. Comme le synode récent le rappelait à propos des jeunes pour l'Église, la rencontre et l'écoute des frères en formation doit guider cette réflexion qui permettra de *formuler la vision : que veut être l'Ordre demain ?* Ces jeunes frères apportent leur culture propre et, bien souvent, en un même lieu sont déjà porteurs d'une certaine « interculturalité ». Ils viennent de situations humaines, culturelles, sociales, économiques, ecclésiales et politiques qui apportent au cœur de l'Ordre les réalités belles, mais aussi parfois très dures, qui aujourd'hui font le monde dans sa diversité, dans son inégalité et ses injustices, dans ses insécurités et ses violences, comme dans ses confort et ses identités fortes. Beaucoup entrent dans l'Ordre après avoir déjà acquis une formation première, ce qui exige de penser les processus de formation comme des processus de formation continue d'adultes. D'autres ont besoin d'une formation propédeutique structurée. Les formations déjà acquises sont

fréquemment en lien avec de nouveaux savoirs contemporains, de nouveaux corpus de connaissance de la réalité et les représentations du monde et de l'humain qu'ils promeuvent, ainsi que de nouvelles pratiques de transformation et d'habitation du monde, de construction des relations sociales, des modes de communication. Certains sont porteurs de la réalité d'un monde où le christianisme n'est plus une évidence pour la majorité de leurs contemporains (pluralisme religieux, sécularisation, indifférence, perte de crédibilité de l'Église, scandales des abus), où un certain relativisme tend à confiner les convictions religieuses au domaine de l'intime, à moins qu'il n'en exacerbe la prétention de domination, éventuellement violente. Certains appartiennent à des Églises jeunes et dynamiques, d'autres à une Église presque « résignée » à son déclin. Parmi eux tous, se rencontrent de modalités très variées d'appartenance à l'Église, de référence à la tradition, d'affirmation d'identité. Cette grande diversité constitue le corps que nous sommes tous ensemble, et qui doit former ses frères dans une commune vision de l'Ordre des Prêcheurs de demain.

[102]. À propos des frères des plus jeunes générations, et plus particulièrement dans le Nord Occident, j'ai été souvent interrogé par des frères, des sœurs ou des laïcs qui expriment leur perplexité, voire leur inquiétude, devant un certain « traditionalisme post-moderne », qui parfois provoque des tensions entre les générations, mais aussi semble indiquer de possibles tensions dans le futur au sein de l'Église. D'autres m'interrogent sur un attachement au presbytérat qui, en certains lieux, semble l'emporter sur la profession religieuse elle-même. D'autres encore s'inquiètent de la compatibilité des cultures, ou de la disparité des systèmes d'éducation. Toutes ces réalités existent, c'est un fait. La question posée à tous est celle de la manière d'accueillir, de comprendre et d'éviter tant les jugements définitifs sur les personnes que les tentations d'enfermement dans des formalismes sans vie ou un exclusivisme culturel. La vie fraternelle, l'étude et la prière commune sont sans doute les points d'appui indispensables pour cela. Et, par-dessus tout, une commune compassion, et un même désir d'annoncer dans le monde l'approche du Royaume. C'est à partir de cela qu'il nous faut accueillir et cultiver notre unité.

### *2.7.2 Des questions à débattre au moment de l'élaboration des nouvelles Rationes*

[103]. Ici ou là, j'ai eu parfois à constater certains déficits dans les cursus de formation initiale : absence de réflexion pédagogique concernant la formation d'adultes, manque de confiance en les jeunes générations, peu de

## Annexe I

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòà*

véritables «équipes formatrices» (y compris en pensant la participation de sœurs, de laïcs, hommes et femmes, et de professionnels), peu d'accompagnement individuel régulier, absence de programme intentionnel de la formation à la vie apostolique et pastorale, méthodes de suivi et d'évaluation qui engendrent davantage la crainte et parfois la dissimulation que la confiance.

[104] La confiance doit être à la base de la pédagogie. Il me semble à ce propos important d'interroger une certaine tendance à établir un rythme de formation initiale qui suppose le renouvellement chaque année de la profession qui, de « simple » devient plutôt « provisoire » et en vient à perdre son vrai poids d'engagement réciproque.

[105] La formation initiale a de plus en plus quelque chose à voir avec la *conjugaison des cultures avec la « manière de vivre » propre de l'Ordre*. C'est dire l'importance des *communautés de formation*, qui ont charge de transmettre cette « culture dominicaine » qui exige une formation intégrale, humaine, spirituelle, intellectuelle et apostolique, qui fait que chacun peut oser découvrir l'homme et le chrétien qu'il est afin de devenir prêcheur. Trop souvent, les communautés de formation, en dépit de la qualité de leurs membres, n'ont pas les ressources suffisantes pour cela, faisant courir le risque d'une formation dont l'horizon est trop restreint, « autoréférentielle » et peu ouverte à l'universalité de l'Ordre.

[106] Nous disons que *chaque frère est le premier responsable de sa formation*. Les *conseils locaux et provinciaux de formation* – auxquels la participation active de représentants des frères en formation est très souhaitable - doivent examiner régulièrement comment cette réalité est promue, en particulier par une évaluation régulière de la pédagogie mise en œuvre et des critères et des modalités de discernement. De même, ces conseils devraient examiner comment chaque province répond aux exigences pour la formation initiale rappelées dans le Document final du dernier synode des évêques (n° 163-164). Parmi les tâches des conseils de formation, il y a aussi celle de *l'analyse a posteriori des situations de frères qui quittent l'Ordre en cours de formation* initiale, afin d'évaluer les critères de discernement de l'accueil au noviciat et à la profession.

[107] Ces mêmes conseils de formation auront, dans les années à venir, à mener aussi une réflexion sur la promotion des vocations de *frères coopérateurs* et le parcours de formation qui leur sera proposé (cf. 1.4.2.).

[108] Il faut souligner l'importance de cette perspective d'une *formation « intégrative »*, tout particulièrement concernant le temps des études institutionnelles. Ici ou là en effet, on peut constater le risque de donner aux études académiques une place telle que les autres aspects de la formation semblent relégués au second plan. Parfois, la « *scolarité théologique* » semble déconnectée de la vie en communauté de formation, comme si nous pouvions envoyer les jeunes frères étudier à l'extérieur sans leur offrir un milieu d'intégration de l'étude dans l'ensemble de leur vocation, sans non plus prendre les moyens de leur transmettre l'essentiel de l'étude philosophique, biblique et théologique selon la tradition de l'Ordre. Les études institutionnelles sont trop souvent encore considérées comme une étape dans le cursus de préparation à l'ordination presbytérale. Elles risquent d'être considérées comme une *scolarité* à accomplir plus qu'un *habitus* à acquérir. Un effort soutenu doit donc être constamment fait pour promouvoir la qualité, l'exigence et la joie de cet *habitus* de l'étude qui est au cœur de l'identité même de la vocation de l'Ordre.

[109] Dans l'Ordre, comme partout dans l'Église, nous devons accorder une vraie place dans la formation initiale aux sujets portant sur *l'affectivité et les émotions, le corps et la sexualité, la protection des mineurs, la prévention des abus de tous genres, y compris spirituels et d'autorité*. Cela demande de plus que ces sujets fassent l'objet d'une attention claire et explicite dans l'ensemble de la province.

[110] Une question importante est celle de la *formation à la vie apostolique et aux ministères*. Il s'agit dans chaque province de prévoir un cursus de formation, théorique et pratique, qui prépare à la compréhension des contextes de l'évangélisation, stimule la réflexion sur la spécificité du charisme de l'Ordre au service de l'Église, promeuve la créativité apostolique de chacun et le prépare à la relation apostolique. *Cependant, les études académiques ne suffisent pas pour former des frères prêcheurs*. Pour cela il s'agit de mener une réflexion, au sein des conseils de formation, sur la manière de former à la vie apostolique et pastorale. Il faut aussi réfléchir à l'intégration de la vocation aux ministères ordonnés dans la vocation plus large à devenir frère prêcheur. Faute de cela, dans trop de provinces, l'ordination aux ministères apparaît comme la finalité

*Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hò*

de la période de formation initiale, et la profession dans l'Ordre risque de devenir subordonnée à l'ordination aux ministères.

[111] Nous parlons souvent, dans le champ de la formation initiale, de la formation intégrale, globale, des frères. *La perspective universelle de l'Ordre* me paraît devoir en faire partie, et pas seulement dans le champ de l'étude. En complément des expériences apostoliques habituellement proposées aux frères étudiants, comment intégrer vraiment dans leur formation initiale l'expérience des défis de l'évangélisation dans la diversité des cultures et des mondes contemporains, le souci des pauvres, des « gens de peu » et des exclus, et une juste connaissance de la diversité des modes d'évangélisation dans l'Ordre ?

[112] À l'heure de la globalisation et des mutations qu'elle engendre, de l'interculturalité, de l'exigence de la compréhension des contextes, il me semble que tous nos jeunes frères devraient avoir aujourd'hui la chance – l'obligation ? - de passer *une partie de leur formation initiale dans un contexte plus large que celui de leur seule province*. Au moment où nous sommes en période d'implémentation des nouvelles *Rationes*, ces perspectives devraient être résolument prises en considération, et il nous faut penser ensemble les nouvelles structures éventuellement nécessaires, davantage interculturelles, plus collaboratives et internationales.

[113] C'est le droit, et pour partie *la responsabilité propre d'une province d'assurer la formation initiale des nouveaux frères*. Se pose néanmoins parfois la question de savoir si, alors que les forces d'une entité sont limitées, il est possible d'assumer la formation initiale des frères. Sans avoir de réponse valable pour toute situation, je pense que mieux vaut confier à court terme à une autre entité des frères en formation, que risquer d'offrir une formation limitée : c'est faire le pari de la force que ces frères pourront apporter à l'entité à plus long terme.

[114] Trop souvent, des frères sont nommés formateurs sans préparation antérieure et sans accompagnement. Ceci ne devrait plus se produire. L'expérience de *sessions interprovinciales de formation pour les formateurs* a été un succès et l'évaluation faite par les participants encourage à envisager la proposition régulière de telles sessions.

[115]. Enfin, parlant de formation initiale, il convient de rappeler l'insistance de la nouvelle *Ratio studiorum generalis* sur les études supplémentaires et complémentaires (RSG, 24-27), dont l'orientation doit aussi tenir compte des besoins de l'Ordre tout entier. L'objectif, on le sait bien, n'est pas de viser une survalorisation de la formation académique, mais de donner à chaque frère les conditions pour enraciner et structurer son propre don pour l'étude, pour l'articuler à son devenir prêcheur, et apporter à sa pleine mesure son propre service qualifié de la foi dans l'Église.

### **3. RENOUEAU DE LA MISSION SPÉCIFIQUE DE L'ORDRE DANS L'ÉGLISE (« ÉVANGÉLISER LA PAROLE DE DIEU »)**

[116] Au renouvellement de l'évangélisation qui veut déployer l'Église, l'Ordre doit apporter sa contribution propre et spécifique. C'est là, finalement, la visée de chaque chapitre général de l'Ordre. Au-delà du seul renouvellement des engagements apostoliques, cela appelle aussi un renouvellement de la compréhension théologale et théologique de notre vie religieuse au sein de la réalité diversifiée des charismes de la vie consacrée, et au service de l'Église et de sa mission d'évangélisation.

[117] Depuis sa confirmation, on définit l'Ordre comme une « *forme de vie totalement dédiée* » à l'évangélisation du Nom de Notre Seigneur Jésus-Christ (qu'elle soit, aujourd'hui, première, seconde ou nouvelle évangélisation !). C'est l'unité de cette forme de vie en un Ordre consacré à la proclamation de la Parole qui prendra la figure de communion de communautés fraternelles de la prédication, que les frères ont la charge de réaliser et de déployer lorsqu'ils sont envoyés « étudier, prêcher et fonder des couvents ». En cela, il me semble qu'une réflexion sur le service spécifique de l'Ordre des prêcheurs à la mission de l'Église invite à évoquer *les communautés fraternelles de prédication* – « *saintes prédications* » - *comme un quasi « sacrement de la prédication* ». « Sacrement », qui *lie la fraternité concrète et l'annonce la Parole de communion* (« frère Dominique », cf. *Libellus* n° 21). *Signe, dans l'Église, que cette dernière devient la fraternité qu'elle est en évangélisant*. C'est cette perspective qui doit guider la réflexion sur le service spécifique de l'Ordre à la mission d'évangélisation de l'Église dans le monde. Et c'est pour promouvoir cette réflexion entre nous, et ainsi promouvoir l'unité et le dynamisme de l'évangélisation que, après le Congrès pour la mission de l'Ordre en clôture du Jubilé, a été mis en place un Bureau pour la vie apostolique de l'Ordre.

### **3.1 La vie apostolique de l'Ordre : tendances dominantes et priorités**

[118] L'Ordre prêche, et ses frères en sont heureux ! C'est probablement la joie la plus grande que l'on ressent lorsqu'on visite les communautés de l'Ordre. De cette prédication, dans la diversité de ses contextes et de ses modalités, y compris celle de l'étude, les *rapports des prieurs provinciaux* feront état. Je voudrais dans cette *Relatio*, m'en faire écho d'une manière plus globale, en soulignant les tendances principales et les questions les plus souvent débattues avec les communautés lors des visites.

[119]. En écho au chapitre précédent, j'évoquerai la prédication des frères en soulignant *le témoignage évangélique donné par les communautés*. Ces dernières sont le plus souvent reconnues comme des lieux de foi et de célébration, d'amitié et d'accueil, d'écoute et de consolation, d'accompagnement et de fidélité au long des parcours de vie des personnes, des familles et des groupes. C'est la toute première prédication des frères. Le plus souvent cette prédication est liée à une église conventuelle, qui est parfois aussi église paroissiale. Cette évangélisation par l'amitié manifeste que *la dimension communautaire est essentielle à la foi chrétienne*. Comment en faire la visée de tous nos efforts de renouveau de la prédication ?

[120] En de nombreux lieux, les frères et les communautés sont volontiers sollicités par des personnes qui, pour diverses raisons, ne sont pas parmi les croyants les plus intégrés à une communauté ecclésiale. Les raisons de cela sont diverses : premiers pas dans la foi après un long chemin de recherche peu familier avec l'Église, sentiment de ne pas avoir sa place dans l'Église, conviction de ne pas pouvoir y être accueilli, hésitation à accorder confiance à l'institution ecclésiale... Leur offrir l'Évangile, c'est aussi tenir ouverte pour eux la porte par laquelle rejoindre une communauté ecclésiale de vie et de foi. C'est dire combien le ministère de la Parole des prêcheurs est lié au service de l'édification de la communion ecclésiale.

[121]. Une partie importante et, me semble-t-il, très majoritaire de la prédication des frères de l'Ordre se réalise à l'intérieur de communautés ecclésiales déjà établies : assemblées paroissiales, groupes et mouvements ecclésiaux, services diocésains, assemblées dans des sanctuaires, communautés religieuses, laïcs en cursus de formation. De ce fait, la prédication des frères a une forte dimension sacramentelle (célébration eucharistique, ministère du sacrement de réconciliation, sacrement des

malades, célébration de mariages) et apparaît ainsi très directement liée à l'exercice d'un ministère ordonné et du service pastoral des communautés ecclésiales. Cette réalité nous donne collectivement la responsabilité particulière de promouvoir et prendre part à la réflexion sur les mutations dans l'Église aujourd'hui, et sur les possibilités d'en anticiper les conséquences en termes de besoins pastoraux, de constitution des communautés, de formation des laïcs, de transmission de la foi aux nouvelles générations, d'engagement des communautés ecclésiales elles-mêmes dans l'évangélisation, de proximité d'amitié avec celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'Église ou les plus oubliés du monde... Qu'il s'agisse de paroisses, d'aumôneries, de groupes plus informels ou de ministères pastoraux diocésains, l'enjeu de la prédication de l'Ordre est d'être au service du dynamisme évangéliste des communautés ecclésiales.

[122]. Dans cette perspective, beaucoup de frères et de communautés s'interrogent sur l'appel qu'ils perçoivent à une mobilité plus déterminée hors de nos seuls engagements actuels. Ce n'est pas toujours facile à envisager car cela exige une analyse critique des modèles pastoraux, ecclésiaux, religieux ou économiques qui déterminent nos choix. Mais c'est la condition pour trouver l'élan d'une créativité et d'une audace apostoliques pour renouveler l'évangélisation. Comment nous y encourager mutuellement ?

[123] En contraste avec cette dominante de la vie apostolique dans l'Ordre, il convient de noter tous les engagements qui conduisent des frères à ne pas être principalement en fonction pastorale explicite, ni en situation d'exercice principal de la dimension sacramentelle de leur ministère de prêtre. C'est le cas – mais cela reste minoritaire – des frères et des communautés qui sont insérés dans des lieux d'incroyance, ainsi que là où la majorité des croyants ne sont pas chrétiens, voire dans des lieux ou des cultures hostiles à la foi. C'est aussi le cas des frères dont le ministère d'évangélisation prend des formes non sacramentelles : cycles de conférences ou de formation proposés aux laïcs, enseignement ; présence dans les écoles ; engagement associatif, en particulier dans le but d'œuvres sociales. Je voudrais aussi souligner les efforts que des frères et des communautés déploient pour être davantage présents, en relation d'amitié, de proximité, de destin partagé, avec les oubliés du monde, en ces « lieux de fracture » où l'humain est menacé, mais d'où le monde peut aussi se reconstruire.

[124] Certains types de ministères de la miséricorde sont particulièrement bien développés dans plusieurs provinces, cherchant par là à donner une

*Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa*

*priorité particulière au ministère de la miséricorde et de la compassion : attention aux migrants, accompagnement des peuples originaires, monde hospitalier, monde carcéral, monde des exclus sociaux...*

[125]. Il convient aussi de noter le développement de *nouveaux modes d'évangélisation*. Il peut s'agir de nouveaux modes de présence au milieu des gens : communautés en quartiers périphériques des grandes villes, groupes d'enfants de la rue, présence en milieu de vie des personnes âgées, frères insérés professionnellement dans des mondes civils de travail, monde de l'art. Il peut s'agir de développement d'une créativité d'évangélisation dans les nouveaux mondes : nouveaux modes de communication, monde audiovisuel, presse et radio... L'Ordre est assez fortement présent dans le champ de *l'évangélisation sur la « toile »* (évangélisation interactive, formation, proclamation de la Parole...). Cette présence est souvent davantage sur le mode individuel que collectif. Je pense qu'il serait possible d'avoir davantage une conscience commune de cette forme d'évangélisation, et que la connaissance mutuelle des créativités déployées serait au bénéfice de la prédication de tous.

[126] Le chapitre de Bologne a souligné un certain nombre de thèmes sur lesquels il invitait les frères à porter prioritairement leur attention parce qu'ils marquent profondément les contextes de la prédication : indifférence religieuse, transformation des mondes urbains, pluralisme culturel. C'est ainsi que les Actes parlaient de : promotion de centres dominicains de prédication (ACG 2016, Bologne, 108 sv) ; établissement intentionnel de communautés internationales et interculturelles dans toutes les régions ; développement des projets apostoliques en Famille dominicaine ; *réflexion sur le thème de l'indifférence et mise en œuvre de projets spécifiques pour y faire face*. Il n'est pas encore possible d'évaluer si ces appels ont été entendus, mais cela ne semble pas avoir pour le moment modifié significativement la figure apostolique de l'Ordre, même si ces thèmes sont présents dans les Actes de quelques chapitres provinciaux.

[127] Nous avons facilement la tentation de penser que, compte tenu de tout ce que nous assumons, il est raisonnable de s'en tenir à faire au mieux ce qui, déjà, semble excéder nos forces humaines disponibles. Je crois pourtant essentiel à la dynamique de la vocation de l'Ordre d'être en « *tension missionnaire* ». *Chaque province devrait avoir le souci d'une présence apostolique hors de son territoire*. Parlant de l'Église en Algérie, le frère Pierre Claverie utilisait

souvent l'image du témoignage de l'amitié. Cette image devrait stimuler nos orientations « missionnaires »: en tant de lieux, blessés par des guerres interminables, une pauvreté structurelle injuste, des idéologies qui ont brisé durablement les relations sociales et laissé des personnes blessées profondément, la consolation de l'amitié serait un témoignage précieux de l'amitié de Dieu pour tous. Selon quelles modalités lancer ce type de mission ? Quelle responsabilité un chapitre peut-il prendre à cet égard ?

### **3.2 À partir de la réalité apostolique, des questions d'orientations et de priorités**

[128] La rencontre des communautés est souvent l'occasion de mettre en lumière des *questions et des perplexités quant aux orientations et aux priorités à donner à la vie apostolique dans l'Ordre*. Parce que je suis toujours surpris d'entendre les frères dire que ces questions, pourtant lourdes à porter, ne font en général pas l'objet des conversations communautaires habituelles, je les reprends ici parce qu'elles me semblent constituer le cœur de notre désir apostolique commun. Et parce qu'elles nous rappellent l'impératif de nous dédier totalement à l'évangélisation.

*L'étude est aussi une mission*

[129] De bien des manières, *l'étude est placée par beaucoup au cœur de l'évangélisation et de son renouvellement*. Certes, la théologie est devenue de plus en plus une discipline académique, et cela est, par bien des côtés, positif. Néanmoins, nous devons rester prudents et sages, afin de ne pas réduire la recherche théologique à sa seule dynamique académique d'enseignement, et avoir sans cesse le souci de déployer l'acte théologique en dialogue interdisciplinaire avec d'autres, dans les espaces de transition entre divers types de savoir, au service d'un discernement théologique des signes des temps. En dialogue, aussi, avec les expressions de la foi et des perplexités des croyants et de nos contemporains. Derrière ce qui se présente comme de l'indifférence chez beaucoup de contemporains, n'y a-t-il pas aussi parfois des interrogations sur les représentations de Dieu et du monde présentée par les Églises, sur la place relative des clercs et des laïcs dans les assemblées croyantes, sur la crédibilité des institutions de la religion, sur la compréhension de leurs rites ? Autant de questions qu'il s'agit d'affronter comme prêcheur et théologien, pour le service de la prédication du salut.

## Annexe I

Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa

[130] C'est dans cette perspective que l'Ordre des Prêcheurs doit promouvoir dans l'Église la théologie comme aventure de recherche, et s'en donner les moyens. Recherche pour offrir à nos contemporains, dans les contextes concrets où ils vivent leur foi, la plus grande intelligibilité possible du mystère de la Révélation qui se manifeste dans le grand récit biblique et la tradition de l'Église. C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, il est nécessaire de soutenir le dialogue entre les théologiens et les frères en ministère, afin qu'ils soient réellement prêcheurs ensemble, et relèvent ensemble le défi d'une solide théologie pastorale (cf. Forums de mission).

[131] C'est un défi aussi pour ce que l'on a nommé « *processus Salamanca* » (cf. [53]) qui, sur la base d'un dialogue des frères sur le terrain et des théologiens peut contribuer à ce que de la voix des oubliés du monde puisse faire entendre l'exigence du respect de la dignité humaine des personnes et des peuples.

### *Sécularisation, indifférence, déchristianisation*

[132]. La préoccupation la plus fréquemment exprimée est celle dénommée comme « *progression de la sécularisation et de l'indifférence* » et, dans certaines régions du monde, d'une réelle « *déchristianisation* ». Au-delà de la distanciation du civil et du religieux, le terme de sécularisation évoque aussi, me semble-t-il, un phénomène de diminution du nombre des croyants participants aux assemblées (aux célébrations, comme aux diverses activités d'une paroisse par exemple), ou encore un certain « *analphabétisme religieux* » chez beaucoup. Plus préoccupant encore est le phénomène de désertion noté par certains, soit par abandon pur et simple d'une pratique croyante par désintérêt, perte de crédibilité de l'institution et parfois des clercs et religieux, ou surcharge, soit par choix de rejoindre d'autres Églises chrétiennes, principalement appartenant à la mouvance évangélique. Ce dernier phénomène est assez important dans plusieurs régions et nous appelle à chercher à comprendre ce qui peut conduire des catholiques à un tel choix (place dans la communauté, mode d'accueil, recherche de consolation d'une vie trop dure...). Au cœur de ces préoccupations, il y a une interrogation encore plus profonde : les gens ne sont-ils plus intéressés par Dieu (*indifférents* ?), ou bien ne se sentent-ils plus en accord avec la manière dont l'Église leur propose de vivre en relation avec Dieu (« *étrangement* ») ? Je dispose encore de trop peu de matière pour donner au chapitre le rapport que suggérait le chapitre de Bologne sur les réflexions des provinces à propos

de l'indifférence. Il reste que certaines provinces ont engagé la réflexion, et l'invitation à une réflexion sérieuse sur ces questions demeure pertinente. Mais il est certain qu'un chapitre général est le moment favorable pour encourager les frères à la créativité apostolique face à de tels défis.

#### *Rejoindre les plus jeunes générations*

[133] Une autre préoccupation est celle de *l'éloignement de la foi, ou au moins de sa pratique explicite, des jeunes et des jeunes adultes*. Assez facilement, ici et là, ce phénomène est mis en lien avec les nouvelles cultures des mondes de la jeunesse, en particulier les nouveaux modes de communication et de connexion. Est-il si sûr, pour autant, que ce phénomène d'abrasion des classes d'âge les plus jeunes soit si nouveau ? Est-il d'ailleurs si sûr que ces nouveaux modes de connexion sociale soient réservés aux populations jeunes ? Ici encore, la question va au-delà d'une simple question de « perte des effectifs », mais bien plutôt le sentiment que le mode de relation avec soi, avec autrui, avec Dieu est profondément affecté par un nouveau mode de relation sociale qui construit l'identité des personnes et des groupes. Comment parler de la « religion » dans le contexte de si profondes mutations des représentations du monde, du rapport à la maîtrise de la réalité, du rapport de l'homme au corps, à la sexualité, à la parentalité, à la famille ? De ce point de vue, le synode consacré aux jeunes devrait être pour nous une stimulation, non pas d'abord en vue de « regagner les jeunes », comme lorsque l'Église regrettait d'avoir « perdu la classe ouvrière », mais plutôt pour prendre les moyens d'écouter les questions que ces jeunes posent à l'Église, avant de vouloir les convaincre d'y adhérer. Et de les accompagner comme « protagonistes » de l'évangélisation.

#### *Formation et promotion des laïcs dans l'évangélisation*

[134] Une autre préoccupation fréquente, qui traverse les engagements cités plus haut est celle de *la formation des laïcs et de la promotion de leur pleine participation à l'évangélisation*. De très nombreuses communautés développent divers types de propositions en ce sens : formation biblique, mouvements de *Lectio divina*, « écoles de théologie » (parfois avec enseignement à distance), apprentissages pastoraux spécialisés, innovations pastorales avec des jeunes et des familles, présence dans les nouveaux réseaux sociaux... Il me semble que nous avons désormais à affronter une sorte de paradoxe : d'un côté, l'époque contemporaine est peut-être celle de l'histoire où les croyants laïcs peuvent le mieux avoir accès à des cursus de formation de qualité et adaptés

## *Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa*

à leurs besoin ; de l'autre, ces laïcs «formés» ne trouvent pas toujours aisément leur place au sein de leur paroisse ou de leur communauté de référence et, à tout le moins, ne perçoivent pas clairement ni ce que l'Église attend d'eux, ni les besoins auxquels ils pourraient aider à répondre, ni la place et la confiance qui leur est faite, ou non, pour prendre part aux projets d'évangélisation de leur Église locale. Dans un tel contexte, comment l'Ordre doit-il promouvoir le laïcat dominicain ?

[135] Au cœur de cette préoccupation, celle de *la place faite aux femmes dans la vie de l'Église, les responsabilités et le renouvellement de l'évangélisation* ne peut être négligée. Ceci est vrai des femmes dans les assemblées ecclésiales, et ce doit être une préoccupation pour les frères au sein de la Famille dominicaine où maintenir des situations de déséquilibre serait inacceptable.

[136] Concernant la promotion des laïcs pour l'évangélisation, le récent synode des évêques nous appelle à donner une priorité aux jeunes et à leur participation à la mission de l'Église. Ce doit être pour nous une occasion de donner au Mouvement de la jeunesse dominicaine (cf. 1.5.3.) toute sa place dans la prédication de l'Ordre.

### *Église en état permanent de mission*

[137] Les frères expriment souvent leur préoccupation de *l'évangélisation comme cœur d'une Église en état permanent de mission*. Si les communautés sont souvent conscientes d'avoir encore tellement à faire dans leurs engagements déjà établis, elles n'en restent pas moins convaincues de l'importance d'aller plus loin, de ne pas se laisser enfermer à l'intérieur d'un monde ecclésial où les frères sont reconnus et attendus, où ils peuvent exercer un ministère qu'ils connaissent et qui les assurent (les rassurent ?) dans leur identité. Cela suppose un changement « copernicien » quant aux modalités et aux acteurs de l'évangélisation, appelant davantage à nous dépayser, à partir à la rencontre de ceux qui ne partagent pas spontanément nos convictions. Une « décléricalisation » de l'évangélisation suppose l'élaboration d'un nouveau paradigme qui pourrait ne pas être aussi « confortable » que ce que nous connaissons habituellement. Un tel changement de paradigme n'est-il pas pour l'Ordre une opportunité à saisir pour partager avec d'autres, au-delà de nos cercles de proximité, l'aventure de la recherche de la vérité ? N'est-ce pas un appel à découvrir mieux les richesses d'une prédication de l'Ordre dans son ensemble, d'oser des nouveaux projets d'évangélisation en Famille

dominicaine, d'actualiser en quelque sorte la notion de « sainte prédication » ?

[138]. Sur ce thème de la « mission », je voudrais ici insister sur la responsabilité apostolique que l'Ordre doit assumer, en continuité avec les engagements des générations précédentes, dans *les mondes culturels « originaires »*. Après un déploiement très important au temps de l'élan missionnaire des Églises occidentales, il s'agit aujourd'hui d'assurer la continuité de la présence apostolique dans ces régions, d'analyser comment les mutations de ces mondes indigènes appellent certainement à des adaptations de la mission. Mais il s'agit aussi de rester attentifs à faire que les défis auxquels ces populations sont confrontées – concernant en particulier l'écologie, les conséquences de la globalisation économique, la violence des injustices structurelles – soient au cœur des préoccupations de l'Église et de l'Ordre pour le salut du monde. Le cri de Montesinos et ses frères doit rester, aujourd'hui encore, d'une brûlante actualité au cœur de la proclamation de l'Évangile.

#### *Rencontre et communion*

[139]. *Une préoccupation très fréquente est celle de la rencontre, du dialogue et de la communion humaine.* Ce terme est bien souvent utilisé aujourd'hui, à de multiples propos, dans l'Église. Les frères sont aujourd'hui, d'une part, sensibles à la dimension interculturelle des assemblées ecclésiales, comme à la dimension interculturelle et inter-religieuse de nos sociétés et, d'autre part, incertains quant à la manière d'affronter cette réalité qui transforme assez profondément la réalité ecclésiale. Il apparaît de plus très clairement qu'il y a aussi un enjeu d'inter-culturation dans le défi d'aller résolument à la rencontre des cultures techno-scientifiques qui sont la médiation de notre entrée en relation avec le monde et autrui. Le besoin de rencontre et de dialogue est évident pour la plupart, les modalités sont moins aisées à identifier, comme le sont aussi les moyens à développer pour « écouter ces langages différents » et entrer avec eux en conversation et en quête de vérité. Marcher ensemble et découvrir de nouveaux chemins vers la vérité (LCO 99, § II), ce qui serait peut-être la définition d'une « synodalité dominicaine ». Ce besoin doit nous encourager à promouvoir les doubles compétences qui permettront d'établir de fructueux dialogues interdisciplinaires au service de l'évangélisation.

*Une famille en prédication*

[140]. Enfin, et ce n'est pas la moindre des préoccupations, d'assez nombreux frères s'interrogent sur les formes que devrait prendre aujourd'hui une véritable collaboration de l'ensemble de la Famille dominicaine pour l'évangélisation, valorisant chacune des vocations spécifiques en son sein. Beaucoup soulignent cependant qu'il reste difficile de reconnaître que ni le fait d'être un homme, ni le fait d'être un clerc, ne donne aux frères de l'Ordre une quelconque préséance dans la vocation à accomplir le ministère d'évangéliste. Le « courage du futur » sera sans doute de relever le défi d'une synergie de la prédication entre frères, sœurs apostoliques, laïcs, fraternités sacerdotales, jeunesse dominicaine, tous s'enracinant dans la veille des moniales.

### **3.3 Besoin de discernement pour honorer le zèle des frères pour l'évangélisation**

[141]. Dans le contexte d'une telle perplexité apostolique, le réflexe le plus naturel serait, après avoir identifié les difficultés et compris les enjeux qu'elles représentent pour l'évangélisation, de s'en tenir à ce que nous faisons déjà. Nous ne sommes pas si nombreux, et rien ne sert de vouloir faire davantage : « qui trop embrasse mal étreint ». Mais, face aux défis évoqués plus haut, ne faut-il pas précisément résister à cette tentation de la stabilité, rester fidèle au zèle pour la prédication qui nous a fait rejoindre l'Ordre, et apprendre à mobiliser toute l'énergie que représente potentiellement la Famille dominicaine, comme « communauté d'évangélisation » au service de la mission de l'Église ? *Nécessaire mobilité, donc, pour ajuster le déploiement du ministère d'évangélisation aux mutations des contextes dans lesquels nous sommes envoyés et établis.* Les échanges avec les frères et les communautés pendant les visites permettent d'identifier certains critères qui peuvent aider le discernement des mobilités nécessaires.

[142]. Développer une exigeante attention à ce que les frères d'une communauté ou d'une province font entendre eux-mêmes comme appel à l'évangélisation : leurs cultures d'origine, les mondes professionnels d'où ils viennent, les réalités familiales ou ethniques dont ils sont issus, les dynamiques et les fractures de leurs contextes socio-économiques d'origine, leurs réseaux d'amitié et de solidarité, la diversité de leurs « sensibilités

ecclésiales ». À la mesure où nous apprendrons à considérer que ces diversités, fractures, souffrances, ruptures, « disruptures » ne sont pas seulement des caractéristiques «des autres» que nous voudrions rejoindre, mais bien constitutives du corps de prêcheurs que nous formons, le discernement des mobilités nécessaires sera plus juste et plus décisif.

[143] L'usage de *l'analogie* est important lorsque nous nous interrogeons sur nos *présences « historiques »*. La présence de l'Ordre en tel ou tel lieu a certainement été importante, et fortement justifiée, à un certain moment de l'histoire. Lorsque nous nous interrogeons pour savoir si nous devons rester ou non en un tel lieu « historique », continuer à déployer ou non une initiative institutionnelle historique, il faut nous interroger sur ce que signifie la fidélité créative à l'histoire. Par exemple, quel serait aujourd'hui un engagement analogue à celui vécu en ce lieu, pour des peuples originaires, pour militer en faveur de la justice, pour promouvoir la dignité et de la reconnaissance des pauvres et oubliés du monde, pour promouvoir la création artistique, pour l'engagement réel dans la recherche académique philosophique et théologique, pour le dialogue avec des acteurs et responsables politiques de pays ou de cités... ? Autant de motifs qui ont pu faire la gloire de l'engagement de l'Ordre dans le passé, qui pourraient et devraient encore stimuler la pertinence de l'engagement aujourd'hui et demain, à condition précisément de n'être pas paralysé en se crispant sur le passé et de pouvoir vraiment y déployer aujourd'hui le charisme de l'Ordre.

[144] Contrairement peut-être à ce qu'un certain cynisme peut conduire certains d'entre nous à penser, les *critères de discernement des priorités de l'Ordre*, définis depuis maintenant de nombreuses années, restent vraiment pertinents pour discerner nos engagements d'aujourd'hui. Ces critères ont consisté à indiquer comme étant des « priorités » pour l'Ordre des défis qui restent aujourd'hui encore majeurs pour l'évangélisation : dans *un monde déchristianisé* ; dans la *diversité des cultures et le pluralisme religieux* ; dans un monde marqué par *l'injustice, l'aggravation des pauvretés et l'extension des pratiques de violence* ; dans un contexte déterminé par de *nouveaux moyens de communication*. Qui pourrait dire que ces enjeux n'ont aujourd'hui aucune actualité ?

[145]. Les contextes contemporains font que ces défis doivent être affrontés dans un monde de fractures, de mutations profondes, de bouleversement des repères qui donnaient le sentiment d'une certaine stabilité et sécurité. Le monde est aujourd'hui, dit-on, « *disruptif* » et les mutations sont assez facilement perçues comme représentant des dangers de bouleversement des

*Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadore, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòà*

cultures, des systèmes de valeurs, des équilibres sociaux, des modes de reconnaissances des personnes et des groupes. Mais *ces mutations, comme la sécularisation, ne sont-elles pas des opportunités à saisir pour l'évangélisation ?* Au cœur de ces bouillonnements et bouleversements, la tradition de l'Ordre me semble nous inviter à promouvoir comme repère pour le discernement la volonté d'identifier ce qui est de nature à *consolider ou, au contraire, à fragiliser l'articulation entre vérité et liberté qui promeut la dignité de l'humain, des personnes et des peuples*. Ici encore, l'Ordre par ses chapitres généraux nous a donné des balises pour un tel discernement, formulées à l'époque comme autant de « *frontières* » qui permettaient d'identifier, au milieu de tout ce qui est en constante transformation, les invariants autour desquels promouvoir ce juste rapport entre vérité et liberté : *la personne* (frontière entre la vie et la mort) ; *la communauté des personnes* (frontière entre l'humain et l'inhumain) ; *les horizons d'espérance* (frontière chrétienne, frontière de l'expérience religieuse, frontière de l'Église).

[146] Les frères évoquent très souvent leur souhait d'apporter, à partir de la spécificité de la vocation et de la vie de l'Ordre, sa manière de s'organiser et de chercher avec tous l'unanimité, une contribution significative à la vie de l'Église locale, confrontée à tant de mutations déstabilisantes : la fraternité comme méthode d'évangélisation, le témoignage de l'appartenance communautaire qui invite à goûter la joie d'appartenir à une communauté ecclésiale, la responsabilité partagée en vue de la promotion de l'unité, la complémentarité des charismes personnels au service d'un témoignage apostolique assumé en commun comme force de vie, la réciprocité des charismes et des dons mis en synergie au sein de la Famille dominicaine, la richesse de l'appartenance à une réalité ecclésiale universelle... Autant de témoignages qui peuvent être précieux pour l'émergence de l'Église de demain, communauté de frères et sœurs unis en une seule « famille de Dieu ».

[147] Concernant le service des Églises locales, les frères soulignent aussi l'importance de ne pas se laisser aveugler, ou piéger (parfois avec complaisance), par les urgences dont nous sommes fréquemment l'objet dans les Églises locales en pénurie, d'être « supplétifs » dans les organigrammes diocésains. Ils insistent ainsi sur *les offres spécifiques que notre tradition peut nous conduire à proposer aux Églises particulières*.

[148]. Je voudrais aussi ici faire une mention spéciale de la *longue tradition de l'Ordre de la prédication du Rosaire*. Il me semble que nous devons consolider encore notre conviction de la pertinence de cette prédication, non seulement comme « pastorale d'une dévotion » à ce mode de prière, mais bel et bien comme un « *chemin d'évangélisation* » très pertinent pour aujourd'hui, à commencer par nous-mêmes. Sans doute pourrions-nous renforcer cette conviction en inscrivant de manière délibérée cette prière, sa méditation et la contemplation de ses mystères dans la vie de prière de nos communautés elles-mêmes.

[149] Les visites dans l'Ordre m'ont convaincu que les frères sont habités par un très profond désir de mener un tel discernement de nos engagements apostoliques, manifestant qu'ils sont réellement saisis d'une volonté de donner leur vie pour l'évangélisation. La vie de nos communautés, les réflexions de nos chapitres provinciaux et généraux, les orientations et décisions prises par ces derniers doivent avoir comme objectif de ne pas décevoir cette aspiration au renouveau de l'évangélisation, de ne pas éteindre cette générosité apostolique. Et c'est, je crois, un fruit de la célébration du Jubilé de l'Ordre dont nous devons nous réjouir en lui étant le plus possible fidèles. Le défi est maintenant de nous donner mutuellement le courage de mener ce discernement ensemble, et d'en tirer les conséquences. Ainsi pourra se déployer encore davantage le charisme de l'évangélisation de la Parole de Dieu (irréductible à la seule homélie) que l'Ordre a reçu et est appelé à partager avec tous, comme son service spécifique dans une Église qui désire renouveler son zèle pour l'évangélisation, les méthodes et le contenu de cette dernière (Paul VI, Enc. *Evangelii nuntiandi* [1975] ; Jean-Paul II, Enc. *Redemptoris missio* [1990]).

### **3.4 La prédication, « évangélisation de la Parole de Dieu », source de l'unité de l'Ordre : des « forums de mission » à une « théologie pastorale »**

[150] Le Congrès pour la mission de l'Ordre qui a conclu la célébration du Jubilé en janvier 2017 a été pour tous le moment joyeux d'une vive prise de conscience de la chance que nous avons, frères, sœurs et laïcs, d'appartenir à une « famille de l'évangélisation » telle que l'Ordre des Prêcheurs. Une famille faite d'une grande diversité de cultures, de langues, d'expériences sociales et ecclésiales, d'états de vie, mais aussi unie en une même vocation à annoncer que l'humanité est capable de communion. Ce congrès a ainsi

## *Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa*

donné le goût d'en renforcer sans cesse l'unité, d'en soutenir le dynamisme et l'enthousiasme, d'en promouvoir la pertinence. Il a montré combien nous aurions tous à gagner, ou plutôt combien la mission d'évangélisation elle-même aurait à gagner, en trouvant comment mettre réellement en œuvre la complémentarité et la réciprocité entre nous, dans l'approche et la compréhension des réalités et des contextes, le mode de présence amicale et fraternelle dans le monde, et la manière d'annoncer l'approche du Royaume. Il a mis en évidence aussi à quel point *le propos de l'Ordre et son service spécifique de l'Église l'obligeaient à se donner les moyens d'établir toujours un dialogue entre les expériences de l'évangélisation et l'intelligibilité théologique des réalités.*

[151] C'est pour promouvoir tout cela qu'a été confiée au *socius* du maître de l'Ordre pour la vie apostolique la charge d'animer un *Bureau pour la vie apostolique*. Ce bureau n'a pas mission d'élaborer des orientations apostoliques nouvelles, mais bien de stimuler, à partir des engagements apostoliques actuels, le service de l'Ordre à l'évangélisation. Sa tâche est donc d'établir et promouvoir des réseaux d'évangélisation comme des lieux de réflexion théologique et pastorale, dont la dynamique consistera à recueillir la richesse des engagements apostoliques des frères et sœurs, mettre en lien ces derniers et les aider à conjuguer leurs expériences et leurs analyses des contextes, promouvoir sur cette base une réflexion en commun cherchant à renouveler sans cesse le zèle pour l'évangélisation pour eux-mêmes et pour l'Ordre tout entier. La plate-forme *Atrium* a été mise en place précisément en ce but, mais elle reste encore trop peu utilisée. Les axes de promotion de ces « réseaux d'évangélisation » (ACG 2016, Bologne, 157-160) suivent les orientations données par les trois récents chapitres généraux, et s'organisent autour de quatre pôles. *Chaque pôle désigne un champ où, en étant « veilleurs » dans l'Église et dans le monde, l'Ordre est appelé à déployer le service spécifique, apostolique et théologique, qu'il peut apporter au renouveau de l'évangélisation.*

[152] *Veilleur du Royaume et de sa justice, aux brèches de l'humain*, désignant ici tout ce qui est en lien avec la priorité accordée à la justice, la paix, le respect de la création, la promotion du droit des personnes et du droit des peuples. C'est dans ce cadre-là que se situent la Délégation permanente de l'Ordre à l'ONU et le travail de coordination de la commission internationale de l'Ordre pour la Justice et la Paix. Il reste nécessaire que chaque province de l'Ordre réponde à l'appel de l'Église et relaye l'attention à la justice et à la paix. Au-delà des craintes et préjugés quant à cette thématique apostolique, la réalité

de l'injustice, de la violence, des conflits qui marquent la vie de tant de pays où les frères et les sœurs sont présents ne peut nous autoriser à considérer cette question comme secondaire, ni comme optionnelle, dans l'établissement de nos plans de vie et mission comme dans nos programmes de formation initiale et permanente. À sa manière, la proposition que j'ai faite de consacrer chaque année la période de l'Avent pour la célébration d'un « mois dominicain pour la paix » cherche à promouvoir cette détermination. *Le processus Salamanca est lié à ce pôle : évangélisation et développement humain intégral.*

[153] *Veilleurs de vérité au cœur du pluralisme culturel et religieux.* En ces domaines, l'Ordre manifeste deux traits essentiels de son histoire apostolique. Le premier est *son attention aux cultures*, dans la perspective du défi que représentent à la fois l'inculturation de l'Évangile et la fécondité du dialogue avec d'autres systèmes culturels de pensée pour l'enrichissement de la réflexion théologique. Nous devons être conscients de ce que cela représente en termes de formation complémentaire, et en prendre les moyens. Le second trait est l'engagement de l'Ordre pour *l'unité de l'Église*, déterminant pour son souci de promouvoir les perspectives des rencontres, de la réflexion et des pratiques œcuméniques. Aujourd'hui, il est de plus en plus essentiel, d'une part, d'inscrire un tel souci œcuménique dans le contexte de pluralisme religieux qui marque notre monde et, d'autre part, de considérer avec sérieux ce que le développement des Églises évangélistes dit à l'Église catholique, et peut-être ce qu'il aurait inspiré à Dominique. De ce point de vue, l'étude des religions non monothéistes, des religions traditionnelles et des divers systèmes de sagesse est certainement à privilégier. Bien des nouveaux frères qui ont rejoint l'Ordre apportent avec eux une certaine expérience de ces réalités et cela doit constituer une richesse pour l'évangélisation. À la suite des dernières « Journées romaines », un chargé de mission pour le dialogue inter-religieux a été nommé auprès du *socius* pour la vie intellectuelle, afin de définir les orientations pour l'avenir en ce domaine.

[154] *Veilleurs de communion dans un monde disruptif.* Ce pôle désigne bien entendu le contexte des nouveaux modes de communication sociale qui sont tellement déterminants pour la manière d'être de l'humain contemporain, individuellement et dans ses relations sociales. Mais il désigne aussi les thématiques de recherche évoquées plus haut à propos d'*Optic*. Il y a là sans aucun doute *un enjeu majeur pour l'évangélisation*. D'une part, pour promouvoir la conviction qu'il s'agit de chercher comment rendre au mieux l'Évangile familier de ce nouveau « continent numérique ». D'autre part, pour

*Annexe I*

*Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Bien Hòà*

contribuer à la réflexion sur l'impact de ces nouveaux « savoirs numériques » qui sont à la fois des connaissances de la réalité et des modes de relation nouveaux à elle, et des pratiques de transformation de cette réalité. C'est l'anthropologie qui est ici en mutation et *cela requiert l'attention de la théologie, et peut-être l'ouverture de cette dernière à de nouveaux langages et questions.*

[155] *Veilleurs de la coresponsabilité de tous pour une évangélisation enracinée dans une commune intelligence de la foi.* Ce pôle est celui qui rassemble les ministères des frères dans leur diversité (mondes de la jeunesse, hôpitaux, prisons, paroisses, sanctuaires et dévotions populaires, prédication du Rosaire, prédication à travers l'art, présence pastorale ou enseignement dans le monde des écoles, enseignement universitaire, pastorale universitaire, centres de prédication aux centres des villes, écoles de prédication). Ce pôle cherche en un premier temps à établir des liens et promouvoir la réflexion commune entre des frères qui ont des ministères semblables, les soutenant ainsi dans leur ministère, enrichissant le ministère de chacun par la connaissance de la manière de faire des autres, identifiant des questions communes à résoudre... Mais il a aussi le but de susciter, par le dialogue avec des théologiens et théologiennes, l'intégration de l'expérience de la foi des croyants comme réel lieu théologique pour une théologie contemporaine, ce qui doit être de plus en plus une mission propre de l'Ordre. Enfin, et peut-être surtout, il a la charge de réfléchir à la manière dont, dans ces domaines de ministères précis, il est possible d'approfondir, de *qualifier davantage, la dynamique d'évangélisation.* Et ce, particulièrement en cherchant comment *promouvoir non seulement l'évangélisation à travers le ministère de quelques-uns, mais bien plutôt la capacité d'évangélisation de l'Église comme telle, c'est-à-dire la promotion de l'engagement des croyants laïcs* – en accordant une attention particulière aux jeunes et aux laïcs de l'Ordre - dans l'aventure de l'évangélisation.

[156] Même s'il convient d'être réaliste quant à nos limites, en termes d'effectifs, de pertinence de nos implantations et de mobilité, la force de l'Ordre aujourd'hui réside dans ce très solide sentiment d'unité en une seule et même responsabilité : contribuer, par sa manière d'être prêcheur, et de l'être comme une « famille pour l'évangélisation », à donner à l'Église l'assurance qu'elle est essentiellement appelée à évangéliser (Paul VI, Enc. *Evangelii nuntiandi*, 59, 60, 80) en se faisant, à la suite du Christ, familière et fraternelle pour tous.

## **4. COLLABORATIONS POUR UN RENOUVEAU DE LA PRÉDICATION : RESPONSABILITÉ DE L'ORDRE TOUT ENTIER**

[157]. Ce fort sentiment d'unité est probablement ce qui, depuis plusieurs chapitres, sous-tend les *appels pressants à déployer entre nous toutes formes possibles de collaborations* (cf, par exemple, l'ordination faite à chaque province de collaborer à une réalité interprovinciale ACG 2016, Bologne, 191). En même temps, il faut avec réalisme reconnaître que les collaborations entre les provinces ne sont pas toujours si faciles, et peuvent se heurter à un certain retrait ou « quant-à-soi » provincialiste, qui irait davantage dans le sens d'une vision « fédéraliste » de l'Ordre. Je crois pourtant avoir découvert au fil de ces neuf ans, que le maître de l'Ordre devait être auprès de tous « mendiant d'unité ». C'est pourquoi, dans cet ultime bref chapitre, je voudrais pourtant relever les domaines où ces appels non seulement doivent être entendus, mais bien plus encore doivent être des occasions de renouveau de notre responsabilité commune dans l'évangélisation. Cela me semble en effet une exigence majeure pour le futur.

### **4.1 Collaborations dans l'évangélisation**

[158] Le chapitre précédent aura laissé comprendre les nombreuses opportunités à saisir pour un approfondissement de l'évangélisation. On peut d'ailleurs constater que de telles ouvertures commencent à se faire jour ici ou là, même si elles restent trop timides encore. Je pense qu'il est important de promouvoir des projets apostoliques communs (interprovinciaux, au sein d'une même province, dans la Famille dominicaine...), parce que c'est lorsque nous nous laissons guider par le souci des gens, l'amour du monde, l'inquiétude partagée pour le salut du monde, que nous sommes aidés à sortir de nos « esprits de chapelles », nos peurs du lendemain, la fascination par nos structures, les fiertés illusoire de nos identités partielles... Je voudrais donc ici citer des possibilités qui semblent à portée de main.

[159] *La revalorisation du réseau des Volontaires dominicains* serait certainement un grand service de l'unité au sein de l'ensemble de l'Ordre et de la Famille dominicaine. Une réflexion est en cours à partir de la Curie, en lien avec l'une ou l'autre initiatives des frères ou des sœurs.

## Annexe I

Relatio du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa

[160] La mise en œuvre d'une *réception proactive des conclusions du récent Synode consacré aux jeunes* en promouvant des collaborations entre nos multiples institutions éducatives pourrait être une manière claire de marquer cette priorité que l'Église veut donner à une pédagogie auprès des jeunes en leur donnant la parole, et en leur confiant à leur mesure une responsabilité dans l'évangélisation. Ici pourrait prendre place un projet ambitieux de connaissance mutuelle internationale, d'échanges et de réflexion en commun, de solidarité, au sein des réseaux dominicains entre des institutions éducatives. Il y a dans l'Ordre des lieux où, pour des raisons diverses, la proposition éducative est certainement l'une des toutes premières manières pour l'Église de se faire « familière » de ses contemporains. *Comment, par exemple, pourrions-nous collaborer davantage à l'occasion des Journées mondiales de la jeunesse, y apportant une contribution propre du charisme de l'Ordre ?*

[161] Nous pouvons identifier des lieux où l'Ordre, comme tel, voudrait assurer la présence de son charisme propre, tout en étant conscients qu'une seule province pourrait avoir du mal à le faire, ou que la complémentarité serait un atout évident (par exemple, des paroisses ou des centres de prédication interculturels expérimentaux ?). Une liste validée régulièrement par le chapitre général des « *engagements de tous* », serait une nouvelle manière d'assurer la mission de l'Ordre.

[162] La réalité interculturelle de l'Ordre est en écho avec le pluralisme des cultures qui constitue désormais le monde globalisé. Des projets intentionnels de *communautés internationales* doivent se multiplier, et faire l'objet d'une entente objectivée qui puisse en assurer la continuité (ACG 2016, Bologne, 191).

[163] Les chapitres généraux pourraient être, en plus des rencontres régionales, des lieux de rencontre qui aboutissent à des contrats de *collaboration entre des provinces pour des projets spécifiques*, auxquels le chapitre lui-même « enverrait », écho des assignations qui étaient l'une des principales tâches des premiers chapitres de l'Ordre.

[164] Des *collaborations « sud / nord »* sont encore trop ponctuelles et timides, et peu organisées. Ne serait-il pas possible de les renforcer, selon des modalités précises et avec des échéances définies ?

[165] Les besoins apostoliques peuvent être aussi des occasions pour inventer des *formes nouvelles de collaboration avec les entités les plus fragiles de l'Ordre* qui à la fois permettraient d'apporter la réponse d'un Ordre solidaire à ces besoins, et de mettre en pratique une certaine itinérance des entités plus établies. En plusieurs lieux, cela permettrait de se donner le temps d'asseoir la spécificité de l'Ordre, et la transmission de la tradition, dans des lieux de fondation.

[166] En ce domaine des collaborations entre les provinces, il faut souligner les indications données par nos lois (LCO 390 §I et 393) concernant les modalités à suivre et le cadre à donner à la collaboration lorsque deux entités sont présentes sur un même territoire.

Il faut ici ajouter, mais aussi l'intégrer de manière transversale, la *solidarité avec la Famille dominicaine* : comment offrir vraiment au service de la mission prophétique de l'Église la richesse de la complémentarité dans la proclamation, dans le témoignage de la fraternité, et dans l'espérance pour le monde ? comment, aussi, contribuer à l'appel de vocations dominicaines apostoliques féminines ? Pourrions-nous identifier quelques «projets pilotes» d'une prédication de la Famille dominicaine ?

## 4.2 Collaboration dans la formation

[168] Elles existent déjà pour une part, souvent sur le motif de l'incapacité de certaines entités d'assurer elles-mêmes leur propre formation initiale. Il me semble qu'est venu le temps de développer des collaborations dans la formation initiale pour des motifs de nécessité positive : il s'agit de se donner les moyens de promouvoir l'unité de l'Ordre dans sa diversité, de *donner aux frères des entités l'occasion de prendre conscience d'autres réalités de l'Ordre et de donner aux plus jeunes frères, dès le début de leur vie dans l'Ordre, la chance de découvrir la richesse de cette diversité* pour stimuler l'esprit d'évangélisation.

[169] Il est évidemment important, au niveau de la Curie ou au niveau des régions, d'établir les critères selon lesquels il sera reconnu par tous légitime de demander de ne pas assurer au sein d'une entité, pour un temps, la formation initiale. Mais il faut alors prendre les moyens de renforcer dans les régions certains pôles de formation initiale qui pourraient être des lieux de collaboration entre les provinces.

[170] Dans ce même esprit, il est utile de prévoir d'autres types d'échanges entre ces provinces, au-delà de la seule formation.

## *Annexe I*

*Relatio* du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa

[171] Ne conviendrait-il pas d'établir au moins un lieu de formation initiale interprovincial par région, et favoriser de manière structurelle les échanges des frères pendant leur formation (cf. la pratique assez établie en Afrique, par exemple) ?

[172] Pourrait-on développer dans d'autres régions des programmes communs de formation et d'études, à l'instar de celui établi à Salamanque par le Cidalc, insistant en particulier sur la tradition théologique dominicaine, l'histoire critique de l'Ordre, la théologie pastorale et la théologie de l'évangélisation ?

[173] De même pour le noviciat, cela aurait du sens de *promouvoir des conventions de collaboration entre les provinces afin de ne pas multiplier les lieux de noviciat*, tout en donnant à chaque entité la possibilité de mener sa propre promotion vocationnelle.

### **4.3 Collaboration dans l'étude**

[174] Ce thème a déjà été plusieurs fois abordé au fil de la *Relatio*. Peut-être est-il bon de reprendre encore certains points et de confier spécialement à la *commission permanente pour la vie intellectuelle* la charge de promouvoir cet esprit de collaboration.

[175] La collaboration est nécessaire pour une bonne et pertinente *anticipation des besoins des uns et des autres, et des formations nécessaires pour y faire face*. Pour cela il est important, tant au niveau provincial qu'à celui de la curie, de tenir à jour la base de données des ressources et des besoins en matière de vie d'étude.

[176] Les institutions directement placées sous la juridiction du maître de l'Ordre doivent être mises en lien de connaissance mutuelle et de coopération, d'échanges réguliers, avec les centres provinciaux d'études. Une *fluidité entre ces deux types d'institution* devrait être bénéfique aux uns comme aux autres.

[177] Identifier les *centres de recherche consacrés à des thématiques de rencontre*, de dialogue, dans le contexte de pluralisme culturel et religieux (comme, par exemple, IDEO, Centres d'études œcuméniques, CES Asie, CES Afrique, ...) et y promouvoir la collaboration interprovinciale.

[178]. Comment établir un *réseau entre les universités* qui sont, de quelque manière, sous la responsabilité d'une entité de l'Ordre ?

[179] Mettre à profit les réseaux d'évangélisation pour promouvoir la collaboration internationale de frères pasteurs et théologiens dans une réflexion sur la théologie pastorale et la théologie de l'évangélisation.

[180] Le processus nommé « *Salamanca* », en lien avec Délégation à l'ONU, appelle à la participation de tous, et particulièrement à l'implication des communautés vivant en des lieux où le respect de l'humain est en danger.

#### 4.4 Solidarité économique entre les provinces

[181] Il est clair que nous avons la volonté de développer entre nous une véritable culture de la solidarité, et non pas de laisser s'installer des dépendances de « charité » entre des entités pauvres et d'autres riches. De gros efforts ont déjà été réalisés en ce sens, à travers la mise en place de *Spem Miram Internationalis*. Cependant, je pense que le moment est venu de mener une réflexion plus approfondie à propos de la solidarité économique au sein de l'Ordre, qui soit vraiment le reflet d'une « culture de la solidarité » envisagée de manière plus globale. Je crois qu'il est maintenant nécessaire de développer des pratiques complémentaires au seul système des contributions provinciales, plus apte à nous permettre d'affronter la réalité concrète du fonctionnement des provinces, à la fois tenant compte d'une réelle autonomie de chaque province, mais aussi affrontant plus clairement l'existence d'une réelle « interdépendance » entre les provinces dans un certain nombre de domaines, de formation ou de vie apostolique.

[182] C'est ainsi que des efforts doivent encore être mis en œuvre pour :

- a) Poursuivre le développement de *Spem Miram Internationalis*, selon les statuts et suivant les règles objectives pour les requêtes et les évaluations, ce qui est une garantie d'une certaine équité dans l'attribution des aides (mode de présentation de la demande, évaluation). On voit cependant la limite d'un financement basé sur les intérêts aléatoires de placements, d'autant plus si le fonds reste modeste. Face à cette fragilité, il faut sans doute dès maintenant préciser la politique d'attribution par *Spem Miram* de bourses d'étude, et donner des critères pour hiérarchiser les demandes de financement portant sur d'autres domaines que la formation.

- b) Mais l'Ordre aura aussi besoin, pendant la prochaine décennie, d'assurer la formation initiale d'un assez grand nombre de frères, dont une part importante appartient à des provinces ayant encore peu de moyens financiers. Le fonds de solidarité actuel ne permettra pas de faire face à ces besoins. Or, la qualité de la formation des nouveaux frères est un enjeu pour l'Ordre tout entier, et devrait donc être une responsabilité assumée en commun. Quels pourraient être les moyens à déployer pour cela ? Peut-être faudrait-il réfléchir à la mise en place d'un *fonds spécifique de solidarité pour la formation initiale dans les provinces les plus jeunes ou les plus fragiles* (par exemple 30 % du fonds étant apporté par l'Ordre, le reste confié au fonds par des sponsors). On peut estimer que cela concerne aujourd'hui 10 entités, et que le besoin annuel serait de 850 000 €. Il faudrait évidemment préciser les conditions, évaluations et échéances de telles aides ;
- c) Ces besoins multiples nous invitent sans doute à étudier à la fois les modalités de nos recherches de fonds et les types d'investissement (financiers, immobiliers, etc.) susceptibles de soutenir cette solidarité ;
- d) Il faudrait aussi réfléchir aux futurs besoins en matière de santé et de retraite des entités les plus jeunes ;
- e) Mettre en place une gestion nouvelle du Fonds des moniales est nécessaire afin d'assurer une certaine pérennité du capital ;
- f) Il faudrait envisager de contribuer à la mise en place, par DSI, de son propre Fonds de solidarité, si le Bureau de DSI le souhaite.

[183]. Tout cela appelle à faire de manière déterminée l'option d'une précision et transparence dans les comptes et bilans que les provinces transmettent annuellement au syndic de l'Ordre. Faute de cela, il est difficile d'envisager la mise en place réelle et efficace de mécanismes de solidarité qui servent réellement l'équité entre nous.

## CONCLUSION

[184] Solidarité ! Ce beau mot me donne l'occasion de renouveler l'expression de ma gratitude à l'égard de vous tous, mes frères. Dans l'exercice de la charge que vous m'avez confiée, le soutien de tous a été plus

que précieux, et c'est bien cette solidarité fraternelle dans la prédication qui nous permet de déployer la vocation que Dominique a confiée à son Ordre. Je ne saurais vous remercier suffisamment pour votre confiance fraternelle. M'en remettant, en même temps, à votre miséricorde et à celle du Seigneur, conscient d'avoir pu au cours de ces années, par mes insuffisances, mes maladresses ou mes fautes, manquer à cette confiance.

Solidarité ! un beau mot pour conclure une *Relatio* sur l'état de l'Ordre des Prêcheurs qui, par la synergie de la famille dominicaine, désire vivre en « état permanent d'évangélisation » pour suivre le Christ et servir sa mission dans l'Église.

frère Bruno Cadoré, O.P.  
Maître de l'Ordre  
Rome, le 7 mars 2019



## ANNEXE II

### LE TRAITEMENT DES CAS D'ABUS SEXUELS

#### DOMAINES DE VULNÉRABILITÉ

118. [*Declaratio*] Nous condamnons avec la plus grande fermeté tous les types d'abus sexuels qui ont eu lieu dans l'Église, en particulier lorsque des enfants ou des mineurs ont été abusés sexuellement. Nous sommes conscients des immenses dommages et traumatismes causés aux victimes et à leurs familles. Nous reconnaissons que cela a provoqué un scandale dans la société en général et une crise de confiance dans l'Église et parmi les catholiques. Nous reconnaissons également les dommages et les traumatismes causés aux communautés par des frères qui ont été accusés ou reconnus coupables d'abus.

119. [*Ordinatio*] Aux prieurs provinciaux nous ordonnons de s'assurer que les frères, les employés et les bénévoles qui collaborent avec les frères dans les œuvres stables propres à l'Ordre ont reçu une formation sur les différents types d'abus, sur l'importance de promouvoir un environnement sécurisé, d'éviter tous risques d'abus et de répondre immédiatement et correctement aux témoignages qui leur sont rapportés (ACG Bologne 348.1). En outre, les frères, les employés et les bénévoles devraient assister à des séminaires et à des ateliers sur les différents aspects de l'abus. Les supérieurs doivent veiller à ce que tous les frères aient accès à ces ressources.

120. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les prieurs provinciaux et leurs conseils veillent à ce que leur province ait des règles et des procédures claires et détaillées pour garantir des environnements sécurisés, pour offrir un accompagnement pastoral et pour réagir lorsque s'expriment des inquiétudes ou des interrogations sur de possibles abus, ainsi que des stratégies de communication claires tant en interne qu'en externe. Il faut tenir compte des normes du droit canonique et du droit civil, et respecter les normes de protection sur le(s) territoire(s) ecclésiastique(s) où la province est située. Ces

## *Annexe II*

### *Le traitement des cas d'abus sexuels*

règles et procédures doivent être revues régulièrement, renouvelées avant le prochain chapitre général et mises en œuvre. Lorsqu'elles sont mises à jour, une copie doit être envoyée au maître de l'Ordre (ACG Bologne 348.2 & 3 & *Relatio* 90-91).

121. [*Exhortatio*] Nous exhortons les provinciaux, ou leur délégué pour ces questions, à aider les victimes d'abus, pour qu'elles reçoivent, dans la mesure du possible, l'aide professionnelle dont elles ont besoin pour faire face au traumatisme qu'elles ont subi et être guéries de celui-ci. Nous exhortons également les prieurs provinciaux à accompagner les frères accusés ou condamnés pour abus dans leur itinéraire de justice, d'acceptation de la vérité et de réhabilitation, en tenant compte des CIC 1395 § 2 et CIC 696.

122. [*Commendatio*] Dans plusieurs de nos provinces, nous bénéficions de l'expertise d'un conseil consultatif sur les questions de protection des mineurs, qu'il soit propre à l'Ordre ou commun à l'Église locale. Lorsqu'un tel conseil n'est pas encore en place, nous recommandons que les provinces établissent une telle structure, qui pourrait être composée de membres de l'Ordre (p. ex. des frères, des sœurs, des laïcs), de professionnels (p. ex. des psychologues, des agents des services sociaux, des avocats et des juristes), ainsi que de parents d'enfants et d'une personne qui ont été victimes d'abus.

## **LES AGRESSIONS SEXUELLES DANS L'ORDRE**

291. [*Declaratio*] Nous condamnons avec la plus grande fermeté possible les avances sexuelles, le harcèlement ou les agressions de frères sur d'autres frères, en particulier les jeunes frères. Cela cause souvent des blessures durables et, pour beaucoup, une perte de confiance dans l'Ordre. La situation s'aggrave si les supérieurs ne gèrent pas l'incident de manière appropriée. Particulièrement sensibles sont les cas où, par exemple, il y a une différence de pouvoir dans un contexte de formation ou lorsque l'auteur est un ami personnel du supérieur.

292. [*Commendatio*] Dans les contextes religieux, le réseau de relations dans lequel de tels événements se produisent rend difficile, pour les victimes, d'entrer en contact avec les responsables. Nous encourageons les prieurs provinciaux et leurs conseils à nommer une *personne de confiance* appropriée pour de tels incidents et à faire connaître son nom aux frères. S'il leur est

difficile de contacter quelqu'un au niveau provincial, les frères restent libres de faire part de leurs préoccupations au maître de l'Ordre.

293. [*Exhortatio*] Nous encourageons les frères qui ont été victimes d'un tel comportement à se tourner vers des frères de confiance, *la personne de confiance* ou les supérieurs, pour aborder la situation. Nous encourageons également les frères à s'adresser si nécessaire aux autorités civiles, en particulier lorsqu'il s'agit de comportements criminels.

294. [*Exhortatio*] Nous exhortons les supérieurs :

- a) à se tenir fraternellement du côté des victimes et à leur apporter l'assistance appropriée (en interne et, si nécessaire, en externe) ;
- b) à enquêter sur la dénonciation, avec soin et de manière appropriée ;
- c) à chercher à entrer en contact avec les contrevenants, à discuter et à examiner les faits avec eux ou à solliciter un soutien professionnel externe ;
- d) dans le cas où d'autres frères ou le couvent ont eu connaissance des faits, à en discuter avec eux, si nécessaire ; si les faits sont également connus en dehors de l'Ordre, une stratégie spéciale de communication est nécessaire, tout cela dans le respect des droits individuels des intéressés et du bien commun ;
- e) à documenter les faits et à en faire part aux responsables qui doivent en être informés ;
- f) à envisager des mesures de prévention appropriées pour l'avenir.

Tout incident doit toujours être traité avec la discrétion et la sensibilité appropriées, en tenant compte des lois civiles et ecclésiastiques locales.

295. [*Admonitio*] Dans les cas où il semble qu'il y ait eu agression sexuelle ou un autre délit canonique (CIC 1389 §§ 1 & 2 et CIC 1395 §§ 1 & 2), nous rappelons que le prier provincial, personnellement ou par l'intermédiaire d'un délégué, doit mener une enquête approfondie conformément au CIC 1717. Il doit veiller à ne pas porter atteinte à la bonne réputation des frères. Le droit de présenter une défense doit être garanti. Si le cas le justifie, des mesures de précaution peuvent être adoptées au cours de l'enquête (CIC

## *Annexe II*

### *Le traitement des cas d'abus sexuels*

1722). Au terme de l'enquête, le prier provincial doit déterminer comment procéder conformément au CIC 1718 § 1 et au CIC 695.

296. [*Commendatio*] Nous reconnaissons également le traumatisme subi par les frères qui ont été faussement accusés. Au prier provincial nous recommandons que, lorsqu'une accusation contre un frère s'avère fausse ou non fondée, celui-ci reçoive un accompagnement pastoral adéquat et une assistance psychologique et que son honneur soit restauré à l'intérieur et, si nécessaire, à l'extérieur de l'Ordre.

## **PRIÈRE**

En ce temps-là, Jésus disait : « Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits, car, je vous le dis, leurs anges dans les cieux voient sans cesse la face de mon Père qui est aux cieux. » (Mt 18, 10)

Seigneur, à l'intérieur de l'Église, des personnes ont été victimes d'abus de conscience et d'agressions sexuelles. Leur confiance a été trahie, leur corps blessé, leur unité personnelle brisée et leur enfance a parfois été volée. Seigneur, nous te demandons et nous leur demandons pardon pour toutes les fois où nous n'avons pas su les protéger.

Seigneur, la gravité des blessures des victimes et de leurs proches ainsi que leur témoignage et leur souffrance ont trop souvent été minimisés voire ignorés, pire, parfois cachés. Cela a pu conduire à des actes désespérés, à des familles brisées, à une reconstruction impossible. Seigneur, nous te demandons et nous leur demandons pardon pour nos manques d'écoute, d'empathie et d'accompagnement dans la durée. Nous te demandons et nous leur demandons pardon, lorsque nous n'avons pas été instruments de justice ou les avons découragés de parler.

Seigneur, nous te supplions d'envoyer ton Esprit Saint, de Consolation, de force et de paix sur chaque victime afin que chacune puisse trouver la force de vivre et te redécouvrir comme un Père aimant. Nous te demandons aussi que chacun de nous, par la grâce de l'Esprit Saint, ait le courage d'être le témoin vivant de ton amour pour les plus vulnérables et qu'ensemble, reconnaissant les erreurs du passé, nous prenions toujours plus un chemin de vérité et de réparation.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Lettre de promulgation.....</b>	<b>3</b>
<b>Liste des membres du chapitre .....</b>	<b>7</b>
<b>Sigles employés.....</b>	<b>18</b>
<b>Chapitre I Déclarations .....</b>	<b>19</b>
<b>Chapitre II Præmium .....</b>	<b>39</b>
Synergie vie et mission dans notre vocation de prêcheurs.....	39
1. Importance de la synergie vie mission.....	40
2. Synergie vie et mission chez saint Dominique .....	41
3. Synergie vie et mission dans le projet dominicain .....	42
4. Obstacles pour la synergie vie et mission.....	43
5. Conditions pour la synergie vie et mission .....	45
6. Horizons et défis de la synergie vie et mission.....	46
7. Conclusion .....	48
<b>Chapitre III Synergie vie et mission, défis et renouveau de la vie fraternelle .....</b>	<b>51</b>
Joie et témoignage.....	51
Dépasser les tensions.....	53
Esprit communautaire et communication.....	55
Itinérance et obéissance .....	56
Domaines de vulnérabilité .....	58
<b>Chapitre IV Synergie vie mission, défis et rénovation de la prédication .....</b>	<b>61</b>
I – Que prêchons-nous ? .....	61

II – D’où prêchons-nous ? .....	62
III – À qui prêchons-nous ? .....	65
IV – Comment prêchons-nous ? .....	73
V – Comment forme-t-on un prêcheur ? .....	74
<b>Chapitre V Vocations, frères coopérateurs, formation .....</b>	<b>77</b>
Vocations.....	77
Frères coopérateurs .....	78
Formation.....	80
Formation initiale.....	81
<b>Chapitre VI Solidarité et collaboration.....</b>	<b>85</b>
Culture de la solidarité et de la collaboration.....	85
Culture de la transparence .....	86
Solidarité et collaboration dans la formation initiale .....	87
Spem Miram Internationalis .....	88
L’administration économique.....	88
Contributions à l’Ordre.....	89
Fonds des moniales .....	91
Famille dominicaine.....	92
Coûts du chapitre général .....	92
<b>Chapitre VII Gouvernement et Famille dominicaine .....</b>	<b>93</b>
A. Famille dominicaine.....	93
B. Gouvernement.....	97
<b>Chapitre VIII Études, centres d’études et institutions sous la direction du maître de l’Ordre .....</b>	<b>105</b>
Réception et mise en œuvre de la nouvelle <i>Ratio studiorum generalis</i> .....	105
Le caractère intégratif, communautaire et continu de l’étude dominicaine .....	106

Accès à une formation ancrée dans la tradition intellectuelle dominicaine .....	106
L'apport intellectuel dominicain à notre époque.....	107
Théologie et expérience pastorale.....	108
Le processus de Salamanque .....	108
Justice et Paix et présence dominicaine à l'ONU.....	109
Favoriser un environnement universel pour la vie intellectuelle dominicaine.....	109
Collaboration entre les institutions universitaires et les centres au sein de l'Ordre.....	110
Études complémentaires et supplémentaires .....	111
Institutions universitaires sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre.....	113
PUST-Angelicum .....	114
Fribourg.....	116
École biblique et archéologique française de Jérusalem.....	117
Autres institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre	117
Activités sous la vigilance du maître de l'Ordre .....	118
DOMUNI Universitas .....	119
OPTIC.....	120
Centre collaboratif d'études spécialisées en Asie.....	121
Institut pour le dialogue entre la théologie, les différentes cultures et les diverses traditions religieuses de l'Afrique.....	121
<b>Chapitre IX De constitutionibus et ordinationibus .....</b>	<b>123</b>
Notæ præviæ .....	123
Admonitions et interprétations .....	141
Procédure à suivre dans les situations irrégulières .....	142
Déclaration finale .....	144
<b>Sedes proximi capituli generalis.....</b>	<b>145</b>
<b>Suffrages pour les vivants .....</b>	<b>145</b>

<b>Suffrages pour les défunts .....</b>	<b>146</b>
<b>Annexe I <i>Relatio</i> du fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, au chapitre général de Biên Hòa .....</b>	<b>149</b>
Introduction.....	149
1. Renouveau des structures pour la prédication : Vivre et prêcher la communion.....	150
2. Renouveau de la synergie entre vie et mission .....	170
3. Renouveau de la mission spécifique de l'Ordre dans l'Église (« Évangéliser la Parole de Dieu ») .....	185
4. Collaborations pour un renouveau de la prédication : responsabilité de l'Ordre tout entier .....	201
Conclusion .....	206
<b>Annexe II Le traitement des cas d'abus sexuels .....</b>	<b>209</b>
Domaines de vulnérabilité .....	209
Les agressions sexuelles dans l'Ordre .....	210
Prière.....	212
<b>Table des matières.....</b>	<b>213</b>